
Procès-verbal de la séance publique du Conseil du 6 novembre 2017

SOMMAIRE

Présidence de monsieur David Kimelfeld, Président	(p. 9)
Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal	(p. 9)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 9)
Communication de monsieur le Président relative à l'élection de trois nouveaux Maires et à la démission de madame la Vice-Présidente Vullien, Sénatrice	(p. 10)
Intervention préalable du groupe Les Républicains et apparentés	(p. 10)
Approbation du procès-verbal de la séance publique du :	
- 10 juillet 2017	(p. 10)
- 20 juillet 2017	(p. 11)
Comptes-rendus des décisions prises par la Commission permanente des 20 juillet, 11 septembre et 3 octobre 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 (dossiers n° 2017-2239, 2017-2240 et 2017-2241)	(p. 11)
Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 (dossier n° 2017-2242)	(p. 14)
Projet métropolitain des solidarités 2017-2022 (dossier n° 2017-2275)	
- présentation et débats	(p. 14)
- annexe 1 - document projeté lors de la présentation du dossier par madame la Vice-Présidente Laurent	(p. 112)
Désignations de représentants du Conseil :	
- Assemblée générale de la SEM Lyon parc auto (dossier n° 2017-2243)	(p. 44)
- Assemblée générale de l'association Pacte PME (dossier n° 2017-2259)	(p. 46)
- Conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon (dossier n° 2017-2260)	(p. 46)
- Conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (dossier n° 2017-2261)	(p. 47)
- Assemblée générale du Comité de la foire internationale de Lyon (dossier n° 2017-2367)	(p. 47)
- Conseil d'administration de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural Auvergne-Rhône-Alpes (dossier n° 2017-2319)	(p. 58)
- Conseil du Syndicat mixte de bassin versant de l'Azergues (dossier n° 2017-2320)	(p. 59)
- Commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées prévue au V de l'article 133 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dossier n° 2017-2294)	(p. 66)
- Conseil d'administration et assemblée générale de la SEM patrimoniale du Grand Lyon (dossier n° 2017-2368)	(p. 67)
- Conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat (dossier n° 2017-2340)	(p. 81)
- Conseil d'administration de l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (dossier n° 2017-2341)	(p. 82)
- Assemblée générale de la SAIEM de Vaulx en Velin (dossier n° 2017-2342)	(p. 82)
- Assemblée générale de la société publique locale gestion des espaces publics du Rhône-Amont (dossier n° 2017-2343)	(p. 83)
Annexe de la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2017-2244 (annexe 2)	(p. 131)
Vœu présenté par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicains pour la défense du logement	
* présentation et débat	(p. 104)
* annexe 3	(p. 132)

Vœu présenté par le groupe Les Républicains et apparentés pour la mise en place d'un pacte de confiance durable sur la politique du logement social

* présentation et débat

(p. 106)

* annexe 4

(p. 134)

Question orale présentée par le groupe Les Républicains et apparentés sur le développement du free floating, offre de location de vélos sans borne

* présentation et débat

(p. 108)

* annexe 5

(p. 135)

Les textes des délibérations n° 2017-2239 à 2017-2369 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 26.

N° 2017-2239	<i>Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 20 juillet 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -</i>	(p. 11)
N° 2017-2240	<i>Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 11 septembre 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -</i>	(p. 11)
N° 2017-2241	<i>Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 3 octobre 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 -</i>	(p. 11)
N° 2017-2242	<i>Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 - Période du 1^{er} août au 30 septembre 2017 -</i>	(p. 14)

COMMISSION DEPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2017-2243	<i>Assemblée générale de la société d'économie mixte (SEM) Lyon parc auto - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 44)
N° 2017-2244	<i>Parc Antonin Poncet - Choix du futur mode de gestion - Approbation du principe de délégation pour la gestion du service public -</i>	(p. 94)
N° 2017-2245	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Aménagement des espaces du centre - Requalification de la place Chatard - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 95)
N° 2017-2246	<i>Saint Cyr au Mont d'Or - Aménagement du chemin de Champlong - Phase 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 95)
N° 2017-2247	<i>Systèmes CORALY et poste avancé d'intervention et de surveillance - Approbation du budget pour l'année 2017 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 96)
N° 2017-2248	<i>Couzon au Mont d'Or - Projet de relocalisation de la caserne des sapeurs-pompiers et du parking de la gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 95)
N° 2017-2249	<i>Lissieu - Requalification de la RD 306 en entrée sud du centre-bourg - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse -</i>	(p. 95)
N° 2017-2250	<i>Quincieux - Aménagement du carrefour giratoire sur la RD 51 - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 95)
N° 2017-2251	<i>Jonage - Régularisations d'acquisitions foncières et démolitions - Individualisation partielle 95d'autorisation de programme -</i>	(p. 95)
N° 2017-2252	<i>Sathonay Camp - Parking angle rue Garibaldi - avenue du Val de Saône - Individualisation totale d'autorisation de programme -</i>	(p. 94)
N° 2017-2253	<i>Solaize - Réalisation de la VN 25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 95)
N° 2017-2254	<i>Lyon 4°, Lyon 6° - Travaux connexes à l'insertion d'une piste cyclable, pont Winston Churchill - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) -</i>	(p. 96)
N° 2017-2255	<i>Chassieu - Requalification de la rue de la République phase 2 et de la place Coponat - Approbation du bilan de concertation, du programme et de la Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation d'autorisation de programme pour les études et les travaux de la rue de la République phase 2 et de la place Coponat -</i>	(p. 95)
N° 2017-2256	<i>Irigny - Bretelle de liaison Irigny-A 7 Nord - Études et travaux - Avenant à la convention de financement -</i>	(p. 44)

- N° 2017-2257** *Villeurbanne - Site ABB Médipôle rue Fays - Aménagement et élargissement de la rue Frédéric Fays accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne - Approbation de la convention avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation de recettes -* (p. 96)
- N° 2017-2258** *Chassieu - LY12 - Mesures compensatoires - Conclusion d'une convention avec le Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) pour le suivi et l'entretien des zones de compensation réalisées - Années 2017-2026 -* (p. 96)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, NUMERIQUE, INSERTION ET EMPLOI

- N° 2017-2259** *Assemblée générale de l'association Pacte PME - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 46)
- N° 2017-2260** *Conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 46)
- N° 2017-2261** *Conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 47)
- N° 2017-2262** *Cité internationale de la gastronomie de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme nécessaire au lancement du marché de conception scénographique et graphique de l'exposition permanente -* (p. 48)
- N° 2017-2263** *Tourisme d'affaires - Convention de partenariat entre SYTRAL, Keolis, ONLYLYON Tourisme et Congrès et la Métropole de Lyon concernant la fourniture de titres de transport à prix réduit, à l'occasion des congrès associatifs internationaux -* (p. 96)
- N° 2017-2264** *Filières sécurité - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Forum international des technologies de la sécurité (FITS) pour le projet Campus européen de la sécurité intérieure -* (p. 49)
- N° 2017-2265** *Filières sécurité - Attribution d'une subvention à l'association IU Cyber pour son programme d'actions 2017-2018 -* (p. 49)
- N° 2017-2266** *Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération française de carrosserie - industrie et services (FFC) pour l'organisation de l'édition 2017 du salon Solutrans -* (p. 97)
- N° 2017-2267** *Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Intersoié France pour l'organisation de la 13ème édition du marché des soies du 30 novembre au 3 décembre 2017 -* (p. 97)
- N° 2017-2268** *Oullins - Attribution d'une subvention à l'association Rhône Arménie formation échanges (RAFE) pour son programme d'actions 2017 -* (p. 98)
- N° 2017-2269** *Villeurbanne - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux - Attribution d'une subvention d'équipement à l'INSA Lyon pour la modification du dispositif de contrôle d'accès de la résidence F du Campus LyonTech La Doua (Villeurbanne) -* (p. 97)
- N° 2017-2270** *Attribution d'une subvention à l'association Villes en Transition - ITD Monde dans le cadre de la réalisation du projet en faveur de l'inclusion sociale des populations défavorisées de Tinca (Roumanie) - Année 2017 -* (p. 52)
- N° 2017-2271** *Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2017 - Phase 2 du programme 2017-2019 -* (p. 98)
- N° 2017-2272** *Attribution d'une subvention à la COMUE (Communauté d'universités et d'établissements, Université de Lyon) pour son programme d'actions 2017-2018 de soutien à des étudiants syriens -* (p. 54)
- N° 2017-2273** *Lyon 1er - Quartiers anciens - Bas des Pentès - Rez de chaussée (RDC) commerciaux - Acquisitions foncières - Individualisation totale d'autorisation de programme -* (p. 97)
- N° 2017-2274** *Mission d'appui pour le développement de la mise en oeuvre des clauses d'exécution sociales dans les marchés du Grand Lyon 2014-2018 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public -* (p. 98)
- N° 2017-2367** *Assemblée générale du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) - Désignation d'un représentant du Conseil -* (p. 47)

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

- N° 2017-2275** *Projet métropolitain des solidarités 2017-2022 -* (p. 14)
- N° 2017-2276** *Dispositif d'aide à l'investissement des établissements pour personnes âgées - Attribution de subventions d'équipements en faveur de 5 établissements -* (p. 98)

N° 2017-2277	<i>Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) - Approbation et signature des contrats -</i>	(p. 39)
N° 2017-2278	<i>Etablissements et services personnes âgées et handicapées - Accompagnement des personnes adultes handicapées et personnes âgées à domicile - Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) - Enveloppe de tarification 2018 -</i>	(p. 41)
N° 2017-2279	<i>Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) associatifs et hospitaliers - Renouvellement des conventions et attribution de subventions - Programmes d'actions 2017 -</i>	(p. 98)
N° 2017-2280	<i>Protection maternelle et infantile (PMI) - Parentalité et accueil du jeune enfant de 6 ans et moins - Soutien aux actions 2017 du Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2016-2019 avec la Caisse d'allocations familiales du Rhône (CAF) -</i>	(p. 98)
N° 2017-2281	<i>Villeurbanne - Travaux dans les locaux actuels du Centre d'éducation et de planification familiale (CPEF) du Mouvement français de planning familial - Subvention d'investissement -</i>	(p. 42)
N° 2017-2282	<i>Attribution d'une subvention à l'association Centre régional d'information pour l'agir solidaire (CRIAS) - Programme d'actions 2017 -</i>	(p. 43)
N° 2017-2285	<i>Collèges - Dotations aux collèges publics pour la mise à disposition de maîtres-nageurs sauveteurs - Dotations complémentaires - Subvention d'investissement au collège Bellecombe -</i>	(p. 55)

COMMISSION EDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2017-2283	<i>Cités scolaires - Participation financière de la Métropole de Lyon au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2016 et une partie 2017 - Avenant à la convention cadre -</i>	(p. 99)
N° 2017-2284	<i>Participation aux charges de fonctionnement des collèges accueillant des élèves résidant dans un autre département - Année 2017 -</i>	(p. 55)
N° 2017-2286	<i>Collèges - Convention-cadre de fonctionnement - Avenant de prolongation -</i>	(p. 55)
N° 2017-2287	<i>Coopération culturelle pour la période 2017-2020 - Approbation de la déclaration entre la Métropole de Lyon, l'Etat, les Communes volontaires et le Grand parc de Miribel Jonage -</i>	(p. 55)
N° 2017-2288	<i>Mise en lumière du grand théâtre antique de Lyon-Fourvière à l'occasion de la Fête des Lumières 2017 - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon -</i>	(p. 99)
N° 2017-2289	<i>Sport - Comités sportifs départementaux Rhône Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2016-2017 -</i>	(p. 99)
N° 2017-2290	<i>Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association MJC Presqu'île Confluence pour l'organisation d'un évènement au Marché gare en résonance au festival Nouvelles voix en Beaujolais 2017 -</i>	(p. 99)
N° 2017-2291	<i>Soutien aux enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien à l'investissement, au projet Démos et aux projets collectifs des établissements pour l'année 2017 -</i>	(p. 99)
N° 2017-2292	<i>Soutien à la vie associative - Attribution de subventions au titre de l'année 2017 -</i>	(p. 56)
N° 2017-2293	<i>Attribution d'une subvention à l'association Centre national de la mémoire arménienne (CNMA) pour son programme d'actions 2017 -</i>	(p. 57)

COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2017-2294	<i>Commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées prévue au V de l'article 133 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 66)
N° 2017-2295	<i>Décision modificative n° 2 - Tous Budgets - Année 2017 -</i>	(p. 67)
N° 2017-2296	<i>Décision modificative n° 2 - Révision des autorisations de programme -</i>	(p. 101)
N° 2017-2297	<i>Conseil de la Métropole de Lyon - Groupe d'élus - Moyens de fonctionnement -</i>	(p. 70)
N° 2017-2298	<i>Albigny sur Saône - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Albigny sur Saône -</i>	(p. 75)
N° 2017-2299	<i>Cailloux sur Fontaines - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Cailloux sur Fontaines -</i>	(p. 75)

N° 2017-2300	<i>Champagne au Mont d'Or - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Champagne au Mont d'Or -</i>	(p. 75)
N° 2017-2301	<i>Couzon au Mont d'Or - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Couzon au Mont d'Or -</i>	(p. 75)
N° 2017-2302	<i>Curis au Mont d'Or - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Curis au Mont d'Or -</i>	(p. 75)
N° 2017-2303	<i>Fleurieu sur Saône - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Fleurieu sur Saône -</i>	(p. 75)
N° 2017-2304	<i>Irigny - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune d'Irigny -</i>	(p. 75)
N° 2017-2305	<i>Marcy l'Etoile - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Marcy l'Etoile -</i>	(p. 75)
N° 2017-2306	<i>Poleymieux au Mont d'Or - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Poleymieux au Mont d'Or -</i>	(p. 75)
N° 2017-2307	<i>Rochetaillée sur Saône - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Rochetaillée sur Saône -</i>	(p. 75)
N° 2017-2308	<i>Saint Didier au Mont d'Or - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Saint Didier au Mont d'Or -</i>	(p. 75)
N° 2017-2309	<i>Saint Fons - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Saint Fons -</i>	(p. 76)
N° 2017-2310	<i>La Tour de Salvagny - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de La Tour de Salvagny -</i>	(p. 76)
N° 2017-2311	<i>Vénissieux - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Vénissieux -</i>	(p. 76)
N° 2017-2312	<i>Vernaison - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Vernaison -</i>	(p. 76)
N° 2017-2313	<i>Chassieu - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Chassieu -</i>	(p. 76)
N° 2017-2314	<i>Meyzieu - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Meyzieu -</i>	(p. 76)
N° 2017-2315	<i>Rillieux la Pape - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Rillieux la Pape -</i>	(p. 76)
N° 2017-2316	<i>Lyon 7° - Remplacement du portique de lavage poids lourds de la subdivision du 117, rue de Gerland Lyon 7° - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 102)
N° 2017-2317	<i>Réservations et achats de titres de transports en France et à l'étranger pour les déplacements et l'hébergement des élus et des personnels de la Métropole de Lyon et prestations annexes - Autorisation de signer l'avenant n° 1 du marché -</i>	(p. 102)
N° 2017-2318	<i>Médecine statutaire et de contrôle des arrêts maladie des agents de la Métropole de Lyon - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône -</i>	(p. 79)
N° 2017-2368	<i>Conseil d'administration et assemblée générale de la Société d'économie mixte (SEM) patrimoniale du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 67)
N° 2017-2369	<i>Délégations d'attribution accordées par le Conseil de la Métropole au Président - Modification n° 1 de la délibération n° 2017-1975 du Conseil du 10 juillet 2017 -</i>	(p. 102)

COMMISSION PROXIMITE, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2017-2319	<i>Conseil d'administration de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 58)
N° 2017-2320	<i>Conseil du Syndicat mixte de bassin versant de l'Azergues (SMBVA) - Mise en oeuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 59)

N° 2017-2321	<i>Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest Lyonnais (SIDESOL) - Approbation des conventions de transfert de patrimoine et de vente d'eau -</i>	(p. 100)
N° 2017-2322	<i>Contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable de la Métropole de Lyon avec la société Eau du Grand Lyon - Avenant n° 2 - Modification du règlement de service public local de l'eau -</i>	(p. 100)
N° 2017-2323	<i>Groupement de commandes pour les études liées à la renégociation des contrats de concession de distribution publique de gaz de la Métropole de Lyon et du Syndicat de gestion d'énergie de la Région lyonnaise (SIGERLY) - Approbation de la convention -</i>	(p. 59)
N° 2017-2324	<i>Fontaines sur Saône - Extension du réseau de chaleur de Sathonay Camp - Transfert de gestion de la compétence réseau de chaleur au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) sur la commune de Fontaines sur Saône -</i>	(p. 100)
N° 2017-2325	<i>Révision du règlement du service public d'assainissement collectif -</i>	(p. 61)
N° 2017-2326	<i>Syndicat de la Station d'épuration de GIVORS (SYSEG) - Approbation de la convention relative au transport et au traitement des eaux usées en provenance de GIVORS et GRIGNY -</i>	(p. 100)
N° 2017-2327	<i>Solaize - Syndicat intercommunal de distribution d'eau Communay et Région - Approbation d'une convention -</i>	retiré
N° 2017-2328	<i>Politique du cycle de l'eau - Mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est Lyonnais - Attribution d'une subvention au Département du Rhône au titre de l'année 2017 -</i>	(p. 62)
N° 2017-2329	<i>Syndicat mixte d'eau potable Rhône Sud - Retrait de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 101)
N° 2017-2330	<i>Attribution d'une subvention à l'association programme-Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme - Renforcer la capacité d'intervention des acteurs de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement en Région Auvergne-Rhône Alpes - 2016-2019 - Année 2 -</i>	(p. 101)
N° 2017-2331	<i>Fonds solidarité eau - Attribution de subventions pour 12 projets de solidarité internationale -</i>	(p. 100)
N° 2017-2332	<i>Convention de participation pluriannuelle à l'analyse comparative des services d'eau potable et des services d'assainissement des données des exercices 2015 à 2019 - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) au titre de l'analyse de l'année 2016 -</i>	(p. 100)
N° 2017-2333	<i>Tri des déchets issus de la collecte sélective - 3 lots - Autorisation de signer les avenants n° 2 -</i>	(p. 62)
N° 2017-2334	<i>Contrat pour la reprise des piles usagées au sein des déchetteries avec COREPILE -</i>	(p. 64)
N° 2017-2335	<i>Usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord - Protocole de fin de contrat au traité de concession conclu avec la société Valorly -</i>	(p. 65)
N° 2017-2336	<i>Transport, élaboration et valorisation des mâchefers issus de l'Unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Lyon Sud - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 65)
N° 2017-2337	<i>Agenda 21 Vallée de la Chimie - Programme d'actions 2017 - Attribution de subvention à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) -</i>	(p. 101)
N° 2017-2338	<i>Saint Genis Laval - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Saint Genis Laval - Convention relative à la poursuite des relations contractuelles permettant le financement des mesures foncières prescrites par le PPRT annulé -</i>	(p. 101)
N° 2017-2339	<i>Politique agricole - Séminaire national sur l'agro-tourisme - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale Accueil Paysan -</i>	(p. 101)

COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2017-2340	<i>Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 81)
N° 2017-2341	<i>Conseil d'administration de l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA) - Désignation de représentants du Conseil -</i>	(p. 81)
N° 2017-2342	<i>Assemblée générale de la Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 82)

N° 2017-2343	<i>Assemblée générale de la société publique locale (SPL) gestion des espaces publics du Rhône-Amont - Désignation d'un représentant du Conseil -</i>	(p. 82)
N° 2017-2344	<i>Villeurbanne - Projet L'Autre Soie - Prise de participation de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat dans la société par actions simplifiée L'Autre Soie - Accord de la Métropole de Lyon -</i>	(p. 83)
N° 2017-2345	<i>Lyon - Attribution d'une subvention dans le cadre du pôle public de l'habitat au profit du Centre Max Weber pour la réalisation d'une recherche sur le voisinage et la mixité sociale dans le logement -</i>	(p. 102)
N° 2017-2346	<i>Francheville - Avenue de la Table de Pierre - Démolition de bâtiments commerciaux désaffectés - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 103)
N° 2017-2347	<i>Irigny - Site d'Yvours - Aménagement des infrastructures de desserte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 103)
N° 2017-2348	<i>Pierre Bénite - Vallée de la Chimie - Projet directeur - Requalification du secteur de la Lône - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 103)
N° 2017-2349	<i>Lyon 5° - Place Varillon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique -</i>	(p. 103)
N° 2017-2350	<i>Saint Genis Laval - Vallon des hôpitaux – Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 84)
N° 2017-2351	<i>Saint Genis Laval - Vallon des hôpitaux - Aménagement - Ouverture de la concertation préalable et modalités de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement -</i>	(p. 84)
N° 2017-2352	<i>Villeurbanne - Travaux d'accompagnement C3 - Réaménagement de la place Grandclément, du boulevard Réguillon et de la rue Decorps - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour les études et les travaux du boulevard Réguillon et de la rue Decorps -</i>	(p. 103)
N° 2017-2353	<i>Villeurbanne - Grandclément - Projet urbain partenarial (PUP) site Alstom - Actualisation du programme des équipements publics (PEP) du périmètre élargi - Avenants n° 1 aux conventions de PUP avec OGIC, SLCI et Prestibat -</i>	(p. 103)
N° 2017-2354	<i>Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Gervais Bussière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour acquisitions foncières et travaux - Participation de la Ville de Villeurbanne au titre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) -</i>	(p. 104)
N° 2017-2355	<i>Lyon 7° - Parc Blandan - Travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 102)
N° 2017-2356	<i>Lyon 7° - Projet Ecocité - Modélisation urbaine de Gerland (MUG) - Avenant n° 2 à la convention de recherche et développement (R&D) avec le groupement Véolia recherche et innovation (VERI), EDF, The CoSMo Company et ForCity -</i>	(p. 104)
N° 2017-2357	<i>Rillieux la Pape - Secteur Lyautey Velette - Aménagement des espaces extérieurs - Approbation du programme de maîtrise d'oeuvre - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune de Rillieux la Pape - Individualisation partielle d'autorisation de programme -</i>	(p. 87)
N° 2017-2358	<i>Lyon 1^{er}, Lyon 2° - Rives de Saône - Aménagement des Terrasses de la Presqu'île - Réalisation de sondages archéologiques - Convention avec la Ville de Lyon -</i>	(p. 102)
N° 2017-2359	<i>Opérations d'urbanisme - Comptes-rendus financiers au concédant - Année 2016 -</i>	(p. 102)
N° 2017-2360	<i>Bron - Application de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) dans la Métropole de Lyon - Pack ADS - Convention avec la Commune -</i>	(p. 104)
N° 2017-2361	<i>Plan 3A - Aide à la primo-accession pour le logement neuf - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 88)
N° 2017-2362	<i>Lutte contre la précarité énergétique - Mesurer et accompagner pour garantir les économies d'énergie (MAGE) en faveur des ménage modestes - Attribution d'une subvention à l'association SoliNergy -</i>	(p. 92)
N° 2017-2363	<i>Lyon - Programme d'intérêt général (PIG) habitat indigne et dégradé - Convention d'opération et principes de participation financière -</i>	(p. 103)
N° 2017-2364	<i>Neuville sur Saône - Périmètre Dugelay - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé -</i>	(p. 103)

- N° 2017-2365** *Feyzin, Genay, Givors, Irigny, Neuville sur Saône, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval, Saint Priest, Solaize, Vénissieux - Volet habitat du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) Vallée de la Chimie - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - Réduction de la vulnérabilité aux risques technologiques - Programmes opérationnels préventifs d'accompagnement des copropriétés (POPAC) -* (p. 93)
- N° 2017-2366** *Fontaines sur Saône - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Norechal - Quitus donné à Lyon Métropole habitat - Suppression de ladite ZAC -* (p. 94)
-
-

Présidence de monsieur David Kimelfeld
Président

Le lundi 6 novembre 2017 à 15 heures, mesdames et messieurs les membres du Conseil, dûment convoqués le 17 octobre 2017 en séance publique par monsieur le Président, se sont réunis à l'hôtel de la Métropole, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur David Kimelfeld, Président.

Désignation d'un secrétaire de séance et appel nominal

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, je vous propose de nommer par vote à main levée madame Elsa Michonneau pour assurer les fonctions de secrétaire de séance et procéder à l'appel nominal.

Je demande aux élus qui n'auraient pas émarginé à l'entrée de procéder à cette formalité à l'appel de leur nom en se déplaçant à la table centrale et, pour ceux qui seraient porteurs d'un pouvoir et qui ne l'auraient pas déposé à l'entrée, de venir le déposer à la table centrale.

Madame Michonneau, vous avez la parole.

(Madame Elsa Michonneau est désignée et procède à l'appel nominal).

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mme Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, MM. Moretton, Moroge, Odo, Passi, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Devinaz), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Basdereff (pouvoir à Mme El Faloussi), Berra (pouvoir à M. Hugué), Burillon (pouvoir à M. Crimier), M. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Gailliot (pouvoir à M. Coulon), Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Millet (pouvoir à Mme Bouzerda), M. Millet (pouvoir à Mme Picard), Mmes Nachury (pouvoir à Mme Crespy), Piantoni (pouvoir à Mme Hobert), Servien (pouvoir à M. Da Passano), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absente non excusée : Mme Farih.

M. LE PRÉSIDENT : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 83 élus est atteint.

(Le quorum étant atteint, la séance est ouverte).

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

MM. Brumm (pouvoir à M. Barral), Philip (pouvoir à M. Butin), Galliano (pouvoir à M. Colin), Mmes Geffroy (pouvoir à M. Gomez), Laurent (pouvoir à Mme Peillon), MM. Képénékian (pouvoir à M. Le Faou), Rousseau (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Picot), Blache (pouvoir à M. Barret), Bousson (pouvoir à M. Vergiat), Broliquier (pouvoir à M. Geourjon), Mme Brugnera (pouvoir à M. Blachier), MM. Buffet (pouvoir à Mme Corsale), Cachard (pouvoir à M. Dercamp), Cochet (pouvoir à M. Buffet), Cohen (pouvoir à M. Girard), Mme Croizier (pouvoir à M. Gillet), M. Curtelin (pouvoir à M. Germain), Mme David (pouvoir à M. Sannino), M. David (pouvoir à M. Jeandin), Mmes de Malliard (pouvoir à M. Charmot), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), M. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Mme Gardon-Chemain (pouvoir à M. Martin), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Girard (pouvoir à M. Cohen), Hamelin (pouvoir à M. Guiland), Havard (pouvoir à M. Grivel), Lavache (pouvoir à M. Uhlrich), Lebuhotel (pouvoir à Mme Varenne), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Passi (pouvoir à Mme Pietka), Petit (pouvoir à Mme Maurice), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Mme Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), MM. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Roche (pouvoir à M. Guimet), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Runel (pouvoir à Mme Brugnera), MM. Sécheresse (pouvoir à M. Longueval), Sturla (pouvoir à Mme Runel), Vaganay (pouvoir à M. Diamantidis), Vial (pouvoir à M. Germain).

**Communication de monsieur le Président
relative à l'élection de trois nouveaux Maires
et à la démission de madame la Vice-Présidente Vullien, Sénatrice**

M. LE PRÉSIDENT : Avant d'aborder notre ordre du jour, je vous rappelle que notre Métropole compte aujourd'hui trois nouveaux Maires :

- madame Christiane Charnay, élue à Givors le 29 septembre 2017,
- madame Rose France Fournillon, élue à Dardilly le 19 octobre 2017,
- madame Clotilde Pouzergue, élue à Oullins le 23 octobre 2017.

Je voudrais d'abord, en notre nom à tous, leur souhaiter pleine réussite dans leurs nouvelles fonctions, avec un salut particulier à Clotilde Pouzergue puisqu'elle est membre de notre Conseil métropolitain.

Pour ce qui concerne la Métropole, je vous informe que madame Michèle Vullien, devenue Sénatrice, a démissionné de ses fonctions de quatrième Vice-Présidente en charge des déplacements et de l'intermodalité le 18 octobre dernier. J'ai souhaité confier à Jean-Luc Da Passano la charge des mobilités. Il devient Vice-Président en charge des mobilités et des grandes infrastructures. Dans cette importante délégation, certaines attributions seront réparties auprès de messieurs Hémon et Veron ; je m'en exprimerai plus longuement à une prochaine occasion.

Intervention préalable du groupe Les Républicains et apparentés

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, je donne la parole au groupe Les Républicains et apparentés qui a souhaité un temps d'intervention en début de séance.

M. le Conseiller COCHET : Intervention retirée, monsieur le Président, étant donné que vous avez apporté réponse à notre question.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie.

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 10 juillet 2017

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 10 juillet 2017. La Conférence des Présidents a retenu l'intervention, pour trois minutes, du groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PIETKA : Monsieur le Président, chers collègues, en revenant sur l'organisation des élections du 10 juillet, nous regrettons le manque d'innovation dont vous avez fait preuve. Nous en avons déjà fait l'expérience en 2014 et, même s'il était peu probable que beaucoup de votes nécessitent plusieurs tours, il n'en reste pas moins que nous avons 29 élections à organiser, compte tenu de l'augmentation du nombre de membres de la Commission permanente.

Nous avons déjà évoqué la question de la mise en place d'un vote électronique après les longues heures passées aux votes en 2014 et nous sommes étonnés que vous n'ayez pas pris de disposition pour une procédure plus moderne et plus économique. Nous avons tout de même passé dix longues heures de procédures à l'ancienne pour ce vote du 10 juillet.

Certains disent qu'un système de vote électronique nécessiterait la modernisation de la salle du Conseil et un budget de plusieurs millions d'euros. Nous vous demandons cependant de lancer un appel à projets auprès des écoles du numérique de la Métropole afin d'avoir des propositions alternatives. On pourrait imaginer, par exemple, un vote électronique qui s'appuie simplement sur les tablettes dont nous sommes dotés, en respectant bien sûr les exigences de sécurité et de confidentialité ; cela aurait sans doute un coût beaucoup moindre que de moderniser la salle du Conseil.

Nous vous remercions par avance de prendre en considération cette remarque et cette proposition.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. J'ai entendu votre proposition. Vous savez que, dès que l'on touche au vote, on touche à quelque chose de très sensible mais il n'est pas interdit d'étudier un certain nombre de choses. Vous m'en excuserez de ne pas l'avoir fait le jour de mon élection, ce qui me paraissait un peu court.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne d'autre n'a d'observation à présenter, je mets aux voix le procès-verbal.

(Le procès-verbal est adopté).

Adoption du procès-verbal de la séance publique du 20 juillet 2017

M. LE PRESIDENT : Vous avez tous pris connaissance du procès-verbal de la séance publique du 20 juillet 2017. Conformément aux articles L 3611-3 et L 3121-13 du code général des collectivités territoriales, si personne n'a d'observation à présenter, je le mets aux voix :

(Le procès-verbal est adopté).

Comptes-rendus des décisions prises par la Commission permanente par délégation du Conseil

N° 2017-2239 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 20 juillet 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° 2017-2240 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 11 septembre 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

N° 2017-2241 - Compte-rendu des décisions prises par la Commission permanente du 3 octobre 2017 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises par les Commissions permanentes des 20 juillet, 11 septembre et 3 octobre 2017 en vertu de la délégation d'attributions que vous lui avez accordée et qui font l'objet des dossiers numéros 2017-2239, 2017-2240 et 2017-2241.

La Conférence des Présidents a retenu l'intervention, pour sept minutes, du Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers et Conseillères, sans doute connaissez-vous le média indépendant *Les jours*, avec une équipe de journalistes dont nous connaissons la plume et la patte puisque certains ont travaillé à Lyon comme Alice Giraud ou Olivier Bertrand pour ne citer qu'eux. Ce qui caractérise ce journal, c'est son indépendance face au pouvoir, bien sûr, mais aussi sa volonté de travailler le fond de sujets qu'ils ont choisis, ces sujets qu'ils appellent leurs obsessions.

Avec les élus de mon groupe politique, ici, nous avons également des obsessions, c'est-à-dire des sujets que nous suivons sur la durée.

La première de nos obsessions est sans aucun doute l'obsession démocratique. Et comme quasiment à chaque séance, j'interviens aujourd'hui sur les comptes-rendus des Commissions permanentes. Notre groupe ne participera pas au vote des trois comptes-rendus que vous nous soumettez car, depuis janvier 2015, nous ne reconnaissons pas à la Commission permanente la légitimité à délibérer en lieu et place de notre Conseil.

La deuxième de nos obsessions –et vous le savez–, c'est la qualité des services publics, qualité des services publics qui sont de notre compétence et de notre responsabilité, notamment depuis la création de la Métropole le 1^{er} janvier 2015.

Les services peuvent être assurés directement par notre collectivité via nos services et personnels, personnels remarquables, qui ont la culture et l'amour de leur métier, de leurs missions au service des territoires, des habitantes et des habitants.

Et il y a des services dont nous déléguons l'exercice à des associations ou à des entreprises dans le cadre des marchés publics. Sommes-nous moins responsables quand nous déléguons un service à une association ou à une entreprise ? Nous sommes toujours pleinement responsables car nous sommes donneurs d'ordres, nous choisissons les entreprises avec lesquelles nous travaillons et nous sommes maîtres des critères de sélection que nous nous donnons.

Depuis janvier 2015 et que la Métropole a repris les compétences du Département, un service dont nous avons la responsabilité et la compétence attire notre attention : celui du transport des élèves et étudiants porteurs de handicap, transport entre leur domicile et leur lieu d'apprentissage et de scolarisation.

Il attire notre attention parce qu'il s'agit d'un service rendu à un public doublement vulnérable, des enfants, qui plus est porteurs de handicap physique ou mental. Notre responsabilité est de fait redoublée ; et tel était le sens des interventions d'André Gachet ici-même, en séance publique, en février 2015 et mai 2015.

Il disait en mai 2015 –je cite– "La collecte de ces informations montre des dysfonctionnements graves –et il parlait de Vortex– qui affectent la qualité du service et constituent une sorte de danger potentiel pour les usagers. Il relevait des dysfonctionnements dans le domaine des ressources humaines, dans le domaine du respect des engagements contractuels et il disait : "La responsabilité de la Métropole est engagée. Les témoignages montrent que le service n'est pas à la hauteur de ce que nous sommes en droit d'attendre. Les risques potentiels sont également très présents et la sécurité n'est pas garantie". Nous étions en mai 2015.

Nous avons également écrit au Président de la Métropole pour demander un audit de fonctionnement de ladite entreprise, demande restée sans suite.

Depuis, monsieur Kimelfeld, vous avez été élu Président de la Métropole en juillet 2017. Apprenant qu'il était question d'attribuer de nouveaux lots à la société Vortex, lors de la Commission permanente du 20 juillet, je vous adressais un message, monsieur le Président, vous demandant de retirer ce dossier de la Commission permanente, vous proposant de vous rencontrer, André Gachet et moi-même, pour vous faire part de nouveau -et en privé s'il le fallait– de nos observations et inquiétudes au sujet de cette entreprise et de la manière dont elle engageait, par son comportement, notre responsabilité collective.

Vous n'avez pas donné suite à cette requête, même si vous nous avez écrit et, le 20 juillet, la Commission permanente prenait la décision à l'unanimité d'attribuer de nouveaux lots à Vortex.

Le 18 septembre, ici-même en séance publique, je m'étonnais que nous n'ayons pas à l'ordre du jour la validation des décisions prises par la Commission permanente du 20 juillet. Vous m'avez répondu, monsieur Kimelfeld, en séance : il s'agissait d'un problème de temps pour rédiger le compte-rendu et le valider.

Aujourd'hui, nous avons à valider ce compte-rendu. J'imagine que nous l'avons tous regardé. Nous avons tous vu que la Commission permanente du 20 juillet a délibéré sur 68 décisions en 1 heure et 5 minutes : elle a commencé à 9 heures et elle s'est close à 10 heures 05. Aucune décision n'a soulevé le moindre débat. Je ne comprends donc pas pourquoi il a fallu plus de deux mois pour faire un compte-rendu puisque tout a été adopté sans discussion. Et je ne vois pas quels éléments il y avait besoin de valider.

Je pense donc que oui, il y a pu y avoir intérêt à ce que le compte-rendu ne passe pas le 18 septembre en séance publique, afin qu'il n'y ait pas de débat sur la reconduction de ce marché avec Vortex et que le temps des deux mois de contrôle de légalité par la préfecture puisse se dérouler sans vague.

Je vous informe cependant que, comme je m'y étais engagée le 18 septembre dernier, j'ai questionné le Préfet sur la légalité d'un marché avec une entreprise dont les comptes de résultats annuels sont déficitaires de plusieurs millions d'euros, et ce depuis 2016 au moins –et nous le savons–.

Je confirme aussi que cette entreprise, contrairement à ce que dit son dirigeant, fait bien l'objet d'une plainte au pénal.

Je tiens à vous lire, mes chers collègues, le passage page 25, du compte-rendu de la Commission permanente :

"M. LE PRESIDENT : *Madame la Vice-Présidente Gandolfi rapporte les dossiers –ce sont les dossiers concernant Vortex–.*

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : *Le dossier n° CP-2017-1767 concerne le fait d'autoriser une procédure d'appel d'offres pour organiser le transport d'élèves et d'étudiants handicapés de leur domicile aux établissements scolaires, pour un certain nombre de lots.*

Le dossier n° CP-2017-1778 consiste à augmenter de 15 % le montant initial qui avait été attribué à des sociétés –dont Vortex–, compte tenu d'une sous-évaluation de leur coût, concernant toujours le transport d'élèves et d'étudiants de leur domicile aux lieux d'établissements scolaires."

A aucun moment, monsieur le Président, vous n'avez fait état à la Commission permanente de la demande de retrait du dossier par le GRAM. En disant que le dossier n° 1778 consiste à augmenter de 15 % le montant initial, madame la Vice-Présidente reconnaît explicitement le procédé de sous-évaluation de l'entreprise en vue de remporter le marché et donc de dumping social et de travail dissimulé.

Alors, monsieur le Président, nous vous demandons de nous confirmer les décisions prises par la Commission permanente du 20 juillet. Vous nous demandez de ne pas attendre les conclusions du contrôle de légalité de la préfecture. Vous nous demandez aussi de nous rendre complices –et je pèse mes mots–, complices d'une entreprise verbalisée par l'inspection du travail, d'une entreprise qui fait l'objet d'une plainte au pénal, d'une entreprise qui maltraite ses salariés comme les enfants qu'elle transporte pour notre compte, une entreprise qui se livre au dumping social.

Alors, mesdames et messieurs les Conseillers, je vous demande de ne pas vous rendre complices et de refuser de valider les décisions de la Commission permanente du 20 juillet dernier.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Claisse, quelques mots puisque vous aviez déjà donné quelques explications pour la première interpellation il y a quelques semaines.

M. le Vice-Président CLAISSE : Oui, lors de notre précédent Conseil métropolitain, nous avons déjà été interpellés sur ce sujet. Nous héritons de marchés publics pour le transport des élèves handicapés, marchés que nous avons hérités du Département, qui ont été signés pour quatre ans et qui arrivent à échéance fin 2018, pour la rentrée 2018 plus exactement.

Trois entreprises étaient titulaires de différents lots, dont l'entreprise Vortex. Parmi les trois entreprises, une entreprise a été défaillante et s'est donc retirée. Il a fallu donc trouver à répartir les lots dont elle disposait auprès des deux entreprises qui restaient, ce qui a été fait à titre transitoire et accepté par la préfecture pour l'année 2016-2017. Cela concernait cinq lots qu'il a fallu remettre en concurrence, avec bien évidemment l'accord de la préfecture, madame Perrin-Gilbert ; tout cela a été vu avec la préfecture qui a autorisé la Métropole à repasser un appel d'offres sur ces cinq lots pour une durée d'un an, de sorte à mettre en concordance l'échéance des ex-marchés du Département avec ces cinq lots, afin de renouveler l'ensemble de ces marchés pour la rentrée 2018, ce qui sera fait.

J'ai déjà eu l'occasion de dire –et je vous le redis– que, dans le cadre de la définition du cahier des charges de ces nouveaux marchés, bien sûr, nous serions preneurs d'échanges, notamment avec monsieur Gachet. Entre temps, nous avons eu un échange par écrit avec monsieur Gachet. Nous allons avoir un comité de pilotage avec madame Thérèse Rabatel pour définir les principaux éléments de ce cahier des charges, sur une prestation –j'ai eu l'occasion de le rappeler également lors de notre précédent Conseil– excessivement sensible pour les parents ; donc ce travail va avoir lieu de telle sorte qu'à la rentrée 2018, nous ayons des marchés remis en concurrence, avec sûrement une conception différente de l'allotissement et avec des exigences en matière de qualité qui seront bien évidemment beaucoup plus élevées que celles qui prévalaient lors de la passation des marchés actuels.

Sur les cinq lots dont vous parlez, madame Perrin-Gilbert, me semble-t-il –de mémoire, peut-être que je me trompe– trois ont été attribués à la société Vortex et deux à la société concurrente.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que, sur ces cinq lots, l'entreprise Vortex a été mieux-disante –je dis bien mieux-disante pas moins-disante– sur trois des lots et l'entreprise concurrente mieux-disante sur deux des lots. J'avais eu également l'occasion de vous le dire, nous sommes sur un marché qui n'est pas mature à ce jour, sur lequel, effectivement, il y a eu du dumping sur les prix. Mais cela est vrai de l'ensemble des entreprises. C'est aussi vrai de JLI (JL International), l'entreprise concurrente de Vortex qui, en gros, postule à des niveaux de tarifs comparables. Les avenants auxquels vous faites référence, qui ont fait l'objet de la décision de la Commission permanente sur laquelle vous nous interpellez, ont conduit, pour l'ensemble des lots de Vortex et l'ensemble des lots de JLI, à une revalorisation des prix à hauteur de 15% pour la prolongation d'une année de ces marchés.

Il n'y a pas une entreprise vertueuse et une qui ne le serait pas. Il y a un marché qui aujourd'hui n'est pas mature sur le transport des élèves handicapés. Avec des entreprises qui emploient du personnel plus ou moins bien formé aux différents types de handicap, du personnel qui est souvent utilisé à temps très partiel et avec un turnover élevé qui n'assure pas la qualité de service souhaité pour ce type de transport qui suppose une haute qualité de service.

Nous avons à peu près un an pour concevoir un cahier des charges avec des exigences de qualité de service élevées. Encore une fois, je redis que nous vous associerons à l'élaboration de ce cahier des charges ; j'ai eu l'occasion de le dire lors de notre précédente séance. J'espère que dans un an nous serons en capacité de signer des marchés et d'assurer à l'avenir une prestation de service de qualité, à la fois pour les élèves et les parents d'élèves qui ont besoin d'un service public de haut niveau de service sur ce type de prestation.

Voilà, monsieur le Président, quelques mots en réponse à l'interpellation qui nous a été faite.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Claisse. Simplement, avant de passer au vote, je voudrais vous dire que vous avez sans doute raison de pointer des dysfonctionnements, vous avez sans doute tort, je pense, d'y voir une collusion avec les élus de la Métropole dans le choix de ces entreprises.

Je mets ces dossiers aux voix pour attester de leur communication au Conseil.

Adoptés, les groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM), MM. Boudot et Casola n'ayant pas pris part au vote.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président par délégation du Conseil

N° 2017-2242 - Compte-rendu des décisions prises par monsieur le Président en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2017-1975 du 10 juillet 2017 - Période du 1^{er} août au 30 septembre 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises sur la période du 1^{er} août au 30 septembre 2017 en vertu de la délégation d'attribution accordée au Président et qui font l'objet du rapport numéro 2017-2242.

Je mets ce dossier aux voix pour attester de sa communication au Conseil.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD.

N° 2017-2275 - développement solidaire et action sociale - Projet métropolitain des solidarités 2017-2022 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la santé et du développement social -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Laurent a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2275.

Quelques mots d'abord pour dire que j'avais eu une demande, sur le précédent Conseil, de madame Gardon-Chemain et de madame Nachury de mettre les sujets de la commission développement solidaire et action sociale à l'ordre du jour en début de Conseil, c'est chose faite.

Je voudrais aussi saluer les élus qui ont participé à l'élaboration de ce projet métropolitain mais qui aujourd'hui ne sont plus en responsabilité ; comme Vice-Présidente et Conseillère déléguée, je voudrais saluer particulièrement Annie Guillemot et Claire Le Franc ainsi que les services qui ont beaucoup œuvré sur la définition de ce projet métropolitain des solidarités.

Je prendrai sans doute la parole un peu plus longuement en forme de conclusion avant de le proposer au vote. Je dirai simplement que c'est un moment important pour le Conseil de la Métropole, comme l'a été le moment où nous avons présenté le schéma de développement économique. Je le disais tout à l'heure, cette Métropole repose sur plusieurs bases : une base autour du développement économique, une base autour du développement durable. Nous avons eu l'occasion tout à l'heure, en commission générale, d'évoquer la qualité de l'air et comment la Métropole peut, avec ses partenaires, améliorer cette qualité de l'air, enjeu de santé publique et d'attractivité et, de la même façon, comment la Métropole se met en ordre de marche avec l'ensemble de ses partenaires, avec l'ensemble des élus, avec l'ensemble des Maires des Communes concernées pour que cette Métropole soit en même temps attractive et inclusive. C'est un choix fort et ce projet est la première expression, à mon sens consolidée, d'une Métropole inclusive.

Je passe la parole à Murielle Laurent, il y aura ensuite encore beaucoup d'interventions et j'aurai l'occasion de revenir sur ce projet à l'issue des interventions des différents groupes. Merci, madame Laurent.

Mme la Vice-Présidente LAURENT : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, comme le disait monsieur le Président, c'est un moment important pour notre collectivité puisqu'il s'agit de vous présenter et de soumettre au vote de notre assemblée ce projet métropolitain des solidarités.

Ce projet métropolitain des solidarités est un document socle, qui porte sur une politique sociale globale notamment basée –et j'y reviendrai au cours de mon exposé– sur la transversalité. Un travail avait été initié par le Département, notamment en matière de politique publique personnes âgées et personnes handicapées mais le projet qui vous est présenté aujourd'hui regroupe toutes les politiques sociales.

C'est un document évolutif qui s'adaptera au fur et à mesure des évaluations et du suivi qu'il en sera fait, bien sûr, tout cela conformément aux besoins réels des habitants de la Métropole et à la réalité du terrain.

Un des principaux objectifs métropolitains –j'y reviendrai aussi tout à l'heure– vise à un renforcement de diagnostic afin de rendre plus efficiente l'aide apportée aux publics concernés par cette politique sociale métropolitaine et notamment aussi de travailler avec les différents partenaires.

Je soulignerai aussi que c'est un document qui a été co-construit ; je reviendrai aussi sur les étapes de concertation. C'est un document qui a donc fait l'objet d'un processus assez long puisque le temps de concertation et le temps de diagnostic ont pris un an et demi ; je reviendrai aussi sur le processus partenarial.

Je vous parlais de transversalité tout à l'heure. C'est donc une démarche qui se veut transversale puisque menée en lien avec d'autres plans stratégiques de la Métropole, notamment le PMI'e (programme métropolitain d'insertion pour l'emploi). Toutes ces choses sont détaillées dans les livrets sectoriels qui sont à votre disposition et qui ont été mis sur vos pupitres.

(Projection de diapositives –VOIR annexe 1 page 112–).

Pour revenir à des éléments de contexte et sur les étapes de conception de ce projet, déjà, dans un premier temps, il existe une obligation réglementaire et la Métropole, en tant que cheffe de file des politiques sociales de son territoire, à établir pour cinq ans ce schéma d'organisation sociale et médico-sociale, qui est renouvelée par une approche transversale : comme je vous le disais, à travers ce projet métropolitain des solidarités, la Métropole a regroupé dans un document-cadre l'ensemble de ses compétences sociales et médico-sociales, afin de favoriser la transversalité des actions en termes de développement social, de prévention et de protection de l'enfance, de protection maternelle et infantile, de politique pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap et enfin pour la santé publique.

L'idée est aussi de vous donner quelques chiffres, notamment en termes budgétaires. Les politiques sociales de la Métropole représentent 25 % du budget métropolitain, soit 750 M€ en 2017, avec plus de 1 500 agents qui sont répartis sur les territoires au contact réel des habitants de la Métropole ; nous avons 1 539 agents, hors collègues, qui travaillent dans les 57 Maisons de la Métropole. Nous disposons aussi d'un réseau partenarial dense. La Métropole délivre des agréments, habilite, tarifie ou finance des établissements ou des services accueillant du public à tous les âges de la vie. Vous avez, dans la présentation, tous les établissements qui accueillent depuis le plus jeune âge jusqu'à la vieillesse ou même pour les personnes qui sont en situation de handicap, le nombre d'établissement qui sont soutenus par la Métropole.

Ensuite, en termes d'activité, la Métropole travaille sur un accueil et un accompagnement au quotidien. Vous avez le détail du nombre de publics reçus et accompagnés en Maisons de la Métropole. Je pense que c'est important de le rappeler : il y a plus de 500 000 contacts physiques dans les Maisons de la Métropole, 55 000 ménages sont reçus régulièrement, 141 120 entretiens sociaux réalisés, 14 901 visites à domicile, 17 345 enfants de 3-4 ans sont vus en bilan de santé dans les PMI, 12 509 enfants sont vus en consultation postnatale précoce, 9 811 mineurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

Dans les chiffres à vous donner aussi aujourd'hui, il y a les prestations sociales pour venir en aide aux situations de vulnérabilité, des prestations sociales qui ont été versées par la Métropole en 2016 et qui concernent aussi bien les aides au logement, les aides aux familles ou la prise en charge de la dépendance. Comme vous pouvez le constater, 6 138 aides ont été versées pour le maintien et l'accès dans le logement. 19 378 aides financières ont été versées aux familles dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance, 26 218 bénéficiaires de l'APA (allocation personnalisée d'autonomie), 8 752 allocataires de la PCH (prestation de compensation du handicap) ou ACTP (allocation compensatrice tierce personne), 107 000 demandes adressées à la MDMPH (Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées).

Pour revenir au projet métropolitain des solidarités, celui-ci comporte trois objectifs qui ont permis de réaliser ce travail :

- le premier objectif consiste à définir les orientations stratégiques en matière de politiques sociales et médico-sociales de la Métropole pour cinq ans, avec une préoccupation constante d'être en cohérence avec la réalité du quotidien des habitants de la Métropole –comme je vous le disais tout à l'heure–,
- ensuite, favoriser la transversalité des actions déployées en lien avec les principales institutions et les acteurs du territoire métropolitain. Un travail très important est fait avec toutes les associations du domaine social dans l'aide aux personnes handicapées, dans l'aide aux personnes âgées et l'idée, c'est de renforcer aussi ce travail avec ces partenaires.
- enfin, le troisième objectif est de mobiliser les élus, les agents et les partenaires par le biais d'une large concertation.

Sur la mobilisation et la concertation, il y a un travail important qui a été fait depuis le lancement du projet métropolitain des solidarités.

La première phase a été la phase de diagnostic partagé où 770 personnes ont été consultées par des entretiens collectifs et individuels avec des élus, les directions de la Métropole et –comme je vous le disais tout à l'heure– les partenaires institutionnels et associatifs du secteur social. Et il y a eu aussi une consultation par questionnaire des agents de la Métropole et des partenaires.

La deuxième phase de concertation, qui s'est déroulée de juin à décembre 2016, a donc engendré la participation de plus de 1 000 personnes au cours d'une journée transversale ; elle a réuni 130 participants et a aidé à définir les axes stratégiques du projet métropolitain des solidarités et, enfin, sur le reste de l'année 2016, il y a eu 6 demi-journées en ateliers thématiques qui ont réuni, elles, entre 130 et 150 participants pour l'élaboration des fiches action.

Les élus métropolitains et municipaux ont été également associés à l'élaboration de ce projet métropolitain des solidarités avec des élus –comme je vous le disais– mais aussi des directeurs généraux dans les communes.

Les élus métropolitains ont pu participer à la conception de ce projet métropolitain des solidarités, lors de réunions régulières de la commission développement solidaire et action sociale qui ont permis d'ailleurs de rectifier et de contribuer aux livrets sectoriels puis, par des échanges mensuels au sein du pôle développement solidaire des affaires sociales et éducation.

Puis, plus récemment, un déjeuner a été organisé avec les associations du domaine. Ces associations ont souligné l'importance et la qualité du travail pendant l'élaboration de ce plan de maîtrise sanitaire.

En termes de structuration et de pilotage du projet, ce projet métropolitain des solidarités comprend un programme d'actions qui a été élaboré –comme je vous le disais tout à l'heure– dans un souci de transversalité de la concertation qui s'est déroulée. En ont découlé quatre axes, que je vais vous présenter dans quelques minutes, ainsi que 80 actions qui sont en cours de mise en œuvre ou bien déjà mises en œuvre où certaines actions ont été modifiées.

Dans les documents qui offrent la vision de ce travail, vous avez trois documents de base :

- le document socle transversal qui présente les axes stratégiques des orientations de l'ensemble du programme des actions,
- un atlas des solidarités qui représente une cartographie des politiques sociales et médico-sociales. Pour l'essentiel, il y a des données démographiques, des données d'activités sur les 59 communes de la Métropole qui reflètent la réalité de terrain dont je vous parlais tout à l'heure,
- et, enfin, les cinq livrets sectoriels qui présentent, politique par politique, les feuilles de route détaillées de chaque secteur que sont la santé publique, le développement social, la protection maternelle infantile, la prévention et la protection de l'enfance, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. A noter que vous avez, sur vos pupitres, tous ces documents qui ont été mis à votre disposition.

Je reviens sur les quatre axes, avec seize orientations et les 80 actions, dont je vous parlais tout à l'heure.

Premier axe, il s'agit de développer la prévention à destination de tous avec un travail important sur le recensement des besoins et avec comme objectif de toucher un public vulnérable éloigné des circuits classiques. Et, comme orientations de cet axe, il y a la coordination et l'amélioration de la visibilité des actions de prévention, la détection le plus en amont possible des vulnérabilités, l'apport d'un soutien renforcé à la parentalité et de privilégier le maintien à domicile puisqu'on se rend compte que ce sont aujourd'hui des sujets qui ressortent de plus en plus.

Le deuxième axe, quant à lui, consiste à offrir un parcours adapté et continu à l'utilisateur, ce qui veut dire que l'objectif est de prioriser l'accompagnement des usagers, de faciliter l'accès pour eux à l'information et d'améliorer l'accueil social, de promouvoir le développement social, d'articuler les prises en charge pour éviter les ruptures, de diversifier les offres d'accueil et d'hébergement pour mieux répondre à l'évolution des besoins.

Le troisième axe consiste, quant à lui, à renforcer les partenariats pour gagner en cohérence, en créant plus de liens entre les dispositifs afin de fluidifier les prises en charge et de faire en sorte que les publics qui ont des difficultés à pouvoir bénéficier de certaines aides puissent être plus facilement aidés et de faire en sorte qu'ils puissent bénéficier de soutiens comme ils le devraient.

Pour ce faire, il faut donc décloisonner les dispositifs, notamment sanitaires et médico-sociaux, renforcer les synergies avec les communes et, notamment en lien avec le pacte de cohérence métropolitain, en étant plus en lien avec les communes et, plus particulièrement, dans le suivi des usagers, de rénover les modalités de pilotage et de dialogue avec les établissements et les services habilités en gardant les dispositifs de dialogue et de pilotage mais peut-être en les revisitant un peu pour les rendre plus efficaces. Enfin, avec la création d'un observatoire métropolitain des solidarités, qui permettra de structurer une démarche de recherche et d'observation et de renforcer les partenariats pour gagner cette cohérence que j'évoquais.

Enfin, le dernier axe, et non des moindres, est de favoriser l'inclusion sociale et urbaine, c'est-à-dire que l'idée est de rendre l'utilisateur acteur de son parcours en l'associant davantage dans les dispositifs sociaux et médico-sociaux pour qu'il y ait vraiment une prise de conscience, par les usagers en difficulté, des besoins qu'ils peuvent avoir pour leur permettre d'aller voir les personnes compétentes. Il s'agit aussi de valoriser les citoyens et les associations comme partenaires de l'action publique. Cela aussi, c'est une discussion que l'on a eue avec les partenaires, il y a vraiment une volonté de valoriser le travail des citoyens et des associations puisqu'il y a des gens qui s'engagent et qu'il faut aussi mettre en avant ce travail. Il s'agit aussi de mobiliser les leviers éducatifs et culturels pour favoriser l'insertion sociale et, enfin, d'allier les dynamiques du développement social, économique et urbain.

Pour rentrer un peu plus dans le détail, dans les livrets sectoriels et feuilles de route techniques, on a quelques enjeux clés, notamment le premier qui est le développement social, pour lequel il nous faut renouveler l'organisation du service social métropolitain afin de répondre de la meilleure manière à un accompagnement qui soit des plus cohérents ; dans les exemples qui se sont faits, on a pu mettre en place des regroupements des équipes PA/PH et enfance pour gagner en technicité avec l'organisation d'un premier niveau de réponse plus réactif.

Un des enjeux aussi est de développer l'usage du numérique dans le travail social pour faciliter les démarches de l'usager. Là, on a pu mettre en place l'envoi de SMS pour rappeler les rendez-vous afin de sensibiliser les usagers et d'aller les chercher, puis une expérimentation de bornes informatiques pour faciliter l'accès au numérique pour les usagers et la mise en place d'un dossier social dématérialisé.

Un des enjeux aussi en termes de développement social, c'est de promouvoir des formes d'intervention innovantes et complémentaires pour l'accompagnement individuel.

Dans les choses qui ont été mises en place, on a recensé et développé des actions collectives, on a élargi les interventions du bus info-santé aux problématiques sociales.

Il y en a d'autres mais, parmi les enjeux qui ont été mis en avant, il y a le fait de faciliter le partage d'informations entre les acteurs que sont l'Etat, les Communes et la Métropole, encore une fois pour faire en sorte d'accompagner au mieux les situations difficiles et que celles-ci puissent bénéficier de plusieurs dispositifs. Sur cet enjeu-là, il a été organisé une journée autour du partage d'informations le 6 février 2017, de laquelle ont découlé certaines pistes d'amélioration.

Sur la prévention et la protection de l'enfance, parmi les enjeux clés, il y a replacer les parents et les enfants au cœur du dispositif de l'aide sociale à l'enfance avec la mise en œuvre du projet pour l'enfant, en associant bien sûr les enfants et leurs parents autour de leur projet de foyer et de faire en sorte de recentraliser un peu les choses sur la parentalité.

Un autre enjeu clé est de se mobiliser pour les enfants et les adolescents sans solution d'accueil, en engageant un partenariat renforcé avec les établissements et en diversifiant les modalités d'accueil. Sur cet axe, des petites unités de vie ont été créées avec un accompagnement éducatif renforcé pour les publics adolescents.

Un troisième enjeu est de développer l'observation dans le champ de la protection de l'enfance, qui permet de disposer des données fines et précises sur le territoire et de renforcer la gouvernance des missions, de la prévention et de la protection de l'enfance. Dans cet observatoire est intégrée une cellule de recueil des informations préoccupantes.

Un autre enjeu est de lutter contre les phénomènes d'isolement et d'exclusion, toujours pareil, en mobilisant au maximum les partenaires auprès des enfants et des familles en difficulté. Sur cet enjeu, une expérimentation est en cours autour de la lutte contre le décrochage scolaire à Bron et à Saint Fons.

Sur la protection maternelle et infantile, dans les enjeux clés, il s'agit de proposer des actions qui s'adressent à tous, avec des moyens adaptés aux publics et aux territoires les plus vulnérables et notamment de revoir et d'adapter les bilans de santé selon les territoires les plus en difficulté.

Un autre enjeu important aussi est de soutenir la parentalité par le renforcement des interventions à domicile auprès des jeunes mères isolées et dans des situations précaires, avec la création de nouvelles consultations de puériculture pour les enfants dans la tranche de 18 mois à 5 ans. Comme je vous le disais, ces nouvelles consultations seront mises en place assez rapidement et l'idée, encore une fois, est de répondre aux enjeux d'accrochage scolaire et d'acquisition du langage.

Un autre enjeu est d'anticiper les besoins des habitants en matière de modes de garde, en développant un observatoire partagé de la petite enfance. Cet observatoire des modes de garde sera partagé avec les CAF (caisses d'allocations familiales) et les Communes pour mieux piloter l'offre de garde.

Un autre enjeu est de garantir un parcours cohérent et continu en santé préventive pour les enfants de 0 à 6 ans, pour une meilleure coordination avec les Communes. Là encore, il s'agit aussi de mobiliser les médecins des crèches, en particulier pour les enfants en situation de handicap.

Sur les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, un des enjeux clés est le développement des actions de prévention de la perte d'autonomie en favorisant le maintien à domicile puisque, là encore, on se rend compte que c'est un élément qui est important. La première conférence des financeurs s'est tenue dans le champ des personnes âgées qui permettra de financer près de 3 M€ pour de nouvelles actions de prévention.

Un autre enjeu est de faciliter l'accès à l'information, de simplifier les démarches et d'optimiser le traitement des demandes. L'action qui a été mise en place est le suivi et la saisie en ligne des prestations APA (allocation personnalisée d'autonomie) et PCH (prestation de compensation du handicap).

Un autre enjeu est de garantir une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins en établissements et services et d'accompagner l'amélioration de la qualité de prise en charge par les établissements de services d'aide, avec un soutien à la professionnalisation et à la structuration des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

Un autre enjeu pour cette politique publique est de favoriser la transversalité entre les politiques de l'habitat, du vieillissement et du handicap et de décloisonner les dispositifs entre les secteurs sanitaire et médico-social. Il y a une réflexion sur les nouvelles formes d'habitat inclusif partagé en faveur des personnes âgées et en situation de handicap et on sait déjà que, sur certains projets, les opérateurs immobiliers et les bailleurs sociaux sont associés afin de créer des logements adaptés aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap.

Sur la santé publique, un des enjeux clés est de développer la prévention en menant des campagnes de communication adaptées à tous et de contribuer à la réduction des inégalités sociales en matière de santé, avec des actions de prévention et de dépistage organisées pour le cancer du sein et le cancer colorectal, avec le soutien à l'ADEMAS notamment.

Un autre enjeu est de mieux détecter et prendre en charge les situations des adultes vulnérables, avec la création d'une cellule d'observation et de protection des adultes vulnérables.

L'enjeu suivant consiste à soutenir et à promouvoir les innovations dans le champ de la santé et du médico-social en lien avec les entreprises du territoire, en développant les expérimentations autour du maintien à domicile et de l'adaptation des logements.

Un autre enjeu est de mettre en place et de structurer l'observatoire métropolitain des solidarités dont je vous parlais tout à l'heure pour mieux adapter les politiques publiques aux besoins des habitants et l'atlas des politiques publiques sociales et médico-sociales qui a été conçu avec l'appui de l'Agence d'urbanisme en est un exemple.

En termes de pilotage qui servira aussi à prévoir une évaluation qui se doit d'être à la hauteur du projet métropolitain des solidarités, vous avez sous les yeux les différentes instances de pilotage du projet avec des instances techniques, des instances politiques.

Pour ce qui est des instances techniques, il existe des comités de partenaires transversaux avec les partenaires clés et les acteurs ressources, des comités de partenaires sectoriels qui réuniront les acteurs des différents secteurs et des comités des partenaires territoriaux qui, eux, seront à l'échelle des Conférences territoriales des Maires, sous le pilotage du directeur de territoires.

En termes d'instances politiques, il y aura un comité de pilotage qui sera installé avec la présence d'élus, bien sûr, il y aura toujours des temps d'évaluation du projet métropolitain des solidarités au sein du pôle de développement solidaire, affaires sociales et éducation, des temps d'échanges aussi et d'évaluation sur la commission développement solidaire et action sociale et, bien sûr, les Conférences territoriales des Maires seront mises à contribution et je pense que nous aurons l'occasion d'échanger de nouveau au sein de cette assemblée sur le projet métropolitain des solidarités.

En termes de représentation des usagers et des citoyens, le projet métropolitain des solidarités sera aussi évoqué au sein du Conseil métropolitain de la citoyenneté et de l'autonomie, au sein des comités d'usagers de la PMI et au sein du Conseil de développement auquel participent déjà certaines associations partenaires.

Enfin, nous avons l'objectif de mettre en place les Assises de la solidarité qui regrouperont l'ensemble des partenaires, élus, associations, acteurs, agents, afin de prévoir un temps d'évaluation des actions mises en œuvre et, s'il le faut, d'ajuster les actions qui seront prévues ou qui seront mises en œuvre afin d'être –comme je vous le disais tout à l'heure– en relation avec la réalité du terrain.

Après le vote qui, je l'espère, se passera bien dans cette enceinte, il nous faudra présenter ce projet métropolitain des solidarités au sein des Conférences territoriales des Maires et nous aurons justement, à cette occasion, la possibilité d'échanger autour de ce beau projet.

J'en ai terminé, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, madame Laurent. La Conférence des Présidents a retenu les interventions suivantes : sept minutes pour le groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

M. le Conseiller GACHET : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, tout d'abord, il faut saluer la qualité du travail qui nous a été présenté. A l'écoute et après les discussions que nous avons pu avoir en commission, on a envie de dire, un peu comme pour le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H) ou pour les plans locaux d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PLALHPD) : nous avons un cadre, maintenant, il faut le faire fonctionner. L'essentiel est réuni. Cependant, ce cadre, c'est aussi un outil, une base de réflexion qui peut et doit être enrichi sur un certain nombre de points.

Après avoir dit cela, je ne vais pas reprendre tout le bien qu'on peut dire du projet mais plutôt insister sur les marges de progression que l'on peut trouver, d'une manière générale mais aussi sur un certain nombre des fiches techniques.

Tout d'abord, je voudrais revenir sur la question importante de la connaissance. La connaissance, elle est indispensable à la construction de la politique métropolitaine des solidarités. Elle mérite, dans plusieurs domaines, d'être enrichie par une actualisation des données. Nous avons déjà beaucoup de choses dans la classe des solidarités que nous avons tous eues entre les mains. Mais, malgré tout, la question de l'actualisation est posée, de ses moyens, la création aussi d'outils permanents capables de nous renseigner sur la demande et les besoins dans les domaines notamment qui relèvent de l'urgence sociale ; ces domaines qui sont souvent sous des compétences croisées, avec l'Etat en particulier, souffrent d'une sérieuse absence de coordination dans un certain nombre de cas et c'est bon d'y revenir.

Il y a aussi, à travers la connaissance, un enjeu de redéfinition d'un certain nombre d'indicateurs appliqués au territoire et qui relèvent d'une approche trop macro et qui ne se rendent pas compte des disparités locales. C'est quelque chose que nous avons déjà abordé en commission.

Concernant les fiches techniques, je voudrais juste reprendre quelques points :

- sur le développement social –cela a été dit et c'est la première phrase–, il y a un fort enjeu d'organisation du travail. Organisation du travail, en termes d'enjeu, c'est d'abord la reconnaissance des professionnels, de leurs actions et c'est aussi la question de la cohésion entre les intervenants.

Sur ce chapitre, je voudrais simplement revenir sur un point, celui qui concerne le comité d'éthique, parce qu'il va rejoindre la question de l'organisation. Il s'agit d'une question de première importance, dans un contexte de transformation du travail social, avec une diversification des tâches et des métiers, des partenariats multiples sur des champs complémentaires. Le comité d'éthique doit élargir son approche à la déontologie de l'accueil et de l'accompagnement. Il doit accompagner la mise en place d'une nouvelle organisation du travail. Cette question nous renvoie également à celle préoccupante de l'évaluation des tâches immatérielles qui sont le quotidien du travail auprès des personnes, dès lors que l'on dépasse les aspects purement fonctionnels qui n'en sont que la partie émergée. J'avais déjà eu l'occasion de réagir sur cette question ;

- la prévention et la protection de l'enfance : il est ici question de l'intérêt supérieur de l'enfant. Si on replace l'intérêt supérieur de l'enfant au cœur des dispositifs de l'aide sociale à l'enfance, cela suppose à la fois des outils et des connaissances adaptées.

Au risque de vous lasser, je m'en excuse par avance, je vais redire que l'observatoire départemental de la protection de l'enfance rendu obligatoire par les textes, la loi du 5 mars 2007, est absent du projet. Il est pourtant la condition nécessaire à un travail coordonné des différents acteurs.

Les mineurs non accompagnés sont les victimes de la crise grave qui traverse les services, une crise des moyens qui reflète un malaise beaucoup plus profond sur les difficultés de cohésion des intervenants sur le sens et les objectifs poursuivis, et cela doit être levé.

Dans ces domaines, nous maintenons la proposition faite en 2015 de mise en place d'une conférence de consensus qui permettrait de refonder l'action de la Métropole dans le domaine de la protection de l'enfance et celle, plus récente, d'une table ronde rassemblant l'ensemble des acteurs, y compris associatifs, sur la question des mineurs non accompagnés ;

- la protection maternelle et infantile : les plus vulnérables sont ici concernés. Depuis deux décennies, le sans-abrisme des enfants est une réalité, situation préoccupante, si l'en est, par les dangers effectifs qui menacent les très jeunes enfants en grande précarité. La situation perdure, malgré d'incontestables progrès pour la prise en charge des tout-petits. Mais, ce matin encore une responsable médico-sociale me parlait de son souci pour les femmes enceintes qui sont à la rue et, bien sûr, pour celles qui sortent de la maternité pour retourner à la rue. Sur la période de juillet à septembre, nous avons compté la présence permanente d'enfants de moins de trois ans sans abri.

La configuration actuelle du sans-abrisme familial avec ses expulsions, ses installations multiples, les appels au 115 renvoyés de 15 jours en 15 jours, cela ne permet pas aujourd'hui d'atteindre l'exhaustivité de l'information et pourtant, nous en avons besoin. L'absence d'information nous interdit d'agir efficacement. On ne répond bien qu'aux questions qui sont bien posées ;

- sur la quatrième fiche, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap : la volonté d'amélioration de la qualité de la prise en charge par les établissements et les services d'aides est au centre du projet.

Le récent rapport parlementaire sur les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EPHAD) met l'accent sur la faiblesse des taux d'encadrement et les risques qui en découlent. Cette préoccupation doit être la nôtre aujourd'hui alors que les EPHAD deviennent des établissements en charge de la fin de vie. La création de places nouvelles n'est pas seule en cause mais nous reviendrons sur ces questions en intervenant sur les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens tout à l'heure.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Gachet. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

M. le Conseiller délégué DESBOS : Monsieur le Président, chers collègues, les élus du groupe Centre démocrate Lyon Métropole tiennent à saluer, comme chacun ici je pense, le projet métropolitain des solidarités. C'est un projet généreux qui incarne l'ambition de notre Métropole.

D'abord parce que c'est un exemple de démocratie qui a mobilisé de façon importante, au sein de larges consultations, les différents acteurs prenant part au projet, qu'ils soient élus, agents métropolitains ou citoyens. Nous espérons que cette mobilisation continuera à s'appliquer envers les publics concernés au sein du projet, afin que chacun puisse savoir facilement s'il est éligible pour l'une des politiques médico-sociales et ainsi assurer une efficacité de ces politiques sur le territoire métropolitain.

Ensuite, ce projet se fonde sur la transversalité des politiques publiques de notre Métropole, regroupant l'ensemble des compétences sociales et médico-sociales. Cette transversalité est, par ailleurs, renforcée par l'association du projet avec d'autres schémas directeurs, comme le pacte de cohérence territoriale, par exemple. C'est grâce à cela ainsi qu'à une vision globale du projet que nous arriverons à une politique sociale cohérente et équitable sur le territoire de la métropole.

Je tiens à souligner l'effort fait sur la lutte contre le décrochage scolaire, qui me paraît être l'un des sujets essentiels pour l'avenir. De même, les évolutions sur les rapports filles-garçons constituent un sujet particulièrement important, encore plus avec ce que l'on peut voir depuis quelques mois dans l'actualité et pour lequel nous nous sommes battus, notamment en ce qui concerne la mixité au collège. C'est par la mixité sous toutes ses formes que l'on améliorera le vivre ensemble.

Nous aimerions cependant que l'évaluation des différentes politiques mises en place soit plus simple d'accès. Je conviens qu'il est parfois difficile d'obtenir des chiffres précis mais ceux-ci nous permettent de mieux travailler et de pouvoir faire progresser les politiques sociales où cela est vraiment nécessaire. Il serait ainsi intéressant de savoir quelles politiques sociales fonctionnent le mieux, pouvoir connaître le nombre de bénéficiaires ainsi que les populations qui profitent le moins de ces politiques.

Ces évaluations ont un double avantage : elles nous permettent de pouvoir faire le bilan de toutes les différentes politiques mais aussi de pouvoir adapter les politiques futures en fonction des résultats et des contextes. Il nous semble donc nécessaire de promouvoir des outils permettant ce type d'évaluation.

Néanmoins, dans la période de contraintes budgétaires fortes que nous connaissons actuellement, nous ne pouvons que saluer l'équité qu'apporte ce projet.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Desbos. Cinq minutes pour le groupe Radical de gauche... Excusez-moi, six minutes d'abord pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère déléguée RABATEL : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe LMGS apprécie positivement l'énorme travail réalisé pour l'élaboration du projet métropolitain des solidarités et son résultat concret, avec ce gros document que nous voterons bien évidemment.

Notre groupe a activement participé à cette élaboration et a proposé nombre d'amendements depuis plusieurs mois, amendements qui ont été repris avec un esprit très positif de la part des services de la Métropole et nous les en remercions.

La Métropole a pris la responsabilité très forte de faire vivre les politiques de solidarité pour tous nos habitants et en particulier les plus fragiles. C'est le but de ce projet métropolitain des solidarités pour les cinq ans à venir. Nous en partageons toutes les orientations et la somme des quatre-vingt actions.

Nous ne pouvons tout commenter et pointons seulement quelques aspects auxquels nous tenons.

Nous apprécions particulièrement la création d'un Observatoire métropolitain des solidarités. C'est une action décisive pour orienter et valider nos actions. Nous tenons à ce que l'on examine ce qui est réalisé mais aussi les creux, en particulier nos absences de réponses –ce qui peut arriver–, ou les durées des réponses, ou la recherche des personnes que l'on ne voit pas venir vers nous malgré leurs besoins ; c'est très important car nous savons que le non-recours aux aides sociales touche environ 20 % de la population qui y a droit.

Dans ce cadre, nous trouvons déjà très intéressante la publication de l'Atlas des politiques sociales et médico-sociales qui accompagne le projet métropolitain des solidarités. Nous voyons dans cet atlas, de façon territorialisée, la situation démographique et sociale des habitants de notre Métropole et aussi, on peut le dire, la variété, l'importance et l'abondance de nos actions dont nous pouvons être fiers. Nous regrettons cependant qu'il ne soit pas fait mention des taux de couverture des besoins pour les personnes âgées et les personnes handicapées. Par exemple, le chiffre absolu des places disponibles sur la Métropole ne dit pas le rapport entre cette offre de places mentionnée et la demande réelle qui s'incarne, on le sait tous, par des temps d'attente trop longs pour obtenir une place en EHPAD ou en hébergement spécialisé pour les personnes handicapées.

Parmi les quatre-vingt actions opérationnelles du projet métropolitain des solidarités, nous apprécions aussi beaucoup la collaboration qui sera renforcée avec les universitaires. Nous avons la chance de vivre dans une grande métropole où les chercheurs en urbanisme, sociologie, nouvelles technologies sont nombreux et nous devons profiter de leurs analyses, leurs enquêtes, leurs propositions. Nous apprécions aussi la volonté de faire des évaluations régulières du projet métropolitain des solidarités et d'y associer les associations et les citoyens-usagers, y compris pour faire évoluer le projet métropolitain des solidarités, si besoin est, car nous sommes sur matière humaine.

Nous sommes aussi particulièrement sensibles aux fiches-actions concernant le développement de l'outil numérique et la simplification des procédures. Par exemple, les personnes handicapées attendent avec impatience la dématérialisation de leur dossier pour en suivre le parcours. Nous apprécions, en parallèle, les actions prenant en compte la fracture numérique, un Français sur cinq se disant en fragilité numérique. Il faut absolument tenir les deux bouts et vous nous avez assuré, monsieur le Président, dans un récent courrier suite à nos questions –je vous cite– : "Les services numériques n'ont pas vocation à remplacer les relations humaines, essentielles à l'accompagnement social". Très bien, merci.

Vous imaginez aussi que j'ai regardé particulièrement les fiches concernant les violences intrafamiliales, dont les violences faites aux femmes. Je salue les actions proposées et la participation des services de la Métropole aux groupes de travail initiés par le service Droit des femmes de l'Etat depuis presque deux ans. Il faudra aussi intégrer ces actions dans le futur projet éducatif, l'actualité en montre plus que jamais la grande nécessité !

Nous approuvons aussi la volonté de développer toute la palette des formes d'hébergement pour les personnes handicapées et nous nous inscrivons en faux contre les conclusions récentes de la rapporteure de l'ONU en visite en France et à Lyon. Il faut certes viser l'inclusion des personnes handicapées dans la vie quotidienne de notre territoire, nous y travaillons, en particulier avec des logements accompagnés par des associations, mais il faut encore construire, seuls ou avec l'ARS, des foyers d'hébergement plus ou moins médicalisés, répondant aux besoins variés des personnes en situation de handicap. La demande est forte et l'attente reste trop longue, voire vaine parfois, ce qui génère beaucoup de douleur et de tensions.

Bref, quand on regarde le projet métropolitain des solidarités, on ne peut qu'être satisfait de ce qui est proposé. Mais notre groupe s'interroge aussi sur la question des moyens humains et financiers pour réaliser ce projet métropolitain des solidarités. Toutes les actions ne demandent pas de l'argent mais toutes ne se feront pas à moyens humains et financiers constants. Nous avons développé depuis 2015 des places d'accueil et des actions nouvelles. Nous avons mis récemment plus de personnel sur le suivi des mineurs non accompagnés, nous pouvons réorganiser, mutualiser, coordonner. Mais il faudra aussi des EHPAD, et pas une seule comme dans ce mandat ; et je suis moi-même confrontée toutes les semaines à des cas difficiles d'adultes handicapés –les enfants, c'est l'Etat– sur de longues listes d'attente, sans parler du personnel croulant sous les dossiers à la MDMPH dont je suis Présidente.

Nous nous sommes aussi interrogés, par ma voix lors d'une précédente séance, sur les subventions aux associations. Quand on leur demande de faire avec nous et pour nous, il faut aussi assumer de leur en donner les moyens et sans les réduire année après année. Nous rappelons d'ailleurs que l'action sociale est rentable dès le moyen terme.

Au total, nous voterons ce projet métropolitain des solidarités très intéressant et nous souhaitons vivement sa pleine réussite, à laquelle nous participerons activement. Nous serons vigilants sur ses modalités d'application concrètes et nous espérons vivement que l'Etat nous permettra de tenir nos engagements inscrits dans ce projet métropolitain des solidarités.

Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Cinq minutes pour le groupe Parti radical de gauche (PRG).

Mme la Conseillère HOBERT : Merci, monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi de saluer le travail du schéma des solidarités et la présentation qui nous a été faite ici.

Ce schéma des solidarités présente ce vers quoi l'action publique doit tendre. Un texte unique qui prend en compte toute la diversité des documents directeurs en matière d'urbanisme, d'habitat, d'insertion et d'emploi et de service aux personnes et aux familles.

Cette transversalité, voire ce décloisonnement des thématiques sociales, est une nécessité pour le travail que nous conduisons à destination des usagers. Au manque de lisibilité lié au millefeuille administratif s'ajoute, en effet, un besoin de clarifier l'apport de chaque plan, schéma, contrat qui se multiplient, s'étalent dans le temps et obscurcissent la volonté d'une action politique et sociale efficiente. Soyons clairs, toute action publique doit être une résultante d'une impulsion, d'une action politique.

Je m'interroge sur le fait que la lecture du document objet de cette délibération indique que la mobilisation des élus constitue un objectif du schéma des solidarités. Or, le schéma ne saurait être notre conscience. Notre conscience d'élu, justement, ne doit-elle pas nous commander d'impulser les objectifs, de les défendre et d'être les porte-parole d'un document utile aux usagers ? Utile car il permettra de simplifier les procédures administratives qui entravent la fluidité d'un parcours d'aide quel qu'il soit ; en effet, nous devons détricoter la complexité. Utile car il permettra d'anticiper les risques grâce à une politique de prévention accrue. Nous le retrouvons dans ce projet des solidarités et le saluons d'autant plus que la prévention est trop souvent encore la petite sœur malade de l'action publique.

Nous saluons également le rappel dans le document du nombre d'agents répartis sur les territoires, preuve, s'il en est, de moyens de fonctionnement efficaces. Un agent, un fonctionnaire est présent sur le terrain pour relayer une mission de service public. Si ce schéma pouvait démontrer à certains qu'une bonne gestion du budget n'est pas basée uniquement sur des lignes d'investissement, nous remporterions une belle victoire.

Si nous approuvons la prise de conscience générée à bien des égards par ce document ainsi que la contribution généreuse d'usagers et d'élus dans son élaboration, nous pouvons regretter qu'il apparaisse, à certains égards, seulement comme une sorte d'inventaire. Nous aurions apprécié que, dans sa rédaction, il s'assortisse d'éléments d'action davantage concrets, faisant référence à des cas précis, conjoncturels, urgents dans certains domaines.

Par exemple –et pour ne citer qu'un volet–, sur la question des jeunes en grande précarité, des éléments clairs de gestion face à la crise des mineurs isolés et de l'enfance sans abri auraient constitué un signe politique fort. Mais, justement sur ce sujet, nous regrettons qu'une délibération aussi importante que celle portant sur l'appel à projets visant l'accueil des mineurs isolés ait été présentée en Commission permanente, donc sans la présence de tous les groupes.

Même si nous nous réjouissons évidemment qu'une réponse soit enfin apportée –et nous comprenons qu'il ait fallu du temps pour un sujet aussi sensible–, nous tenons à réagir sur plusieurs points.

Cette réponse qui intervient tard privera de nombreux jeunes d'une solution et d'un abri avant fin décembre. Si je me réfère à ce que vous avez dit, monsieur le Président, en Commission permanente, que de nuits encore passées dans le froid et l'incertitude !

Nous rappelons aussi que le travail associatif doit être uniquement un appui. Les associations ne peuvent être considérées comme des prestataires de service et encore moins prendre en charge ce service que vous voulez externaliser par manque de moyens, des moyens que nous leur donnons de moins en moins, année après année.

Pour reprendre le fil de l'intervention initiale, l'apport de réponse dans l'axe n° 4, notamment pour pallier les limites structurelles liées à la mobilité et au parcours résidentiel et faire des choix forts comme celui du logement pour tous, aurait l'avantage d'ajouter une valeur tangible.

Néanmoins, ce schéma qui résulte, rappelons-le, d'un grand plan de concertation fructueux, apporte des éléments cadres sur des orientations et des pratiques en faveur de l'information, la prévention, le mieux-vivre d'enfants, de femmes et d'hommes qui résident sur le territoire métropolitain. L'atlas des politiques sociales et médico-sociales sera d'ailleurs un référentiel indispensable pour une prise de conscience collective des attentes, des besoins parfois urgents. Une mention spéciale à l'observatoire des solidarités. Evidemment, le schéma devra s'assortir au minimum du maintien d'un budget pour 2018 à hauteur de nos ambitions en matière de politique sociale.

Les élus radicaux de gauche voteront avec plaisir cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Hobert. Dix minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président et chers collègues, les solidarités, cœur des nouvelles compétences de la Métropole de Lyon héritées du Conseil général, vont désormais, avec ce projet métropolitain, s'inscrire dans une ambition à la hauteur des enjeux actuels de notre société sur la précarité, le handicap, la vulnérabilité des jeunes ou du grand âge, celle des travailleurs pauvres. Il faut à la fois répondre aux problèmes quotidiens de nos concitoyens et permettre à chacun d'eux de construire son parcours de vie dans une Métropole inclusive et écologique, offrant une qualité de vie à tous.

Saluons à notre tour le travail remarquable conduit par la Métropole, tout particulièrement les élus en charge de ces politiques et l'ensemble de la délégation du développement solidaire, travail partenarial avec de nombreux acteurs des solidarités (Etat, Communes, associations, établissements). Le travail s'est également utilement nourri des contributions du Conseil de développement et du Collectif Logement du Rhône (CLR) de 2014.

Ensuite, la transversalité posée dans le document entre les politiques sociales et les autres politiques métropolitaines est particulièrement intéressante : protection de l'enfance et éducation (notamment la lutte pour l'accrochage scolaire et contre le décrochage scolaire), vieillissement et habitat (l'adaptation du logement pour le maintien à domicile), santé et modes de déplacements actifs et alimentation saine (produits de saison, circuits courts), insertion par le logement (lien avec le PLALHPD –plan pour les personnes défavorisées-), participation des usagers-citoyens aux dispositifs.

Les projets à venir sont aussi très intéressants comme celui d'un plan métropolitain de santé-environnement car nous savons que les liens entre les pollutions diverses, notamment la pollution de l'air –concernant notre débat de tout à l'heure–, auxquelles nous sommes exposés ont un impact important sur notre santé. De plus, les inégalités environnementales renforcent les inégalités sociales –cela a été dit tout à l'heure aussi– : ce sont les populations modestes les plus exposées au bruit et à la pollution, dans les logements sociaux construits le long des axes à forte circulation, partant moins en vacances et en week-end, qui sont aussi les plus touchés par des pathologies environnementales telles que le diabète ou l'obésité. S'atteler à ces inégalités doit être un objectif de notre projet de solidarité.

Nous approuvons également les quatre axes stratégiques définis pour toutes les politiques de solidarité et déclinés dans chacun des fascicules thématiques : la prévention pour tous, le parcours continu et adapté, les partenariats, l'inclusion sociale et urbaine. Ainsi, cette approche vise l'équité d'accès aux services sociaux et considère la personne dans sa globalité, avec ses différents besoins et attentes, ce qui est important pour y répondre de manière adaptée et cohérente mais aussi pour lui permettre de rester acteur de son parcours.

Dans les modes d'action, la question du partenariat est cruciale : l'élaboration en commun aura permis aux acteurs de mieux se connaître, ce qui devrait faciliter la mise en œuvre au bénéfice des usagers. L'innovation sociale et le développement des actions collectives et participatives sont aussi des axes intéressants, de même que l'accès dématérialisé aux services sociaux avec l'objectif de lutter contre la fracture numérique par l'installation des bornes informatiques dans les Maisons de la Métropole où l'utilisateur pourra être accompagné.

Ce projet dessine une société solidaire en énonçant ce qu'il faut faire et comment. Mais la réalité d'aujourd'hui est évidemment encore un peu loin de cet horizon idéal. Pour l'atteindre à moyen terme, la Métropole doit s'en donner les moyens humains et financiers ; sinon, attention à ne pas faire un parc éolien dernier cri, qui ne produirait pas d'électricité, parce qu'il manquerait les câbles pour transporter l'électricité produite !

Quelques exemples : comment "mieux repérer et accompagner les publics les plus vulnérables" –je cite–, quand aujourd'hui les délais d'attente d'un premier rendez-vous dans de nombreuses Maisons de la Métropole sont de plusieurs semaines, quand certains services comptent un nombre important de personnels en arrêt maladie, quand de nombreux postes de travailleurs sociaux sont vacants. Quand, dans la dernière enquête de la MRIE, une assistante sociale déclare : "On ne fait plus un travail social émancipatoire mais un travail d'urgence", c'est lié à la fois à la montée de la précarité mais aussi aux difficultés de personnels. Comment offrir l'équité d'accès à des services sociaux de qualité quand les professionnels des maisons pour personnes âgées, par exemple, s'épuisent par manque de personnel et ne peuvent plus assurer correctement ni les soins ni le temps de l'attention et de la relation pourtant indispensables à ces personnes fragiles, cause de la souffrance au travail des professionnels.

Ainsi, alors que le niveau de qualité visé est supérieur à ce qu'il est aujourd'hui et alors que les publics sont en augmentation, les objectifs du projet ne pourront pas être atteints avec des moyens équivalents, voire en baisse, avec les contraintes que vous avez fixées, monsieur le Président, avec notre collègue Vice-Président aux finances ; je les rappelle : contenir la masse salariale, baisser les subventions aux associations de 6 % par an, sachant que plusieurs de nos compétences sont assurées par des opérateurs associatifs ; d'autant que ces associations ou acteurs de l'économie sociale et solidaire, plus que les opérateurs privés à but lucratif, ont su mener des actions transversales permettant l'approche globale des personnes promues par le schéma. Il faut donc financer ce fonctionnement dans une vision pluriannuelle.

Par exemple, l'action menée par Soliha à Saint Fons-Vénissieux sur la précarité énergétique est un bon exemple de démarche où la collaboration des travailleurs sociaux de la Métropole et de l'opérateur permet d'actionner les

leviers pour résoudre les problèmes des personnes. Cela nécessite du temps de professionnels et donc des moyens. Autre exemple : promouvoir l'innovation sociale en matière de santé nécessite aussi du temps de la réflexion, de l'échange, de la construction d'expérimentation et donc là aussi des moyens humains et financiers.

Sur un sujet d'actualité relatif à la protection de l'enfance, celui des mineurs à la rue, étrangers isolés ou avec leur famille, nous sommes très inquiets. À la MEOIE (mission pour l'évaluation et l'orientation des mineurs isolés étrangers), service chargé de leur accueil et orientation, les délais sont particulièrement longs et les personnels sont en difficulté, voire en souffrance, pour assurer leurs missions. Les situations sont difficiles et complexes, les personnes ayant vécu des parcours migratoires traumatisants, souvent violents, et dans un extrême dénuement.

Il faut, d'une part, des personnels en nombre suffisant et des lieux d'échanges de leur pratique et, d'autre part, pouvoir trouver des solutions à ces jeunes. Renforcer les partenariats prend ici tout son sens. Les situations individuelles de ces jeunes migrants sont liées à des problèmes politiques, économiques, environnementaux, qui dépassent, bien sûr, notre Métropole et qui relèvent de politiques internationales, européennes et d'une politique migratoire de la France peu accueillante. A ce propos, la perspective par le Gouvernement de trier les migrants nous heurte.

Mais à l'échelon local, nous ne pouvons pas accepter que des mineurs isolés soient à la rue, sans prise en charge, pas plus que des enfants scolarisés dans des écoles de Lyon ou Villeurbanne soient dans l'errance avec leurs familles et seulement accompagnés par des parents d'élèves, inquiets ou en colère, devant la faible réponse des pouvoirs publics.

L'Etat, la Métropole, les Communes et les associations ont à travailler ensemble pour élaborer des solutions d'hébergement, d'accueil, d'aide à l'insertion car, pour beaucoup de ces mineurs isolés ou de ces familles, on sait qu'elles ne retourneront pas dans leur pays.

Droits de l'homme, solidarité, on peut citer ces valeurs, bien sûr, mais rappelons d'abord que nous avons des obligations légales au titre de la protection de l'enfance et de la Convention internationale des droits de l'enfant ratifiée par la France. Sur ces sujets, l'Etat doit prendre aussi ses responsabilités, bien sûr, financer les dispositifs, mettre les moyens, mais on sait que la mise en œuvre des solutions est forcément partenariale.

Nous avons approuvé ce matin en Commission permanente le lancement d'un appel d'offres pour un dispositif d'évaluation et de mise à l'abri. C'est une avancée que nous reconnaissons volontiers mais qui ne règlera pas tout. Il faudra aussi s'intéresser à l'hébergement et à la scolarisation ; vous nous avez indiqué, monsieur le Président, que la question de l'hébergement serait une seconde étape.

Nous sommes prêts à nous investir plus, nous les élus de notre groupe, sur cette question, car nous souhaitons que la Métropole soit vraiment celle de la solidarité envers toutes les personnes aujourd'hui sans toit, et notamment, les mineurs.

Pour conclure, nous nous félicitons de la qualité du projet proposé mais nous insistons encore sur les moyens car l'ambition –je cite– "de combiner le développement social, économique et urbain" et d'être "une Métropole inclusive" doit conduire la Métropole à investir dans le fonctionnement pour amplifier la prévention dans tous les domaines (celle des expulsions de logement, de la dépendance des personnes âgées, du décrochage scolaire, de la délinquance, de l'isolement, de la grande pauvreté, de la précarité énergétique), cela afin d'éviter, plus tard, des dépenses d'investissement ou de plus grandes dépenses de fonctionnement.

Nous voterons bien évidemment ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Vessiller. Cinq minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller LAVACHE : Monsieur le Président, mes chers collègues, le projet que nous voterons aujourd'hui est un texte fondateur pour notre collectivité en matière d'action sociale et de solidarité. A cet instant, nous actons notre passage définitif de Communauté urbaine à Métropole de Lyon par l'organisation dans tous les domaines de compétences sociales assurés il y a encore peu par le Conseil général du Rhône.

L'ambition de ce document est de proposer une vision globale de l'ensemble des compétences sociales dans un seul document programmatique. Nous approuvons cette démarche et, plus précisément, les élus UDI et apparentés retrouvent dans ce schéma d'organisation sociale et médico-sociale, élaboré dans une large concertation, des thèmes correspondant à leurs convictions profondes, la plus significative étant la conduite des projets sociaux de territoire, c'est-à-dire au plus proche de nos concitoyens.

Il en est de même pour l'intérêt supérieur de l'enfant. Notre attention doit et devra être pleine et entière dans ce secteur en évoquant, pour exemple saisissant, l'Institut départemental de l'enfance et de la famille. Il faut connaître cette maison pour prendre pleinement la mesure de nos responsabilités en faveur de l'enfance.

La coordination du travail social entre les Communes, les CCAS et la Métropole reste un sujet sensible à développer dans les années à venir.

Nous approuvons le développement du numérique, même si nous notons l'absence d'un plan de formation aux changements pour les équipes et surtout la non-prise en compte des publics les plus éloignés des outils numériques. Cette évolution ne doit pas être à l'origine d'une exclusion supplémentaire.

Concernant les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, les élus UDI approuvent le développement de formes innovantes d'habitat adapté, la structuration du secteur de l'aide à domicile, le développement et le pilotage de l'offre d'accueil en établissement. Nous notons la création de plus de 250 places en 2015-2016, le projet d'un EHPAD de 80 lits à Bron, tout en réaffirmant l'impératif engagement de notre assemblée concernant le droit à la fin de vie dans la dignité.

L'accueil en établissement appelle une réflexion de la part de notre groupe. Le besoin d'un solide accompagnement financier des établissements se confirme chaque jour. La capacité d'accueil n'est plus suffisante et la qualité des services, malgré la meilleure volonté des professionnels que nous saluons, est très souvent problématique. La convergence tarifaire, décidée par François Hollande et confirmée par Emmanuel Macron, va encore fragiliser ces établissements et particulièrement les établissements publics qui accueillent souvent les pensionnaires les plus dépendants.

Nous regrettons l'absence, dans ce document, d'une véritable volonté d'améliorer l'attractivité des métiers de la solidarité. Il y a un véritable enjeu où la Métropole doit jouer un rôle central ; sinon, nous avons un risque réel de développer des politiques et d'ouvrir des structures sans avoir les hommes et les femmes pour accompagner les bénéficiaires.

De même, il est souhaitable que la partie évaluation soit plus présente dans ce document. Une évaluation de l'efficacité de nos actions est prioritaire mais, avant tout, une évaluation de la qualité de l'accompagnement. En effet, dans le domaine des solidarités plus qu'ailleurs, c'est l'individu qui doit être au cœur de l'action publique.

Dans le même esprit, les élus UDI trouvent que l'intégration des solidarités dans l'ensemble des autres politiques métropolitaines n'est pas assez développée. En effet, le social et la solidarité ne sont pas uniquement une affaire de spécialistes ; là aussi, nous avons besoin d'une approche en réseau pour interconnecter, par exemple, des questions de solidarité avec l'éducation, la culture ou les déplacements.

En passant de Communauté urbaine à Métropole, nous devons sans doute discerner notre investissement pour soutenir le fonctionnement de ces établissements afin de répondre à nos nouvelles obligations sociales. Un véritable choix politique, noblement tourné vers l'humain pour le mieux-être des habitants de la Métropole qui ont, à un moment de leur vie, besoin de notre solidarité et de notre disponibilité.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, monsieur Lavache. Cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : Monsieur le Président, chers collègues, le transfert à notre Métropole des missions sociales historiquement gérées par le Département constitue pour nous une opportunité inédite de concilier développement social, économique et urbain. La mise en synergies de l'ensemble de ses compétences met en effet la Métropole en capacité de proposer des solutions plus intégrées et mieux adaptées aux enjeux d'une société en évolution rapide.

L'examen attentif de ce nouveau cadre de référence révèle un travail considérable et de grande qualité, avec des objectifs unanimement partagés, objectifs partagés à l'issue d'une large concertation. Le schéma métropolitain des solidarités est, par ailleurs, le fruit d'un travail commun et transversal de l'ensemble des acteurs, ce qui renforce considérablement sa légitimité et facilitera d'autant plus son appropriation pour l'étape décisive de sa mise en œuvre.

Les axes stratégiques inscrits dans ce document, à savoir la prévention, l'accompagnement, le partenariat et le vivre ensemble, nous donnent les moyens de répondre à l'ensemble des enjeux liés aux politiques de solidarité.

Ajoutons que l'intérêt principal du schéma métropolitain des solidarités est cette approche globale des politiques sociales et médico-sociales qui a été retenue. Raisonner en mode silo, c'est-à-dire en cloisonnant les compétences et les actions, ne fonctionne pas au contact des réalités sur le terrain. La transversalité de l'action publique est aujourd'hui nécessaire dans tous les champs.

Nous nous félicitons notamment que l'accueil inconditionnel des personnes soit clairement affirmé. Ce principe est notamment développé dans le pacte métropolitain, chaque Commune pouvant mettre en place une organisation qui lui convienne en articulant ou en déléguant les compétences sociales sur son territoire. L'important est que l'usager puisse trouver un guichet où être pris en charge.

L'importance de la question de la prise en charge des personnes âgées est également reconnue. Il serait d'ailleurs utile, sur cette problématique, de s'inspirer de la démarche MONALISA pour proclamer que la lutte contre l'isolement est vraiment une préoccupation métropolitaine et intégrer cette problématique dans le déploiement de toutes nos politiques métropolitaines, comme l'habitat, puisque à travers la promotion des habitats intergénérationnels ou des formes innovantes de cohabitation, naît une volonté de permettre le maintien à domicile des personnes âgées dans un habitat adapté.

Un autre point positif est le caractère opérationnel de ce document. L'élaboration du schéma des solidarités n'est pas tombée dans le piège d'une simple énumération de grands principes. Un équilibre a été trouvé entre les grandes priorités et orientations et leur traduction sous forme d'actions concrètes.

Enfin, vont également dans le bon sens la volonté exprimée de renforcer la participation de l'usager-citoyen aux dispositifs sociaux et médico-sociaux, tout comme l'accent mis sur l'innovation pour renouveler les pratiques en s'appuyant sur de nouveaux partenariats entre les acteurs publics, privés et associatifs.

Evidemment, un schéma n'est pas suffisant en lui-même pour garantir la réussite d'une politique publique. Même s'il fournit un cadre indispensable et des pistes d'actions pertinentes, d'importants défis doivent être relevés pour assurer sa mise en œuvre concrète :

- c'est en premier lieu la gouvernance à mettre en place, afin qu'au sein de chaque secteur, tous les acteurs, qu'ils soient élus, acteurs privés, associatifs ou usagers, soient associés à la mise en œuvre de chacune des fiches-actions. Les Conférences territoriales des Maires ont un rôle à jouer également pour cultiver ces relations sur les territoires sur lesquels les associations sont présentes. Un enjeu plus spécifique est de savoir comment partager au mieux ce projet avec les citoyens ;
- il faudra également veiller à ce que l'organisation interne de notre collectivité assure un mode de fonctionnement global et transversal ;
- enfin, l'évaluation régulière des actions engagées est indispensable pour nous permettre de questionner la qualité du service rendu aux usagers, l'efficacité et l'efficience de ces actions.

Vous l'aurez compris, notre collectivité est sur le point de se doter d'un cadre de référence qui nous permettra de déployer dans le champ des politiques sociales une action publique renouvelée, innovante et transversale au service de nos concitoyens. En ce sens, l'adoption du schéma métropolitain des solidarités n'est pas un aboutissement mais bien un point de départ.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Bouzerda. Le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Monsieur le Président, chers collègues, nous avons pris connaissance avec une vraie curiosité des documents qui constituent ce projet métropolitain des solidarités jusqu'en 2022, et ce d'autant que nous l'attendions depuis plusieurs mois avec une impatience certaine. Et nous avons trouvé dans ce document de très nombreux éléments instructifs, éléments de connaissances quant à la réalité sociale de notre Métropole, réalité que nous connaissons bien mais que les chiffres détaillés confortent et précisent. Merci donc aux services pour ce travail.

Nous n'avons pas d'opposition aux quatre principes structurants ni aux quatre orientations transversales. Je soulignerai quelques points.

Nous apprécions que soit reconnu que, tout en garantissant l'équité pour tous, il faut faire plus envers les plus fragiles. Nous partageons la volonté que les publics, parfois les plus démunis, soient considérés comme des citoyens à part entière et, à ce titre, soient partie prenante des dispositifs auxquels ils ont recours. Vous me permettez de préciser que si l'institution a le devoir de permettre la représentation des usagers, il faut tendre, même si ce n'est pas toujours facile, à ce que ces usagers puissent décider eux-mêmes de qui les représente et de quelle forme d'organisation ils se dotent pour y parvenir.

Quant à l'innovation, pourquoi pas, à condition que les opérations de communication ne prennent pas le pas sur la réalité de l'action et que nous ne nous déchargions pas de nos responsabilités sur le secteur associatif, voire sur des acteurs privés qui pourraient substituer, mine de rien, à l'assistanat, voire à la vieille charité, la solidarité, qui est d'abord une redistribution des richesses du pays à ceux qui en bénéficient le moins.

Sur les 80 actions détaillées, certaines remportent immédiatement notre adhésion, comme la mise en place d'une nouvelle consultation de PMI –il y en a bien besoin !–, la promotion des centres de planification ou d'éducation familiale auprès des collégiens et des jeunes, la lutte et la prévention contre les violences familiales, les consultations préventives de puériculture. D'autres nous semblent aller de soi, comme le relais de messages de veille sanitaire –c'est tout de même la moindre des choses !–. D'autres nous interrogent, voire nous inquiètent au

bon sens du terme : nous sommes, par exemple, très préoccupés de la situation des mineurs isolés qui sont dans les rues et nous partageons la volonté exprimée par RESF 69, d'une part, que des solutions doivent être trouvées et, d'autre part, que ces jeunes bénéficient du droit commun de la protection de l'enfance et non pas d'un dispositif dérogatoire qui leur serait spécifique.

Nous sommes aussi interrogatifs quant au développement des services dématérialisés au profit de l'utilisateur, qui devrait s'accompagner d'efforts considérables, bien au-delà de ce qui est annoncé, pour réduire la fracture numérique et être conduit avec discernement. La proximité humaine est un élément essentiel de la solidarité et du vivre ensemble. Tirons le bilan, par exemple, de ce qui s'est passé à Pôle emploi.

Cependant, devant ces documents, nous restons sur notre faim sur quatre points.

L'ambition politique, tout d'abord, parce que les chiffres que vous donnez témoignent, d'une part, que dans notre riche Métropole la pauvreté perdure, voire augmente, avec un taux de 15,2 %, un peu plus élevé que le taux national, ce qui n'est pas complètement étonnant parce qu'on sait que les Métropoles, en concentrant les richesses dans quelques territoires, contribuent au délaissement des zones périurbaines. Elles contribuent aussi à des déserts ruraux et elles jouent aussi une espèce de rôle d'aimant pour des populations qui pensent pouvoir y trouver emploi et services. Ces chiffres disent aussi que la fracture historique entre l'est et l'ouest dans notre agglomération perdure, voire s'aggrave et ils indiquent bien que la pauvreté touche tous les aspects de la vie : logement, santé, école, etc.

Alors, si vous affichez dans ce projet la volonté de travailler mieux, vous ne fixez jamais l'objectif de réduire le taux de pauvreté de manière importante –en tout cas, ce n'est pas écrit– pas plus que de résoudre la fracture territoriale et sociale qui marque notre Métropole, ce qui revient à dire que vous l'acceptez. C'est, finalement, une impuissance avouée.

Il nous manque aussi l'urgence de la situation. Il y a des choses qui ne sont plus supportables : les 1 000 à 1 500 personnes dormant régulièrement dans la rue –en dehors du plan grand froid–, dont de nombreuses familles avec enfants ! La pratique des expulsions qui perdure ! Les milliers de citoyens qui n'ont plus accès aux soins élémentaires concernant les lunettes, les dents ! Les temps d'attente pour que soient traités un certain nombre de dossiers de handicap, pour les rendez-vous avec les assistantes sociales ! Les personnels non remplacés ! Les familles démunies quand les enfants vont mal, quand leurs adolescents sombrent dans les addictions, les conduites à risque, démunies parce qu'il n'y a pas assez de structures d'accueil pour les recevoir vite.

C'est bien de savoir ce que nous faisons, ce serait encore mieux de savoir ce que nous ne parvenons pas à faire : l'adéquation entre les besoins et les réponses qui est tout de même très absente de ces documents, le non-recours au droit. Nous regrettons que nous ne nous fixions pas des objectifs plus précis et plus immédiats qui témoignent de la volonté de faire de la solidarité une vraie priorité.

Cela va avec –et c'est notre troisième réserve– une absence totale de transparence sur les moyens à mettre en œuvre par rapport aux objectifs annoncés, absence qui décrédibilise le meilleur de vos annonces.

Lors de la commission qui a présenté ces documents, j'ai entendu une fois de plus qu'on pouvait faire mieux avec moins. C'est ce genre d'adage qui a permis la fermeture de milliers de lits d'hôpitaux et conduit les personnels hospitaliers au bord de la crise de nerfs. Depuis bientôt vingt ans, le pacte de stabilité européen et la réduction des dépenses publiques sont passés par là et nous savons tous qu'il n'y a plus rien à gratter. Aujourd'hui, quelle que soit la manière de travailler, moins c'est moins : moins de personnels, moins d'hébergements, moins d'éducateurs. Comment afficher des objectifs légitimes si les moyens nécessaires ne sont pas en face ?

Enfin, monsieur le Président, –et c'est notre dernière réserve– il y a une grande absente : c'est la politique gouvernementale, qui va aggraver –vous le savez bien– la situation sociale. Les ordonnances Macron vont accroître la précarité, grande pourvoyeuse de pauvreté, fragiliser salaires et salariés. La baisse des APL va rendre plus difficiles les missions des bailleurs sociaux, menaçant un peu plus la cohésion sociale et je vous passe diverses attaques sur les retraites, la Sécurité sociale, les hôpitaux. Et vous savez comme moi que le Gouvernement prévoit cette année 300 M€ de baisse des dotations pour les collectivités locales.

Comment maintenir le bon tempo dans une telle situation ? Ce serait bien, au moins, d'en débattre et nous rappelons la proposition que nous avons faite, avec d'autres, de sanctuariser un certain nombre de dépenses sociales et de permettre qu'elles échappent aux moins 6 %.

Nous voterons cette délibération par respect pour le travail accompli et les intentions annoncées mais elle nous semble être en dessous des enjeux sociaux de la période. Nous serons donc très attentifs à l'efficacité et au devenir de ce projet. Prenons garde que la réalité sociale ne nous revienne pas comme un boomerang !

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Burricand. Dix minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI : Merci, monsieur le Président. Cette intervention se fera à deux voix car, comme vous l'avez dit, Claire Le Franc a largement participé à l'élaboration de ce projet métropolitain des solidarités, donc elle interviendra à la suite.

Je voudrais, comme vous tous, commencer par souligner le travail conséquent et de qualité mené par les services de la Métropole pour l'élaboration de ce schéma cadre si important, qui acte l'intégration des compétences sociales dans l'action métropolitaine. Je me félicite du choix fait par la Métropole de regrouper un ensemble de documents et de processus au sein du projet métropolitain des solidarités.

Ce projet apparaît aujourd'hui comme un document unique, organisé autour des quatre objectifs pertinents qui correspondent à un renouvellement important de l'approche sociale du territoire et de ses habitants : développer la prévention à destination de tous les citoyens, offrir un parcours adapté et continu à l'usager, renforcer le partenariat pour gagner en cohérence et favoriser l'inclusion sociale et urbaine. Les priorités politiques ainsi affichées sont fortes et essentielles et le document final permet de rendre lisible un ensemble de politiques sociales et de les décloisonner.

Cependant, je voudrais faire quelques observations concernant les choix qui ont été faits pour l'élaboration de ce document ainsi que les perspectives de son évolution.

Nous avons bien pris note du fait d'avoir réuni plus de 1 000 participants, organisé neuf rencontres de Conférences territoriales des Maires, tout ceci a permis de recueillir des éléments importants qui ont enrichi le diagnostic social du territoire. Nous regrettons simplement que le document final du PMS n'ait pas été officiellement diffusé aux Communes pour permettre d'ultimes échanges avant son vote en Conseil de la Métropole. Le rôle des villes dans les politiques relevant du projet métropolitain des solidarités reste particulièrement important. Il nous faudra désormais préciser les conditions dans lesquelles le travail et la mise en place des actions prévues dans le projet métropolitain des solidarités pourront se concrétiser avec l'ensemble des partenaires, notamment les Communes.

Nous avons pris note de la proposition de remettre ce dossier à l'ordre du jour des Conférences territoriale des Maires et donc avec chaque Commune concernée. Ce besoin de coordination est clairement inscrit dans la loi d'adaptation de la société au vieillissement du 28 décembre 2015 et des propositions en ce sens ont été formulées lors de la commission du 26 octobre suite à des interventions d'élus des communes présentes.

Nous avons bien noté que ce projet métropolitain des solidarités n'affiche pas des actions gravées dans le marbre mais a vocation à être régulièrement évalué pour lui permettre d'évoluer et de devenir ainsi un projet entièrement partagé.

Parmi les évolutions possibles, on peut citer :

- l'intégration des Communes aux instances de pilotage stratégique du projet métropolitain des solidarités ;
- la création d'un groupe de travail (composé d'élus métropolitains et des communes ainsi que des techniciens) qui se penchera sur les moyens humains nécessaires à l'accompagnement social sur les territoires au vu des évolutions démographiques et d'un indicateur de fragilité des territoires ;
- concernant le forfait autonomie et la conférence des financeurs, trouver des modalités permettant une visibilité pluriannuelle sur la base de critères pour le financement de la prévention de l'autonomie ;
- également, la mise en place d'un groupe de travail sur le financement des EHPAD en disposant d'une étude d'impact sur les évolutions de ce secteur et la réforme de la tarification. La situation particulière des EHPAD publics devrait être abordée dans ce cadre. Ce travail de remise à plat de la tarification doit être entamé pour aller vers une plus grande égalité de traitement des bénéficiaires. Il est indispensable de veiller à ce que la convergence des objectifs ne fragilise pas la situation des établissements et ne remette pas en cause les emplois desdits établissements ;
- la reconnaissance du rôle des services de santé scolaire municipaux et des Points accueil écoute jeune ;
- l'intégration à court terme dans le PMS de deux questions : celle de la santé environnementale et celle de l'accompagnement des populations exilées ou migrantes. Nous savons que la Métropole fait des efforts pour augmenter les capacités d'accueil et de protection des mineurs isolés mais il ne faut cependant pas oublier la responsabilité de l'Etat en la matière. L'association des Communes les plus concernées par ce phénomène nous semble indispensable.

Mme la Conseillère LE FRANC : Monsieur le Président, chers collègues, ce projet métropolitain des solidarités que nous examinons aujourd'hui est l'acte 1 des politiques de solidarités de la Métropole de Lyon ; acte 1, nécessaire et attendu, à la vue de la mobilisation des agents et acteurs à nos côtés ces dernières années.

Ce projet s'adresse à tous les habitants de la Métropole au fil de l'évolution de leur vie, de la petite enfance au grand âge. Ce projet nous concerne donc tous. Il cherche également à apporter une attention particulière aux plus fragiles d'entre nous, fragilité liée notamment aux problématiques économiques et sociales qui s'accroissent et qui fragmentent de plus en plus notre société aujourd'hui.

Néanmoins, force est de constater que la majorité des Grand Lyonnais sont loin de notre institution et de l'architecture administrative française et souvent, les plus pauvres en sont encore plus éloignés. Loin des idées reçues, beaucoup ne font pas valoir leurs droits ; il suffit pour cela de lire régulièrement les publications de l'ODENORE (observatoire des non-recours aux droits et services) notamment. Or, les droits sociaux sont avant tout des droits, au même titre que les droits civils et politiques, et ne relèvent plus, dans notre Etat de droit, de logiques seulement privées ou morales, même si certains voudraient nous en persuader en utilisant outrageusement le vocable d'assistantat.

Bien souvent, nous contribuons sans le vouloir à la relégation de ces personnes. En développant par exemple les fameux guichets uniques. Ainsi quand toutes les collectivités, réinventant la poudre, créent le leur en fonction de leurs compétences, nous trimbalons les habitants d'un guichet unique à un autre et dénaturons, telle Pénélope, les mailles du filet de protection que nous cherchons par ailleurs à tisser.

Cette question du guichet est d'autant plus importante qu'aujourd'hui, il est souvent dématérialisé. Or, si la technique est nécessaire, pratique et une réelle plus-value pour la majorité d'entre nous, elle crée également des laissés-pour-compte. Le millefeuille de l'exclusion se met en place tranquillement, sous couvert de politiques faites pour tous. Non, la plupart des politiques publiques menées ne sont pas faites pour tous mais pour 80 % de la population. Nous devons donc faire en sorte que les 20 % de la population qui ne sont pas pris en compte ne soient plus le "*no woman's and no man's land*" des politiques publiques. C'est là que réside notre devoir de solidarité.

Travaillons donc de concert à rendre ces filets opérants en croisant plus encore nos regards, nos actions. Les Communes sont ainsi des lieux d'observations et d'élaboration de stratégie. Construisons ensemble les indicateurs pertinents, partageons plus avant ces données sociales et associons-y également les usagers et leurs représentants pour s'adapter au plus près des besoins. Cela signifie aussi que les critères retenus ne doivent pas être seulement des ratios financiers, réflexes naturels dans le contexte de restrictions budgétaires que nous subissons tous. Ils ne sont ni l'alpha ni l'oméga des politiques publiques quelles qu'elles soient, ni les seuls indicateurs du bon fonctionnement de l'économie ou de la société d'ailleurs.

Ce projet est également destiné aux agents de la Métropole, aux partenaires avec lesquels les politiques sociales sont développées et aux élus de cette assemblée et des Communes. Il fixe un cap mais nous devons régulièrement le réinterroger car notre société évolue vite, très vite, et les politiques sociales ne peuvent être figées dans le marbre sous peine d'être obsolètes dès qu'elles sont énoncées. Construisons ensemble ce comité de suivi au fil de l'eau, permettant son adaptation permanente.

Bien sûr, la Métropole est un acteur majeur en matière de politique sociale. Elle applique cependant des décisions nationales inscrites dans le code des collectivités et le code de l'action sociale et est dépendante, de fait, des décisions du Gouvernement et du législateur. Nous ne pouvons plus aujourd'hui nous cantonner à des politiques sociales curatives, il nous faut développer la prévention, la sensibilisation de tous, par exemple en matière de handicap.

Il s'agit aujourd'hui d'allier ces deux types de politiques, curatives et préventives, avant de connaître –permettez-moi l'expression– un retour sur investissement social dans quelques années. Ce développement de politiques de prévention sera de fait conditionné aux moyens qui y seront attribués et cela nécessite donc de dégager des marges de manœuvres internes.

En outre, les politiques sociales sont des politiques partagées et si la concertation a existé, elle peut se parfaire, s'améliorer avec les agents, les élus de cette assemblée et des Communes mais aussi avec le tissu associatif local, composé de petites associations peu lobbyistes mais qui sont souvent au plus près des plus fragiles. Ainsi, nous aurons tous une fine connaissance de leurs besoins mais aussi de leur potentialité.

J'entends souvent dire que les élus devraient aller au sein de l'entreprise ; j'ajoute à cela qu'ils devraient surtout se rendre à l'accueil puis passer du temps en suivi social dans une association, un CCAS ou une Maison de la Métropole. C'est du travail d'écoute, de dentelle, au plus près de besoins individuels que dépend la construction, en pratique, d'une Métropole inclusive faite réellement pour tous.

Cette médiation humaine est indispensable. Elle n'est pas numérisable, elle n'est pas mécanisable, elle n'est pas délocalisable. Ah si ! Elle est délocalisable mais plus précisément au sein des territoires de la Métropole de Lyon, en fonction de leurs besoins ; c'est même incontournable et je pense plus particulièrement au territoire de l'est lyonnais.

C'est ce choix de coopération et de prévention que nous devons faire dès aujourd'hui pour les plus pauvres d'entre nous mais aussi pour tous les autres, pour nous, nos enfants et pour demain.

Oui, les questions et enjeux de solidarité sont éminemment politiques car ils façonnent la société d'aujourd'hui et de demain. Cette politique des solidarités conditionne notre rapport à l'autre et donc nous permet de le reconnaître ou de se replier frileusement en faisant de lui le bouc émissaire de toutes nos peurs. Alors surmontons ces peurs et revendiquons une Métropole où l'humain est notre priorité.

Notre groupe votera ce projet.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup, madame Le Franc, et merci pour le travail que vous avez effectué en amont de ce dossier. Dix minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée POULAIN : Monsieur le Président et chers collègues, cette intervention se fera à deux voix au nom du groupe Synergies-Avenir : je débiterai et ma collègue Nathalie Frier me relaiera.

Ce projet métropolitain des solidarités s'avère être un sujet absolument nécessaire au fonctionnement et au développement de la Métropole. Comment concevoir une Métropole qui exclurait l'accueil des enfants, qui ne soutiendrait pas ses aînés, qui rejeterait le handicap, qui ne prendrait pas soin de ses habitants à travers la santé publique et qui ne soutiendrait pas les personnes en difficulté sociale ? Comment ne pas prendre en compte la dimension humaine et ne pas considérer les plus fragilisés alors que le dynamisme économique de notre Métropole est mis en avant ?

Ce projet concerne toutes les communes, tous les habitants de la Métropole. Il organise la prévention, la protection et l'accompagnement, quelque chose de normal pourrait-on dire, mais cette évidence ne peut s'exprimer que si les structures et les professionnels le permettent. Or, ces structures peuvent souffrir d'un manque de moyens pour s'adapter aux évolutions sociétales : les professionnels n'ont pas toujours eu accès aux formations adéquates ou n'ont pas eu les moyens pour travailler correctement ; les bénévoles sont lassés et s'essouffent devant l'inertie administrative.

Le secteur social demande des moyens financiers importants pour lesquels on ne peut systématiquement quantifier les retombées économiques tant les résonances sont multiples. Soutenir les personnes en difficulté ou simplement les accompagner représente actuellement 25 % du budget de la Métropole. Combien devons-nous payer si nous ne faisons rien ? L'investissement financier et humain d'aujourd'hui nous permettra peut-être de ne pas dépenser davantage dans un futur plus ou moins proche, tout en assurant un soutien à tout à chacun.

La prévention par l'accompagnement évite la dégradation de situations auxquelles il faudra alors remédier. Il s'agit maintenant de répondre aux problématiques actuelles et de prévoir demain. C'est un choix politique qui répond aux demandes grandissantes de la population et à une adaptation nécessaire à un contexte socio-économique que subissent certains. C'est pourquoi, au-delà de l'énoncé d'une volonté, ont été définies des orientations et des actions pour la mise en œuvre de ce projet. Dès lors que nous définissons des axes stratégiques, il nous faut avoir une réelle implication dans la définition des actions et surtout apporter de la lisibilité, des modus clairs qui favorisent l'efficacité des acteurs fédérés. Mais une question demeure : comment fait-on de l'accompagnement personnalisé efficace dans une collectivité de plus d'un million d'habitants qui compte 59 Communes ? Car il est difficile de toujours répondre de la même façon pour des cas à chaque fois différents.

Une des pistes de réponse est la considération de l'importance de la Commune dans ce dispositif. Il est donc indispensable d'intégrer des instances communales dédiées à ce champ de compétence aux modes opératoires de ce projet métropolitain des solidarités. C'est pourquoi notre groupe propose de renforcer le rôle du comité partenarial en lui donnant des moyens d'intervenir pour un meilleur suivi des orientations, avec des élus mais aussi des professionnels de terrain aguerris sur les champs visés.

Les Conférences territoriales des Maires, lieux d'échanges et instances de proximité confirmés, doivent également évoluer vers un lieu de collaboration opérationnelle pour pouvoir faire remonter les difficultés du terrain. Ces Conférences territoriales représentent sans aucun doute l'échelle territoriale à privilégier pour installer le comité partenarial que nous demandons. Chaque Commune doit aussi s'approprier ce projet et pouvoir s'impliquer pour correspondre au mieux aux besoins du territoire parce que le projet métropolitain des solidarités est une politique de proximité, pilotée de façon fédératrice par les services centraux métropolitains. Ce pilotage peut permettre de faire parfois acte d'autorité et imposer la collectivité dans les actes de gestion de situations complexes où les différents acteurs auraient tendance à se renvoyer les responsabilités et les décisions ; et bien souvent le Maire assure et assume la responsabilité.

Enfin, toutes les décisions prises ne pourront se réaliser qu'à condition de les appliquer de façon transversale dans l'urbanisme, l'habitat, le logement, la politique de la ville, la proximité, l'environnement, les déplacements, la voirie, l'insertion, l'emploi, la culture, le sport, l'éducation, les transports et bien sûr les finances.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je crois qu'il y a une autre personne.

Mme la Conseillère déléguée FRIER : Monsieur le Président et chers collègues, il y a des délibérations stratégiques qui parlent plus que d'autres, non pour établir une hiérarchie mais parce qu'on touche à la personne humaine. Finalement, chacun de nous est concerné directement ou indirectement. Je voudrais donc aborder devant vous, au nom du groupe Synergies-Avenir, l'esprit de ce projet, son contenu, la méthode d'élaboration et son application.

Ce projet métropolitain des solidarités est une histoire que l'on raconte, l'histoire d'une vie de femme et d'homme dans la Métropole. En effet, ce projet prend en compte l'existence humaine de la toute petite enfance et même avant la naissance grâce à certains axes de la PMI (protection maternelle et infantile) jusqu'au grand âge. La Métropole est ici dans son rôle. Nous voulions relier l'humain et l'urbain. Voici un document stratégique qui entre pleinement dans cet objectif : faire de la Métropole un territoire solidaire, un territoire où la politique de développement ne délaisse pas les plus fragiles au bord des chemins de la réussite. C'est un projet, c'est-à-dire un ensemble d'orientations stratégiques, d'axes et de fiches actions –comme l'a évoqué ma collègue Virginie Poulain– ; il est métropolitain car il concerne véritablement tout notre territoire.

L'atlas des politiques sociales et médico-sociales est un document plus que précieux à ce titre, pour réfléchir à l'ensemble des politiques publiques qui peuvent contribuer à réduire les déséquilibres territoriaux et, bien sûr, il prend en compte l'ensemble de la chaîne des solidarités. En effet, avec ce contenu, nous allons plus loin que la loi qui établissait deux schémas précis. Avec un projet global, nous peignons un tableau complet de ce que doivent être les solidarités dans la Métropole. C'est ce qui nous permettra d'avoir une action cohérente favorisant les complémentarités et les synergies.

Les chiffres de la solidarité parlent d'eux-mêmes ; notre Métropole qui est dynamique n'est pas pour autant un îlot de prospérité sans difficulté : nos services sociaux accompagnent des milliers d'usagers. L'aide sociale à l'enfance représente 9 811 mineurs. La prise en charge du handicap, ce sont 107 000 demandes adressées à la MDMPH (maison départementale métropolitaine des personnes handicapées), 8 752 allocataires de la PCH (prestation de compensation du handicap) ou de l'ACTP (allocation compensatrice pour tierce personne) ; et je pourrais continuer à énumérer les chiffres et les dispositifs.

Mais l'important aujourd'hui c'est de parler des femmes et des hommes qui sont accompagnés et des outils que nous allons donner, avec ce projet, à tous ceux qui les accompagnent dans des domaines variés : PMI, personnes âgées, personnes en situation de handicap, santé publique, développement social, protection de l'enfance.

Ce pacte, c'est la prise en compte de situations toujours difficiles mais ayant conscience de ce qu'une société fait pour un mineur en danger, c'est le symbole de l'importance qu'elle accorde à l'avenir d'une vie humaine, de ce qu'une société fait des plus fragiles (exclus, en situation de handicap ou malades). C'est l'indice de la considération apportée aux êtres humains. Ce qui est fait pour les personnes âgées et les nourrissons, c'est la preuve de ce que l'on doit aux générations qui ont bâti nos existences et à celles qui vont les poursuivre, une solidarité intergénérationnelle.

Les orientations sont partagées, bien sûr. Un projet des solidarités se doit d'être équitable. Les différences de situations des territoires doivent donner lieu à des actions adaptées mais tout cela pour un objectif identique. Un sénior doit être bien traité dans l'est lyonnais et dans les Monts d'Or ; un jeune doit être accompagné à Lyon comme dans le sud-ouest lyonnais.

La réussite de ces politiques de solidarité nécessite de faire participer les usagers. Nous ne sommes plus dans une politique d'aide descendante, une politique de guichet. Il importe que chacun soit acteur dans son parcours. Il nous faut innover pour nous adapter, sans nier pour autant ce qui marche déjà –mais j'y reviendrai plus tard–.

Il nous faut nous décroiser et c'est le rôle des partenariats. Les quatre axes qui les structurent sont pertinents. Développer la prévention dans tous les secteurs, c'est à terme diminuer les besoins d'interventions d'urgence ou curatives. Ceci nécessite un gros effort de connaissance du terrain mais c'est indispensable. Éviter les ruptures des parcours des usagers, c'est éviter les risques d'exclusion. Face à une société difficile, il n'y aurait rien de pire qu'une discontinuité de l'action de la collectivité en charge de la solidarité. Supprimer les temps morts, accompagner sur la durée en n'ayant pas d'œillères dans le regard que l'on porte aux situations, c'est ce qui permet de s'adapter et surtout de ne pas perdre des usagers dans un maquis de démarches.

C'est un projet partenarial et c'est une condition essentielle à sa connexion au réel puisque les politiques sociales, nous le savons bien, impliquent une multitude d'acteurs. C'est pourquoi je tiens à souligner les propositions, notamment de création d'un comité partenarial demandé par notre groupe qu'a évoqué ma collègue Virginie Poulain précédemment.

L'axe "Favoriser l'inclusion sociale et urbaine" est aussi un axe qui a une signification particulière pour moi. Il montre que ce projet est plus qu'un simple projet social et qu'il n'y a pas de politique de solidarité sans lien avec l'ensemble des politiques publiques qui ont toutes une utilité dans la lutte pour une Métropole solidaire. Un exemple : des politiques de renouvellement urbain comme nous les menons à Saint Fons n'auraient pas d'efficacité sans un accompagnement social fort en parallèle.

Le programme d'actions est vaste et fourni. Évoquer quelques-unes d'entre elles seulement serait faire oublier les autres. Je voudrais simplement saluer les équipes qui vont avoir à les mener et qui le feront, comme toujours, avec professionnalisme. Ensuite, je voudrais remercier, au nom de l'ensemble des élus du groupe Synergies-Avenir, les équipes qui ont travaillé sur ce projet. Je sais qu'il est le fruit d'un engagement de nombreux mois pour compiler les actions, recueillir les contributions, réfléchir aux orientations.

Ce projet métropolitain des solidarités n'est pas un objet technocratique, il est dense mais cette densité provient de la rencontre des services, des élus, des professionnels et partenaires des secteurs concernés, des Communes. Cette densité, c'est la densité d'une existence humaine avec ses difficultés et ses attentes. Ces mois de préparation que j'ai pu suivre dans ma délégation d'alors ont été des mois de découverte pour nous tous. L'élaboration de ce schéma a permis de croiser des expériences, des regards, elle a permis des échanges qui n'allaient pas forcément de soi. Elle a permis aussi, je le crois, de capitaliser sur les politiques publiques menées par le passé, de mixer encore davantage les équipes issues du Département et celles de la Communauté urbaine.

Ce schéma procède ainsi de la création d'un esprit métropolitain, esprit qui ne doit pas pour autant faire table rase de ce qui existait auparavant. L'honneur et la force de la Métropole, c'est de reconnaître la pertinence de ce qui avait pu être mis en place auparavant. On ne prépare pas l'avenir en dédaignant le passé. Ce projet métropolitain des solidarités réussit cette synthèse entre la continuité d'un humanisme lyonnais et la nécessaire adaptation à un contexte nouveau.

Nous avons désormais un outil formidable. Ce n'est pas qu'un texte, il faut le faire vivre, l'appliquer, en gardant à l'esprit la même méthode collaborative, la même prise en compte du terrain. Pour cela, la Métropole devra et pourra s'appuyer sur les Communes qui sont toujours les portes d'entrée quasiment inévitables du territoire.

On le voit d'ailleurs ce soir à travers les contrats territoriaux, les Communes sont prêtes à travailler avec les services de la Métropole, à réfléchir à de nouveaux modes de faire. Quels que soient nos choix en termes de gestion des compétences, nous savons tous que c'est d'abord vers le Maire que se tournent les habitants en cas de problème. A nous, Maires et services municipaux, de les orienter ensuite mais, pour cela, il faut qu'à l'appui des axes votés aujourd'hui, nous ayons des outils de gestion du quotidien.

La réussite du projet métropolitain des solidarités sera liée à notre capacité mutuelle à répondre aux urgences du quotidien. Il est parfois difficile d'obtenir des réponses rapides face à des situations dramatiques. Je l'ai vu en tant que Maire, tout comme mes collègues, sur des problèmes de logement indigne sur lequel l'aide de la Métropole est toujours précieuse.

Chers collègues, c'est avec émotion et gravité que je soutiens, avec l'ensemble des élus du groupe Synergies-Avenir, ce projet métropolitain des solidarités ; émotion car nous pensons d'abord, par-delà tout enjeu politique, à tout ce qu'il pourra améliorer dans la prise en compte des situations individuelles de nos concitoyens dans l'ensemble du territoire métropolitain ; gravité car nous savons bien l'urgence dans laquelle nombreuses personnes se trouvent, qui représentent un contraste saisissant face au dynamisme de la Métropole.

Le groupe Synergies-Avenir votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, madame Frier. Dix minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains

Mme la Conseillère BRUGNERA : Monsieur le Président, nous parlerons à deux voix : tout d'abord, ma collègue Sandrine Runel sur le projet dans sa globalité et ensuite, je ferai un focus sur la PMI.

Mme la Conseillère RUNEL : Merci. Janvier 2015, 6 novembre 2017, 2 ans et 10 mois, voici le temps, le court temps devrais-je dire, qu'il a fallu à la Métropole pour se doter d'un document programmatique traduisant notre volonté d'accompagner au plus près et au mieux l'ensemble des populations de notre territoire métropolitain relevant d'un besoin de solidarité.

Comme cela a déjà été rappelé, la Métropole de Lyon est à la fois un territoire dynamique économiquement mais qui connaît, comme partout dans notre pays, des disparités fortes entre des populations aisées et des publics en situation de grande précarité.

Au regard du contexte actuel, avec une hausse continue du nombre de personnes vivant sous le seuil de pauvreté, la précarité n'est pas un phénomène de circonstance, elle est devenue une composante de notre société. Aussi, si les dépenses de solidarité assurent un filet de sécurité à l'ensemble des citoyens, nous ne pouvons nous satisfaire de seulement intervenir une fois la précarité installée.

En effet, l'obligation qui nous est faite depuis la loi du 2 janvier 2002 de présenter un schéma d'organisation sociale et médico-sociale se concrétise au sein de notre collectivité par le travail d'élaboration du projet métropolitain des solidarités 2017-2022, un projet d'envergure développant une approche transversale de l'action sociale.

Il a souvent été question, pendant le temps de construction de la Métropole, d'urbain et d'humain, d'urbanité et d'humanité. Comment l'ignorer, alors que nous venons, cette année encore, de débiter la trêve hivernale ? Comment ne pas penser à ces milliers de familles de la métropole qui connaissent des difficultés, aux 1 500 agents de notre collectivité qui sont confrontés chaque jour à des situations dramatiques, à des situations d'urgence, aux souffrances d'enfants en bas âge comme à la solitude de personnes vieillissantes qui pourront bénéficier d'un accompagnement dans un des 185 établissements et services pour personnes âgées de la Métropole ?

Il faut nécessairement saluer le travail des acteurs de la solidarité qui répondent quotidiennement aux difficultés des plus fragiles et des plus fragilisés. En effet, comment répondre aux 6 200 sollicitations, à près de 20 000 demandes d'aides financières pour les familles comme aux 107 000 dossiers déposés auprès de la MDMPH ?

La situation des mineurs étrangers a été évoquée mais, face à des arrivées massives, on dénombrera à la fin de l'année plus de 25 000 enfants et adolescents étrangers sans famille présents sur le territoire national. Comment y faire face ? La Métropole ne pourra répondre seule mais elle se doit d'accompagner ces jeunes en exil dans leur besoin de protection comme les professionnels qui les prendront concrètement en charge. Le contexte nouveau nous impose d'aller plus loin que l'avait fait le Conseil général en 2011 avec la mise en place de la MEOMIE.

Le projet métropolitain des solidarités qui nous est présenté aujourd'hui est donc un nouvel acte fondateur pour notre Métropole. Ce chantier, lancé aux premières heures de la Métropole par le Président Gérard Collomb, a été repris par David Kimelfeld ; dès son élection, il s'en est emparé.

Il a été le fruit d'un travail collectif porté par la direction générale déléguée au développement solidaire et à l'action sociale, où les équipes de la halle Borie ont su animer un travail avec les partenaires associatifs, en associant les fonctionnaires territoriaux comme les différents segments du travail social. Ils ont travaillé sur un schéma tout en assurant leur mission de service public à destination de nos concitoyens.

Je tiens à remercier également Claire Le Franc pour son implication et son engagement pour l'autonomie et la prise en charge des personnes âgées et handicapées. Je remercie bien évidemment Annie Guillemot et Murielle Laurent qui ont su elles aussi s'emparer de ce projet dès leur prise de fonction.

L'enjeu majeur posé aux équipes et à leurs partenaires a été la constitution d'un document clair, accessible, concis et pragmatique, permettant de répondre à quatre intentions politiques fortes :

- renforcer la prévention à destination de tous,
- faciliter l'accès à l'information et aux dispositifs pour offrir aux usagers une meilleure prise en charge,
- développer les collaborations entre les différents acteurs (publics, privés, sanitaires et sociaux),
- enfin, favoriser l'inclusion sociale et urbaine en s'appuyant sur l'expertise de l'utilisateur et du citoyen : mieux connaître les besoins pour mieux y répondre.

Et c'est là tout l'enjeu de notre projet : renforcer les actions de prévention et maintenir un accompagnement renforcé pour les plus en difficultés. Le travail social a pour but, quelles que soient les fonctions exercées, de faire société avec ceux qui ont des difficultés et aider l'autre à exister.

Le concept de solidarité territoriale que nous défendons pour notre Métropole doit être facteur de développement.

Ce projet devra permettre de renouveler l'organisation du service social métropolitain afin de garantir un accueil inconditionnel de proximité.

Si cette transition s'inscrit dans une démarche d'innovation sociale, le regard ne doit-il pas toutefois porter au-delà de cette dichotomie, notre rôle consistant à réinventer et à combiner ces différentes politiques publiques pour se rapprocher au plus près des besoins réels et individuels de la personne ?

Dans une période caractérisée par une remontée des individualismes, jamais les interventions des collectivités n'ont été aussi importantes, variées et insistantes dans le domaine des solidarités, en particulier sur les questions de protection de l'enfance et de logement adapté.

Mais, plus encore qu'à un accroissement du rôle des politiques, c'est à la transformation des modalités de ces interventions qu'il faut être sensible.

Ainsi, si certains nécessitent une attention particulière, c'est à partir d'un constat qu'ils ont moins, qu'ils sont en situation déficitaire. Encore une fois, la Métropole interviendra au travers des Assises de la solidarité programmées dès 2018 et organisées tous les deux ans, afin de débattre ensemble des grands enjeux sociétaux, afin de mettre en valeur des actions remarquables sur notre territoire et ouvrir de nouvelles pistes de discussion.

Ces objectifs s'inscrivent parfaitement dans la structuration du projet métropolitain des solidarités et illustrent bien notre volonté de construire des politiques sociales à la hauteur des enjeux de demain.

Mme la Conseillère BRUGNERA : Comme nous l'avons vu, ce projet va nous permettre de renforcer nos politiques sociales et médico-sociales en les abordant de façon globale et transversale. Et nous aimerions revenir sur le travail mené dans ce cadre en matière de protection maternelle et infantile.

Les compétences sociales héritées du Conseil général et la diversité de notre implication sur les territoires nous permettent, en effet, aujourd'hui de développer une véritable politique en matière de protection maternelle et infantile plaçant l'enfant au cœur du dispositif mais permettant également un meilleur accompagnement de l'ensemble des acteurs et sur des familles dans toutes leurs spécificités et selon leurs besoins.

Une approche transversale en matière de PMI, c'est au-delà des questions sanitaires et des obligations sociales, œuvrer à réduire les inégalités tout en construisant un projet cohérent et ambitieux pour toutes les familles.

C'est développer l'accueil des 0-3 ans collectif ou individuel : 1 000 places ont été ouvertes cette année dans plus de 80 structures et plus de 1 700 agréments d'assistantes maternelles ont été délivrés. Un réseau conséquent et exigeant que notre Métropole accompagne au quotidien pour leur formation mais aussi pour un soutien à pérenniser leurs emplois. Et l'étude réalisée cette année, à notre demande, sur les freins à l'emploi des assistantes maternelles nous offre aujourd'hui un véritable cadre d'action pour lutter contre leur chômage et créer des leviers en leur direction mais aussi en direction des parents pour faciliter le recours aux assistantes maternelles.

C'est également travailler conjointement avec l'ensemble des services liés à l'enfance, la santé et la jeunesse, pour mener une politique de prévention cohérente pour tous les âges et ainsi structurer les partenariats à l'échelle de la Métropole et des territoires. Un comité des partenaires de la protection de l'enfance sera réuni régulièrement, associant la justice et les établissements et services habilités. Il sera chargé d'envisager de nouvelles solutions d'accueil, notamment pour les enfants en prises avec des difficultés multiples. Ce travail sera poursuivi à l'échelle des CTM pour adapter les actions du projet métropolitain des solidarités au contexte local.

C'est aussi renforcer la collaboration de l'ensemble des partenaires privés et publics pour se donner des outils d'évaluation et de perfectionnement. Notre société évolue, les modèles parentaux sont multiples. Répondre à ces mutations est l'un des enjeux majeurs d'une PMI moderne et efficace, notamment en matière de réduction des inégalités sociales de santé. Pour cela, il est primordial que les travailleurs sociaux sur le terrain puissent confronter leurs expériences afin d'adapter leurs réponses. Le développement des actions de tutorat, la mise en place d'un dispositif d'analyse de la pratique pour l'ensemble des travailleurs sociaux vont ainsi consolider la formation et la collaboration entre professionnels pour une meilleure prise en charge des familles en grande précarité.

Enfin, c'est mener une politique de protection maternelle et infantile en corrélation avec les politiques d'insertion. La PMI a un rôle essentiel à jouer dans le développement économique de nos territoires. De nombreuses analyses nous l'ont démontré : trop souvent, sur certains territoires, s'entrecroisent problématiques familiales et difficultés socio-économiques. C'est en diversifiant et en renforçant les modes de gardes que nous permettrons aux publics en difficulté, notamment bien sûr les familles monoparentales en progression constante sur notre Métropole, d'accéder à l'emploi. A ce titre, nous tenons à signaler le travail entamé avec Pôle emploi et de nombreux partenaires associatifs dans les communes qui a déjà permis d'établir un état des lieux des pratiques et des besoins et qui va donner naissance à un comité interpartenarial de pilotage et de suivi pour une meilleure prise en charge des besoins des publics en parcours d'insertion.

Ce ne sont là que des exemples des tâches entreprises et du chemin qu'il nous reste à parcourir. Les objectifs, nous les connaissons, ils sont concrets et opérationnels. Il s'agit d'améliorer l'offre de services de la PMI, pour toutes les familles et tout particulièrement à destination des plus fragiles. Nous souhaitons bien sûr améliorer la lisibilité des actions et renforcer l'efficacité des liens avec les différents professionnels.

La PMI mobilise les compétences et le talent d'équipes pluridisciplinaires que je voudrais nommer : médecins, sages-femmes, puéricultrices, psychologues, psychomotriciens, diététiciens, secrétaires médicales et sociales, auxiliaires de puériculture et agents techniques de la petite enfance. Le groupe tient à souligner l'implication de ces professionnels auprès des Grand Lyonnais.

Nous le voyons dans le cadre de ce projet, la PMI parvient ainsi à fédérer les professions diverses, à croiser des spécialités, à articuler des structures et des partenaires. Cette richesse, cette souplesse sont à conforter afin que nos services, toujours en lien avec les Communes, puissent s'adapter aux besoins des familles et des enfants de notre Métropole.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que le groupe Socialistes et républicains métropolitains votera ce rapport et s'engagera pleinement pour la bonne réalisation de ces missions dans les cinq années à venir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup, madame Brugnera. Huit minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère CRESPIY : Monsieur le Président, mes chers collègues... Je ne sais pas si ça marche ? Oui, on m'entend !

Monsieur le Président, mes chers collègues, cette intervention se fera également à deux voix. Ce rapport est important pour notre collectivité, il suffit de constater le nombre et l'engouement des prises de paroles au sein de notre Assemblée. Ce schéma des solidarités dépasse son caractère purement légal et obligatoire, pour donner le sens des actions sociales.

Au regard des orientations, ce schéma aurait pu être présenté en commission générale et pas seulement en commission spéciale développement solidaire et action sociale.

En ce qui concerne les documents qui nous ont été remis, nous tenions à en souligner la grande qualité tant sur le fond que dans la présentation. Restons toutefois attentifs car ces documents restent peu accessibles à ceux qui ne maîtrisent pas les politiques concernées.

Quelques mots sur les cahiers thématiques :

1° - Le développement social

Il aurait mérité d'être sorti de son cadre, puisqu'il interroge toutes les politiques sociales et même plus largement. Il devrait porter l'engagement et la vision, ce qui n'est pas vraiment le cas.

Vous insistez beaucoup sur le numérique pour mieux communiquer et informer, c'est une évolution nécessaire. Pour autant, on semble percevoir derrière ces mots une évolution du service rendu dans lequel un simple outil, le numérique, deviendrait l'interface de la politique. Dans l'accompagnement social, nous souhaitons mettre en garde contre une évolution purement comptable et nous rappelons que l'accompagnement de situations sociales passe avant tout par l'humain.

A ce sujet, nous insistons sur l'importance de l'accueil. Qu'il soit physique, téléphonique, l'accueil suppose des personnes formées mais surtout polyvalentes. C'est une dimension qui n'est pas bien prise en compte car elle touche à l'organisation du travail et à la vision de l'emploi social. Nous aurions aimé une plus grande ambition sur l'évolution des personnels.

Concernant le partage de l'information, son développement est une condition de cohérence et d'efficacité. Nous souhaiterions qu'après l'adoption du schéma, vous engagiez la réalisation d'un cahier des charges pour encadrer ce partage d'informations qui pose des questions éthiques et déontologiques.

2° - L'enfance

D'une manière générale, nous savons que la prévention nécessite des moyens financiers qui souvent sont dévorés par les actions d'urgence. Il convient donc d'arriver à démontrer l'impact de son résultat. Il faut mettre en œuvre une évaluation, comme on le fait pour tout contrôle de gestion de nos politiques publiques.

L'élément principal que nous souhaitons mettre en avant est la nécessaire souplesse des structures. Les différentes solutions de placement et d'assistance éducatives sont nécessaires car les situations sont de plus en plus complexes. Mais ces solutions doivent être fluides entre elles.

Pour cela, il faut affirmer la construction en réseau qui assure le partage des compétences les plus spécialisées. Pour les familles d'accueil, c'est une condition indispensable à leur maintien qui reste une solution très favorable pour l'enfant.

Il faut créer le lien avec la PMI qui joue un rôle essentiel de prévention puisqu'elle peut intervenir dès la petite enfance. De même, il conviendrait de travailler le décroisement avec l'éducation en classes maternelles, afin de mieux servir les jeunes enfants et d'optimiser des équipements.

Par ailleurs, une des missions de la protection de l'enfance est l'accueil des mineurs non accompagnés.

Avec plus de 900 cas à l'étude sur les neuf premiers mois de l'année 2017, le service de la Métropole est saturé. Vous avez fait le choix d'externaliser cette instruction qui devrait être en place pour 2018. Nous pourrions alors en évaluer les effets.

L'autre point concerne le logement : malgré des places d'accueil créées en urgence, plus d'une centaine d'entre eux dorment dans la rue, avec toutes les conséquences inhérentes à ce type de situation.

Le 20 octobre dernier, le Premier Ministre s'est engagé à ce que l'Etat prenne en charge leur première évaluation ainsi que leur hébergement jusqu'à ce que leur minorité soit confirmée. Malheureusement, nous sommes plus

sceptiques sur sa capacité à apporter une solution nationale déclinable au plan territorial. Pourtant, sur ce sujet particulièrement, c'est une réponse concertée et opérationnelle que l'État et les collectivités doivent mettre en œuvre au plus vite ; vous avez indiqué y travailler avec le Préfet, nous attendons maintenant des actes.

Je vous remercie, monsieur le Président, et je cède la parole à Agnès Gardon-Chemain qui va poursuivre l'intervention du groupe.

Mme la Conseillère GARDON-CHEMAIN : Monsieur le Président, mes chers collègues, j'interviens donc en complément de madame Crespy sur le schéma des solidarités pour évoquer plus particulièrement les domaines personnes âgées et personnes handicapées.

Le projet métropolitain des solidarités est le fruit d'un important travail des services mais aussi de tous les partenaires, qu'il s'agisse des représentants des personnes âgées et des personnes en situation de handicap comme des partenaires institutionnels et associatifs. Ce schéma apportera certainement des améliorations à l'organisation actuelle car les propositions contenues dans le projet nous semblent aller dans le bon sens. Nous retrouvons d'ailleurs certaines suggestions que notre groupe a pu émettre lors de la préparation de ce document.

Pour nous, il est important d'affirmer le respect de la personne quelle que soit sa situation, reconnue comme actrice lors du choix du soutien de la collectivité et non pas considérée comme un sujet pour lequel la collectivité décide ce qui est bon pour elle. De même, il nous paraît important que ce nouveau projet vise à accompagner et fluidifier les parcours de vie, par la création de référents au sein des Maisons de la Métropole et l'anticipation, avec entre autres la rencontre des jeunes handicapés et de leur famille l'année de leurs dix-sept ans ou le dispositif passerelle permettant à ces jeunes de faire des stages en établissements ou en ESAT (établissement et service d'aide par le travail).

Parmi les suggestions que nous sommes heureux de voir figurer et que nous avons appelées de nos vœux, nous retrouvons avec plaisir, à titre d'exemple, les appartements partagés, structures à taille plus humaine ainsi que l'ouverture des EHPAD ou des résidences autonomie avec leur environnement qui sont à la fois des accueils et des supports ressource pour les personnes âgées ou handicapées à domicile et permettant un maintien à domicile dans des conditions optimales et la transition en douceur vers la structure si nécessaire.

Enfin, l'amélioration de la lisibilité des offres et des dispositifs en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées ainsi que le décloisonnement entre les secteurs sanitaires et médico-sociaux nous apparaissent une véritable avancée.

Nous persévérons à demander la création d'un label qualité métropolitain pour les SAAD (services d'aide et d'accompagnement à domicile), gage rassurant pour les personnes âgées ou handicapées et leur famille mais aussi participant à l'indispensable valorisation de cette profession.

Après le vote, s'ouvrira le temps non moins important de la mise en place des mesures d'action. La mise en place des mesures peut être une réussite –ce que nous souhaitons vraiment– ou ne pas l'être ; à titre d'exemple, des contrats d'objectifs pluriannuels qui, en fait de pluriannuels, sont annuels et donc n'offrent pas aux établissements la sécurité et la stabilité nécessaires qui étaient attendues.

Si nous voulons être à la hauteur de nos ambitions, il faut travailler sur des indicateurs plus aboutis qui ne doivent pas se limiter à du quantitatif. À titre d'illustration, pour l'action 2 "accompagner le parcours de l'enfant en situation de handicap", le nombre de familles reçues à l'annonce du handicap ou de jeunes handicapés de dix-sept ans reçus pour étudier leur orientation est un critère, certes, intéressant mais la qualité de ces interventions, la réponse apportée, le vécu des personnes accueillies sont eux aussi essentiels à l'évaluation.

De plus, pour que ce nouveau schéma ambitieux, fruit d'un important travail, soit une réussite, il convient aussi que les personnels puissent le mettre en place. C'est pourquoi nous attirons votre attention sur les difficultés de recrutement dans certaines fonctions ainsi que l'absence de volonté pour d'autres, comme par exemple le poste d'éducateur de prévention spécialisée toujours non pourvu depuis cinq longues années sur la commune d'Ecully.

Malgré les réserves qui sont autant d'ouvertures de collaboration, nous voterons bien évidemment pour ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Quelques mots après des échanges très riches et vous ne m'en voudrez pas de peut-être ne pas aborder tous les sujets.

D'abord un travail reconnu de l'ensemble des élus qui ont participé à ce débat, cette construction du projet et de l'ensemble des services. Je voudrais, parce qu'ils sont présents ici de manière nombreuse et importante, les saluer et les remercier pour leur travail, ceux qui sont au dernier rang tout en haut et ceux qui sont juste devant, autour de la table, un grand merci pour le travail qui a été fait.

Beaucoup de choses ont été dites, d'abord sur la nécessité d'avoir des indicateurs, d'évaluer le travail qui sera fait et qui est devant nous –André Gachet en a parlé, Eric Desbos aussi, monsieur Lavache, Claire Le Franc–. Des indicateurs qui nous permettront d'améliorer notre approche en termes d'égalité mais aussi en termes de qualité et d'adapter finalement ces politiques. Thérèse Rabatel a parlé tout à l'heure d'un taux de couverture des besoins ; il faut améliorer effectivement ces éléments pour pouvoir mesurer ce taux de couverture des besoins, cela me paraît extrêmement important parce qu'il n'y a que comme cela que l'on pourra avoir une bonne lecture des moyens humains et des moyens financiers à mettre à disposition.

André Gachet a parlé de l'Observatoire départemental de protection de l'enfance, je crois qu'il est contenu dans l'Observatoire métropolitain mais cela méritera une discussion plus approfondie.

Béatrice Vessiller nous a dit qu'il fallait déployer le projet mais en même temps qu'il fallait améliorer le quotidien. Bien évidemment, ce projet n'est pas une photographie et on ira constater son évolution quelques mois ou quelques années après. Pendant que ce projet est élaboré et pendant qu'il va vivre, il y a effectivement des sujets quotidiens, des soucis quotidiens, dans nos différents services, dans les Maisons de la Métropole, eu égard aux difficultés, aux particularités de ces métiers et donc, bien évidemment, il faut veiller à ce que, parallèlement au déploiement de ce projet, ce quotidien s'améliore. On évoquait tout à l'heure notamment le déplacement d'un certain nombre d'agents des Maisons de la Métropole qui vont rendre des visites à domicile et on connaît les difficultés, ici ou là ; il faut régler ces problèmes et, en même temps, faire vivre ce projet métropolitain des solidarités.

La Métropole autrement a évoqué –mais pas seulement elle, je crois aussi le groupe Synergies– le rôle important des Villes. Bien évidemment, elles ont un rôle extrêmement important, à travers les Communes directement mais aussi à travers les CTM et il faudra bien sûr continuer à faire vivre ce projet à travers les Communes en direct mais aussi à travers les CTM. Et je crois que ce qui a été indiqué tout à l'heure sur les différents comités de suivi et d'évaluation ne doit pas nous inquiéter sur cette parole forte qu'auront les Villes et les Communes sur ce projet métropolitain des solidarités.

Il a été évoqué la participation forte des citoyens et je crois que cela transpire dans ce document. On ne peut plus faire comme nous le faisons dans le passé ; il faut que ceux que l'on appelle les allocataires, les bénéficiaires, puissent être des acteurs de leur propre parcours. Il est important que ces sujets-là soient bien pris en compte dans le projet métropolitain.

D'autres sujets ont été évoqués : monsieur Lavache et madame Crespy ont évoqué les difficultés de recrutement. Comment est-ce que l'on améliore l'attractivité des professionnels ? Cela nous ramène à la formation professionnelle et, bien évidemment, c'est un sujet qui est devant nous et il sera important de le travailler.

Sur le numérique, je crois avoir répondu à travers un courrier ; donc, je le redis, le numérique ne peut pas être la stricte interface sur ces sujets-là, dans ces travaux qui sont menés par les travailleurs sociaux ou médico-sociaux : bien évidemment, le lien direct, la présence humaine sont extrêmement importants. Il ne s'agit pas de les remplacer par le numérique.

Au-delà des éléments qui ont été portés et qui sont extrêmement importants, je dirai un mot sur les mineurs non accompagnés parce que cette question est revenue un bon nombre de fois mais je resterai un moment sur le projet métropolitain de solidarités pour dire que l'enjeu, à mon sens, est extrêmement fort.

Et c'est pour cela que tout à l'heure Nathalie Frier disait : "C'est de l'émotion et de la gravité". Je pense que, peut-être tout modestement, on prend la mesure de ce que peut apporter la création de la Métropole et ce que peut apporter la transversalité de nos compétences. Et on voit bien et on sent bien qu'au-delà de la transversalité nécessaire entre les différents sujets médico-sociaux et sociaux, l'intérêt aujourd'hui de cette Métropole qui a finalement quelque part –ce qui nous place dans une grande responsabilité– beaucoup de choses en main pour réaliser avec succès un certain nombre de choses.

Alors, je voudrais donner un exemple que j'ai donné ce matin : quand on parle aujourd'hui du logement pour les personnes âgées ou pour les personnes à mobilité réduite, il faut que l'on ait en tête que nous avons ici, dans cette assemblée, l'ensemble des compétences qui nous permettent d'apporter des réponses concrètes sur le logement des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite.

Nous avons bien évidemment cette expérience et les compétences en matière de logement. Nous avons le lien aux bailleurs sociaux. Nous avons les dispositifs qui nous permettent d'intervenir, y compris sur des zones tendues, pour pouvoir réaliser ces objectifs de logements particuliers pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite. Nous avons les professionnels du logement, les bailleurs sociaux, nous avons l'ensemble de ces acteurs qui sont finalement en lien direct avec nous.

Nous avons aussi la capacité de faire du logement avec de l'innovation parce que nous avons les compétences en matière de ville intelligente ; et –je l'ai dit souvent– la ville intelligente, ce ne sont pas simplement des applications pour les plus jeunes d'entre nous ; c'est aussi un certain nombre d'innovations qui vont permettre

d'amener de la sécurité supplémentaire pour les personnes à mobilité réduite dans les logements ou pour les personnes âgées Et là, nous avons aussi ces compétences. Ici, nous pouvons réaliser cette synthèse entre ces différentes compétences.

Nous avons la capacité de faire ce qu'on appelle –vous m'excuserez, en langage un peu managérial ou d'entreprise– "le sourcing", c'est-à-dire comment on va chercher les personnes qui vont intégrer ces logements, des personnes âgées ou des personnes à mobilité réduite. Nous avons les Maisons de la Métropole. Nous avons l'ensemble des réseaux qui nous permet d'aller chercher ces personnes, celles qui en ont le plus besoin, les plus adaptées pour aller dans ces logements. Nous avons l'ensemble des services et l'ensemble des compétences qui permettent d'apporter des réponses à ces personnes qui ont souvent un cumul d'un certain nombre de difficultés, qui ne sont pas simplement des problèmes de logement mais quelquefois des problèmes de santé, un certain nombre d'autres difficultés. Nous avons les réponses, en tout cas nous avons la capacité d'amener ces réponses.

Et, lorsqu'on a fait le logement, lorsqu'on a trouvé les personnes qui vont dans ces logements, lorsqu'on a fait ces logements de la manière la plus innovante possible, quand on a apporté les réponses aux différentes difficultés que rencontrent ces personnes dans ces logements, il nous reste aussi à ce que ces personnes puissent continuer à se déplacer dans la ville. Et la Métropole a la compétence sur les aménagements parce que c'est bien d'avoir du logement, c'est bien que les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite puissent, quand elles sortent de leur logement, se déplacer avec des aménagements qui soient adaptés. Et nous avons ici ces compétences sur la Métropole. Puis, quand elles se sont déplacées, c'est bien qu'elles puissent trouver du commerce de proximité et nous avons aussi, à travers le schéma du commerce, les compétences pour organiser ces réponses.

Voilà un exemple concret qui nous place, à mon sens, devant une grande responsabilité.

Quelques mots sur les mineurs non accompagnés : bien évidemment, c'est un sujet majeur, un sujet extrêmement prégnant sur notre Métropole. Nous ne sommes malheureusement pas les seuls à y être confrontés, c'est une question nationale, même si nous sommes sans doute dans les trois territoires en France les plus impactés par le flux, par l'importance des chiffres. Les chiffres ont été donnés, je ne les redonnerai pas, c'est quasiment le triple d'une année sur l'autre, avec un problème majeur –qui est un premier problème parce que c'est la première réponse– : c'est le premier accueil et le diagnostic puisque la loi nous contraint à faire un premier diagnostic pour évaluer si les personnes qui rentrent dans notre mission sont mineurs ou ne le sont pas. C'est la loi qui nous amène cette contrainte, c'est cet engagement légal que nous devons remplir.

Nous avons des difficultés, liées au flux très important depuis le mois de juin, à traiter l'accueil dans des délais normaux, c'est-à-dire des délais de trois à cinq jours, puisque aujourd'hui nous sommes à quatre, six semaines en ayant renforcé nos effectifs, puisque nous avons renforcé de trois personnes la mission il y a déjà quelques mois.

Il ne s'agit pas d'externaliser comme cela a été dit. C'est peut-être parce que les choses ont été mal expliquées mais, en tout cas, il s'agit surtout de renforcer à travers l'action d'un acteur extérieur, qui sera effectivement un acteur associatif mais qui aura cette expérience et qui sera en capacité de répondre à l'appel d'offres que nous avons lancé ce matin effectivement en Commission permanente. J'aurais aimé aller plus vite mais le contrôle de légalité de la Préfecture nous contraint à un certain nombre de délais, à une procédure qui ne me paraît pas toujours très adaptée à l'urgence ; en tout cas, il faut respecter ce contrôle de légalité. Bien évidemment, nous allons nous tenir à ce qui nous a été dit et aux conséquences sur les délais. Nous allons renforcer à travers un acteur associatif cet accueil pour réduire les délais et, bien évidemment, pour améliorer aussi la mise à l'abri puisque la deuxième conséquence de l'accueil, c'est la mise à l'abri.

Ensuite, il y a sans aucun doute –vous l'avez dit, madame Crespy– une question sur l'hébergement, notamment de ces mineurs, et donc nous ne travaillons pas seuls parce que la Métropole ne peut pas répondre toute seule à ces questions-là, elle doit travailler avec la Préfecture –et c'est le travail qui est engagé– mais aussi avec les acteurs associatifs. Monsieur André Gachet disait tout à l'heure qu'il est urgent de mettre l'ensemble des acteurs autour de la table. C'est la demande que nous avons faite au Préfet. La situation est bien trop difficile et tendue pour qu'elle puisse se résoudre simplement avec des face à face entre la collectivité et les acteurs associatifs et entre la collectivité et l'Etat. Il s'agit aujourd'hui, à mon avis, pour le bien commun, de travailler tous ensemble sur ces sujets.

Voilà ce que je voulais vous dire sur le projet métropolitain des solidarités, bien sûr souligner à nouveau la large concertation qui a eu lieu, cette concertation qui en appelle d'autres pour évaluer, pour réorienter, pour améliorer les dispositifs. C'est un document qui doit évoluer en fonction des réalités locales mais aussi –quelqu'un l'a dit tout à l'heure– des évolutions nationales.

Les Assises 2018 –vous ne les avez pas trop évoquées– qui se dérouleront plutôt en septembre ou octobre 2018 seront à mon sens un premier temps d'évaluation –et moi je le demande comme cela– avec un travail fort en amont, y compris avec les différentes Communes. Question bien sûr de l'articulation avec le pacte de cohérence, c'est bien évident.

Voilà ce que je voulais vous dire de manière un peu "ramassée" mais je pense que c'est extrêmement important.

Avant de passer au vote, je reprendrai encore une fois les propos de Nathalie Frier : émotion et gravité. Madame Burricand a fait tout à l'heure une intervention en disant qu'un certain nombre d'entre nous étaient fatalistes en matière de lutte contre la pauvreté ou pour s'occuper des plus démunis. Je ne crois pas, je crois qu'on peut ici, dans cette assemblée, avoir des options différentes et des remèdes différents mais, en tout cas, l'attention particulière que nous portons, je pense qu'on peut la porter collectivement pour les plus fragiles d'entre nous, qui ne sont pas seulement les plus fragiles et les plus démunis, c'est aussi la protection maternelle infantile qui ne concerne pas uniquement les plus démunis d'entre nous, c'est la protection de l'enfance qui ne concerne pas uniquement les plus démunis d'entre nous et, bien évidemment, de nombreux sujets qui concernent effectivement les plus démunis d'entre nous. Et, pour cela, je pense que l'on peut se retrouver au moins sur le vote de ce soir.

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

(Applaudissements dans la salle).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente LAURENT.

N° 2017-2277 - développement solidaire et action sociale - Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes - Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) - Approbation et signature des contrats - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2277. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Il s'agit en fait d'adopter un dispositif d'aide à l'investissement des établissements pour personnes âgées. Il y a cinq établissements visés. Il y a eu avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Gandolfi. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président et chers collègues, nous sommes finalement dans le droit fil de la délibération précédente puisque nous abordons la mise en œuvre concrète dans des domaines concernés. C'est important –et c'est le souci que nous partageons tous– que les objectifs des CPOM soient en premier lieu, ainsi que le dit la délibération, liés –je cite– à la qualité de la prise en charge des résidents.

Pour un des points positifs, nous retiendrons les possibilités de révision à deux ans et demi, en fonction de la demande et également la création de financements complémentaires dépendance sur la base d'une bonification de la valeur du point GIR.

La question des regroupements qui interviendront nécessairement implique celle des conditions qui devront être réunies pour la survie d'établissements de plus petite taille (les moins de 60 lits) pour lesquels une évolution des fonctions est souvent prévisible. L'exemple de petites maisons de retraite qui voient le niveau de dépendance des résidents augmenter et, dans l'avenir, dépendent d'un regroupement qui s'effectuera parfois en cours d'exercice. C'est un enjeu de souplesse qui est important, comme nous avons pu le voir récemment lors de la révision du soutien apporté et à l'association GIHP Rhône-Alpes pour la résidence Victoria. La réponse aux questions sociales et humaines doit être incluse dans les montages techniques et économiques.

Dans l'actualité que nous connaissons et qui vient d'être soulignée par le rapport parlementaire, la prise en compte de l'importance des ressources humaines est primordiale. Les économies sur le personnel se paient ensuite par d'autres dépenses ; en l'occurrence, on peut rappeler que, lorsque l'hospitalisation vient remplacer l'impossibilité de suivi en établissement, une journée d'hospitalisation équivaut, en termes de dépenses, à un mois d'équivalent temps-plein pour une aide-soignante ou une infirmière. C'est donc sur ce point que nous voulons insister.

Ainsi que le rapport parlementaire le souligne, nous devons veiller à un niveau d'encadrement suffisant dans les établissements de la Métropole. Le rapport évoque un niveau de 0,8 et nous plaçons encore pour 1, au lieu des 0,54 actuels. Nous pourrions, par exemple, proposer un niveau d'exigence minimal pour les établissements de 70 à 80 résidents, à savoir la présence la nuit de deux aides-soignantes et non une seule et d'un agent de service hospitalier.

Bien entendu, cette proposition doit tenir compte des niveaux de dépendance et du fait aussi des actes qui sont en cause. Je m'excuse d'être aussi précis mais changer quelqu'un, ce n'est pas quelque chose qui se fait à heure fixe, c'est une réponse à une demande qui doit associer la dignité et le confort des personnes. La toilette d'une personne dépendante, ce n'est pas l'ouverture d'un robinet à un moment donné et sa fermeture dix minutes après, c'est un temps de relation respectueuse pour lequel il faut effectivement avoir du temps. Ces exemples sont ceux que nous donne le personnel. Ils manifestent une aspiration légitime ; y faire droit c'est reconnaître la nature du travail des professionnels de l'espace gérontologique.

Une autre question importante, dont les termes se dessinent dans de lentes évolutions, c'est le recul de la présence des médecins généralistes auprès des patients en résidence ; cela nécessite certainement dès maintenant une réflexion pour une nouvelle approche de la fonction dévolue aux médecins coordonnateurs dans leurs relations avec les résidents. En effet, ceux-ci sont sollicités de plus en plus souvent pour des actes qui, dans le passé, relevaient du médecin traitant. Ainsi, soit il nous faut compter sur davantage de disponibilité des médecins traitants, soit il nous faut revoir les missions des médecins coordonnateurs et les moyens qui y sont alloués. Je sais bien que cela ne dépend pas de la Métropole exclusivement mais cela ne nous empêche pas d'ouvrir le débat sur cette question.

Pour conclure, je voudrais souligner les besoins qu'il reste à couvrir en matière d'accueil des personnes très dépendantes, qu'il s'agisse des unités de vie protégées qui accueillent des personnes touchées par la maladie d'Alzheimer ou la démence à corps de Lewy ou des unités d'hébergement renforcées pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson. Les listes d'attente se forment, elles ne sont pas négligeables –on nous a parlé de 400 demandes sur un site lyonnais–, elles méritent quelques investigations prospectives. Certes, comme le répond l'ARS, c'est une question de moyens, évidemment mais pas que, comme on le dit de manière moins formelle.

Ceci étant, la discussion autour des CPOM nous permet de poursuivre la démarche de réflexion engagée par la Métropole, elle n'est pas close. Soyons vigilants et volontaires face à un besoin qui concerne directement la cohésion sociale de demain. Nous portons ensemble la lourde responsabilité de cet avenir.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Gachet. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Merci, monsieur le Président. Mes chers collègues, quelques mots sur cette délibération que notre groupe votera, délibération qui, sous des aspects techniques, illustre bien la politique de la Métropole en matière de solidarité avec les plus fragiles de nos concitoyens, nos aînés en situation de grande dépendance, physique et/ou psychique.

Il s'agit en effet de CPOM, de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, des objectifs liés à une contractualisation entre l'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole et les établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes présents sur notre territoire.

L'objet de cette intervention est d'attirer votre attention, mes chers collègues, sur le dispositif de financements complémentaires lié au degré de dépendance pris en charge par les établissements.

Effort de solidarité puisque le dispositif, et c'est cela que je tiens à souligner parce que c'est bien l'effet de l'action de la Métropole en matière de solidarité qui permet de "bonifier" en quelque sorte le forfait dépendance pour favoriser les dispositifs innovants comme les PASA (pôles d'activités et de soins adaptés) mais aussi les ouvertures de places en unités de vie protégées qui accueillent les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées, en UHR (unités d'hébergement renforcées) qui accueillent des résidents souffrant de la maladie de Parkinson ou de syndromes apparentés et enfin les UPHV (unités de personnes en situation de handicap vieillissantes), personnes souffrant notamment et souvent d'atteintes psychiques graves.

Je trouve vraiment intéressant que l'on puisse donner plus de moyens pour l'accueil et donc pour le soin et pour l'animation, pour l'encadrement de ces personnes.

Je termine en soulignant que la qualité de la prise en charge de nos anciens est un des objectifs de ces contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens et qu'elle se concrétise, par exemple, à travers la prévention des chutes, la mesure et la prise en charge de la douleur, pour ne citer que deux des objectifs qui sont suivis et qui sont évalués.

Pour conclure, je dirai que si la Métropole ne peut pas régler toutes les difficultés des EHPAD, le manque de personnel, l'insuffisante reconnaissance des qualifications de ces personnels, elle peut néanmoins –et c'est ce qu'elle fait, je crois–, agir concrètement, à travers ces conventionnements, par exemple, pour le mieux-être de nos concitoyens qui résident dans ce qui sera certainement leur dernière demeure.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Hémon. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2017-2278 - développement solidaire et action sociale - Etablissements et services personnes âgées et handicapées - Accompagnement des personnes adultes handicapées et personnes âgées à domicile - Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) - Enveloppe de tarification 2018 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2277. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Concernant le rapport numéro 2017-2278, les choses ont été déjà largement évoquées à travers le projet métropolitain des solidarités. Le CPOM on en a parlé. Ce qui est à noter au niveau des établissements qui souscrivent à ce CPOM –et les EHPAD y seront obligés avant 2023– c'est qu'ils auront un taux d'évolution supérieur à ceux qui n'y adhéreront pas et, concernant les SAAD, il y aura une politique tarifaire qui va être remise à plat. On a aussi évoqué, dans le projet métropolitain des solidarités, l'exigence qui sera faite en termes de compétences au niveau des travailleurs sociaux et au niveau de la nécessaire formation des personnes qui interviennent auprès des personnes les plus fragiles. Mais tout cela était déjà largement décliné, je pense, dans les fiches actions.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Gandolfi. La Conférence des Présidents a retenu six minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué POUZOL : Monsieur le Président, chers collègues, le sujet des services d'aide à la personne âgée ou en situation de handicap est un sujet crucial pour l'avenir.

Notre groupe est intervenu à plusieurs reprises dans cet hémicycle pour alerter et signaler les difficultés que rencontraient ces SAAD dans nos communes malgré tous leurs efforts : la tarification ne permettait pas les équilibres budgétaires. Les montants imposés creusent davantage les décalages et les écarts entre le coût horaire réel et celui proposé par les services métropolitains. Le principe de tarification fait que nous ne pouvons pas refacturer la différence à l'usager ; c'est l'objet de la politique sociale et le principe de solidarité.

Pour autant, ils remplissent une mission d'utilité publique palliant celle que les Communes ne peuvent pas toujours assumer. Plus que des prestataires, il s'agit de véritables partenaires et cela aussi a un coût. Nous notons que les efforts consentis l'an dernier par la Métropole ont positivement impacté les SAAD qui ont retrouvé un peu d'air cette année.

Devons-nous être satisfaits pour autant ? Oui dans un sens, pour un peu d'espace retrouvé, mais non dans un autre car nous avons en partie comblé un déficit qui se faisait chronique. Pour les SAAD, nous fixons pour 2018 le taux directeur d'évolution des tarifs à 0,7 % ; c'est donc une évolution sensible et appréciable mais il faut toutefois retenir que ce 0,7 % ne s'applique pas sur le coût réel de fonctionnement des structures.

A ce titre, nos attentes sur le nouveau mode de tarification à venir dans le cadre du schéma des solidarités sont fortes. Nous espérons en effet que cette tarification puisse prendre en compte toutes les charges réelles des services et notamment les coûts cachés du travail de partenariat, de suivi et d'accompagnement de l'usager, des structures médico-sociales, des CCAS des Communes. Prendre en compte la gestion de situations complexes, le travail fourni par les SAAD auprès des publics très dépendants qui auraient leur place en EHPAD mais qui ne feront pas ce choix de vie, les difficultés à recruter, le temps passé à la formation, la non-valorisation des métiers de l'aide à domicile. Je rappelle : 9,76 € bruts de l'heure pour une intervenante sans diplôme et 10,5 € bruts de l'heure pour un ou une diplômée en début de carrière. La convention collective étant opposable à la tarification, les services ne peuvent pas proposer des salaires plus attractifs ; de fait, ils manquent cruellement de personnels.

Je le rappelle, les différentes implications des SAAD visent plusieurs objectifs : un positionnement dans le champ gérontologique d'un territoire, une forme de maillon fort ; les SAAD sont de réels acteurs de terrain du champ médico-social, partenaires privilégiés du sanitaire avec qui ils travaillent de concert pour favoriser le parcours de soins et le maintien à domicile des usagers.

Les services sont aussi souvent des acteurs de la politique publique des Communes au service de leurs habitants mais aussi un lieu ressource pour les usagers et leur famille, une forme de guichet unique. Le SAAD est un lieu d'information et d'orientation du public sur les questions relevant du champ gérontologique, sur les questions du maintien à domicile mais aussi sur les EHPAD, les SIAD, ESAT, l'accueil de jour ou encore pour des conseils sur l'acquisition de certains équipements et divers matériels (téléalarme, boîtier à clés) –et j'en passe–. Le personnel encadrant accompagne les usagers ou leur famille dans la définition de leurs besoins puis dans la gestion de leur

prise en charge financière. De même, en lien avec les professionnels des Maisons de la Métropole des territoires d'interventions et des CCAS, les intervenants détectent, signalent et accompagnent les situations complexes ou d'urgence.

Enfin, c'est un lieu de professionnalisation des intervenants à domicile mais aussi, plus largement, un espace de valorisation de ces métiers. Les SAAD sont des employeurs importants sur les territoires, ils favorisent l'insertion professionnelle des personnes, parfois loin de l'emploi, en lien avec certains organismes de formation, la Mission locale, Pôle emploi, les travailleurs sociaux des Maisons de la Métropole.

Tout cela nécessite souvent un accompagnement spécifique pour ces salariés en matière de logement, de santé, de remise à l'emploi. Les SAAD accueillent de nombreux stagiaires en parcours de formation pour le diplôme d'Etat d'accompagnement éducatif et social, le certificat d'assistante de vie aux familles. Ils ont recours à des contrats d'apprentissage ou de professionnalisation qui sont pour eux un moyen de recruter des personnes formées à leur vision du métier, aux valeurs qu'ils portent, à leur fonctionnement.

Ces objectifs sont essentiels et font des SAAD des partenaires forts du territoire qui garantissent à tous nos usagers une qualité de service et tout cela a un coût en temps passé mais le projet métropolitain des solidarités nous aidera à répondre à cette question, encore une fois, cruciale.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Pouzol. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2017-2281 - développement solidaire et action sociale - Villeurbanne - Travaux dans les locaux actuels du Centre d'éducation et de planification familiale (CPEF) du Mouvement français de Planning familial - Subvention d'investissement - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

M. LE PRESIDENT : Madame la Conseillère Runel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2281. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Excusez-moi, je suis distraite par mon Maire d'arrondissement, donc je ne pouvais pas faire autrement... Il s'agit d'un rapport concernant la mise en place de travaux pour les locaux du Centre d'éducation et de planification familiale (CPEF) de Villeurbanne, qui a reçu un accord favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Runel. Trois Minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération que nous votons ce jour pour accorder une subvention d'investissement de 115 000 € au Planning familial du Rhône pour ses locaux de Villeurbanne tombe à point nommé d'une actualité où l'on parle de la réalité de la vie sexuelle que subissent les femmes et de leurs droits souvent bafoués.

Les élus des groupes Lyon Métropole gauche solidaire et Europe Ecologie-Les Verts se félicitent vivement de pouvoir aider le centre d'accueil du planning de Villeurbanne à agrandir ses locaux pour apporter les meilleures réponses à toutes les femmes et aux quelques hommes qui viennent quotidiennement y chercher de l'aide et pour faciliter, en particulier, la confidentialité des échanges.

Le Planning joue un rôle fondamental dans notre société. Contrairement aux idées reçues, l'activité interruption volontaire de grossesse (IVG) ne représente que 20 % des activités du Planning. Fondée sur l'égalité entre les femmes et les hommes, sur la mixité et la laïcité, l'action du Planning concerne aussi l'éducation à la vie affective et sexuelle, y compris pour les personnes handicapées, l'accompagnement pour le choix de la contraception, la lutte contre le syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA) et les IST (infections sexuellement transmissibles), la prévention des violences faites aux femmes, le développement des droits des femmes. Ces actions concernent tous les âges et en particulier les jeunes.

L'activité du Planning du Rhône est en hausse, d'où la nécessité d'agrandir et d'améliorer les locaux. C'est un travail continu et continué que réalise chaque jour le Planning familial de Villeurbanne et nous nous en félicitons. Et nous remercions les équipes très engagées de cette association. La Métropole de Lyon s'honore donc de participer financièrement à un meilleur accueil des populations.

Nos deux groupes voteront pour ce rapport, évidemment ; et vous avez bien compris que j'intervenais au nom de ces deux groupes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

Mme la Conseillère LE FRANC : Monsieur le Président, chers collègues, nous ne pouvons que nous féliciter de cet appui au financement des travaux pour les locaux du Mouvement français de planning familial.

En effet, ce mouvement d'éducation populaire lutte depuis des années pour le droit à l'information et à l'éducation. Il s'inscrit de plain-pied dans le combat contre les inégalités sociales, l'égalité femme/homme et œuvre à informer, à écouter les femmes et les hommes qui viennent dans ses locaux. Or, ceux-ci ne sont plus adaptés à l'accueil de tous, notamment en termes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, et ne permettent pas non plus, par exemple, de garantir la confidentialité des échanges avec les usagers.

Ces travaux sont donc importants pour les habitants de notre Métropole car si le mouvement est situé à Villeurbanne, les personnes reçues viennent aussi d'autres communes et viennent de plus en plus nombreuses.

Notre soutien au mouvement d'éducation populaire est un signal important aujourd'hui, nous voterons donc favorablement cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Juste quelques mots, d'abord pour me réjouir de ce rapport et saluer le formidable travail effectué par le planning familial et remercier effectivement les Communes qui participent à cet accompagnement, en particulier bien sûr la Ville de Villeurbanne et la Ville de Lyon.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

N° 2017-2282 - développement solidaire et action sociale - Attribution d'une subvention à l'association Centre régional d'information pour l'agir solidaire (CRIAS) - Programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Pôle des personnes âgées et des personnes handicapées -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Gandolfi a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2282. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : En fait, pour le CRIAS, il y avait déjà eu une baisse de la dotation dans la mesure où cette association proposait des actions maintenant largement prises en compte par la Métropole et je crois que cela a été fait d'un commun accord avec cette association. Mais, en tout cas, avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, je serai très bref. Mon intervention a simplement pour objet l'expression d'un souci. Effectivement, suite aux réorganisations, le Centre régional pour l'information pour l'agir solidaire (CRIAS) a d'abord eu une baisse de 10 % et aujourd'hui une baisse de 6 % qui est celle que nous appliquons d'une manière peut-être trop régulière.

Bien entendu, cette baisse n'est pas le fait du hasard. Elle a fait l'objet de savants calculs. Dont acte.

Bien entendu, cette baisse n'est pas le fait du hasard mais pour celles et ceux qui mesurent l'importance quotidienne de cette structure, il demeure un doute. La présence d'équipes de terrain apporte une valeur ajoutée dans la constitution et l'entretien d'une culture d'écoute face aux attentes des personnes, dans l'objectif de rechercher avec elles et de mettre en œuvre des solutions adaptées pour un maintien dans un habitat qui corresponde aux besoins qui se font jour progressivement et éviter donc le départ vers des établissements.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous invite simplement à porter toute votre attention sur les fonctions d'animation du réseau local gérontologie et handicap qui est le dernier point du programme, sans oublier que le CRIAS consacre la moitié de son activité aux territoires métropolitains. Les quelques lignes que vous avez sous les yeux ne rendent pas compte de ce qui est fait et encore moins de ce qui est nécessaire.

Il nous faut veiller à ne pas fragiliser les acteurs qui sont indispensables dans le domaine de l'autonomie, du maintien à domicile et de la cohésion entre intervenants dont nous mesurons toutes et tous l'importance.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Gachet, je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, Mme Claire LE FRANC, déléguée de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration du Centre régional d'information pour l'agir solidaire (CRIAS), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2017-2243 - déplacements et voirie - Assemblée générale de la société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Abadie a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2243. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, nous devons, en effet, désigner un membre du Conseil en remplacement de Gérard Collomb, qui était démissionnaire de son poste de délégué permanent pour représenter la Métropole de Lyon aux assemblées générales de la société d'économie mixte (SEM) Lyon Parc Auto.

**Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale de la SEM Lyon Parc Auto
(Dossier n° 2017-2243)**

M. LE PRESIDENT : Je vous propose en réalité ma candidature; ce n'est pas une coquetterie mais ce sont les statuts qui l'exigent. Je suis candidat à l'assemblée générale de Lyon Parc Auto.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime)

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant ma candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2017-2256 - déplacements et voirie - Irigny - Bretelle de liaison Irigny-A 7 Nord - Etudes et travaux - Avenant à la convention de financement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Da Passano a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2256. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, comme chacun le sait, l'A 450 au niveau de son échangeur avec l'autoroute A 7 au niveau de Pierre Bénite connaît chaque jour des embouteillages gigantesques aux heures de pointe.

Si cet échangeur fonctionne aussi mal, c'est que le projet initial de l'Etat, lorsqu'il a décidé de donner à l'A 450 un gabarit autoroutier, prévoyait en même temps la création d'un pont sur le Rhône et ce pont n'a jamais été construit, tant pour des raisons financières qu'à cause des risques technologiques induits par la Vallée de la chimie. Il s'ensuit donc, sur l'A 450, un véritable goulot d'étranglement, aggravé par l'entrecroisement des flux de circulation en provenance du sud et de l'ouest.

Pour corriger et essayer d'atténuer ces dysfonctionnements, j'ai proposé à l'Etat, il y a de très nombreuses années, la réouverture d'une ancienne petite bretelle fermée –à mon sens, à tort– lors des travaux d'élargissement de l'A 450, à l'époque où le fameux pont sur le Rhône devait être construit. Ce fut un long combat

de plus de dix ans qui n'a trouvé une issue favorable que le jour où notre Métropole, par délibération du 21 mars 2016, a accepté de prendre en charge les deux tiers du financement. Je rappelle que cette opération est estimée à 4,5 M€ et que la clé de répartition décidée était donc, à l'époque, 3 M€ pour notre Métropole et 1,5 M€ pour l'Etat qui assure la maîtrise d'ouvrage.

Or, le contrat de plan Etat-Région 2015-2020 de la Région Auvergne-Rhône-Alpes a été modifié par un avenant délibéré par la Région le 9 février 2017. A cette occasion, cette dernière a acté une participation financière à cette opération, correspondant à la moitié de la participation initiale de la Métropole.

Dans ce contexte, il est donc nécessaire de modifier les termes de la convention signée entre l'Etat et la Métropole au travers d'un avenant qui a pour objet l'intégration de la Région Auvergne-Rhône-Alpes comme financeur des études et travaux et la modification de la répartition financière. Il est donc proposé que la Métropole, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Etat se répartissent la prise en charge financière selon la clé de répartition suivante : 1,5 M€ pour la Métropole de Lyon, 1,5 M€ pour la Région Auvergne-Rhône-Alpes et 1,5 M€ pour l'Etat.

Voilà, mes chers collègues, cette délibération. Une modification dont je me réjouis, d'abord parce que nous faisons des économies et ensuite parce qu'après bien des difficultés pour faire aboutir ce dossier, ce seront maintenant trois fées, et non plus seulement deux, qui vont se pencher sur le berceau de cette modeste bretelle dont les travaux ont d'ailleurs commencé.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Da Passano. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MOROGE : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, nous sommes satisfaits de cette délibération qui voit la Région Auvergne-Rhône-Alpes répondre à une demande ancienne des acteurs locaux, à savoir une participation financière à ce projet d'aménagement routier qui n'en est qu'à sa première phase et qui devra en appeler d'autres dans les années à venir. C'est le retour d'une Région en phase avec les attentes de ses habitants et des élus locaux, qui n'est plus figée sur des principes idéologiques, qui interdisaient toute participation –rappelons-le– à un projet routier. Et surtout, c'est un début de réponse à la congestion du sud de l'agglomération, qui devra être poursuivi par d'autres aménagements prévus eux aussi dans le CPER (contrat de plan Etat-Région) et pour la réalisation desquels nous serons extrêmement vigilants à l'avenir.

Vous me permettrez tout de même, comme je l'ai fait en commission, de m'étonner quelque peu de l'appellation de cette opération "bretelle Irigny/A 7 nord". Quand on sait que les aménagements sont situés quasi exclusivement, à l'exception de quelques mètres, sur la commune de Pierre Bénite, cela ne manque pas de surprendre. Pierre Bénite –dont le nom, je le rappelle, fait référence à ce bloc de granit sur lequel se signaient les bateliers avant d'affronter les remous du Rhône– serait-elle une nouvelle victime du Conseil d'Etat qui veut retirer les croix des édifices publics et qui refuse les traditionnelles crèches dans le hall des collectivités locales ?

Monsieur le Président, j'espère que vous pouvez me rassurer sur ce point et que Pierre Bénite et ses habitants font toujours partie de notre agglomération et ne sont pas destinés à disparaître des plans de notre Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Moroge. Monsieur Da Passano vous voulez dire un mot ?

M. le Vice-Président DA PASSANO : Je me réjouis que cette opération aboutisse enfin. Vous savez, ce qui compte ce n'est que le résultat. Il y a autant de Pierre Bénitains que d'Irignois qui l'utilisent toute la journée et, bien au-delà, des Vernaisonnais, des Charlyrots, des Saint Genois et même des gens en dehors de la Métropole qui vont en bénéficier. Alors, ma foi, je souhaite que l'on soit tous là le jour de l'inauguration, monsieur Moroge.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Da Passano. Quelques mots rapides simplement pour dire que la Région Auvergne-Rhône-Alpes est venue sur ce projet et je souhaite –et j'ai eu l'occasion de le dire au Président Wauquiez– qu'elle vienne aussi sur d'autres projets en matière de mobilité, en matière de déplacements. Et j'espère, monsieur Moroge, que vous serez notre plus ardent défenseur sur ces sujets puisque vous semblez être dans une relation directe.

En ce qui concerne le nom de la bretelle, j'avais même entendu dire un nom beaucoup plus personnel que la bretelle d'Irigny. Je crois que ce n'est pas le sujet. C'est bien évidemment Pierre-Bénite/Irigny mais je crois que Jean-Luc Da Passano l'a dit, l'important c'est plutôt d'aboutir sur un projet essentiel pour la mobilité dans vos secteurs, que ce soit le secteur d'Oullins, de Pierre Bénite et aussi d'Irigny.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2017-2259 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale de l'association Pacte PME - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Bouzerda a été désignée comme rapporteur des dossiers numéro 2017-2259 à 2017-2261, 2017-2367 et 2017-2262. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Dans le cadre de ces rapports, monsieur le Président, chers collègues, il s'agit de pourvoir à la désignation de représentants du Conseil de la Métropole. En l'occurrence, pour ce premier dossier, numéro 2017-2259, il s'agit de représentants de la Métropole à l'assemblée générale de l'association Pacte PME.

Tous les rapports ont reçu un avis favorable de la commission, en tout cas l'ensemble des désignations que je vous présenterai par la suite.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Désignation d'un représentant à l'assemblée générale de l'association Pacte PME

(Dossier n° 2017-2259)

M. LE PRESIDENT : Mesdames, messieurs, même punition que pour le dossier précédent, c'est l'assemblée générale et donc je vous propose ma candidature à l'assemblée générale de l'association Pacte PME, comme dans les statuts.

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

Je mets maintenant ma candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2260 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Je passe à la désignation suivante. Madame Bouzerda, le dossier numéro 2017-2260.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Il s'agit, en l'occurrence, de pourvoir à la désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration de l'Office de tourisme puisque, suite à votre élection, monsieur Kimelfeld, à la fonction de Président de la Métropole, vous devenez Président d'honneur du Conseil d'administration et un poste d'administrateur est devenu désormais vacant.

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration de l'Office de tourisme de la Métropole de Lyon

(Dossier n° 2017-2260)

M. LE PRESIDENT : Merci. Donc je vous propose la candidature de M. Jean-Michel LONGUEVAL.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2261 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Je passe à la désignation suivante. Madame Bouzerda, le dossier numéro 2017-2261.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Il s'agit, cette fois monsieur le Président, de désigner un représentant de la Métropole au Conseil d'administration de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) puisque là encore, suite à votre élection, il faut pourvoir au remplacement d'un membre au sein de cette association.

**Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration
de l'Association pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY)
(Dossier n° 2017-2261)**

M. LE PRÉSIDENT : Merci donc je vous propose la candidature de Mme Fouziya BOUZERDA.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2367 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Assemblée générale du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Je passe à la désignation suivante. Madame Bouzerda, le dossier numéro 2017-2367.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Il s'agit de la désignation d'un représentant du Conseil métropolitain à l'assemblée générale du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL).

**Désignation d'un représentant au sein de l'Assemblée générale
du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL)
(Dossier n° 2017-2367)**

M. LE PRÉSIDENT : Merci donc je vous propose la candidature de M. Jean-Michel LONGUEVAL.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2262 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Cité internationale de la gastronomie de Lyon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme nécessaire au lancement du marché de conception scénographique et graphique de l'exposition permanente - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRESIDENT : Je passe au dossier suivant. Madame Bouzerda, le dossier numéro 2017-2262.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission. Il s'agit d'une individualisation complémentaire d'autorisation de programme nécessaire au lancement du marché de conception scénographique et graphique de l'exposition permanente à la Cité internationale de la gastronomie de Lyon.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Bouzerda. La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GILLET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques observations sur cette délibération puisque c'est en réalité une nouvelle délibération concernant la Cité internationale de la gastronomie.

Sans revenir dans le détail de l'ensemble de ce dossier dont le coût d'acquisition était de l'ordre de plus de 15 M€, les recettes et les participations privées importantes, l'Etat à hauteur de 1 M€, la Ville de Lyon 2 M€ et la Métropole, grâce au jeu du FCTVA, pouvait verser en réalité 2,600 M€, ce qui fait que l'on dégageait un excédent. Donc plutôt une bonne opération pour notre collectivité et pour la Métropole en particulier.

Cela dit, on s'aperçoit dans les délibérations suivantes qu'en ce qui concerne la partie "aménagement" et donc "scénographique", le coût était de l'ordre de 4 M€ mais pris en charge par l'opérateur privé qui allait mettre en œuvre cette Cité de la gastronomie. Puis une délibération indique que la Métropole participera à hauteur de 1,800 M€ sur ce même sujet. On s'interroge évidemment, d'autant plus que l'on apprend en même temps, si je puis dire, que ce n'est plus 4 M€ qui sont nécessaires pour aménager la Cité de la gastronomie mais seulement une estimation entre 1,5 M€ et 2,5 M€ qui, en principe, devrait rester à la charge de celui qui était l'opérateur privé de l'opération. Or, en réalité, c'est la Métropole qui va supporter ce coût d'aménagement supplémentaire et pas l'opérateur privé compte tenu de la délibération que nous sommes en train de prendre.

Alors, la question qui se pose ce soir est : pourquoi y a-t-il de telles incohérences dans l'ensemble de ces délibérations alors que la Métropole ne devait payer aucune somme pour l'aménagement scénographique de la Cité de la gastronomie ? Aujourd'hui, on se trouve avec un paiement de 1,800 M€ alors même que l'opérateur privé lui-même sera quasiment déchargé de toute participation financière. Cela est la première question.

Deuxième question, on s'interroge un petit peu aussi sur le principe de l'engagement, c'est une chose mais je voudrais dire –sans citer Saint-Exupéry– que là où il y a une volonté, il y a un chemin. Il y a la volonté de la Métropole de faire avancer la Cité de la gastronomie et de trouver des moyens budgétaires de le faire.

Quand on regarde le projet du Musée des tissus et la situation dans laquelle nous nous trouvons depuis quelques semaines, on s'interroge sur le fait qu'il n'y ait pas eu de volonté pour le Musée des tissus. Et il est bien dommage que la Métropole de Lyon –je ne parle pas de la Ville, nous ne sommes pas à la Ville– n'ait pas pris une part de responsabilité dans ce qui constitue le patrimoine lyonnais de l'agglomération lyonnaise, qui constitue, comme la gastronomie d'ailleurs, une véritable histoire de notre territoire, et qu'en réalité, nous pensons plutôt que vous n'aviez pas envie de le faire, voire même que vous n'avez jamais eu envie de le faire. Et nous voulions témoigner par cette intervention de notre regret de ce point de vue-là pour ne pas dire autre chose. Cela est bien dommage de laisser tout un pan entier de la culture lyonnaise, au sens large du terme, alors même que s'il y avait eu la volonté réelle, je pense qu'on aurait pu dégager des moyens suffisants.

Cette délibération vient de le démontrer à nouveau sur un autre sujet.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Quelques mots de madame Fouziya Bouzerda et je viendrai compléter.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA : En ce qui concerne le sujet de la Cité de la gastronomie en tant que tel, avec le coût de la scénographie et de l'aménagement et le coût de ce qui relève de l'exposition permanente, effectivement, on peut d'autant plus mobiliser ces fonds et ces budgets que, parallèlement, il y a eu une action très forte qui a conduit à la mobilisation d'acteurs privés qui ont contribué au fonds de dotation.

Donc, aujourd'hui, ce qu'on évoque, c'est l'exposition permanente. Parallèlement, il y a une commission de délégation de service public qui se tient pour permettre effectivement de choisir le délégataire de l'ensemble de la Cité de la gastronomie mais c'est vraiment deux sujets qui coexistent, qui vivent mais qui ne sont pas superposés.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Juste en complément, si je peux me permettre, d'abord pour vous rappeler que nous avons inscrit à la PPI (programmation pluriannuelle des investissements) 4 M€ pour la Cité de la gastronomie. Vous l'avez dit vous-même, c'est 1,800 M€ qui seront consacrés par la Métropole sur l'exposition permanente et uniquement sur l'exposition permanente.

Sur les choix qui sont faits d'aller sur la Cité internationale de la gastronomie, d'abord je rappelle que la temporalité n'est pas tout à fait la même et je pense que mes souvenirs sont assez bons pour penser que le dossier Cité internationale de la gastronomie est venu bien avant le dossier que vous avez évoqué et que l'on retrouve, dans la Cité internationale de la gastronomie, une dimension d'identité lyonnaise ou d'identité métropolitaine qui n'est niée par personne. Et le sujet n'est pas de se renvoyer les identités aux uns et aux autres sur ce sujet de la Cité internationale de la gastronomie qui va au-delà de la Cité internationale de la gastronomie puisqu'elle s'intègre dans un projet qui est encore plus important –et vous le savez tous–, le grand Hôtel-Dieu, avec le déploiement d'un hôtel, le déploiement de commerces, le déploiement d'un certain nombre d'activités qui feront de ce lieu un lieu très emblématique de notre Métropole, et en particulier de la Ville de Lyon.

De la même façon, les effets sont positifs sur l'ensemble du territoire et du secteur et on le voit bien aujourd'hui à travers le quartier Grolée qui a redémarré parce que des actions-précisions ont été faites et parce qu'aussi, derrière, on voit se déployer un sujet qui est le grand Hôtel-Dieu.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2264 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Filières sécurité - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Forum international des technologies de la sécurité (FITS) pour le projet Campus européen de la sécurité intérieure - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-2265 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Filières sécurité - Attribution d'une subvention à l'association IU Cyber pour son programme d'actions 2017-2018 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2264 et 2017-2265. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Merci. Monsieur le Président et chers collègues, un premier dossier qui concerne l'association FITS (Forum international des technologies de la sécurité). Cette association organise depuis 2013 à Lyon un forum de très haut niveau TAC (Technology against crime).

Cette association est, de fait, devenue, au fil des années, un outil de réflexion et de développement de projets dédiés à la sécurité intérieure française, en lien et en discussion constante avec les Etats membres de l'Union européenne. Ce positionnement particulier tout autant que les évolutions majeures dans le domaine de la sécurité en termes de pratiques et de besoins ont conduit l'association à proposer la création d'une plateforme de partage mettant à disposition des structures pédagogiques spécialisées pour accompagner les différents acteurs à développer une culture partagée. Cette plateforme prendrait la forme d'un campus européen, avec la vocation de devenir un pôle d'excellence, tant au niveau national qu'international, associant les acteurs de la filière sécurité et du monde de l'éducation.

C'est l'opportunité pour notre territoire de valoriser des acteurs en place d'importance mais aussi d'être une partie prenante sur une filière stratégique pour les années à venir. Il est question, pour l'instant, à travers ce rapport, de soutenir une étude d'opportunité et de faisabilité.

Le deuxième rapport parle du diagnostic économique qui avait été engagé en début de mandat et qui a forgé le nouveau programme de développement économique qui avait révélé les potentiels du territoire métropolitain sur

de nouvelles filières et de nouveaux écosystèmes émergents. C'est ainsi que, par le passé, nous avons œuvré avec succès pour la structuration d'une offre globale sur les cleantech ou encore pris position sur la robotique.

C'est dans ce même esprit qu'aujourd'hui, nous nous mobilisons pour prendre position sur la sécurité des systèmes industriels et urbains. Derrière la sécurité des systèmes industriels et urbains, il faut entendre la sécurisation des bâtiments et réseaux urbains, des systèmes de mobilité et de transports urbains ou encore des équipements et procédés industriels ou sanitaires. Nous avons localement des atouts indéniables pour jouer cette carte : 26 000 emplois recensés, les acteurs qu'il faut, la présence d'organismes internationaux, des centres de recherche, un tissu d'entreprises conséquent, un profil industriel et une dynamique urbaine de très haut niveau.

Nous constatons aussi que l'induction numérique, qui percute successivement l'ensemble des activités économiques, industrielles et urbaines ainsi que les modes organisationnels, repose sur un réseau Internet dont l'architecture est fragile ; pour une raison simple : sa vocation initiale est très éloignée de ce que le réseau a à assumer aujourd'hui. De fait, émergent de nouveaux risques et de nouvelles fragilités pour nos villes et nos économies. En France, le nombre de cyber-attaques a progressé de 51 % ces deux dernières années.

C'est ce qui nous conduit aujourd'hui à vous proposer le soutien à un collectif de 17 acteurs clés pour la fondation d'une association IU Cyber dédiée à la cybersécurité des systèmes industriels et urbains, dont la vocation va être de structurer précisément cette filière spécifique.

Avis favorable de la commission pour ces deux rapports.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Dognin-Sauze. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président et chers collègues, notre collègue Karine Dognin-Sauze vient de présenter très bien l'enjeu et le contenu de ces deux délibérations. Je coupe donc la partie de l'intervention qui le faisait et je voulais indiquer que le groupe Lyon Métropole gauche solidaires, à travers cette intervention versée au dossier, souhaite attirer votre attention sur deux questions.

Premièrement, celle de la maîtrise par la France et par l'Europe de cette filière et de ces enjeux. En clair, il s'agit de notre indépendance et de celle de l'Europe vis-à-vis parfois de puissances jalouses, parfois dites "amies" mais qui n'hésitent pas à se comporter en prédatrices. Il s'agit aussi donc de dimensions éthiques et de droit de ces enjeux.

La deuxième question, c'est celle du financement. En effet, la première délibération porte sur une subvention à l'association FITS pour une étude sur un projet d'un campus européen localisable à Lyon. Les collectivités (Région et Métropole) financent près de 80 % du budget prévisionnel, les groupes industriels –ce ne sont pas les plus petits– 7 % ; l'Etat, pourtant intéressé, les ministères de l'intérieur et de la défense et l'Europe sont absents. Les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), ces oligarques des données qui ne participent sur un plan général à aucune fiscalité sont également absents de toute contribution, eux qui tirent les plus énormes profits en exploitant la planète tout entière. Je ne sais pas si vous avez en tête les Paradise Papers qui font l'actualité depuis hier soir et je pourrais développer pendant quelques minutes mais je ne le ferai pas. Gros problème, donc. Même *Le Figaro* du week-end confirme ces deux préoccupations : éthique et droit, financement et indépendance.

Quant à la délibération sur le soutien à la jeune association IU Cyber, créée en juillet dernier, il est encore tôt pour en dire plus, bien sûr, sauf que là aussi les enjeux éthiques et droits sont à poser en lien avec la SGDSN (Secrétariat général de la défense et de la sécurité). Enfin, là aussi, les 17 membres fondateurs, grands groupes, y compris ceux du complexe militaro-industriel à très haute valeur ajoutée, sont peu présents quant au soutien financier à cette association.

Persuadé que nos alertes seront entendues, nous voterons avec celles-ci les deux délibérations.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci.

M. le Conseiller délégué JACQUET : J'ai gagné 2 minutes 30 !

M. LE PRESIDENT : C'est nous collectivement qui avons gagné 2 minutes 30, j'espère en tous cas. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, ces deux rapports montrent à quel point notre société s'est fragilisée en se laissant envahir par les technologies numériques et comment le marché de la peur est devenu un marché de croissance et de développement, sous le nom de cybersécurité.

Nous pourrions entrer dans un débat idéologique de type *Big Brother* mais cela n'amènera qu'à une confrontation a priori de convictions et de croyances qui risque fort d'être stérile. Je vais donc essayer d'être pragmatique et rationnel, en me cantonnant aux faits présentés dans ces deux rapports.

Tout d'abord, il nous est indiqué que le secteur de la sécurité représente près de 26 300 emplois sur la Métropole. Mais de quoi s'agit-il au juste ? S'agit-il d'emplois statutaires, d'intérimaires, de sous-traitance de gardiennage ou de groupes de sécurité privés ?

Ces emplois sont-ils utiles à l'urgence de protection des données personnelles et individuelles, ou de la lutte contre le terrorisme et le crime organisé, ou relèvent-ils de la protection de brevets ou d'installations industrielles qui devraient être de la responsabilité pleine et entière des entreprises privées ?

Cette filière sécurité recouvre donc des réalités et des enjeux très divers qui peuvent aller jusqu'à la protection de systèmes en développement de "ville intelligente".

Mais, en tout état de cause, ce qu'il nous est demandé aujourd'hui est d'approuver le financement d'une étude de faisabilité et d'opportunité de la mise en place d'un campus qui doit mieux définir ce concept, identifier les acteurs, définir une stratégie de communication, articuler des offres de service, etc.

En d'autres termes, il n'est question ici que d'une étude de marché qui ne créera pas d'emplois directs et pour laquelle les entreprises –dont la plupart sont très puissantes et disposent de ressources financières considérables– ne participeront qu'à hauteur de 7 % du budget global, alors que les fonds publics, soit 66 000 € auxquels nous participerons à hauteur d'un tiers, permettront de couvrir les factures de cabinet de conseil et les frais de mission.

Quant à l'association IU Cyber, les fonds publics serviront surtout à financer :

- une stratégie de communication et de l'événementiel,
- la fédération de pavillons lors de salons,
- le développement d'un site Web,
- l'organisation d'événements de networking,
- et la recherche de nouveaux membres.

En commission, le groupe Europe Ecologie-Les Verts a demandé à ce que nous soit présenté un diagnostic global comprenant le nombre et le type d'emplois générés, les qualifications requises ainsi que les enjeux économiques pour notre territoire. Il a été convenu favorablement que cela soit le cas lors d'une prochaine commission.

Et comme Europe-Ecologie-Les Verts défend aussi le concept de "ville intelligente" comme outil au service de la transition écologique et que nous sommes favorables à l'ouverture et au partage des données et des logiciels libres, pour ce qui relève des communs, nous avons conscience que la question de la protection des données est fondamentale.

C'est pour cela que les élus d'Europe Ecologie-Les Verts s'abstiendront tout de même sur ces deux rapports malgré nos réticences évoquées précédemment.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENDET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Je ne vais pas plus en dire, je crois que Karine Dognin-Sauze a bien détaillé l'importance notamment de la filière et le diagnostic réalisé par l'OPALE sur la filière qui montrait la diversité des emplois –il faudra sans doute y revenir–, sur l'ensemble des acteurs qui constituent cette filière sécurité sur notre territoire.

Je crois qu'il y a un enjeu majeur ; d'abord, on ne part pas d'une page blanche, on a une ambition, on a un certain nombre d'organismes extrêmement forts qui sont sur notre Métropole, je pense en particulier à Interpol et bien d'autres entreprises et d'autres organismes publics ou privés. On a là sans doute un enjeu aussi fort que lorsque certains se penchaient sur des sujets pour créer des pôles de compétitivité. Je pense que, sur ce sujet-là, nous sommes –et je crois que c'est Emmanuel Hamelin qui l'évoquait en commission économique– sur l'opportunité peut-être d'envisager un cluster autour de la sécurité ; c'est cela qui doit sans doute nous animer.

Je mets les deux rapports aux voix.

Adoptés, les groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2017-2270 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à l'association Villes en Transition - ITD Monde dans le cadre de la réalisation du projet en faveur de l'inclusion sociale des populations défavorisées de Tinca (Roumanie) - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2270. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Monsieur le Président, la commission a donné un avis favorable à la subvention à l'association Villes en Transition – ITD Monde dans le cadre de la réalisation du projet en faveur de l'inclusion sociale des populations défavorisées de Tinca en Roumanie.

Je rappelle qu'il y avait eu une première convention par délibération du 17 octobre 2011. Cette association fait un travail remarquable pour les projets de développement d'une population souvent exclue et pauvre, en particulier les Roms, et le centre que nous avons financé permet à ces populations d'avoir une activité professionnelle, une alphabétisation. Ce centre social multifonctionnel a permis la création de deux emplois. Nous travaillons avec la Ville de Tinca qui est aussi partenaire et qui assure aussi une meilleure intégration de ces populations Roms.

Le projet qui vous est présenté est bien sûr de reconduire la subvention de 50 000 € et de continuer cette action qui, pour moi, est exemplaire. Nous travaillons bien sûr avec la Fondation Abbé Pierre.

Voilà ce que je peux dire, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, depuis sept ans, la coopération entre la Métropole et Tinca connaît des résultats très encourageants, cela vient d'être rappelé par monsieur le rapporteur. C'est une coopération qui défriche un terrain dont nous mesurons, sur la durée, combien ce peut être parfois difficile, alors que la coopération décentralisée souffre de beaucoup d'inertie et des résultats parfois décevants, et ce malgré un grand nombre d'initiatives, d'études, d'acteurs, de moyens et de commentaires. Il n'est pas inutile de rappeler que le projet porté ici se développe d'une manière positive, à une échelle modeste mais non des moindres.

Le rôle de la Métropole est essentiel. Il a permis d'avancer sur l'implication des publics, ce qui est à la base de la démarche. Il a permis aussi d'attirer de nouveaux partenaires –cela vient d'être cité–, notamment la Fondation Abbé Pierre et différentes institutions roumaines qui sont en confiance entre elles et, enfin, il implique et engage la collectivité roumaine.

Je voudrais insister aujourd'hui sur le fait que cette coopération est une vitrine, non seulement du programme en lui-même qui, à cette échelle, aurait pu passer inaperçu, elle est aussi une vitrine en contre-champ qui donne à voir et découvrir ce qui se fait ailleurs, en particulier à Lyon, sans donner de leçon mais avec toute la richesse du croisement des points de vue, autant roumains que lyonnais ; enfin, elle est une vitrine qui est déjà un tremplin pour proposer ailleurs ce qui s'invente là.

Ce programme est une vigie qui permet d'observer depuis le terrain ce qui se passe ou ne se passe pas. L'objectif poursuivi par Villes en Transition est de capitaliser sur ce travail pour en partager les résultats. Cette tâche se poursuit, le financement de la Métropole y participe évidemment en étant tout à la fois un soutien financier et un soutien politique.

Ce soutien permet, entre autres, d'avancer sur la conception du centre multifonctionnel comme modèle de dispositif public. Il est défini dans le cadre d'un appel à projets du FSE pour l'inclusion des populations Roms, qui se précise progressivement parce qu'il ne s'agit pas d'un produit fini. Le centre multifonctionnel est présenté comme un ensemble de services communautaires dont le but est de fournir, d'une manière globale ou partielle, à une communauté, de l'information et des accompagnements pour remédier et prévenir des situations de vulnérabilité sociale, économique et culturelle dans au moins quatre domaines : l'emploi, le logement, la santé, l'identité et l'égalité des chances.

Nous ne pouvons que nous féliciter de participer à ce travail et nous pouvons nous réjouir d'en voir l'évolution positive. Un vœu simplement, celui de voir se développer les relations avec les autres villes qui, en France, agissent dans le même sens ; je pense notamment à Nantes et à Mulhouse.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Gachet. Trois minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, la délibération montre amplement l'intérêt de la démarche d'aide au développement d'un territoire, la ville de Tinca, d'où proviennent les familles roms qui arrivent et vivent tant bien que mal dans notre Métropole.

En référence à l'intervention faite au nom de mon groupe en 2015 –qui tentait de faire, en plus de cinq minutes, le tour de la question– et en accord avec celle que vient de faire André Gachet, je voudrais simplement confirmer aujourd'hui la nécessité de poursuivre cette coopération. Mais nous voulons préciser que le travail que nous faisons là-bas doit s'articuler avec le travail à faire ici : accueil et insertion comme il s'était développé avec le programme préfectoral Andatu –non renouvelé malheureusement depuis– et comme nous le faisons avec nos moyens de scolarisation, d'accompagnement social, d'hébergement et de protection.

Bien sûr, la contribution du programme 2017 à Tinca autour du centre social créé, avec des activités de vivre ensemble, des actions d'alphabétisation, de soutien scolaire et d'inclusion sociale, donne à Tinca une relative attractivité de la ville devant contribuer, à terme, à des retours volontaires. Mais cet effet ne peut être immédiat et suppose des efforts dans la durée. Donc poursuivons, comme notre collègue Ministre de l'Intérieur, Gérard Collomb, l'indiqua très clairement pendant le débat de présentation du projet de loi sur l'immigration en commission parlementaire retransmis en direct jeudi dernier sur la chaîne LCI.

Et c'est pour aller dans ce sens que nous vous proposons, monsieur le Président et chers collègues, d'élargir le champ de cette expérimentation à la région d'Albanie d'où proviennent la plupart des ressortissants qui arrivent à Lyon. Les relations nouvelles qui tendent à se développer entre la France et l'Albanie sont propices à un tel développement d'actions de solidarité, favorisant plus tard les allers et retours : accueillir bien ici et développer là-bas.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Jacquet. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCEDET : Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Les Républicains et apparentés s'opposera à cette délibération, même s'il en comprend les enjeux.

En effet, s'il apparaît louable de vouloir aider une population à développer son territoire pour réduire ses migrations vers notre Métropole, nous ne disposons pas de moyens de contrôle pour évaluer l'efficacité de cette logique de codéveloppement.

Il est naïf de croire que de tels financements puissent juguler une immigration sans cesse croissante. Alors que ce programme de coopération a commencé en 2011, nous évaluons que près de 10 % de la population rom vivant en France est établie à Lyon et dans son agglomération et, chaque année, nous devons faire évacuer des camps de Roms.

Cette subvention nous donnera peut-être bonne conscience quand une nouvelle expulsion surviendra, comme mardi dernier où quatre familles de Roms ont dû être expulsées d'un immeuble qu'elles squattaient dans le quartier de la Guillotière, suite à l'incendie du bidonville de La Soie en août 2015. Dernièrement, à Rillieux la Pape, nous avons dû intervenir à plusieurs reprises pour empêcher l'installation de bidonvilles sauvages et je suis sûr qu'un certain nombre de mes collègues ici présents doivent faire face à ce genre de situation régulièrement.

Ces familles sont malheureusement livrées à elles même et il nous faudra leur chercher des places dans des centres d'accueil déjà débordés. Ainsi, des enfants en bas âge, voire même des nourrissons, se retrouvent à la rue. C'est indigne d'un grand pays comme la France.

Au final, malgré notre générosité, ces personnes n'ont nulle part où aller. Sans pour autant créer de nouvelles pompes aspirantes de cette immigration, je me demande si ces 50 000 € ne seraient pas mieux investis dans l'accueil d'urgence. Mais, malheureusement, notre collectivité fait face à une réalité qui parfois nous dépasse. Les mesures d'éloignement n'étant pas une compétence de la Métropole, nous devrions réaliser des investissements en direction de la protection de la petite enfance ou de la création de logements décentes en attendant que l'Etat fasse son travail.

Devant ce dilemme sans solution, nous préférons nous opposer à ce qui ressemble plus à un tonneau des Danaïdes qu'à une véritable solution respectueuse de la dignité de ces personnes déjà largement malmenées.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Vincent, vous vouliez intervenir, je crois.

M. le Conseiller délégué VINCENT : Je voulais intervenir pour répondre à monsieur Vincendet : je voudrais lui dire tout d'abord que nous pouvons évaluer le travail qui a été fait. C'est un travail de longue haleine. Je me suis rendu à Tinca où on peut se rendre compte aussi que des jeunes Roms qui ont habité Bron, Vaulx en Velin, Lyon sont revenus à Tinca et, grâce à cette opération, aujourd'hui, on peut permettre à ces familles de revenir dans leur pays d'origine. Je pense que c'est une action exemplaire. Je pense qu'on ne peut pas opposer l'action qu'on fait sur le terrain ici et l'action qu'on fait là-bas, c'est un ensemble. Je crois qu'il faut qu'on le fasse parallèlement et je crois que cette action doit être bien sûr poursuivie et c'est comme cela que nous y arriverons. Si on ne fait rien, on aura encore plus de problèmes. Aujourd'hui, je félicite tous les acteurs qui s'occupent de ce dossier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Vincent. Je mets le rapport aux voix.

Adopté, le groupe Les Républicains et apparentés ayant voté contre.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2017-2272 - développement économique, numérique, insertion et emploi - Attribution d'une subvention à la COMUE (Communauté d'universités et d'établissements, Université de Lyon) pour son programme d'actions 2017-2018 de soutien à des étudiants syriens - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2272. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit d'attribuer une subvention à la Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) pour les étudiants syriens, pour un montant de 10 000 €. La commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : La Conférence des Présidents a retenu trois minutes pour le groupe Socialistes et républicains métropolitains.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON : Monsieur le Président, mesdames et messieurs les Conseillers, chers collègues, c'est une réalité dramatique : depuis mars 2011, la Syrie est en proie à un sanglant conflit. C'est la plus grave crise humanitaire de ces vingt dernières années. Selon les Nations Unies, plus de 18 millions de Syriens sont affectés par cette crise, 13,5 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire dans le pays et 5 millions de personnes fuient ces violences à travers le monde.

Face à cette urgence humanitaire et alors que, sur le plan international, le Gouvernement français au sein des Nations Unies s'engage pour obtenir le respect du droit humanitaire et protéger les populations, de nombreux acteurs publics et privés se mobilisent pour venir en aide aux populations sur place et réfugiées.

Notre Métropole participe à cette mobilisation et, depuis 2015, s'engage aux côtés de la Région, des Universités et du collectif universitaire pour le soutien aux étudiants syriens, afin de donner la possibilité à de jeunes syriens de venir poursuivre leur formation dans un établissement de la région.

Notre groupe tient à saluer cet investissement. Nous sommes fiers que notre Métropole, pour ces étudiants comme pour le millier de mineurs isolés étrangers que nous accueillerons cette année, ait la capacité d'être réactive en aidant ces jeunes dans la détresse, au moment où ils en ont besoin. Le devoir de solidarité et d'assistance que nous avons tous vis-à-vis de ces populations confrontées à un mouvement qui est tout sauf appelé à s'inverser au cours des années à venir trouve ici une application concrète. Nous les accompagnons pour qu'ils construisent leur vie, un futur stable et qu'ils se donnent toutes les chances de participer un jour –nous l'espérons– à la reconstruction de leur pays.

Depuis la signature de la première convention en 2015, ce sont ainsi une vingtaine d'étudiants qui ont reçu un premier diplôme de français et qui aujourd'hui poursuivent leur cursus universitaire. Grâce à ce programme et au travail mené par des associations comme Singa ou Forum réfugiés –pour ne citer qu'elles–, ce sont des dizaines de jeunes réfugiés qui acquièrent une maîtrise linguistique leur permettant de s'insérer pleinement dans la société française mais également de prendre part à la vie de la cité et de défendre leurs droits.

Comme la France l'a constamment affirmé, il ne saurait y avoir de retour à la stabilité en Syrie sans solution politique qui réponde aux aspirations légitimes de tous les Syriens. Pour cela il est impératif de permettre à l'ensemble des populations d'œuvrer dès à présent à la construction d'une transition politique crédible.

Nous nous félicitons qu'à notre échelle, nous puissions participer à cette construction et nous voterons bien évidemment pour cette subvention.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Peillon. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2017-2284 - éducation, culture, patrimoine et sport - Participation aux charges de fonctionnement des collèges accueillant des élèves résidant dans un autre département - Année 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2017-2285 - développement solidaire et action sociale - Collèges - Dotations aux collèges publics pour la mise à disposition de maîtres-nageurs sauveteurs - Dotations complémentaires - Subvention d'investissement au collège Bellecombe - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

N° 2017-2286 - éducation, culture, patrimoine et sport - Collèges - Convention-cadre de fonctionnement - Avenant de prolongation - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Desbos a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2284 à 2017-2286. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Trois rapports dont les liens sont parfois un petit peu distendus.

Le premier concerne une participation aux charges de fonctionnement des collèges accueillant des élèves résidant dans un autre Département.

Nous avons aussi le financement de maîtres-nageurs pour les établissements devant se rendre dans des structures privées (Césaire, Barbusse, Valdo à Vaulx en Velin), diverses dotations complémentaires, en particulier pour le collège Duclos pour lequel nous avons d'ailleurs une note au rapporteur déposée sur les pupitres, confirmant que le collège Jacques Duclos est bien à Vaulx en Velin et pas à Vénissieux ; on s'en excuse :

"Dans l'exposé des motifs, chapitre II - Dotations complémentaires, il convient de lire :

c) - Collège Jacques DUCLOS à Vaulx en Velin

au lieu de :

c) - Collège Jacques DUCLOS à Vénissieux."

Egalement, la subvention d'investissement au collège Bellecombe concernant le changement d'une chambre froide

Enfin, nous avons une délibération qui concerne la prolongation d'une convention-cadre entre notre collectivité et les collèges. Une convention qui est un petit peu compliquée, donc on la prolonge d'une année afin de la rendre plus lisible.

Voilà, monsieur le Président, nous allons savoir pourquoi ces trois délibérations sont ensemble.

M. LE PRESIDENT : Avant de passer la parole pour trois minutes au groupe Lyon Métropole gauche solidaires, il m'a semblé que le fil directeur était les collèges. Je passe donc la parole pour trois minutes au groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

Mme la Conseillère COCHET : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Je mets les rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2017-2287 - éducation, culture, patrimoine et sport - Coopération culturelle pour la période 2017-2020 - Approbation de la déclaration entre la Métropole de Lyon, l'Etat, les Communes volontaires et le Grand parc de Miribel Jonage - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2287. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Merci. Monsieur le Président et chers collègues, avis favorable de la commission pour cette délibération concernant la déclaration de coopération culturelle 2017-2020.

De 2013 à 2015, le Grand Lyon a initié une déclaration de coopération culturelle afin de mobiliser le droit commun de la culture auprès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville. A l'issue d'un bilan partagé avec nos partenaires, il est proposé d'approuver une nouvelle déclaration de pour les années 2017 à 2020. La démarche continue à convaincre puisque cinq nouvelles Communes nous ont rejoints. C'est dire l'attention que nous portons ensemble, malgré l'absence de réponse de la Région, afin de rapprocher la culture des publics qui en sont les plus éloignés. Quant à la Métropole, elle se dote d'une convention d'application avec les huit grands équipements et événements dont elle est le principal financeur.

Je vous remercie.

M. le Vice-Président GRIVEL, Président en remplacement de M. le Président KIMELFELD, absent momentanément : Nous avons un temps de parole qui a été retenu par le groupe Socialistes et républicains métropolitains de cinq minutes.

M. le Conseiller SANNINO : Monsieur le premier Vice-Président, mes chers collègues, nous nous félicitons que soit aujourd'hui soumise au vote la nouvelle déclaration de coopération culturelle entre la Métropole de Lyon, l'État et les Communes associées.

Initiée en 2003 par la Ville de Lyon, cette volonté d'instituer un cadre de travail avec les institutions culturelles afin de renforcer leur action en direction des publics défavorisés et des territoires prioritaires de la politique de la ville est devenue, en quinze ans, exemplaire au niveau national. Nous nous réjouissons que, depuis 2013, la Métropole ait élargi cette démarche et qu'aujourd'hui 16 Communes de la Métropole soient impliquées dans ce dispositif.

La Métropole joue ici pleinement son rôle en impulsant des politiques culturelles et artistiques participant au développement humain, urbain et responsable de ses territoires. Ainsi, grâce à cette charte, chaque année, des centaines de jeunes de nos quartiers découvrent l'Opéra ou le Musée d'art contemporain.

À Vénissieux, le projet de création street art Mosaïque urbaine piloté par l'association Bizarre ! a regroupé 25 partenaires sociaux et culturels et a permis la réalisation de 12 fresques murales peintes, créées par les artistes et les habitants.

Dans le cadre du festival Lumière que nous venons de clôturer, plusieurs dizaines de personnes en insertion ont été accueillies en stage pour participer à l'organisation de l'événement.

Enfin, avec cette nouvelle déclaration, huit équipements et événements culturels portés par la Métropole comme le Musée des Confluences, les biennales ou encore l'Institut Lumière vont pleinement intégrer ce dispositif. Des objectifs et méthodes d'évaluation précises de cette coopération sont à cette occasion formalisés dans ce document.

Nous saluons bien sûr l'engagement de l'ensemble des institutions et acteurs culturels métropolitains qui coopèrent au développement de ces projets, solidaires des territoires et des personnes les plus vulnérables. Il convient de rappeler qu'ils le font sans moyens supplémentaires, dans le respect de leurs missions premières que peuvent être le développement de la lecture publique, l'enseignement des disciplines artistiques, le soutien à la création artistique et la diffusion des œuvres ou la conservation et la valorisation des éléments de patrimoine commun historique et contemporain.

Nous ne pouvons bien évidemment que déplorer que la Région Auvergne-Rhône-Alpes ne nous ait pas encore donné de réponse sur son engagement.

Quant à nous, nous voterons cette délibération avec enthousiasme.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Sannino. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2017-2292 - éducation, culture, patrimoine et sport - Soutien à la vie associative - Attribution de subventions au titre de l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Poulain a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2292. Madame Poulain, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée POULAIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Poulain. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée POULAIN : Je continue. Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération concerne l'attribution de subventions à treize associations selon les anciennes conditions héritées du Conseil départemental dont les dossiers n'avaient pas pu être traités à temps. C'est bien la dernière délibération qui sera prise en ce sens puisque cette nouvelle procédure d'attribution sera appliquée dès l'année prochaine à l'ensemble des associations qui en feront la demande.

Pour rappel, à partir de janvier 2018, les associations seront traitées par champ de compétence, ce qui permettra d'avoir une vision plus globale et plus juste de ce qui est attribué par domaine. Si certaines associations ne rentrent dans aucun domaine prédéfini, elles seront alors enregistrées par la vie associative.

Les associations participent activement à la vie des communes et des quartiers. Elles offrent une palette d'activités et de festivités. Nous en profitons pour remercier tous les bénévoles, ces anonymes qui donnent de leur temps et de leur énergie, qui sont encensés ou critiqués mais qui sont toujours là. Ils défont les difficultés pratiques et administratives, ils imaginent, ils créent. Tout cela pour nous offrir de nous faire bouger, nous faire découvrir, nous faire réfléchir, nous faire créer, nous faire nous rencontrer, nous sortir de notre quotidien et voir la vie autrement. Sans ce bénévolat, la qualité de vie des et dans les communes et leur dynamisme seraient sans aucun doute moindres. Ces citoyens engagés contribuent à tisser et renforcer le lien social et leurs actions sont souvent d'utilité publique et de cohésion.

La nouvelle procédure votée en septembre doit être communiquée aux associations. Pour cela, c'est à chaque Commune, chaque service compétent de communiquer, dans son périmètre territorial, avec les bénévoles. La Métropole communique certes de manière globale mais le rôle des Communes et des instances de proximité est aussi de transmettre l'information de façon descendante et de s'assurer que chacun puisse faire une demande quelle que soit la réponse qui sera apportée. D'ailleurs, cette nouvelle procédure permettra aussi d'apporter une réponse à toutes les associations dans des délais plus courts. Parallèlement, par une approche plus efficiente, elle devra permettre de mieux considérer les activités associatives dans les territoires, de définir les priorités et de renforcer les politiques publiques en reconnaissant et en intégrant le rôle des actions conduites par les associations métropolitaines.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Poulain. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée POULAIN.

N° 2017-2293 - éducation, culture, patrimoine et sport - Attribution d'une subvention à l'association Centre national de la mémoire arménienne (CNMA) pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Vice-Présidente Picot a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2293. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, avis favorable de la commission pour l'attribution d'une subvention de 15 000 € au Centre national de la mémoire arménienne.

Implanté à Décines Charpieu en octobre 2013, le CNMA est reconnu pour son excellence culturelle et scientifique dans la promotion de l'histoire arménienne grâce à ses espaces d'exposition, sa bibliothèque et son centre de documentation. Chaque année il propose régulièrement des expositions temporaires, des conférences, des journées d'études ou des rencontres avec des auteurs. Le centre accueille actuellement en résidence la Compagnie Saté-Atre mais il a su également tisser de nombreux partenariats qui l'amènent à intervenir dans d'autres Communes de la Métropole, notamment pour des projections avec le ciné-Toboggan et le cinéma de Meyzieu ou des concerts, notamment l'orchestre franco-arménien de jeunes à l'abbaye d'Ainay en juillet dernier. Toujours dans ce souci de transmission, le CNMA poursuit ses ateliers pédagogiques auprès du public scolaire.

Enfin, la programmation 2017 permet de mettre en question l'ensemble des génocides du XX^e siècle. Le CNMA participe ainsi pleinement à notre action pour la mémoire, dans une région qui a connu Montluc et Izieux mais dans un territoire qui a aussi accueilli, tout au long de son histoire, bien des populations opprimées.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Picot. La Conférence des Présidents a retenu quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère FAUTRA : Monsieur le Président, chers collègues, sur le vote de cette subvention, je souhaite vous faire part de mon étonnement –et plus même– quant au faible montant attribué par la Métropole au profit du CNMA.

En effet, comme son nom l'indique, le CNMA, Centre national de la mémoire arménienne, est une structure dont le rayonnement est hors zone et, a minima, d'envergure métropolitaine, vous en conviendrez.

Dans un contexte prégnant que tout le monde dans cette assemblée connaît, où les collectivités doivent faire face aux baisses drastiques des aides de l'Etat et, plus récemment encore, à travers la suppression des réserves parlementaires qui avaient vocation justement à soutenir le monde associatif, la Ville de Décines Charpieu est allée porter soutien au maximum de ses faibles capacités budgétaires, soit 20 000 € octroyés à la communauté arménienne, à son histoire, à son identité ; tout comme d'ailleurs la Ville de Meyzieu avec une subvention à hauteur de 10 000 € et aussi un versement sur la réserve parlementaire du Sénateur Michel Forissier. Notons que le Conseil régional a lui aussi contribué significativement avec une subvention de 40 000 € ; c'est bien loin des 15 000 € proposés par la Métropole du Grand Lyon.

Au final, je constate donc que la Ville de Décines Charpieu a largement fait plus qu'assurer sa part contributive de subvention dans cette aide au CNMA. Sachant que le budget de fonctionnement de la Métropole est équivalent à cent fois celui de la Ville que je représente, j'aurais aimé que l'accompagnement métropolitain soit plus important. Mais il faut constater que le dossier n'a pas vraiment été porté par tous les conseillers de la Métropole élus à Décines Charpieu et je le regrette pour ses habitants.

Merci pour votre écoute.

M. LE PRESIDENT : Madame Picot, vous voulez dire un mot ? Non ?

Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2017-2319 - proximité, environnement et agriculture - Conseil d'administration de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Gouverneyre a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2319. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Monsieur le Président, la commission a émis un avis favorable pour cette délibération qui consiste à désigner un représentant de la Métropole au sein du Conseil d'administration de la SAFER.

M. LE PRESIDENT : Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

**Désignation d'un représentant au sein du Conseil d'administration
de la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) Auvergne-Rhône-Alpes
(Dossier n° 2017-2319)**

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Gouverneyre. Je vous propose la candidature de monsieur Lucien BARGE.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

N° 2017-2320 - proximité, environnement et agriculture - Conseil du Syndicat mixte de bassin versant de l'Azergues (SMBVA) - Mise en œuvre de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2320. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, le dossier 2017-2320 concerne la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI). C'est une désignation d'un représentant au Conseil du Syndicat mixte de bassin versant de l'Azergues (SMBVA) auquel la Métropole adhère depuis 2015.

Je rappelle que, dans un cadre de l'évolution réglementaire de cette démarche, l'ensemble des syndicats exerçant déjà une mission relevant de cette compétence doivent modifier leur statut en intégrant les EPCI ou les Métropoles au titre de la GEMAPI, en lieu et place des Communes et/ou en engageant le retrait du Département du Rhône, le cas échéant.

Monsieur le Président, je vous propose Pascal David.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets aux voix le dossier.

Adopté à l'unanimité.

Désignation d'un représentant au sein du Conseil du Syndicat mixte de bassin versant de l'Azergues (SMBVA)

(Dossier n° 2017-2320)

M. LE PRÉSIDENT : Ma foi, je vais le proposer puisque vous me le conseillez fortement. Je vais même surenchérir puisque je présenterai :

- M. Pascal DAVID, titulaire,
- M. Jean Paul COLIN, suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant la candidature aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2017-2323 - proximité, environnement et agriculture - Groupement de commandes pour les études liées à la renégociation des contrats de concession de distribution publique de gaz de la Métropole de Lyon et du Syndicat de gestion d'énergie de la Région Lyonnaise (SIGERLY) - Approbation de la convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la Conseillère déléguée Belaziz a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2323. Madame Belaziz, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, avis favorable de la commission pour ce projet de délibération qui concerne le groupement de commandes pour les études liées à

la renégociation des contrats de concession de distribution publique de gaz de la Métropole de Lyon et du SIGERLY (syndicat intercommunal de la gestion des énergies de la région lyonnaise).

Deux autorités exercent la compétence concession de distribution publique de gaz sur le territoire : La Métropole pour le territoire de la Ville de Lyon et le SIGERLY pour le reste du territoire. Ces deux contrats historiques de la Ville de Lyon et du SIGERLY voient leurs échéances se rapprocher et arriver en même temps le 31 mars 2019. Cette échéance représente une opportunité d'harmoniser les contrats sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Afin de renégocier les futurs contrats de distribution publique de gaz qui vont couvrir tout le périmètre métropolitain, la Métropole et le SIGERLY proposent de se coordonner dans le cadre d'un groupement de commandes qui portera un marché d'études lié à la préparation et à la renégociation de ces contrats. Il s'agit donc de l'ensemble des études techniques, financières et juridiques qui permettent de définir l'état des lieux de la concession et de définir les priorités pour le contrat à venir.

L'objectif est de mettre en œuvre une coordination et une cohérence de la négociation dans une optique d'équité pour tout le territoire. Il apparaît essentiel, en effet, que les futurs contrats n'avantagent ni ne pénalisent aucun territoire en particulier.

La Métropole sera coordinatrice de ce groupement de commandes pour la passation et l'exécution de ce marché d'études et les prestations, objet du marché, feront l'objet d'un accord-cadre à bons de commande sur quatre ans d'un montant maximum de 200 000 € HT financé à part égale entre le SIGERLY et la Métropole.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Belaziz. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

Mme la Conseillère déléguée CARDONA : Monsieur le Président et chers collègues, vous nous proposez d'accepter le projet de délibération visant à renégocier les contrats de concession de distribution publique de gaz de la Métropole. Sachez que je suis ravie de voir arriver enfin une telle délibération. Je souhaiterais reprendre et relever quelques phrases importantes de celle-ci.

Il est question d'une opportunité d'harmoniser sur l'ensemble du territoire métropolitain les contrats de la distribution publique du gaz qui va couvrir tout le périmètre de la Métropole, d'une négociation dans une optique d'équité sur tout le territoire et des contrats qui ne pénalisent aucun territoire.

Il est également indiqué que les défis à relever sont de taille. En effet, monsieur le Président, il va y avoir un défi important à relever, celui d'amener le gaz à Poleymieux, seule Commune de la Métropole non raccordée. Développer le réseau de gaz à Poleymieux permettra de satisfaire au principe d'équité et d'éviter de pénaliser cette partie du territoire.

Au-delà de ce principe d'équité, la desserte de Poleymieux apporterait une réponse supplémentaire à la recherche d'une plus grande contribution à la transformation nécessaire du modèle énergétique vers un modèle plus vert, plus économe, puisqu'à Poleymieux, nous sommes tous chauffés soit au fioul, soit à l'électricité. Mais plus encore, dans le cadre de la Métropole forte souhaitée par tous, composée de ses 59 communes, on ne peut accepter que l'on puisse mettre des communes à part alors qu'elles font partie d'un même ensemble métropolitain et contribuent toutes à l'attractivité et à la force de son territoire avec, certes, chacune leurs spécificités.

Mettre Poleymieux à l'écart de ce contrat de gaz, tout comme Poleymieux est déjà à l'écart pour le règlement de publicité, c'est aller à l'encontre d'une Métropole forte et unie. Aussi, je sollicite l'appui de la Métropole pour que les études nécessaires soient diligentées pour permettre à Poleymieux de bénéficier du gaz de ville.

Merci pour votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci. Monsieur Crimier, vous vouliez dire un mot peut-être.

M. le Vice-Président CRIMIER : En complément de ce qui a été dit, j'ai bien entendu la question de Poleymieux. C'est une question qui s'adresse autant au SIGERLY qu'à la Métropole puisque c'est un sujet qu'il faut voir dans le cadre des nouvelles concessions et donc cela est à mettre à l'étude avec le SIGERLY puisqu'on aura ce partenariat. Comme le Président du SIGERLY est là, je pense qu'il a également entendu le message.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Message passé, message entendu.

Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ.

N° 2017-2325 - proximité, environnement et agriculture - Révision du règlement du service public d'assainissement collectif - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2325. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, ce rapport a reçu un avis favorable de la commission. C'est la révision du règlement du service public d'assainissement collectif. Il est important d'en résumer les têtes de chapitre :

- limiter le nombre de branchements par immeuble,
- exiger un nouveau branchement à l'égout pour toute reconstruction après démolition,
- favoriser le raccordement à l'égout des raccordables non raccordés,
- favoriser la déconnection des eaux pluviales des réseaux unitaires saturés lorsqu'il y a possibilité d'être en séparatif,
- limiter le recours à la maîtrise d'ouvrage privée pour les travaux de branchement à l'égout réalisés sous le domaine public,
- afficher les principes de gestion à la parcelle concernant les eaux pluviales,
- encadrer les rejets dérogatoires des eaux pluviales à l'égout,
- rendre les normes de rejet plus contraignantes sur certains bassins versants de station afin de répondre aux problématiques d'exploitation,
- en ce qui concerne la mise en place d'un dispositif financier, il est important de limiter la température de la station de Jonage,
- éviter le zinc dans la station de la Feysine,
- encadrer les rejets en flux maximaux admissibles,
- lutter contre les substances dangereuses dans les rejets industriels,
- inciter financièrement les industriels à respecter les normes de rejet,
- encadrer davantage le cas particulier du rejet au réseau des eaux de rabattement de nappe de chantier,
- faire évoluer les modalités de calcul de la redevance d'assainissement pour le rejet d'eaux claires temporaires,
- faire évoluer les conditions de plafonnement de la facture d'eau en cas de fuite d'eau en partie privative,
- prendre en compte de nouvelles obligations du service en matière de médiation de l'eau.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Colin. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président et chers collègues, les élus Europe Ecologie-Les Verts et apparentés s'abstiendront pour cette délibération. Mais, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, je tiens à rappeler que nous sommes tout à fait favorables aux principes généraux qui viennent d'être annoncés et qui sous-tendent ce rapport et des avancées non négligeables en matière de protection de notre patrimoine naturel, d'une part, et de la sécurité des salariés affectés aux installations d'assainissement, d'autre part.

En ce sens, nous saluons les dispositions qui nous sont proposées dans ce rapport concernant les branchements à l'égout et la politique de gestion des eaux pluviales qui sont, pour nous, une vraie avancée en matière de protection de notre environnement. Et nous pensons sincèrement que ces politiques devraient être efficaces et contribuer réellement à l'atteinte de nos objectifs.

En revanche, nous sommes beaucoup plus interrogatifs, voire dubitatifs, quant aux dispositions prises pour les rejets d'eaux usées industrielles. Non pas que nous remettions en cause les normes avancées en matière de concentration des substances polluantes dans les eaux ou les boues, de température de rejets, de volumétrie, etc. qui font ou feront l'objet de protocoles entre la Métropole et les industriels mais, malheureusement, les expériences passées de Trédi –qui, je rappelle, est responsable de la pollution du Rhône aux PCB (polychlorobiphényles), et ce pour des dizaines d'années– et, aujourd'hui, de la pollution de l'Isère par LACTALIS nous inclinent à la plus grande prudence quant aux bonnes intentions affichées.

Si vous voulez bien vous reporter à l'article 43 du règlement, vous pourrez lire que l'industriel lui-même est responsable de sa propre surveillance et de la conformité de ses propres rejets au regard des prescriptions du règlement. C'est aussi lui-même qui livre aux services de la Métropole les données chiffrées concernant les taux de pollution de son activité, données qui conditionnent l'octroi de l'arrêté d'autorisation d'exercer son activité industrielle. Si ce nouveau règlement l'incite financièrement à moins polluer par la mise en place d'un coefficient

de majoration de la redevance d'assainissement de 0,4, l'industriel est donc seul maître à bord du déversement de ses polluants.

Le caractère contraignant de ces mesures nous laisse circonspects. Un industriel, bon gestionnaire, pourrait tout à fait budgéter l'augmentation de sa redevance pollution, lui permettant ainsi de déverser dans son réseau d'assainissement, donc dans notre réseau d'assainissement, tout ce qu'il veut.

Certes, la Métropole dispose d'un service de contrôle compétent, en mesure de sanctionner les industriels récalcitrants, me direz-vous, mais nous nous interrogeons sur la capacité des 11 agents, dont trois sur le terrain, à contrôler les 200 industriels de notre territoire. Nous nous interrogeons aussi sur la capacité de dissuasion de la pénalité financière prévue à cet effet, sauf erreur de ma part, aux alentours de 10 000 €, que la Métropole n'est pas en droit de recouvrer sous peine de se voir accusée du délit de concussion.

Pour conclure, je dirai que pour ce qui est des rejets industriels aqueux, la loi impose à la collectivité de gérer les effluents mais n'en donnent pas les moyens coercitifs. Aussi, si nous ne voulons pas crier et voir la caravane passer, il nous faut agir pour faire changer la loi.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté, les groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés et Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2017-2328 - proximité, environnement et agriculture - Politique du cycle de l'eau - Mise en oeuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de l'Est Lyonnais - Attribution d'une subvention au Département du Rhône au titre de l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Colin a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2328. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, ce dossier concerne l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 53 550 € au profit du Département du Rhône, dans le cadre de la mise en oeuvre des actions du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de l'est lyonnais, à savoir le SAGE, au titre des actions engagées pour 2017 et le financement de l'équipe qui gère la démarche. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci. Cinq minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère BURRICAND : Intervention retirée.

M. LE PRESIDENT : Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2017-2333 - proximité, environnement et agriculture - Tri des déchets issus de la collecte sélective - 3 lots - Autorisation de signer les avenants n° 2 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2333. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, ce rapport concerne le tri des déchets issus de la collecte sélective. Pour mémoire, le marché du tri des déchets issus de la collecte séparée des papiers et emballages consiste en des prestations composées de la réception des déchets issus de la collecte séparée des papiers et emballages ménagers.

La procédure de renouvellement des marchés a été enclenchée par la publication d'une consultation par appel d'offres le 30 mars 2016. La collectivité a déclaré la procédure sans suite. Un second appel d'offres a été lancé le 26 décembre 2016, celui-ci a pris en compte une redéfinition du périmètre de notre besoin au regard des nouveaux barèmes qui incitent fortement les collectivités à accroître leur niveau de performance. Ainsi, afin d'assurer la continuité de service entre les marchés en cours qui se terminent le 27 novembre 2017 et la relance

d'une nouvelle consultation, il est proposé de procéder à la conclusion d'un avenant sur les trois marchés, sur les trois zones, de prolongation d'une durée de dix mois et trois jours.

Avis favorable de la commission qui autorise monsieur le Président à signer les dix avenants.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Diamantidis. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport est, pour les écologistes, l'occasion de faire un point sur le recyclage puisque, en effet, nos centres de tri, aux côtés des déchetteries, sont des dispositifs techniques de la Métropole pour assurer ce que l'on nomme "le recyclage matière" des déchets produits par les habitants de notre territoire.

Ce recyclage matière est dans la logique du principe pollueur-payeur, accompagné soit techniquement par la mise en place de bennes spécifiques en déchetterie, soit financièrement grâce à des éco-organismes.

C'est ainsi qu'en gros, pour faire simple, notre collecte sélective nous coûte environ 10 € par habitant et par an avec 6,5 € de soutien par Citéo, qui est l'éco-organisme anciennement nommé Eco Emballages, un peu plus de 2 € provenant des recettes de revente desdites matières correctement triées et revendues et le reste est issu de notre fiscalité locale, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

La vérité des chiffres est saisissante et vous comprenez bien, à ce stade de l'intervention, l'intérêt collectif que nous avons à augmenter les recettes matière et donc faire le geste de tri correctement.

Justement, côté performance de tri, où en est-on ?

Parce que la Métropole a mis en place encore plus de conteneurs à verre, encore plus d'habitants déposent dans le silo à verre et c'est bien. Récemment, ce sont le septième arrondissement et Feyzin qui ont d'ailleurs été largement félicités pour leur bond dans leurs performances. Une offre de réemploi via la consigne, articulée à cette offre de recyclage, semble être opportune sur notre territoire avec certains circuits de production-vente de boissons locales.

Pour le reste, ayons tous en tête que nos résultats ne sont pas excellents, avec un refus de tri de près de 30 %. Il y a de nombreuses explications et, du point de vue des élus écologistes, diverses solutions ; j'en citerai quatre :

- première solution : simplifier le geste en invitant chacune et chacun à trier l'ensemble des plastiques, c'est-à-dire des pots de yaourts aux emballages souples. Certes, il faut sur notre territoire un centre de tri pour assurer ceci -c'est l'objet du rapport- mais, dans le même temps, il faut aussi s'assurer que les filières de reprise de ces résines existent en Europe. L'actuelle fermeture des frontières de la Chine aux plastiques souillés, entre autres, rappelle le manque de réflexion collective sur le continent européen ;

- deuxième solution : communiquer nettement et largement sur le sens de cet écogeste, son coût, son utilité sociale (le nombre d'emplois concernés par exemple) et environnementale. Ce tri n'est absolument pas une finalité mais c'est une étape essentielle pour éviter l'enfouissement et l'incinération ;

- troisième solution : s'appuyer et se coordonner plus massivement avec un réseau d'acteurs actifs dans ce qu'on appelle l'accompagnement au changement de comportement. A ce titre, le plan d'éducation à l'écocitoyenneté est cet outil précieux regroupant des associations d'éducation populaire et citoyenne qui expérimentent une diversité d'opérations pour interpeller étudiants, familles de tous types sur ces questions de transition écologique au quotidien ;

- dernière solution : valoriser largement les entrepreneurs de notre territoire qui vendent avec moins de suremballage, d'emballage, voire même en vrac, ainsi que celles et ceux qui vont chercher les emballages sur l'espace public dont les canettes et les bouteilles plastiques.

Un constat saisissant a été fait il y a peu et a donné lieu à une publication scientifique en juillet dernier : le plastique est désormais, après le ciment et l'acier, le troisième matériau le plus fabriqué par l'homme. Mondialement, 70 % des plastiques sont d'ores et déjà dans l'eau et dans la nature.

Pour faire face collectivement aux enjeux de transition écologique et baisser notre empreinte écologique a minima, collectivement, ne stockons plus dans nos entrepôts et, personnellement, dans nos garages, greniers et placards mais organisons le flux de matières et de matériaux. A ce titre, les donneries sont une solution. Deuxième solution, ensuite, pour les biens manufacturés incontournables du quotidien, allons vers le tout réparable avec des matériaux biosourcés –donc pas de plastique– et enfin, essayons-nous à la suffisance, au juste nécessaire ; Certains Vénissiens s'y sont lancés avec le défi "famille zéro gaspillage" depuis septembre dernier.

Je vous remercie pour votre écoute et ma prochaine intervention sera plus courte.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Baume. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Michel HAVARD –pouvoir à M. Marc GRIVEL– n'ayant pris part ni aux débats au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller DIAMANTIDIS.

N° 2017-2334 - proximité, environnement et agriculture - Contrat pour la reprise des piles usagées au sein des déchetteries avec COREPILE - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Conseiller Diamantidis a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2333. Monsieur Diamantidis, vous avez la parole.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS, rapporteur : Ce rapport, monsieur le Président, concerne le contrat pour la reprise des piles usagées au sein des déchetteries avec COREPILE. Avis favorable de la commission qui vous autorise à signer ladite convention avec COREPILE.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MARTIN : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, cette délibération nous donne l'occasion de revenir sur le sujet de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et plus particulièrement sur les derniers rebondissements de ce dossier.

Monsieur le Président, notre groupe est souvent intervenu sur l'épineux dossier de la TEOM lors des assemblées précédentes, faisant part à votre prédécesseur et à son exécutif du constat d'une recette bien supérieure au coût réel. Si cela pouvait être un choix politique assumé, nous avons demandé, année après année, quelle était l'utilisation de cette recette car il nous semblait que l'utilisation d'une partie de cette recette pour le budget général n'était pas conforme à la loi.

Devant le manque de transparence de votre majorité pour répondre à nos demandes, nous n'avons eu d'autre choix que de nous opposer à la fixation des taux proposés. Mais alors, que n'avons-nous pas entendu lors de ces votes ! Que les chiffres énoncés n'étaient pas les bons mais vous étiez incapable de donner d'autres chiffres ; que l'équilibre financier de la taxe devait être mesuré sur plusieurs années afin de tenir compte de l'amortissement des équipements liés au service, comme les incinérateurs, mais chacun sait que le principe de l'annualité budgétaire ne le permet pas ; que la jurisprudence enfin ne concernait pas les déchets ménagers ou qu'elle était d'interprétation large, ce que le jugement vient de contredire. En somme, nous ne comprenions rien à rien et la Métropole n'avait rien à faire de nos remarques.

Mais voilà, encore une fois, la justice administrative a jugé illégale la délibération relative à la fixation du taux de la TEOM pour l'année 2015. Plus aucun taux voté entre 2011 et 2015 n'a été jugé conforme au texte de la loi. Nous pouvons même raisonnablement penser que les taux 2016 et 2017 seront eux aussi invalidés. Le camouflet infligé à la Métropole cette année a même été encore plus douloureux car non seulement la justice a invalidé la fixation des taux de 2015 mais elle a aussi interdit le remplacement de ces taux par ceux de 2010.

Monsieur le Président, si vous n'entendez pas votre opposition, entendez a minima la justice administrative car aujourd'hui une question légitime se pose : comment le service va-t-il être financé ? A l'évidence, il faut revoter un taux ; celui-ci devra s'appuyer sur un budget sincère du coût du service.

A moyen terme, il faut réfléchir à l'évolution des taux selon les besoins d'investissements et, à long terme, il faut étudier le passage d'une taxe à une redevance d'enlèvement d'ordures ménagères (REOM). Le passage à la REOM serait un acte politique majeur qui pourrait même être complété par la mise en place d'une tarification incitative dans un second temps. En effet, nous aurions, dès la mise en place de la REOM, la transparence des coûts et recettes que nous demandons depuis plusieurs années au travers d'un budget annexe.

Monsieur le Président, il est désolant que cette situation soit survenue aujourd'hui où nous devons gérer un entêtement incompréhensible. Nous aurions préféré que, comme nous le demandons, le débat soit ouvert et que l'on décide tous ensemble des choix à faire en faveur d'un service d'enlèvement des ordures ménagères et ainsi apporter une solution légale et opportune à tous les habitants de la Métropole.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Martin. Monsieur Brumm, vous voulez dire un petit mot ?

M. le Vice-Président BRUMM : Oui, je vais dire un petit mot parce que c'est une décision qui a été rendue récemment, qui effectivement est défavorable. C'est une décision d'abord en premier ressort. Je vous rappelle que, jusqu'à une décision du Conseil d'Etat en 2014, les principes d'universalité de la non-affectation des

ressources fiscales conduisaient à admettre que, dès lors que le service des ordures ménagères était financé par une taxe, les éventuels excédents pouvaient être reversés au financement du budget général.

Concernant le jugement, la Métropole de Lyon ne conteste pas que, pour l'année 2015, il y ait eu surfinancement mais, pour bien d'autres années, il y a un sous-financement. Nous considérons qu'il doit y avoir un lissage dans le temps, c'est-à-dire que, sur une année donnée, la taxe peut être supérieure au financement nécessaire mais lorsque nous arrivons à la nécessité de remplacer certains matériels, l'année en question sera naturellement une année de sous-financement. Telle est la position que nous avons adoptée et qui n'est pas sottise.

La jurisprudence, c'est une chose mais la jurisprudence, cela évolue ! C'est pourquoi nous réfléchissons actuellement au recours que nous allons engager probablement contre cette décision qui a été rendue de façon défavorable. Nous avons, pour ce faire, jusqu'au 2 décembre et ce n'est pas parce qu'une bataille judiciaire est perdue que la "guerre" est définitivement perdue. Donc ne vous réjouissez pas d'avoir eu raison car c'est la justice qui va trancher dans le cadre d'une probable procédure en appel qui nous est ouverte.

Voilà la précision que je pouvais apporter.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Brumm. Monsieur Martin, je ne comprends pas pourquoi, quand vous intervenez –en fait, vous intervenez peu–, vous intervenez toujours de manière un peu caricaturale, en attaquant tout de suite sur le fait qu'on n'écouterait pas notre opposition ! Et je ne pense pas que ce soit ma marque de fabrique. En tout cas, si la critique devait venir sur moi, je vous déconseille de la faire venir par cet angle-là parce que ce n'est pas de ce côté-là que je suis le plus en difficulté aujourd'hui !

Sur le fond, je crois que Richard Brumm a fait une première réponse. Je crois que, sur le fond, il faut sans doute aussi engager un travail de réflexion avec une prospective sur 2018-2019 et, bien évidemment, nous aurons l'occasion d'en rediscuter dans un certain nombre de réunions et vous serez, à un moment ou à un autre, associés à nos réflexions et à ces travaux. Voilà ce que je pouvais vous en dire.

Je vous remercie.

Sur les piles usagées, rien de particulier, monsieur Martin ? Très bien, parce que comme je me questionnais, je voulais savoir si je pouvais passer au vote sur ce dossier.

Je le mets aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-2335 - proximité, environnement et agriculture - Usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-nord - Protocole de fin de contrat au traité de concession conclu avec la société Valorly - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2017-2336 - proximité, environnement et agriculture - Transport, élaboration et valorisation des mâchefers issus de l'Unité de traitement et de valorisation énergétique (UTVE) de Lyon Sud - Autorisation de signer l'accord-cadre à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2335 et 2017-2336. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, deux délibérations :

- la première porte sur le protocole de fin de contrat de la concession de l'usine d'incinération de Lyon-nord. Le contrat de concession avec la société Valorly arrive, en effet, à échéance le 30 juin 2019. Il convient donc dès à présent de préparer la fin de la convention de cette DSP ainsi que le transfert du service au prochain exploitant ;

- la seconde délibération concerne le transport, l'élaboration et la valorisation des mâchefers issus de l'usine d'incinération de Lyon-sud. Il s'agit d'autoriser le Président à signer le marché à bons de commande multi-attributaire avec les trois entreprises retenues par la commission permanente d'appel d'offres, pour une durée de cinq ans. Avis favorable de la commission sur ces deux délibérations.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Claisse. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Conseillère déléguée BAUME : Monsieur le Président, chers collègues, plus globalement, nous arrivons à la fin de la mise en œuvre de notre plan de gestion des déchets ménagers et assimilés 2007-2017.

Plus particulièrement –comme l'a indiqué Gérard Claisse– dans la perspective de la fin de la DSP pour l'usine d'incinération de Rillieux la Pape mais aussi de la prochaine fin de vie du site d'incinération de Gerland, de multiples évolutions affectant nos décisions à venir sont à considérer ; quatre évolutions, de notre point de vue :

- 1° - l'application de la loi TECV avec ses objectifs en termes de réduction des déchets et de recyclage,
- 2° - les objectifs du Ministre Hulot en matière de recyclage et d'économie circulaire territoriale,
- 3° - les travaux autour du plan régional de gestion des déchets de 2019,
- 4° - les enjeux en matière d'énergie, dont ceux relatifs à la méthanisation.

Ces actualités règlementaires et ces enjeux locaux nous imposent collectivement d'étudier finement les scénarios possibles.

C'est le voeu formulé par les écologistes ce soir qu'aux côtés de l'ensemble des parties prenantes, les perspectives pour les sites d'incinération de Gerland et de Rillieux la Pape soient travaillées.

Merci pour votre écoute et pour ce travail collectif à venir, nous l'espérons.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Baume. Je mets ce dossier aux voix.

Adoptés à l'unanimité, M. Michel HAVARD –pouvoir à M. Marc GRIVEL– n'ayant pris part ni aux débats au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2294 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées prévue au V de l'article 133 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2294. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Mes chers collègues, il s'agit d'un dossier qui a trait à la désignation au représentant au Conseil de la Commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées, dite CLERCT. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission.

**Désignation d'un représentant au sein de la
Commission locale pour l'évaluation des charges et des ressources transférées (CLERCT)
(Dossier n° 2017-2294)**

M. LE PRESIDENT : Merci. Nous devons désigner un représentant titulaire et je vous propose ma candidature. S'il n'y a pas d'autres candidats, je vous propose de voter à main levée, si vous en êtes d'accord.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

Pardon, excusez-moi, monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport sur le remplacement de Gérard Collomb nous donne l'occasion de revenir sur la composition de la CLERCT pour dénoncer encore une fois votre choix de refus de donner un siège au premier groupe de cette Assemblée. Ce choix n'est pas respectueux de la légitimité démocratique qui s'est exprimée sur nos territoires et qui a porté l'élection des 39 membres de notre groupe. Ce choix est aussi en opposition avec le respect de la pluralité des opinions et du pouvoir de contrôle fixé à notre assemblée.

Nous vous avons transmis en amont de ce Conseil une demande pour obtenir un représentant. Vous avez donc refusé pour nommer des élus de votre seule majorité. En conséquence, nous voterons contre cette désignation et nous le regrettons bien.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Cochet.

Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant ma candidature aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Havard –pouvoir à M. Grivel–, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupe Les Républicains et apparentés ;

- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adoptée.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose, si vous en êtes d'accord, qu'on puisse faire une pause de 15 minutes. Il faut qu'on essaie de tenir dans les 15 minutes. Il est 19 heures 43. On dit 20 heures ici. Je vous remercie.

(Suspension de séance à 19 heures 43 - Reprise à 20 heures 05.)

N° 2017-2368 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil d'administration et assemblée générale de la Société d'économie mixte (SEM) patrimoniale du Grand Lyon - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2368. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Le dossier numéro 2017-2368 a trait à la désignation de représentant au Conseil d'administration et à l'assemblée générale de la SEM patrimoniale du Grand Lyon. Ce dossier a reçu un avis favorable de la commission des finances, institutions, ressources et organisation territoriale.

**Désignation de représentants au sein du Conseil d'administration et de l'Assemblée générale
de la SEM patrimoniale du Grand Lyon**

(Dossier n° 2017-2368)

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose deux candidatures :

- à l'assemblée générale, je vous propose ma candidature,
- au conseil d'administration, celle de monsieur Prosper KABALO.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRÉSIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime)

M. LE PRÉSIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-2295 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Décision modificative n° 2 - Tous Budgets - Année 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2295. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Ce dossier a trait à la décision modificative n° 2, tous budgets, pour l'année 2017.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Brumm. Trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Cela ne prendra pas trois minutes et il s'agit d'une explication de vote : notre groupe s'étant abstenu sur le budget primitif 2017, il est logique que nous nous abstenions sur la décision modificative. Nous nous abstiendrons donc sur les délibérations numéros 2017-2295 et 2017-2296. Merci.

M. LE PRESIDENT : Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président, chers collègues, les élus écologistes voteront ce rapport dans la mesure où les décisions modificatives peuvent être considérées à la marge mais surtout témoignent de la bonne maîtrise globale des budgets administratifs, dans un contexte de réduction des dotations de l'Etat, certes moins importante que prévu mais toujours d'actualité.

Je m'en tiendrai cependant à deux aspects de ce rapport.

Le premier a trait à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et plus particulièrement à la décision de justice rendue en faveur de l'association CANOL (contribuables actifs du nord-ouest lyonnais). Certes, en commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale, il nous a été expliqué qu'il s'agit avant tout d'une construction budgétaire, que par le passé nous accusions un déficit et qu'il est aujourd'hui prévu de financer des investissements en matière de traitement des déchets. Mais il n'en demeure pas moins que politiquement, la Métropole pourrait profiter de cette situation pour afficher une autre politique, davantage tournée vers des services au quotidien aux habitants, vers plus de réparation, de partage de biens et de services, plus de compostage, plus et mieux de tri des déchets.

Nous pourrions espérer que pour 2018, face aux enjeux de raréfaction des matières premières, nous puissions opter pour une nouvelle posture dans le "traitement" des services de proximité tels que la collecte des déchets ; je ne veux pas revenir sur ce que disait Emeline Baume tout à l'heure.

Le deuxième dossier a trait à nos dépenses à caractère social dont on voit le recul de 5,2 M€ pour l'année 2017. Ce rapport nous explique que ce recul est principalement dû à la baisse de 5 M€ de l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) en raison d'une revalorisation moindre de ce qui avait été escompté et de la baisse du nombre de bénéficiaires des allocations personnalisées d'autonomie (APA), en réduction de 9,1 M€, dans le cadre de la loi d'adaptation de la société au vieillissement.

Pour autant, les élus écologistes considèrent que ces situations ne pourraient pas ne pas être pérennes dans les toutes prochaines années : les indicateurs économiques et fiscaux dont nous disposons, tant au niveau métropolitain que national, nous inclinent à penser que nombre de nos concitoyens, notamment les plus âgés, pourraient se retrouver dans des situations de grande précarité sociale. Par ailleurs, l'augmentation des demandes de séjour et d'hébergement de personnes en situation de handicap et surtout l'accueil et l'accompagnement de mineurs isolés –comme on l'a évoqué tout à l'heure– pourraient tout à fait continuer à connaître des augmentations significatives.

Aussi, quand nous aborderons d'ici quelques semaines le budget 2018, ce sont notamment des points que nous examinerons tout particulièrement, comme d'autres naturellement.

Nous voterons –comme je le disais tout à l'heure– favorablement ce dossier.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT : Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, cette décision modificative n° 2 a été placée sous le signe de la technicité dès sa présentation en commission. On a pu entendre qu'il s'agissait de "petits ajustements sans conséquence" et même que, pour enrichir cette présentation, on avait bien voulu nous donner l'information sur les recettes alors que "ce n'était pas une obligation".

En tout cas, ce qui est certain c'est que cette décision modificative n° 2 confirme la tendance que nous indiquions lors du vote du budget primitif. Je ne retiendrai que deux éléments majeurs.

D'abord, la poursuite de la hausse des dépenses de fonctionnement. Cette incapacité à réduire ces dépenses devient inquiétante, alors même que mois après mois le Vice-Président s'échine à nous dire combien il souffre pour tenter de mettre en œuvre son plan marges de manœuvre.

Cet échec se constate encore aujourd'hui : la majorité propose une progression des dépenses réelles de fonctionnement de 2 788 238 €, malgré une baisse en trompe-l'œil des dépenses de gestion courante. En effet, hors dépenses normées majoritairement, l'APA et le RSA, les dépenses de fonctionnement sont en progression : + 1 718 156 € pour les charges à caractère général, + 10 628 519 € pour les autres charges de gestion. Quand monsieur le Vice-Président tente de montrer une baisse, il intègre les dépenses d'ordre, c'est-à-dire le jeu d'écritures comptables. C'est d'autant plus un mauvais résultat que les recettes fiscales progressent, de 6,5 M€. Ce qui démontre aussi deux impacts négatifs : la pression fiscale sur les ménages et les entreprises est de plus

en plus lourde. Les recettes nouvelles servent à financer notre train de vie quotidien et ne bénéficient pas à l'investissement contrairement à vos engagements.

En conclusion de ce premier élément, on constate que l'effet ciseau n'est pas endigué, tout au contraire, il s'amplifie. L'épargne de gestion diminue ainsi de 10,2 % sur une année pour baisser à 289 318 444 €.

Le second élément majeur d'inquiétude est l'impossibilité à tenir notre capacité d'investissement sur le long terme. Plusieurs éléments démontrent cette faiblesse.

D'une part, on ne peut que s'étonner de votre satisfaction de voir l'épargne brute progresser sans en donner la vraie raison. Elle ne progresse pas par une meilleure gestion mais en raison du non-enregistrement des frais non récurrents de désensibilisation des trois emprunts structurés directement enregistrés en charge financière en 2016.

De même, l'autofinancement prévisionnel provient pour grande partie du report du résultat 2016 pour 84 M€ sur 296 M€, ce report étant le retard cumulé des opérations d'investissement. Et donc les dépenses d'équipement sont en baisse de 1 693 995 €. Ce n'est pas anodin ; cela vous permettra à la fin de l'année de masquer un peu plus le faible taux d'exécution des dépenses d'investissement qui n'a pas dépassé les 77,8 % en 2016. Là aussi, monsieur Brumm, vous faites des petites cachoteries à vos collègues de la majorité. Car même si vous n'en parlez pas, vous, vous l'aviez bien vue, n'est-ce pas, cette dégradation de notre capacité d'investissement ?

D'autre part, le taux d'épargne brut s'établit à 8 % des recettes réelles de fonctionnement –le seuil d'alerte est à 7%– et le stock de dettes bancaires et obligataires s'établit à 1 871 157 301 €, en hausse de 2 %. La capacité de désendettement est de 8,9 années précisément ; un niveau très élevé. Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les Députés LREM qui ont voté le projet de loi de finances 2018.

Je lis ce qu'ils ont voté pour que nos collègues comprennent bien et pour nos Députés aussi car je pense qu'ils ont en fait voté sans lire réellement ce qu'ils votaient : l'article 24 de la loi décide que, pour chaque type de collectivité territoriale, un plafond national de référence est défini par décret et, pour la Métropole, ce plafond se situe entre 9 et 11 années ; 9 années, on y est cette année. Si ce ratio se dégrade encore dans les comptes administratifs à venir, la Métropole devra présenter un rapport à partir du rapport d'orientations budgétaires 2019 et, si besoin, des mesures correctives. Si ce rapport n'est pas produit ou si le Préfet estime insuffisantes les mesures correctives visant à retrouver une trajectoire budgétaire permettant de se conformer au plafond fixé par décret, il devra saisir la Chambre régionale des comptes dans le délai d'un mois.

Voilà donc que madame Brugnera et monsieur Rudigoz viennent nous donner des leçons et vous donner, en particulier, des leçons de bonne gestion, monsieur le Président. C'est bien la preuve que notre analyse n'est pas un positionnement politique. C'est pour notre collectivité et ses habitants que, comme les membres de la majorité présidentielle, nous mettons en avant les évolutions financières négatives de la Métropole. Soit, vous avez hérité de la situation, monsieur le Président, mais il est à présent de votre responsabilité de prendre les mesures qui s'imposent.

En conséquence, nous voterons contre cette décision modificative.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Brumm, quelques mots.

M. le Vice-Président BRUMM : Je ne veux pas rentrer dans un débat ligne par ligne mais vos indications sont inexactes pour la plupart d'entre elles.

En fonctionnement, les dépenses augmentent de 2,8 M€ et les recettes de 7,6 M€. L'autofinancement brut atteint désormais 293,3 M€, soit + 4,9 M€. Les dépenses du budget principal sont portées, à l'issue de la décision modificative que nous faisons voter, à 2 336,8 M€ et les recettes de cette section de 2 627 M€. Donc l'effet ciseau dont vous parlez, je ne sais pas où vous le trouvez.

En ce qui concerne les taux d'exécution de la PPI, je l'ai déjà dit mais je rappellerai que nous avons été élus en mai 2014. Au 1^{er} janvier 2015, nous sommes devenus une Métropole et, pendant toute cette période, il est exact que nous avons pris un peu de retard mais vous conviendrez avec moi qu'il était excusable compte tenu de l'ensemble des tâches que nous avions à accomplir. Tout de même, en 2015, le taux d'exécution des dépenses a été de 450 M€ ; en 2016, il a été de 400 M€ et nous serons au-dessus en 2017. Pour des gens qui n'investissent pas, je trouve que l'on investit tout de même pas mal !

Sur l'endettement, je ne sais pas d'où sortent vos chiffres : en 2016, cet endettement a diminué et, en 2017, il n'augmentera pas. Enfin, en ce qui concerne la capacité de désendettement, si j'ai bien entendu, vous parlez de huit années ; or, nous en sommes à quatre années et ce sera la même chose en 2017.

Alors je me permets, tout à fait respectueusement, de vous demander de revoir vos chiffres car vous avez une présentation très inexacte de cette décision modificative que nous vous présentons.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Brumm. Je mets donc cette décision modificative aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Havard –pouvoir à M. Grivel–, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstention : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-2297 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Conseil de la Métropole de Lyon - Groupe d'élus - Moyens de fonctionnement - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2297. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Ce rapport concerne les moyens de fonctionnement des groupes d'élus.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Brumm. Trois minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

Mme la Conseillère PERRIN-GILBERT : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Trois minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Intervention retirée.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie. Deux minutes pour le groupe Parti radical de gauche.

Mme la Conseillère HOBERT : Intervention non retirée, monsieur le Président, merci.

Nous nous apprêtons à voter le 6 novembre une enveloppe consommée depuis le 1^{er} janvier dernier. Jusqu'ici, la clé de répartition était satisfaisante avec une part fixe qui permettait aux plus petits groupes, dont nous sommes, de continuer à travailler tout simplement. Nous répétons qu'il y a au sein de chaque groupe une part fixe de présence, en commission, en Conseil et de préparation, immuable pour tout groupe quel qu'il soit.

Nous arrivons aujourd'hui à une situation ubuesque où, pour l'année 2018, le niveau de l'enveloppe globale augmentera de près de 50 000 € alors que, dans le même temps, celui de notre groupe diminuera de près de 1 000 € sur une enveloppe de moins de 21 000 €.

Nous ne demandons pas grand-chose : le maintien a minima du montant de l'enveloppe de chaque groupe qui, à l'heure actuelle, ne nous permet même pas de financer un chargé de mission à mi-temps ; des chargés de mission qui, depuis plus d'un an, enchaînent des CDD de trois mois, ce qui rajoute à une précarité que tous les groupes ici présents ont dénoncée.

Où est le dialogue politique si le pluralisme est difficilement praticable dans nos assemblées ? Où est l'équité ?

Cette répartition nous paraissant inéquitable justement, notre groupe s'abstiendra.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Hobert. Deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président et chers collègues, j'interviendrai au nom des groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés et Lyon Métropole gauche solidaires.

Je ne reprendrai pas ici les débats qui ont eu lieu durant tout le début de l'année mais nous tenons à souligner tout de même que nous ne sommes pas satisfaits, en tout cas pas pleinement, de la décision qui a été retenue.

Bien entendu, nous sommes réceptifs aux arguments avancés quant à la nécessaire exigence de maîtriser nos budgets, ce que nous démontrons à chaque fois que cela nous est possible. Mais il n'en demeure pas moins vrai que, pour exercer pleinement notre rôle d'élus et ne pas être de simples instances d'enregistrement, il nous faut des moyens pour travailler sur les dossiers pour faire progresser la Métropole dans ses choix économiques, de politique sociale et d'investissement, en vue de la transition écologique de nos territoires.

Or, nous ne le répèterons jamais assez mais, comme d'aucuns le soulignaient lors d'une réunion qui s'est tenue en janvier dernier et dans un courrier signé par huit groupes, le nombre de dossiers (131 à l'ordre du jour de la présente séance) à étudier et à examiner est consécutif de la complexité de notre collectivité. Il est donc dommageable que, pour le bon fonctionnement de nos commissions et de notre Conseil, les moyens humains ne tiennent compte que du nombre d'élus et non de la charge de travail réelle qui s'est fortement alourdie depuis 2015.

Cela dit, nous ne voterons pas contre ce rapport, nous nous abstenons car, au bout de ces mois de débats et d'incertitude, il nous faut stabiliser la situation des attachés et les propositions nouvelles faites envisagent une progression de la masse salariale de 1,2 % par an jusqu'à 2020, ce qui donne une stabilité et une visibilité sur les trois ans à venir.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Artigny. Trois minutes pour le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés.

M. le Conseiller GEOURJON : Monsieur le Président, ce rapport concerne le budget destiné à la rémunération des collaborateurs des groupes politiques. Ces salariés de la Métropole de Lyon jouent un rôle capital pour la qualité du travail du Conseil de la Métropole et, plus généralement, pour la démocratie dans notre collectivité. Ils apportent en effet expertise et travail de fond sur les dossiers de notre collectivité, des dossiers qui concernent, faut-il le rappeler, le quotidien de l'ensemble des habitants de la Métropole, des associations et des entreprises de notre territoire.

La proposition qui est faite aujourd'hui est exactement la même que celle faite en janvier puis février 2017. A l'époque –et cela a été rappelé–, huit groupes, membres de la majorité comme de l'opposition, avaient adressé un courrier commun au Président de la Métropole, indiquant leur opposition à cette proposition et suggérant d'autres hypothèses. Aujourd'hui, l'exécutif ayant évolué, il est très probable que les positions de certains évoluent aussi.

Alors qu'ils jouent un rôle clef dans l'analyse des dossiers, la co-construction des propositions, les collaborateurs de groupe subissent une précarité salariale. En 2017, ils ont successivement eu quatre CDD de deux à trois mois chacun. La très grande majorité d'entre eux subissent également un temps partiel allant de 20 à 25 % pour certains, un plus grand nombre à 40, 50 ou 60 %.

Il est pourtant possible d'améliorer sensiblement la situation, tout en restant dans une indispensable modération budgétaire. La Ville de Lyon, par exemple, a fait le choix d'une répartition du budget avec une part fixe par groupe politique comportant moins de 12 élus, puis le reste du budget étant alloué à la proportionnelle des effectifs de chaque groupe. Ce mode de fonctionnement permet à chaque sensibilité politique d'avoir les moyens d'un travail efficace tout en dotant les groupes les plus peuplés d'un budget significativement plus élevé. Il y a là un équilibre salubre, il y a là une équité au service de la démocratie.

Vous avez fait le choix du statu quo, vous avez fait le choix de risquer d'appauvrir le débat démocratique dans notre collectivité. Dans ces conditions, le groupe UDI votera contre ce rapport.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Geourjon. Six minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

Mme la Conseillère SARSELLI : Monsieur le Président, mes chers collègues, aujourd'hui, 6 novembre 2017, nous allons adopter les moyens des groupes pour l'année 2017.

Tout d'abord, nous pouvons nous interroger : pourquoi adopter si tardivement cette délibération ? Sur ce point, monsieur le Président, la réponse aurait pu être que vous avez pris le temps de la concertation. Et bien non car ce qui est proposé aujourd'hui reprend la même rédaction que ce qui avait été proposé dès mars 2017. Nous aurions très bien pu le voter bien avant. Mais certainement que l'enjeu des élections nationales, leur impact local et la recomposition du paysage politique ont joué dans votre choix de faire patienter volontairement les groupes.

Peu importe ce délai nous direz-vous ? Si ce n'est qu'en l'absence d'une telle délibération, les collaborateurs n'ont pas pu voir leurs contrats renouvelés de manière pérenne. Entre le 1^{er} janvier 2017 et aujourd'hui, certains ont connu pas moins de cinq contrats de travail, parfois d'ailleurs renouvelés postérieurement à leur date d'entrée en application.

Mais il n'y a pas que la forme qui est critiquable dans cette délibération, vos choix aussi sont iniques. Votre principal argument est relatif à la maîtrise des coûts de fonctionnement ; il est louable. En effet, pour les groupes, vous demandez un effort de 208 195 € par an, qui correspond au différentiel entre la base du montant maximum théorique de 1 004 433 € et le montant que vous proposez pour 2018, c'est-à-dire 796 238 €.

Pourtant, s'agissant des coûts de votre exécutif, autant dire que vous êtes moins regardant, voire même plutôt dispendieux : entre le vote des indemnités du 26 janvier 2015 et celui du 20 juillet 2017, les dépenses en faveur de votre majorité ont bondi de 103 018,68 € exactement. Et si on neutralise l'augmentation du point d'indice voté au niveau national, vos seules décisions pour constituer votre majorité coûtent 40 781,88 € de plus par an à la Métropole de Lyon.

Rappelons également que vous avez fait le choix de nommer un Conseiller délégué qui perçoit l'intégralité de l'indemnité d'un membre de la Commission permanente mais qui, étant dépourvu de délégation, n'a aucune mission précise à remplir. De quoi douter lorsque monsieur Le Faou dit, en synthèse, lors de la dernière réunion des Présidents de groupe : "Ça coûte plus cher que sous Collomb mais ça travaille plus que sous Collomb". De là à penser que vous faites le choix de réduire les moyens des groupes pour limiter l'action de votre opposition au profit de ceux qui ont bien voulu constituer votre majorité et être à vos côtés en tribune, il n'y a qu'un pas.

Car, apparemment, il s'agit de votre seule décision, monsieur le Président. En commission finances, nous avons interrogé le Vice-Président Brumm sur le choix du montant. Plutôt qu'un véritable argumentaire permettant de justifier vos choix, sa réponse a été édifiante ; en substance : "Ne me demandez pas ce que j'en pense vraiment, j'ai un devoir de solidarité avec la décision prise".

C'est aussi à vous, monsieur Grivel, que je m'adresse aujourd'hui, premier Vice-Président en charge justement de l'administration générale et, notamment par rapport à vos prises de position passées : il semble que vous ayez un peu de mal avec la vérité historique. Je vous rappelle un petit échange repris dans le compte-rendu de la Conférence des Présidents du 6 janvier 2017 ; à l'époque, vous défendiez le travail d'analyse, le travail de préparation des groupes en ces termes : "Les montants qui avaient été présentés, de l'ordre du million d'euros, en tant que répartition pour que les groupes aient plus de possibilité de travailler nous paraît être la meilleure des décisions".

Le premier Vice-président de l'époque –qui n'était autre que vous, monsieur Kimelfeld– vous demandait d'être bien précis sur votre prise de position et vous a posé la question : "Vous proposez d'aller au maximum de l'enveloppe ?". Et vous confirmiez, monsieur Grivel, par : "C'est cela".

Nous avons bien écouté l'argumentation de votre revirement actuel, monsieur Grivel, mais toutes vos explications ne peuvent pas masquer le fait que vous êtes aujourd'hui le premier Vice-Président. Vous avez fait un choix politique et partisan, il est tout à fait respectable. Pourquoi ne pas l'assumer ?

S'agissant des économies de fonctionnement, notre groupe n'a, je crois, aucune leçon à recevoir. Chaque année, notre groupe ne dépense jamais la totalité de ses crédits. Vous l'aurez compris, il ne s'agit pas, pour nous, de défendre une augmentation de notre budget, nous n'en avons pas besoin. Je vous rappelle que, déjà en 2016, notre groupe a été prélevé de 15 904 €, et ceci pour financer les autres groupes qui siègent tous dans la majorité. Cette année encore, vous allez prélever un reliquat de 51 476 €, notamment sur notre groupe, pour financer les petits groupes. Situation ubuesque où le budget du groupe d'opposition finance les collaborateurs des élus de la majorité.

Plus généralement, il s'agit encore une fois de pointer la différence entre le discours d'ouverture, de conciliation, de respect des élus et la réalité abrupte de votre manière de décider sans concertation.

Monsieur le Président, il est encore temps de nous montrer votre ouverture et votre vraie nature et de réformer votre proposition pour 2018 en appliquant la volonté exprimée dans un courrier cosigné par sept groupes de cette assemblée le 28 mars 2017, à savoir retrancher du montant théorique une baisse de 6 % correspondant à la règle fixée en comité budgétaire. Nous serions ravis d'amender collectivement votre délibération en ce sens.

Monsieur le Président, après votre refus d'ouvrir la Commission permanente, s'attaquer aux moyens des groupes serait une deuxième erreur de gouvernance.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Sarselli. Monsieur Grivel et ensuite monsieur Le Faou.

M. le Vice-Président GRIVEL : Oui, c'est un vrai plaisir que de vous répondre et, en tout cas, merci de me le donner. Je crois que ce que vous êtes en train de dire est en train de montrer que, sur ce plan-là, il y a eu un vrai débat démocratique, et tant mieux, c'est légitime et on l'a eu. C'est le premier point que je voulais souligner.

Quand il y a un débat démocratique, cela veut dire qu'on est capable d'analyser les choses, de prendre du recul, de se dire : "est-ce qu'on est dans la bonne hypothèse ou pas ?" ; et je pense que ce travail a été fait et qu'on l'a fait en toute connaissance de cause ; on a évité de tomber dans un débat qui pouvait nous entraîner dans un

débat politique parce que, de temps en temps, on ne sait pas trop si on traite le sujet ou si on en traite un autre ; et je ne vous fais pas ce procès, en tout cas, j'y fais très attention.

Pour ce qui concerne le groupe Synergies-Avenir, merci d'y porter intérêt en tout cas et je trouve que votre groupe porte un intérêt permanent au nôtre et on en est très honorés. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que nous avons regardé tout cela et c'est vrai qu'on a échangé avec tous les autres groupes et on a d'ailleurs assez nettement échangé avec votre groupe, ce qui a donné de temps en temps des hypothèses qui pourraient être les mêmes. Mais je vous demanderai simplement d'essayer de faire l'effort de ne pas écrire l'histoire de Synergies à sa place, ce n'est en tout cas pas comme ça que ça s'est passé.

On a effectivement regardé ce qu'il en était et, finalement, nous nous sommes aperçus que, compte tenu des contraintes, la conviction était de revenir dans ces contraintes financières qui sont importantes et qui s'appliquent à tous et qui s'appliquent aussi aux Communes, que vous connaissez bien et il devient difficile d'avoir des positions qui sont différentes entre ce qu'on dit dans les Communes et ce qu'on dit à la Métropole.

Ce que je veux dire par là, c'est que, vous-même, en tous cas notamment votre groupe, vous avez pris la parole assez souvent dans les médias et dans les réseaux sociaux pour nous inviter et nous inciter très vivement à la modération des indemnités de chaque élu. Cela a été fait. Vous nous avez dit aussi que, finalement, rechercher des économies, c'est quelque chose de très important et vous le dites encore.

Dans nos budgets, nous devons serrer et nous devons faire face effectivement à ces contraintes et vous nous dites qu'il faut soutenir des actions de maîtrise des budgets et qu'il faut réduire, de manière assez drastique d'ailleurs pour certaines propositions que vous faites. Quand on entend cela, et avec l'analyse que nous avons conduite en tant que Synergies, nous nous sommes dit qu'on évoluait finalement dans le même sens de la contrainte budgétaire, qu'il fallait en tenir compte et qu'on allait se trouver d'accord, au-delà de nos propres analyses réalisables sur la modération choisie et je pensais qu'on allait être d'accord là-dessus.

Alors je vais un peu réécrire à mon tour ce que vous avez dit parce que, compte tenu de cette modération choisie, comment comprendre votre insistance à faire évoluer les moyens des groupes politiques –vous l'avez dit vous-même– de plus de 200 000 €, exactement 208 000 € et si vous faites passer le petit coup de rabot de 6 %, ça fait 202 000 € par an ; donc ce n'est pas la volonté d'aller jusqu'à 1 004 000 €, il y a, de votre part, la volonté de faire progresser les moyens du groupe politique de plus de 20 %, presque 25 %. Ce n'est pas, en définitive, le choix que nous avons fait.

Je voulais vous dire cela parce que je me doutais bien que vous alliez intervenir dans ce sens, parce qu'on l'a déjà entendu régulièrement, y compris en commission mais je vous demande comment expliquer les prises de positions que vous prenez ici, à l'intérieur de la Métropole, en concordance avec celles que vous prenez à l'extérieur de la Métropole parce que, quand il s'agit de réduire les frais de fonctionnement, vous êtes bien là mais quand il s'agit de monter et de faire grimper de plus de 20 % les moyens des groupes politiques vous êtes là aussi. En quoi est-ce cohérent ?

Et je voulais vous dire simplement qu'on ne peut pas s'exonérer des contraintes générales et on ne peut pas présenter un budget de plus de 20 % à l'extérieur de la Métropole, devant les citoyens aujourd'hui qui, eux, vivent ces contraintes –et vous le savez bien–, y compris dans les communes. Cela devient incohérent et je pense qu'il faut savoir aussi évoluer sur les contraintes que nous avons.

Je terminerai en vous disant que ce que vous dites et les échanges que nous avons, cela se fait dans cette enceinte mais ce message peut passer à l'extérieur et, quand il passe à l'extérieur, il vaut mieux être cohérent sur ce que nous faisons en termes de contraintes budgétaires. Et là, si on présente un budget qui va être effectivement de plus de 20 %, il y a auprès de l'opinion publique et nos concitoyens, les habitants de nos communes, un effet dévastateur ; je pense que c'est important de le dire au moment où ce qui manque le plus à l'action publique, c'est la confiance dans les politiques et la confiance dans la politique.

Donc nos attitudes et nos postures, je vous le dis carrément, par rapport à ce que vous nous avez dit, sont toujours adossées à une mission très importante et fondamentale, nous, en tant qu'élus et la mission que nous avons, si ce n'est pas de retrouver, c'est en tout cas d'entretenir la confiance qu'on a avec nos concitoyens et c'est cela qui, en tout cas, est le fil conducteur de la position de Synergies.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Grivel. Monsieur Le Faou.

M. le Vice-Président LE FAOU : Monsieur le Président, mes chers collègues, quelques éléments en complément de l'intervention de notre collègue Marc Grivel qui a complètement resitué le débat sur cette question et, notamment, la cohérence que nous devons avoir à l'égard de nos concitoyens sur ces sujets.

Je vais juste rappeler que, dans le cadre de la nouvelle présidence de cette institution, nous avons repris le travail sur la négociation des moyens des groupes ; monsieur le Président de la Métropole m'avait confié cette mission.

On a été amenés à rencontrer les différents Présidents de groupes et à échanger avec eux sur ces sujets. Les positions des uns et des autres étaient bien évidemment contradictoires entre, d'une part, la position des groupes qui sont moins nombreux en termes de représentants et ceux qui sont beaucoup plus importants ; et je pense aux trois principaux groupes de cette instance métropolitaine qui, de par leur nombre bien évidemment, ont mécaniquement plus de moyens.

Le choix qui a été fait a été de conserver le principe de la proportionnalité, c'est un choix qu'on peut éventuellement remettre en question mais, en tout cas, c'est le choix qui s'est dégagé de façon majoritaire lors des différentes discussions avec les Présidents de groupes.

L'autre choix qui a été fait est, bien évidemment pour assurer aussi aux permanents des groupes le fait de pouvoir sécuriser leur situation, c'est la règle de la pluriannualité budgétaire, c'est-à-dire que nos moyens que nous allons définir sont fixés jusqu'à la fin du mandat et avec un principe de progressivité jusqu'à la fin du mandat pour tenir compte de l'évolution du coût de la vie ; tout ceci permet de sécuriser l'ensemble de nos salariés jusqu'à la fin de cette mandature et de les rassurer sur ce plan. Je conçois que la situation que nous avons pu vivre entre le début de cette année et la date de ce jour ait pu être insécure pour certains d'entre eux parce qu'il a fallu rentrer dans un mécanisme de renouvellement de contrats successifs et que, quelque part, c'était insécurisant sur le plan professionnel pour l'ensemble de ces collaborateurs. Au travers de la délibération de ce soir, on souhaite aussi sécuriser leur parcours et garantir, jusqu'à la fin de la mandature, les moyens alloués aux groupes.

Les moyens alloués aux groupes le seront sur la base de la proportionnalité et sur la base de l'effectif constaté au niveau de chaque groupe au 1^{er} janvier de chaque année civile, ce qui permettra d'éviter aussi des savants calculs éventuellement en cours d'année si le périmètre d'un groupe venait à être modifié. Ceci permet de garantir, pour chaque groupe, les moyens en début d'année jusqu'à la fin de l'année civile, à partir du moment où le périmètre du groupe en question n'évolue pas.

En tout cas, les différentes discussions qui ont eu lieu ont permis d'aboutir sur ce sujet et d'avoir tout de même toujours en toile de fond le souhait de vouloir maîtriser nos frais de fonctionnement. Je pense qu'ici, assez souvent sur ces bancs, un certain nombre d'interventions le rappellent notamment et nous conduisent à vouloir maîtriser nos frais de fonctionnement ; nous avons ici, ce soir, l'occasion d'en faire la pleine démonstration. C'est l'occasion de passer aux actes en votant cette délibération.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Monsieur Brumm, vous vouliez rajouter quelque chose ?

M. le Vice-Président BRUMM : Je vais rajouter quelques mots, je ne vais pas répéter ce qu'ont très bien dit mes collègues, en particulier Marc Grivel.

Nous avons un point commun, c'est que nous sommes tous élus municipaux. Donc nous savons tous que, depuis quelques années, l'Etat ne nous fait pas de cadeau avec les baisses des dotations et autres et que, pour les années qui viennent, il ne faut pas se faire d'illusion, la situation restera tendue. Nous le savons tous et la conséquence de cette position financière plus délicate nous oblige à avoir des positions dures avec les services, avec les partenaires, avec les différents satellites... Ainsi monsieur Quiniou par exemple, qui est avec moi notamment au SYMALIM, constate que tous les jours nous sommes contraints d'appliquer des marges de manœuvre difficiles pour ce satellite ; nous les justifions précisément par ce que je viens de dire : la baisse des dotations qui nous contraint à la baisse des subventions.

Comment expliquer à l'extérieur que, sous le prétexte que cela nous concerne –parce qu'en fait, les groupes politiques, c'est nous–, nous bénéficierions d'un traitement de faveur ? Je rappelle que, pour la plupart de nos partenaires, nous avons imposé des baisses drastiques de - 18 %, - 16 %, - 8 % pour ceux qui étaient dans la plus grande difficulté. Comment expliquer dès lors que nous bénéficierions, pour les groupes politiques, d'une politique plus souple ?

Madame, l'autre jour, on m'a effectivement posé la question à la Commission des Finances et il est vrai que j'ai répondu que j'étais solidaire et que je ne donnerai pas mon avis personnel. Mon avis personnel, que je livre à présent, est extrêmement "raide", comme il l'est dans le cadre du comité de pilotage des marges de manoeuvres que je préside, parce qu'il n'y a pas d'autre solution.

La solution que nous proposons aujourd'hui est la solution raisonnable et je vous demande, au nom de l'exemplarité, de l'accepter parce que cela me paraît être la seule chose à faire pour des politiques responsables.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Brumm. D'abord, je remercie monsieur Brumm pour sa solidarité et si nous avons été solidaires avec les envies de monsieur Brumm, cela aurait été un peu plus douloureux que ce n'est aujourd'hui, je crois, ce n'est pas par souplesse.

Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; La Métropole autrement ; Communiste, Parti de gauche et républicain ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; MM. Boudot, Havard –pouvoir à M. Grivel–, Vesco (non-inscrits) ;

- contre : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- abstentions : Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires ; Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM).

Adopté.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-2298 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Albigny sur Saône - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Albigny sur Saône - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2299 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Cailloux sur Fontaines - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Cailloux sur Fontaines - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2300 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Champagne au Mont d'Or - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Champagne au Mont d'Or - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2301 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Couzon au Mont d'Or - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Couzon au Mont d'Or - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2302 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Curis au Mont d'Or - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Curis au Mont d'Or - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2303 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Fleurieu sur Saône - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Fleurieu sur Saône - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2304 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Irigny - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune d'Irigny - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2305 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Marcy l'Etoile - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Marcy l'Etoile - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2306 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Poleymieux au Mont d'Or - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Poleymieux au Mont d'Or - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2307 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Rochetaillée sur Saône - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Rochetaillée sur Saône - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2308 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Saint Didier au Mont d'Or - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Saint Didier au Mont d'Or - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2309 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Saint Fons - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Saint Fons - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2310 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - La Tour de Salvagny - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de La Tour de Salvagny - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2311 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Vénissieux - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Vénissieux - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2312 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Vernaison - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Vernaison - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2313 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Chassieu - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Chassieu - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2314 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Meyzieu - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Meyzieu - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

N° 2017-2315 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Rillieux la Pape - Mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain - Contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Rillieux la Pape - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission pacte et contrats avec les Communes -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Brumm a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2294 à 2017-2315. Monsieur Brumm, vous avez la parole.

M. le Vice-Président BRUMM, rapporteur : Tous ces dossiers ont trait à la mise en oeuvre du pacte de cohérence métropolitain entre la Métropole de Lyon et un certain nombre de communes. Alors, je citerai simplement les Communes, si vous le voulez bien : Albigny sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Champagne au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Curis au Mont d'Or, Fleurieu sur Saône, Irigny, Marcy l'Etoile, Poleymieux au Mont d'Or, Rochetaillée sur Saône, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Fons, La Tour de Salvagny, Vénissieux, Vernaison, Chassieu, Meyzieu et Rillieux la Pape. Tous ces dossiers ont reçu un avis favorable de la commission des finances.

M. LE PRESIDENT : La Conférence des Présidents a retenu cinq minutes pour le groupe Centriste et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Conseiller DIAMANTIDIS : Monsieur le Président, chers collègues, c'est avec intérêt que nous accueillons la mise en place progressive du pacte de cohérence entre la Métropole et ses Communes, particulièrement la mienne, aujourd'hui.

Sans aucunement remettre en cause ce pacte dont nous avons approuvé le principe et les grandes lignes, nous pensons que son succès et que sa bonne perception par nos concitoyens dépendra des actions concrètes qu'il génèrera et surtout de leur suivi.

En effet, par exemple, est-il normal que le Président de la Métropole ayant marqué son accord par courrier pour la réalisation d'un parc de stationnement sécurisé à La Duchère, avenue de Balmont, en juin 2015 –vous n'étiez pas là, vous n'êtes pas concerné– en ait confié l'approche à ses services et qu'à ce jour, rien n'ait été fait ? Desservi par cinq lignes d'autobus, ce parc aurait rendu service à une centaine d'automobilistes se rendant à leur travail dans le centre de l'agglomération.

Par ailleurs, nous remarquons que certains éléments du pacte de cohérence relèvent, en fait, de l'organisation :

- qui fait quoi ?
- comment ?
- avec quels moyens ?
- quelles mesures a-t-on des résultats ?

D'autres, par contre, ne semblent pas constituer une innovation essentielle, notamment en ce qui concerne la culture, par exemple, où les synergies intercommunales existent d'ores et déjà, ou n'apportent que des simplifications à la marge.

Si cette démarche de cohérence constitue une bonne amorce et un premier outil permettant d'avancer, elle ne doit pas remplacer toute réflexion prospective sur les structures de notre Métropole et de ses 59 Communes qui permettrait un meilleur fonctionnement, à terme, de nos services et *in fine* de véritables économies de temps et de moyens, donc un gain global d'efficacité.

Ainsi, nous notons une grande absence : la dématérialisation des actes, documents officiels et des archives, rendue obligatoire par les différentes lois et décrets parus depuis 2016, comme les obligations de mettre en place des portails citoyens qui ne fait l'objet d'aucun chapitre du pacte de cohérence qui nous est proposé. Aujourd'hui, chacune de nos 59 Communes doit, par ses propres moyens, réaliser et atteindre les objectifs fixés sans qu'aucun "plan directeur" n'ait été pensé à l'échelle métropolitaine, ce qui générera des pertes de temps considérables et des coûts supérieurs à ceux qu'une mutualisation globale aurait induits, notamment en cas de regroupement ultérieur de Communes et d'harmonisation des moyens informatiques.

Le fait que nos organisations communales soient différentes rendra plus complexe leur harmonisation si un fil directeur n'est pas anticipé. Notons cependant un exemple à suivre : en matière d'urbanisme, la Métropole a lancé une réflexion pour une dématérialisation des permis de construire, avec un appel aux Communes volontaires pour participer à une expérimentation.

Certes, il y a la loi MAPTAM et ses particularités mais, pour l'organisation intérieure de notre Métropole, ne faudrait-il pas se poser les vraies questions :

- que faut-il décentraliser ? Jusqu'où ?
- que faut-il centraliser ? Jusqu'où ?
- quels moyens mettre en place ?
- à quelle échéance ?

Faut-il gérer une petite Commune comme une grande ? Est-ce que Fontaines Saint Martin doit être organisée comme Villeurbanne, Poleymieux au Mont d'Or comme Caluire et Cuire, Champagne au Mont d'Or comme Vénissieux ?

Il nous semble donc indispensable de mettre en place, avec les élus, un contrôle de gestion des projets. Ce sont eux, en effet, qui votent les budgets et qui, aux yeux de nos concitoyens, sont responsables de leurs bonnes exécutions.

L'initiative de rechercher des marges de manœuvre prise par notre Vice-Président aux finances, Richard Brumm, est excellente. Si nous devons encore faire quelques efforts dans ce domaine afin d'éliminer les nombreux gaspillages restant, encore faut-il sortir de l'application d'un pourcentage global des réductions des crédits par une application au cas par cas. En effet, peut-on appliquer, par exemple, le même pourcentage au SYTRAL dont on attend des investissements et un meilleur fonctionnement du réseau et à toutes les associations ?

Compte-tenu de l'exigence de réussite qui nous est imposée, le temps n'est plus aux bonnes intentions ou aux discours alambiqués répétitifs. C'est en quoi la mise en place du pacte de cohérence constitue une première étape. Elle prend toute son importance et les actions qui en découleront devront être suivies avec rigueur afin que nos concitoyens, dans la proximité de leurs communes, puissent en mesurer les effets bénéfiques pour leur vie quotidienne.

Je vous remercie de votre attention et notre groupe votera cette résolution.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Diamantidis. Six minutes pour le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain.

Mme la Conseillère PICARD : Monsieur le Président, mesdames, messieurs, par délibération du Conseil municipal du 9 octobre 2017, la Ville de Vénissieux a validé le contrat territorial par lequel elle acte le travail collaboratif avec la Métropole.

Tout au long de l'élaboration du pacte de cohérence métropolitain, nous avons suivi le même fil rouge : en quoi les propositions faites par la Métropole apportent-elles une plus-value aux Vénissiens ? En quoi seront-elles utiles aux habitants ? Nous n'avons jamais dérogé à cette règle. Notre démarche, pragmatique, est cohérente avec notre positionnement politique : répondre aux besoins de l'ensemble des habitants tout en apportant plus d'attention là où se développent les inégalités.

La Métropole est le produit de la loi MAPTAM, que nous avons toujours dénoncée et combattue car elle constitue un véritable déni de démocratie, en éloignant toujours plus les centres de décision des citoyens.

Le combat que nous menons pour la défense des Communes, premier maillon démocratique, est un combat pour la qualité de vie du plus grand nombre. Notre opposition à la validation du pacte de cohérence métropolitain, en décembre 2015, était la conséquence directe de l'intransigeance de monsieur Collomb, refusant de nous entendre sur la question fondamentale des Conseils municipaux comme organes délibératifs souverains. Nous voulions que cela soit affirmé dans le pacte car nous savons tous l'importance des mots et des écrits.

Animés par l'intérêt général, nous menons ce débat politique, ici comme à Vénissieux, en informant et en associant la population. Nous nous engageons pour que notre Ville ait les moyens de tenir son rôle de troisième Ville de la Métropole et que la réponse aux besoins de ses habitants progresse.

Nous travaillons avec tous nos partenaires, la Métropole mais aussi la Région ou l'Etat, pour que les politiques publiques soient à la hauteur du contexte. Enfin, nous refusons de considérer la Métropole comme le moyen de nous désengager de nos missions de service public de proximité, malmenées par l'austérité budgétaire.

Dans cet état d'esprit, le concept de compétences articulées me convient parfaitement. Je l'ai déjà répété, je ne m'oppose pas à la mutualisation des compétences à partir du moment où elle apporte un plus aux habitants ou une meilleure efficacité pour les agents.

Parmi les 21 propositions faites dans le pacte, la Ville de Vénissieux s'était positionnée sur dix, visant une meilleure collaboration entre les collectivités et un accès facilité des services de la Métropole au bénéfice des habitants. Nous avons également proposé deux expérimentations, l'ensemble ayant fait l'objet d'une délibération au Conseil municipal du 14 mars 2016.

Le travail s'est poursuivi depuis, dans un bon état d'esprit, faut-il le préciser. Je regrette cependant que les propositions du pacte de cohérence aient manqué d'ambition et de souffle. J'avais suggéré une analyse des besoins sociaux partagée qui n'a pas retenu l'attention et c'est bien dommageable. Soit ces propositions actaient ce qui était déjà en application sur le terrain, soit elles n'allaient pas assez loin, soit elles ne garantissaient pas plus d'efficacité et d'amélioration de services pour les Vénissiens ; d'autres, que nous avons retenues initialement, sont finalement retirées du contrat, les échanges bilatéraux ayant démontré le peu d'intérêt, pour la Ville, de s'inscrire dans les dispositifs proposés par la Métropole.

Nous avons également demandé des expérimentations auprès de la Métropole : c'était le cas du service communal d'hygiène et de santé (SCHS) et de sa mise en réseau avec les autres SCHS du territoire métropolitain ; expérimentation intégrée néanmoins dans le contrat dans le cadre d'une mise en réseau des trois CHS de Lyon, Villeurbanne, Vénissieux. Enfin, celle relative au réseau de chaleur a été rejetée *de facto* puisque la Métropole en a repris la gestion au 1^{er} janvier 2017. Nous aurions souhaité une Métropole plus audacieuse et nous regrettons presque de n'en rester qu'à six engagements réciproques.

Ce pacte de cohérence métropolitain s'inscrit dans un contexte de mesures gouvernementales plus qu'alarmantes pour les collectivités territoriales. La colère gronde chez les Maires et élus locaux et les Présidents de Région ont claqué la porte de la Conférence des territoires fin septembre.

13 milliards d'économies demandées pour les cinq ans à venir, perte de la fiscalité locale –et donc du principe de libre administration–, 70 000 suppressions de postes dans la Territoriale, des contrats aidés rayés de la carte sans concertation, les mauvaises nouvelles et les mauvaises décisions du Gouvernement s'accumulent. Personne n'est dupe, la tentation de mettre sous tutelle les Communes économiquement, avec des financements exsangues et, politiquement, sous la chape des hypermétropoles, cette tentation-là est bien réelle.

Mais toucher à l'intégrité et aux périmètres des territoires, conditionner le versement des dotations en mettant au pas l'ensemble des politiques de proximité est un jeu très dangereux : dangereux pour les habitants, premières victimes des inégalités territoriales qui vont se creuser, premiers acteurs que l'on a volontairement éloignés des centres de décision ; dangereux pour les missions de service public qui, faute de financement, seront abandonnées ou livrées au privé.

La Métropole doit être un lieu de convergence, de mutualisation, le cas échéant, mais pas l'antichambre de la pensée unique et de l'uniformisation des politiques. Nos territoires ne sauraient perdre leur singularité ni leur identité. Les logiques marchandes et la compétition économique dans lesquelles se sont lancées les métropoles en Europe ne feront qu'aggraver les fractures sociales et le désarroi d'habitants livrés à eux-mêmes et sans contrepouvoir.

Ne remplaçons pas la force de la proximité par la verticalité de la technocratie ! En un mot, oui à une Métropole de l'intérêt général et du débat démocratique, non à une métropolisation des esprits et de nos territoires.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur George.

M. le Vice-Président GEORGE : Quelques mots suite à ces différentes interventions.

Monsieur Diamantidis, vous avez ouvert votre discours en disant que le succès du pacte allait dépendre du concret. On est bien d'accord et c'est bien pour cela que nous sommes allés très au-delà de ce que la loi nous imposait : je vous rappelle que l'on était supposé faire un pacte de cohérence pour dire, en gros, qui déléguaient quoi à qui et on en restait là. Nous avons fait intervenir une autre notion qui n'existait pas : l'exercice articulé des compétences, sur laquelle madame Picard est revenue tout à l'heure en disant que c'était une notion effectivement plutôt intéressante et concrète. Ensuite, c'est aussi pour cela que nous avons proposé 21 propositions dans tous les domaines possibles, du social à l'économique, en passant par le nettoyage, la propreté, etc. ; tout cela est très concret, me semble-t-il.

Par ailleurs, le pacte était quelque chose qui vous proposait aussi une autre notion, celle du contrat, du contrat entre la Métropole et chacune de vos Communes. Quel est l'intérêt du contrat ? Son intérêt c'est qu'on le négocie avec chaque Commune en fonction de ses spécificités : sa taille, sa géographie, sa sociologie –j'en passe et des meilleures–. Par conséquent, dans chacun des contrats territoriaux qui ont été évoqués et qui vont être votés ce soir, il y a des choses qui concernent telle Commune mais pas nécessairement telle autre parce qu'elles ne se retrouvent pas l'une et l'autre dans la même situation et que les choses ont été travaillées directement avec chacune des Communes.

Madame Picard, vous disiez que vous craigniez –on était nombreux d'ailleurs à le craindre– l'apparition de la Métropole, qu'il y ait une trop forte centralisation de la décision et du pouvoir. Mais avec les contrats, il me semble qu'aujourd'hui on rapproche au contraire la décision des Communes. Ces contrats Communes/Métropole, aucun d'entre nous, ni la Métropole ni chacune de vos Communes, n'était obligé de le signer, de le travailler. Et pourtant, pour la grande majorité des sujets pour lesquels vous avez candidaté, en gros sur 90 % des sujets, nous sommes parvenus à un accord. C'est donc bien que ces négociations ont eu lieu et que l'on a pu s'entendre sur beaucoup de choses.

Alors, je sais qu'il y a un certain nombre de regrets. Vous parliez, en particulier –et on en a discuté ensemble il n'y a pas si longtemps–, de l'analyse des besoins sociaux. Mais je vous rappelle là aussi que Paris ne s'est pas fait en un jour, la Métropole non plus et je veux croire que, dans de prochains pactes de cohérence métropolitains –en 2020 mais peut-être fin 2018 parce que la loi nous le permet–, d'autres propositions pourront nous être soumises et que des avenants aux contrats pourront être faits.

Enfin, je veux juste conclure. Le pacte de cohérence est une première version que nous avons aujourd'hui mais c'est une version qui, me semble-t-il, est le début de quelque chose : la confiance qui est nécessaire pour que nos Communes et la Métropole s'engagent davantage, sur tous les sujets, dans des coopérations encore plus étroites ou même sur de nouveaux champs, comme l'analyse des besoins sociaux. Cette confiance, elle ne se décrète pas, elle se construit au fil du temps, elle se renforcera au fil des collaborations que nous allons avoir maintenant sur la mise en œuvre effective de ces différentes propositions et sur lesquelles nous allons voter ce soir.

Voilà, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le dossier numéro 2017-2308 fait l'objet d'une note au rapporteur déposée sur vos pupitres :

"Dans le "IV - Contenu du contrat territorial entre la Métropole de Lyon et la Commune de Saint Didier au Mont d'Or" de l'exposé des motifs, il convient de lire :

"Le projet de contrat a été adopté par délibération du Conseil municipal de Saint Didier au Mont d'Or le 26 octobre 2017 ;"

au lieu de :

"Le projet de contrat a été adopté par délibération du Conseil municipal de Saint Didier au Mont d'Or le 19 octobre 2017".

Je mets ces rapports aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président BRUMM.

N° 2017-2318 - finances, institutions, ressources et organisation territoriale - Médecine statutaire et de contrôle des arrêts maladie des agents de la Métropole de Lyon - Convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des ressources humaines -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Grivel a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2318. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Ce dossier s'appuie sur une circulaire du Ministère de la fonction publique du 31 mars 2017 relative au renforcement de la politique de prévention et de contrôle des absences pour raison de santé dans la fonction publique. L'objet est beaucoup plus important mais je ne vais pas le développer maintenant, sauf s'il y a des interventions dans ce sens. L'objet de cette délibération est la médecine statutaire et le contrôle des arrêts maladie des agents de la Métropole de Lyon, sur la base d'une convention avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône. C'est bien l'enjeu, en tout cas, de cette délibération qui vous est proposée.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Grivel. Cinq minutes pour le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines.

M. le Conseiller GACHET : Monsieur le Président, chers collègues, dans cette délibération, il y a une ambiguïté, une ambiguïté entre l'énoncé et les préconisations de la circulaire du 31 mars 2017 et les conclusions que nous en tirons.

Je m'explique : la circulaire, en un premier point, incite à agir sur les déterminants organisationnels et managériaux, les absences, et à intégrer cette question dans la politique d'amélioration des conditions de travail et, en un second point, à définir une politique de contrôle desdits arrêts.

La convention, dans son article 1^{er}, précise, en premier point, la demande d'affectation d'un personnel compétent chargé d'assurer les contrôles de la justification des arrêts de travail et, en un second point, des conseils en matière de lutte contre l'absentéisme. Vous l'aurez compris, la question porte sur la hiérarchie des priorités.

Face à la permanence voire à l'augmentation du taux d'absentéisme parmi les agents de la fonction publique, en particulier dans les services qui sont en contact avec le public, il y a deux réponses possibles, certainement utiles l'une et l'autre. Il nous appartient cependant de choisir nos priorités.

Le contrôle est dans l'air du temps. L'article 48 de la loi de Finances prévoit de remettre en place le jour de carence pour les fonctions publiques. Madame la Ministre de la santé préconise aussi cette orientation tout en disant, et en cela elle rejoint l'ambiguïté que nous venons d'évoquer –je la cite– : "La sécurité sociale ne peut pas nier les carences managériales".

Les agents de la fonction publique managériale sont présents dans les différentes sphères de l'accueil et de l'accompagnement par le lien qu'ils assurent avec les publics. L'exercice de ces fonctions est parfois rendu difficile par la confrontation avec les situations de précarité vécues par beaucoup de celles et de ceux qui ont recours au service public. Les agents eux-mêmes sont confrontés à une organisation du travail en flux tendus qui contraint parfois à une polyvalence forcée. Des exemples multiples dans les CCAS, les écoles, les guichets d'accueil, les services de la protection de l'enfance, le secteur médical ; je ne reviens pas sur le mouvement social qui est à l'origine du rapport parlementaire sur les EHPAD.

Tout cela nous incite à penser que la vie professionnelle dans les métiers exposés au rapport avec le public mérite d'être considérée. En l'espèce, il ne s'agit pas de développer un schéma victimaire autour de la souffrance au travail mais d'appréhender la réalité avec lucidité.

Myriam Revault d'Allonnes, la philosophe, donne un point de vue qui mérite notre attention. Elle dit la chose suivante : "Les autorités ont tendance à ajouter de la gestion à la gestion, à nettoyer le réel sans y toucher vraiment" et elle ajoute que le risque est alors d'effacer de la scène les acteurs principaux. C'est pourquoi, sans faire d'angélisme, il est important que nous veillions à ne pas déplacer le problème. La santé au travail réclame un débat exigeant et pourquoi pas contradictoire sur la qualité du travail. C'est à ce débat que cette délibération devrait nous inviter plutôt qu'à une posture mécanique dont, à notre tour, nous devons contrôler l'efficacité.

Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Gachet. Trois minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

M. le Conseiller ARTIGNY : Grâce aux réponses que monsieur Soulas nous a adressées, suite aux questions que l'on se posait en commission, nous retirons notre intervention.

M. LE PRÉSIDENT : Très bien, merci. Monsieur Grivel, vous vouliez dire un petit mot.

M. le Vice-Président GRIVEL : Oui, pour revenir sur les propos de monsieur Gachet, je pense qu'on va être rapidement d'accord. Là, on est sur un point particulier et vous avez raison de le signaler mais ce que je voulais vous dire, c'est qu'on n'a pas, avec cela, la clé, en tout cas le contrôle ce n'est pas la clé de la réduction de l'absentéisme, cela on est bien d'accord.

Par ailleurs –et c'est ce qui se fait aujourd'hui en termes de travail profond et qui est avancé dans le domaine des ressources humaines de la Métropole avec tous les directeurs qui dirigent cela–, je voulais vous signaler que cela concernait les conditions de travail, qui ont un impact bien plus important, en tout cas sur la vie quotidienne qu'on a ici et c'est bien plus direct comme conséquence et immédiat.

Je parle de l'aménagement, les sécurités des lieux de travail, je parle de l'organisation et de la charge de travail, je pense que c'est à cela que vous faisiez allusion, je parle aussi des conditions de management, je parle de la maîtrise des risques psycho-sociaux qui est importante et cela va jusqu'à la limitation, dans certains cas, des injonctions contradictoires qui font partie de temps en temps des difficultés de travailler. Donc, s'il est utile de replacer ce sujet-là dans un contexte plus important qui considère, qui met en jeu et qui prend en compte les conditions de travail ou la vie au travail à travers la Métropole, on vous rejoint bien sûr. Là, la délibération est sur un point particulier.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Grivel. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté, le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

N° 2017-2340 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2340. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Monsieur le Président, il s'agit de désigner des représentants au Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat. La commission a donné un avis favorable.

**Désignation de représentants au sein du Conseil d'administration de
l'Office public de l'habitat (OPH) Lyon Métropole habitat
(Dossier n° 2017-2340)**

M. LE PRESIDENT : Merci. Je vous propose, comme représentant titulaire du Conseil, la candidature de madame Nathalie FRIER.

Nous avons aussi à désigner un représentant titulaire au titre des personnes qualifiées pour siéger à ce conseil d'administration. Je vous propose la candidature de madame Claire BOQUET, Présidente de l'association Les Petits frères des Pauvres.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus ; M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Lyon Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2017-2341 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Conseil d'administration de l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA) - Désignation de représentants du Conseil - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2341. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, il s'agit aussi d'une désignation au Conseil d'administration de l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA), sachant que quatre communes de notre Métropole sont adhérentes à cet établissement public foncier. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

**Désignation de représentants au sein du Conseil d'administration de
l'établissement public foncier de l'ouest Rhône-Alpes (EPORA)**

(Dossier n° 2017-2341)

M. LE PRESIDENT : Merci. Je vous propose les candidatures suivantes :

- titulaire : Mme Hélène GEOFFROY,
- suppléant : M. Michel FORISSIER.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant les candidatures aux voix.

Adoptées, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenu.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-2342 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Assemblée générale de la Société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2342. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Suite à la démission de monsieur Gérard Collomb, il s'agit de désigner un représentant à la société anonyme immobilière d'économie mixte (SAIEM) de Vaulx en Velin. Avis favorable de la commission.

**Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale
de la SAIEM de Vaulx en Velin**

(Dossier n° 2017-2342)

M. LE PRESIDENT : Merci. Je vous propose ma candidature.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant ma candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2017-2343 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Assemblée générale de la société publique locale (SPL) gestion des espaces publics du Rhône-Amont - Désignation d'un représentant du Conseil - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

M. LE PRESIDENT : Madame la Vice-Présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2017-2343. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER, rapporteur : Il s'agit là encore d'une désignation d'un représentant suite à la démission de monsieur Gérard Collomb à l'assemblée générale de la société publique locale (SPL) gestion des espaces publics du Rhône-Amont. Il faut désigner un nouveau représentant. La commission a donné un avis favorable.

**Désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale
de la SPL gestion des espaces publics du Rhône-Amont**

(Dossier n° 2017-2343)

M. LE PRESIDENT : Merci. Je vous propose la même punition, en quelque sorte, avec ma candidature.

Y a-t-il d'autres candidats ?

(Absence d'autres candidatures déclarées).

M. LE PRESIDENT : Je vous propose de voter à main levée. Pour cela, il faut tout d'abord qu'à l'unanimité vous acceptiez ce mode de scrutin. Je mets cette proposition aux voix.

(Accord unanime).

M. LE PRESIDENT : Je mets maintenant ma candidature aux voix.

Adoptée, les groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés s'étant abstenus.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente VESSILLER.

N° 2017-2344 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lyon - Projet L'Autre Soie - Prise de participation de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat dans la société par actions simplifiée L'Autre Soie - Accord de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2344. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Oui pour donner l'accord de la Métropole à la prise de participation de l'Office public de l'habitat (OPH) Est Métropole habitat dans la société par actions simplifiée dénommée L'Autre Soie qui sera créée afin de porter le projet d'aménagement du site de l'ancien IUFM (institut universitaire de la formation des maîtres) au Carré de Soie. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Je vous remercie, monsieur Claisse. Trois minutes pour le groupe La Métropole autrement.

M. le Conseiller DEVINAZ : Monsieur le Président et chers collègues, au nom du groupe La Métropole autrement, je souhaite souligner l'intérêt de ce projet L'Autre Soie qui nous est particulièrement cher. Il s'agit d'un projet singulier, très ambitieux sur la philosophie de fond, innovant sur la forme et le partenariat qui nous engage.

Un projet particulièrement ambitieux car L'Autre soie vise à lutter contre un phénomène que connaissent toutes les Métropoles dont la nôtre : l'envolée des loyers pousse les habitants les plus modestes aux marges de la ville, quand ce n'est pas en dehors même des limites de l'agglomération.

L'Autre Soie propose une autre voie. Sur l'un des secteurs les plus dynamiques de la Métropole, le Carré de Soie, il prévoit la réalisation de différentes formes d'habitat social : des logements familiaux, étudiants, coopératifs et de l'hébergement d'urgence.

L'Autre Soie est ainsi un projet particulièrement innovant, qui va bien au-delà de la simple construction de logements. Le site accueillera également le CCO (Centre culturel œcuménique) Jean-Pierre Lachaize, acteur de l'innovation culturelle et citoyenne à Villeurbanne depuis cinquante ans, qui bénéficiera d'un espace agrandi avec une salle de concert, des studios, des résidences d'artistes. S'installeront également sur ce site des espaces de coworking et des lieux dédiés à des activités de formation et de l'économie sociale et solidaire.

Avec le bailleur Est Métropole habitat, le CCO animera les lieux, créera des passerelles entre artistes, habitants, usagers, acteurs de l'économie sociale et solidaire et de la formation professionnelle. La force de ce projet réside dans sa capacité à imaginer un quartier qui ne segmente pas les publics, qui n'assigne pas les personnes à une place en fonction de leurs revenus, de leurs difficultés ou de leurs parcours de vie.

Ce projet s'est fondé sur l'ambition de penser nos politiques publiques du logement, de l'action sociale, de la culture et de l'insertion économique autrement : non pas distinctement, l'une à côté de l'autre ou l'une après l'autre mais ensemble, pour proposer des réponses globales aux publics qui en ont besoin.

Dans ce quartier en pleine recomposition urbaine, L'Autre Soie est destinée à devenir le fer de lance de l'innovation sociale et à participer ainsi à la concrétisation de notre ambition commune : celle de bâtir une Métropole qui inclut plutôt qu'elle n'exclut.

Bien évidemment, notre groupe La Métropole autrement votera cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Devinaz. Quelques mots simplement pour dire que ce projet –vous l'avez bien illustré, monsieur Devinaz–, est assez emblématique d'un projet pour la Métropole.

Je ferai le lien avec notre discussion tout à l'heure sur le projet métropolitain des solidarités. On voit toutes les dimensions à travers les différents acteurs qui se sont mobilisés autour de ce projet. Il faut d'ailleurs en saluer les partenaires. On y voit des sujets autour de la solidarité urbaine, de la culture, de la synergie entre nos politiques publiques et le logement, l'insertion. C'est un projet en quelque sorte extrêmement ambitieux au Carré de Soie, dans un lieu où on pourra montrer concrètement qu'on n'oppose pas l'attractivité et l'inclusion, qu'on n'oppose pas l'attractivité et la proximité, au contraire, on en fait une synergie.

Vous pourrez compter sur la mobilisation de la Métropole. Un appel à projets 2018 qui sera lancé en mars 2018 où il s'agira de se mobiliser collectivement pour qu'il soit aussi couronné de succès, pour aller encore plus loin sur ce projet.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur, déposée sur les pupitres :

Dans le titre, en ce qui concerne la "commune", il convient de lire :

. "Villeurbanne"

au lieu de :

. "Lyon".

Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité, M. Michel LE FAOU, membre du conseil d'administration de l'OPH Est Métropole habitat, n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier, à sa demande (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2350 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Genis Laval - Vallon des hôpitaux - Aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2017-2351 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Saint Genis Laval - Vallon des hôpitaux - Aménagement - Ouverture de la concertation préalable et modalités de la participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2350 et 2017-2351. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président et chers collègues, nous avons donc deux rapports ce soir qui concernent le site du Vallon des hôpitaux.

La première délibération porte sur une autorisation de programme pour un montant de 1 055 000 € TTC en vue de financer des études préalables à la création de la ZAC (zone d'aménagement concerté) du Vallon des hôpitaux.

La deuxième délibération est relative à l'ouverture de la concertation préalable à l'opération d'aménagement du Vallon des hôpitaux à Saint Genis Laval et des modalités de participation du public aux décisions ayant une incidence sur l'environnement.

Je voudrais juste rappeler quelques éléments sur ce projet.

C'est un projet important pour la Métropole qui va venir en accompagnement du développement de la ligne de métro B en direction du sud-ouest de la Métropole, du sud-ouest lyonnais, ligne de métro B qui aboutira, en 2023, au site des hôpitaux sud situés au sein de ce Vallon des hôpitaux. Ce projet prévoit une programmation mixte avec la création d'espaces publics et de voiries de desserte du Vallon et du métro B, le développement d'une offre de logements durables favorisant la mixité sociale, le développement aussi d'une offre tertiaire et d'activités économiques qui seront complémentaires à celles qui existent au niveau du CHU Lyon-sud et, enfin, le développement des équipements publics nécessaires aux besoins des futurs usagers du site.

Je voudrais aussi rappeler que ce projet d'aménagement est d'initiative publique, au travers d'une zone d'aménagement concerté, que nous visons la réalisation d'un quartier durable à haute valeur environnementale autour de l'arrivée du métro B et de son pôle d'échanges multimodal et qu'enfin, ce projet est partenarial entre la Métropole de Lyon, le SYTRAL, les Hospices civils de Lyon et la Commune de Saint Genis Laval parce que l'essentiel de ce projet se déroule sur cette commune ; nous aurons une première réunion publique dans le cadre de l'ouverture de la concertation réglementaire le 1^{er} décembre 2017 sur la commune de Saint Genis Laval.

Avis favorable de la commission sur ce projet et sur ces deux délibérations, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Cinq minutes pour le groupe Centristes et indépendants - Métropole pour tous.

M. le Vice-Président CRIMIER : Monsieur le Président, chers collègues, si la Métropole a su être et est une innovation institutionnelle, elle est aussi novatrice dans sa vision de l'action et de l'aménagement territorial. La Métropole investit pour l'avenir avec ambition ; on vient d'entendre une description du Carré de Soie qui correspond aussi à ces objectifs.

A ce titre, le projet du Vallon des hôpitaux comptera parmi les projets emblématiques portés par la Métropole de Lyon. Il est porteur d'avenir par la richesse économique et sociétale qu'il permettra un projet ambitieux de prendre en compte la dynamique qui a prévalu à sa future concrétisation.

Ce projet urbain développé en lien avec l'arrivée d'infrastructures lourdes de déplacements, l'arrivée du métro B à court terme et l'Anneau des Sciences à moyen terme, formidable moteur de développement, s'inscrit en parfaite harmonie dans la géographie du Vallon, tout en préservant les équilibres entre habitat, entreprises, commerces et environnement, comme sur l'ensemble du territoire de la commune de Saint Genis Laval. Il est une illustration concrète des opérations d'aménagement exemplaires que nous privilégions pour assurer le développement harmonieux des territoires métropolitains.

Il est tout d'abord exemplaire car il propose la création d'un véritable quartier connecté. L'opération sera, en effet, structurée autour d'un pôle d'échanges multimodal adossé à la future station Saint Genis Laval hôpitaux sud, qui comprendra également un parc-relais de 900 places. Ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs ambitieux de notre PDU en matière de report modal en faveur des transports collectifs afin de limiter le recours à la voiture individuelle, en particulier pour nos communes de seconde couronne, élément qui rentre également dans le plan Oxygène dont nous avons parlé tout à l'heure.

Il est deuxièmement exemplaire du point de vue de la mixité des fonctions qu'il propose pour favoriser la création d'une véritable polarité urbaine autour du pôle d'échanges multimodal. Le secteur du Vallon des hôpitaux est, en effet, appelé à devenir un lieu de vie associant 1 600 nouveaux logements environ et 3 000 mètres carrés de commerces, des équipements publics communaux et des activités économiques, autour notamment d'un pôle d'attractivité tertiaire et hospitalière. Au total, la création de nouvelles zones d'activités d'entreprises et commerciales ainsi que le développement de l'ensemble hospitalier offrira un potentiel de près de 2 700 nouveaux emplois.

Cette opération est enfin exemplaire dans sa manière d'intégrer intelligemment ces différentes fonctions sous la forme d'un éco-quartier s'insérant dans un cadre préservé de 22 hectares d'espaces naturels.

La présence de la nature pour offrir un cadre de vie agréable s'impose, en effet, comme l'un des postulats forts du projet, conformément aux orientations du SCOT, avec un aménagement structuré autour d'une trame verte reliant trois parcs et assurant une grande qualité paysagère à l'ensemble.

La mobilité douce (piétons, deux-roues et transports en commun) sera également largement développée en cohérence avec le maillage des liaisons existantes, non seulement avec celles de Saint Genis Laval mais aussi en direction d'Oullins, d'Irigny et de Pierre Bénite et des autres communes voisines de ce bassin de vie et d'emplois.

Le patrimoine bâti, qui n'est pas oublié, sera également valorisé, à l'image de la réhabilitation envisagée du site Sainte Eugénie, préservant ainsi l'histoire et la mémoire des lieux de ce site.

Pour conclure, je dirai que l'aménagement du Vallon des hôpitaux devrait répondre à différents enjeux, à savoir :

- accompagner l'activité du métro B par la construction d'une polarité urbaine assurant une vraie mixité des fonctions ;
- conforter le pôle d'excellence économique et universitaire tourné vers les sciences du vivant ;
- intégrer l'environnement existant et assurer un cadre de vie de qualité ;
- enfin –le plus important à mes yeux–, développer un territoire d'expérimentation à la fois sur la ville intelligente et sur la transition écologique et énergétique, particulièrement en matière de récupération de chaleurs industrielles des industries voisines pour le chauffage urbain par exemple.

La programmation proposée aujourd'hui nous permet de relever le défi d'atteinte des objectifs de développement durable.

Notre groupe se prononcera bien sûr favorablement sur cette délibération qui ouvre la concertation préalable auprès de nos concitoyens métropolitains.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Crimier. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller BUFFET : Monsieur le Président, chers collègues, quelques observations sur ce dossier. Evidemment, notre groupe votera cette délibération.

C'est un très beau projet qui se développe dans le sud-ouest de l'agglomération, singulièrement sur la commune de Saint Genis Laval, sans oublier malgré tout le caractère limitrophe de Pierre Bénite et d'Oullins puisque nous sommes vraiment dans la même zone de vie et le même bassin de vie. Je vais simplement faire état ce soir d'un regret au sujet d'un comité de pilotage qui était prévu il y a quelques semaines sur le thème en question, où les Communes de Pierre Bénite et d'Oullins étaient d'ailleurs invitées, mais qui a été annulé, décalé ou reporté, ce qui évidemment est un peu dommage puisque la délibération venant à ce Conseil de Métropole, on aurait préféré pouvoir en discuter avant.

Deuxième chose, c'est un projet important et nous avons besoin d'explications, en tous les cas de compléments d'instruction qui nous permettent de connaître précisément les conséquences en termes de circulation sur le secteur car densifier est une chose, utiliser évidemment l'opportunité de l'arrivée du métro est excessivement important.

Cependant, la commune de Pierre Bénite et la commune d'Oullins sont impactées directement par les effets de circulation, donc nous avons besoin d'une étude de circulation importante sur ce secteur ; sans compter que nous avons aussi besoin d'éléments d'information beaucoup plus précis sur le timing de l'Anneau des Sciences car, à ce stade, nous n'avons pas d'information supplémentaire concernant ce projet porté par la Métropole, qui va prendre une place extrêmement importante au sein de ce projet.

J'avais en tête le chiffre de 22 000 véhicules par jour prévus à cet endroit, sur cet échangeur, à l'occasion des débats sur l'opportunité du projet de l'Anneau des Sciences. Si cela se confirmait et que, par ailleurs, se rajoute l'ensemble de la circulation liée au développement de ce quartier, on a besoin tout de même d'être légèrement informés avant –vous pouvez le comprendre– pour tenir compte aussi sur nos communes des aménagements nécessaires.

Je m'arrête là mais vraiment, sur ces deux points, nous avons besoin d'informations complémentaires.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Buffet. Monsieur Le Faou, vous vouliez rajouter un mot ?

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, monsieur le Président, mes chers collègues, je vais juste rajouter quelques éléments suite à l'intervention de notre collègue François-Noël Buffet pour le rassurer sur, d'une part, le fait que le comité de pilotage qui était prévu a dû être annulé pour la bonne et simple raison que devait prendre part à ce comité de pilotage Michèle Vullien qui a fait part de sa démission de ses fonctions de Vice-Présidente en charge de la mobilité ; cette délégation ayant été aujourd'hui réaffectée, nous allons pouvoir reprogrammer ce comité de pilotage en y associant bien évidemment les Maires des Communes limitrophes au projet, en l'occurrence Oullins, Pierre Bénite et, un peu plus au sud, Irigny.

Sur la question de l'Anneau des Sciences –comme vous le savez tous–, il est prévu, au sein de ce projet du Vallon des hôpitaux, la réalisation d'un échangeur qui serait connecté audit Anneau des Sciences et donc, dans le cadre de ce comité de pilotage, nous aurons la capacité à présenter les différentes hypothèses retenues dans l'élaboration de ce projet, notamment l'impact sur la voirie, les modalités de déplacements et tout cela fera l'objet d'une présentation qui reste à programmer mais qui devrait intervenir incessamment sous peu ; si vous le souhaitez, je vous invite à la réunion publique du 1^{er} décembre à Saint Genis Laval, ce sera aussi l'occasion pour les Maires des Communes limitrophes de prendre connaissance plus en détail du projet et d'assister à cette présentation du projet qui sera faite en direction des habitants du sud-ouest lyonnais.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Le Faou, je rajouterai –je crois l'avoir dit tout à l'heure à monsieur Gascon sur un sujet à peu près similaire– que nous aurons un groupe technique infrastructures, le 30 novembre 2017, la veille de cette réunion et nous aurons l'occasion d'évoquer un certain nombre de sujets évoqués par François-Noël Buffet, dans son intervention.

Je mets les dossiers aux voix.

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-2357 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Rillieux la Pape – Secteur Lyautey Velette - Aménagement des espaces extérieurs - Approbation du programme de maîtrise d'oeuvre - Convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) avec la Commune de Rillieux la Pape - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2357. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, ce rapport a trait à une opération d'aménagement d'espaces publics sur la commune de Rillieux la Pape et il s'agit, dans ce cadre-là, de réaménager un certain nombre d'espaces sur le quartier Lyautey Velette et, au travers de cette opération, de venir en accompagnement d'un certain nombre d'opérations menées dans le cadre du plan de renouvellement urbain, avec à la fois des opérations de réhabilitation du bâti existant au niveau du patrimoine de Dynacité et la construction de logements neufs en accession à la propriété, pour lequel nous avons pu, avec notre collègue Alexandre Vincendet, poser la première pierre, il y a quelques jours sur le secteur des Balcons de Sermenaz. Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci. Nous avons retenu quatre minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller VINCENDET : Merci, monsieur le Président. Chers collègues, je suis très heureux, en tant que Maire de Rillieux la Pape et membre du groupe Les Républicains et apparentés, de voter cette délibération qui engage la Métropole à participer –vous l'avez dit– à hauteur de 5 M€ à un projet qui me tient énormément à cœur : la requalification du secteur stratégique Lyautey Velette, accroche entre le futur quartier des Balcons de Sermenaz et les quartiers existants dans la Ville nouvelle, notamment son futur centre-ville.

Je tiens également à souligner les efforts conjoints de Dynacité et de la Ville de Rillieux la Pape qui participent à hauteur de 600 000 €, financement qui a permis l'équilibre de l'opération et sa concrétisation.

La Ville nouvelle de Rillieux la Pape est le huitième quartier prioritaire de la politique de la ville de France et l'une des quatre grandes zones d'urbanisme prioritaire –ce qu'on appelait ZUP– de l'agglomération lyonnaise. Avec un revenu annuel médian de 11 016 € par an et près de 2 000 demandeurs d'emplois, la Ville nouvelle fait partie de ces territoires dans lesquels la rénovation urbaine doit être prioritaire.

À ce jour, le quartier de la Velette est un quartier 100 % logement social et 0 % mixité sociale. C'est pourquoi mon équipe municipale ainsi que l'ensemble des partenaires se sont lancés dans un plan de grande ampleur pour réoxygéner la Ville nouvelle. Les Balcons de Sermenaz sont la première concrétisation majeure de ce plan. Ce projet immobilier comprend 25 % de logements sociaux, 26 % d'accession sociale à la propriété et 49 % de logements privés. Nous assumons cette orientation avec la Métropole : nous voulons baisser de moitié la part du logement social dans le quartier de la Velette et y ramener une véritable mixité sociale, attendue en premier lieu par les habitants.

Depuis 2014, la Ville opère une véritable requalification du quartier, avec la Métropole et les bailleurs : destruction de tours Lyautey, aménagement d'une transversale verte, par exemple. Aux côtés des bailleurs historiques de Rillieux la Pape, nous avons également lancé un plan de réhabilitation de l'existant, grâce notamment aux crédits prioritaires de l'ANRU. Bientôt, l'école de la Velette sera elle aussi réhabilitée pour pouvoir accueillir les nouvelles populations dans un quartier beaucoup plus mixte.

Cependant, ces efforts seraient vains si une nouvelle frontière urbaine venait à apparaître entre ce secteur et les autres quartiers. Cela reviendrait à reproduire les erreurs du passé. Le vote en faveur de cette délibération permettra au nouveau quartier de fonctionner dans la ville existante par une mise en relation avec les équipements publics voisins et, encore une fois, avec le futur centre-ville du Bottet, dont nous livrerons le cinéma le 8 décembre prochain.

Bien entendu, la municipalité accompagne ces changements. Avec nos partenaires, nous sommes persuadés que c'est en ayant une vision d'ensemble et non pas des actions au coup par coup que nous pourrions faire revivre nos quartiers. Cette conviction ordonne toute la cohérence de la politique urbaine de Rillieux la Pape. Sous cette mandature, la municipalité investit massivement pour l'attractivité de la ville. C'est un effort sans précédent que la Métropole doit soutenir car, derrière cette transformation, il s'agit de l'avenir de nos habitants et surtout de celui de nos enfants.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Vincendet. Je mets ce dossier aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-2361 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Plan 3A - Aide à la primo-accession pour le logement neuf - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2361. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dossier numéro 2017-2361 a trait au plan 3A et il s'agit, au travers de cette délibération, d'acter l'individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour financer ce plan 3A, avec un financement de 275 000 € au titre de l'année 2017 et 1 400 000 € pour l'année 2018. Je tiens à rappeler que ce plan 3A a fait preuve de son efficacité avec un certain nombre de primes qui ont pu être délivrées en direction des primo-accédants à la propriété sur le territoire de la Métropole.

Juste rappeler que 3 034 logements ont été viabilisés sur 116 programmes et avec 36 opérateurs distincts et que quatre communes de la Métropole viennent en abondement à ce plan 3A, en l'occurrence Lyon, Villeurbanne, Saint Priest et Rillieux la Pape.

Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Si vous le permettez, je saisis à l'occasion de cette première délibération sur les questions du logement et avant, bien sûr, de passer la parole aux deux groupes qui ont demandé un temps de parole, je voudrais, comme beaucoup, attirer l'attention du Gouvernement –et j'expliquerai comment– sur les risques d'une application stricte du fameux article 52.

Je rappelle simplement que notre Métropole mène depuis maintenant très longtemps une politique volontariste en matière de logements. Je ne veux pas rappeler ici les chiffres mais je n'en garderais peut-être qu'un seul : ce sont les 4 300 logements sociaux financés par an depuis 2008. Dans le cadre des aides à la pierre, la production a doublé sur notre Métropole depuis 2001.

Nous devons bien sûr poursuivre cette dynamique dans cette optique car, s'il est nécessaire bien évidemment de répondre à la demande multiple de nos concitoyens, nous avons besoin de produire du logement pour répondre à ces développements, à travers un certain nombre d'outils et cette délibération sur le plan 3A en est une expression.

Cet article 52 présente un risque de mise en danger du modèle économique, pas seulement des bailleurs sociaux mais de toute la chaîne de la production de logements, avec des acteurs qui pourraient d'abord renoncer à investir dans le logement neuf et dans les rénovations par la crainte justifiée d'une situation financière extrêmement fragile par l'aspiration mécanique des fonds propres. L'article 52, dans ces conditions, je crois, nous interpelle, d'abord pour dire que la santé de nos offices sur la Métropole est bonne et il est important que cette santé ne soit pas déstabilisée.

Il est nécessaire –je le disais– de poursuivre la production de 4 000 logements sociaux par an. Il est nécessaire de poursuivre nos engagements dans le cadre du PNRU 1 et du futur PNRU. Je ne veux pas citer l'ensemble des projets parce que je vais en oublier quelques-uns mais je pourrai citer le quartier Carnot-Parmentier à Saint Fons, les Minguettes à Vénissieux, les Allagniers à Rillieux la Pape ; Parilly, Terrailon, Mermoz sud, Langlet-Santy, La Duchère à Lyon et le Mas du Taureau à Vaulx en Velin. Il est nécessaire aussi de poursuivre le programme de réhabilitation. Il est nécessaire aussi que les locataires ne pâtissent pas d'un manque de gestion des différentes copropriétés.

Pour toutes ces raisons, je crois que nous devons être collectivement vigilants et, comme nous le faisons depuis quelques semaines, avec notamment Michel Le Faou, avec les offices, avec les élus, avec les différentes associations d'élus, proposer des adaptations au fameux article 52.

Alors, certes, le Gouvernement a entrouvert une porte, par des contreparties proposées pour améliorer les conditions du financement du secteur mais, à mes yeux et collectivement, je crois que cela n'est pas suffisant. Bien sûr, le Gouvernement acte, par ce premier amendement proposé, sa volonté de négocier. La future loi logement peut être une réforme d'ampleur du financement du logement social, à un moment où, je crois, les bailleurs sociaux ne se refusent pas de se questionner –et c'est nécessaire– sur leur propre fonctionnement et sur leur propre organisation.

Pour toutes ces raisons, j'adresserai un courrier au Premier Ministre qui reprend les propos que je viens de tenir, dont je vais vous donner lecture si vous en avez la patience ; Il n'est pas long, il fait une page et demie, quelques lignes jetées comme cela, au gré de mon intervention :

"Monsieur le Premier Ministre,

A la suite des annonces gouvernementales relatives à la stratégie pour le logement reprise dans son article 52 du projet de loi de finances pour 2018, je souhaite attirer votre attention sur les conséquences que comportent la mise en oeuvre de ces dispositions à court et moyen termes.

Dans sa rédaction actuelle, l'article 52 du projet de loi de finances déstabilisera les opérateurs du logement social et aura des répercussions sur l'ensemble de leurs activités.

Sur une première estimation réalisée auprès des quatre principaux bailleurs sociaux de notre territoire, la perte de recettes annuelles consécutive à la baisse conjointe de l'APL et des loyers s'établirait à plus de 40 M€, soit un équivalent de 1 350 logements produits par an à rapporter aux 4 000 logements programmés annuellement sur la Métropole de Lyon.

La capacité d'autofinancement de ces organismes se trouverait ainsi réduite de 80 à 100 % dès l'année 2018, ce qui les conduirait à revoir de manière drastique leurs décisions d'investissement sur la production neuve, les réhabilitations et les opérations de renouvellement urbain.

Ces menaces menaceraient l'ensemble de la chaîne de production du logement, avec des impacts directs sur la promotion privée (60 % de la production neuve) et la filière du BTP. Elle aurait, par ailleurs, un impact significatif sur l'emploi.

Au-delà de la question du devenir des offices publics d'HLM, ces dispositions font peser un risque sur la conduite de notre politique de l'habitat ainsi que sur la dynamique immobilière et économique de la Métropole de Lyon.

La Métropole de Lyon conduit depuis plus de vingt ans une politique ambitieuse en matière d'habitat, reconnue à l'échelle nationale, et je souhaite que nous puissions, à ce titre, prendre part à la mise en oeuvre d'une stratégie logement renouvelée pour atteindre le niveau de contribution à la solidarité nationale attendu par le Gouvernement dans le respect du cadrage budgétaire 2018.

Je vous propose d'engager une réflexion sur la Métropole de Lyon, avec l'appui de l'ensemble des acteurs locaux concernés et de vous soumettre prochainement une proposition globale visant à favoriser une dynamique de modernisation du secteur dans le respect de la politique de mixité et d'équilibre territorial que nous conduisons collectivement sur notre territoire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération."

Voilà le sens du courrier que je souhaite envoyer au Premier Ministre.

Je vais passer la parole aux différents groupes qui l'ont demandée. Je vous remercie de souscrire à la démarche que j'engage sans doute en lieu et place des vœux qui seront présentés tout à l'heure en fin de Conseil et qui reprennent les orientations, peu ou prou, de ce que je viens de dire et de ce que je viens d'écrire au Premier Ministre.

Je vous remercie.

La Conférence des Présidents ayant retenu deux interventions, je donne la parole cinq minutes au groupe Centre démocrate Lyon Métropole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER : Monsieur le Président, chers collègues, nous souhaitons également profiter de ce rapport pour évoquer l'actuel débat sur le devenir du logement social. Je vais peut-être me permettre un petit rappel pour éviter toute confusion et que l'on ait bien une lecture commune de la situation.

La question du logement en France, et notamment du logement social, mérite effectivement d'être posée et repensée. Malgré les 50 milliards consacrés chaque année à cette politique par l'Etat, l'inadéquation entre l'offre et la demande demeure et les prix de l'immobilier, notamment dans des secteurs tendus comme le nôtre, ne cessent de s'accroître. Depuis quinze ans, les ménages à revenus modestes ont vu leurs dépenses d'habitation progresser de 51 % contre 40 % pour les ménages aisés. La progression des revenus des ménages n'a pas suivi l'inflation immobilière. De fait, le budget des APL (aide personnalisée au logement), dont plus de 6 M€ de ménages bénéficient, n'a cessé de s'accroître pour atteindre aujourd'hui 18 milliards d'euros. Dans un contexte où l'argent public se raréfie, on comprend aisément la nécessité de repenser la politique du logement en France.

L'article 52 de la loi de Finances 2018 en débat préconise de diminuer de l'ordre de 1,5 milliard le budget alloué aux APL. Pour ne pas pénaliser les ménages allocataires, il est demandé aux bailleurs sociaux de baisser d'autant les loyers. Or, cette baisse de loyer représente un manque à gagner tel pour les bailleurs sociaux que l'immense majorité d'entre eux n'auront plus de fonds propres pour investir dans de nouvelles opérations de réhabilitation ou de construction, comme vous l'avez évoqué, monsieur le Président.

Si l'ensemble des membres du Conseil d'administration Grand Lyon habitat, que j'ai l'honneur de présider, ont bien conscience que l'actuel modèle mérite d'être repensé et que nous aurons à nous engager dans de rigoureuses démarches pour comprimer les dépenses, tous mesurent aussi l'importance des besoins et les difficultés d'accès au logement, certes des ménages les plus précaires (femmes seules avec enfant, jeunes actifs ou encore étudiants, retraités) mais aussi des travailleurs pauvres, tant il est vrai que, pour nombre de personnes, les revenus du travail ne suffisent plus à garantir un accès au logement. C'est une situation qui a été abordée aussi dans le projet des solidarités que nous avons examiné tout à l'heure.

Aussi, le Conseil d'administration Grand Lyon habitat a fait part de ses inquiétudes si l'article 52 de la loi de Finances 2018 devait être approuvé en l'état, de son souhait de voir la nécessaire modernisation du modèle HLM s'étudier dans un pacte de confiance durable avec l'Etat et de sa volonté d'être force de proposition et même d'expérimentation.

Je note que ce vœu formulé par notre Conseil d'administration a été repris mot pour mot par un des groupes politiques de cette assemblée et regrette de ne pas avoir déposé un copyright ; nous aurions pu déjà bien utilement récolter quelques sous, enfin bon !

Avant de conclure cette intervention, je souhaite souligner l'importance de prendre en compte les particularités des contextes et des territoires dans cette réflexion sur le logement social.

En effet, force est de constater d'importantes disparités, en France, entre les territoires tendus et moins tendus. En caricaturant, on peut dire qu'à Vichy, les logements sociaux sont vides, qu'à Saint Etienne, ils sont plus chers que ceux du secteur privé alors qu'à Lyon, l'idée de bénéficier d'une petite vacance nous fait tout simplement rêver.

Les contextes politiques et historiques et, de fait, les bailleurs sont aussi très différents les uns des autres et il me semble important de considérer Lyon dans son exemplarité, autant dans la gestion actuelle opérée par chacun des différents bailleurs publics que dans leur capacité à travailler ensemble et, bien sûr, dans leur aptitude à participer pleinement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique du logement à l'échelle de la Métropole et avec la Métropole.

Ce n'est pas un abus de fierté de la fière Lyonnaise que je suis mais une réalité objectivement soulignée de ce que Lyon a su faire, et ce depuis des années. Les élus et les bailleurs ont été sensibles à la question du logement social et des banlieues depuis les premiers étés chauds des Minguettes en 1981, en passant par la Marche pour l'égalité, les premières réhabilitations et événements de Vaulx en Velin dans les années 90 puis, depuis quinze ans, à travers l'extraordinaire développement du logement social, certes en chiffres mais aussi et peut-être surtout dans une volonté de mixité sociale en tout point de l'agglomération. Nous avons donc construit plus là où il y avait pas ou peu de logements sociaux et moins où il y en avait déjà beaucoup.

Cette forte volonté de casser les ghettos, de rendre tout quartier accessible en transports en commun, de mixer les populations d'origines sociales et culturelles diverses, y compris au cœur des villes centres, dépasse largement la question du logement et rejoint celle de l'habiter, de l'habiter ensemble.

La Communauté urbaine hier, la Métropole aujourd'hui ont su fédérer les bailleurs et les Maires pour traduire cette ambitieuse volonté en actes. Demain, Lyon pourrait faire entendre sa particularité et encore être exemplaire dans l'expérimentation de nouvelles politiques. Et, dans cette perspective, vos propos, monsieur le Président, sont –et les membres de notre groupe ne s'en n'étonnent pas– tout à fait rassurants. Nous nous réjouissons de votre attitude constructive dans les débats que propose aujourd'hui le Gouvernement pour progresser sur ces sensibles questions du logement et de l'habiter.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci, madame Panassier. Cinq minutes pour le groupe Lyon Métropole gauche solidaires.

M. le Conseiller délégué JACQUET : Monsieur le Président, chers collègues, j'interviens sur trois dossiers qui concernent successivement l'accès à la propriété (le plan 3A), l'action contre l'habitat indigne, insalubre et dangereux et les actions contre la précarité énergétique et je ferai le lien, au cours de l'intervention, avec l'article 52 dont il est fait question, avec juste raison, ici.

Il convient donc tout d'abord de se féliciter des trois dispositifs que j'ai cités et qui mobilisent des sommes importantes et permettent, d'une part, à des familles modestes qui le souhaitent d'accéder à la propriété et,

d'autre part, de s'attaquer à une plaie profonde que sont ces habitats indignes et la précarité énergétique. Les résultats sont intéressants. Je vous renvoie, pour ne pas être trop long, aux trois délibérations qui tirent le bilan des actions passées et tracent les objectifs pour les années à venir en éclairant l'ampleur des besoins. Par exemple pour l'habitat indigne, cela concernerait 6 466 logements, soit 3,1 % des logements, ce chiffre ayant baissé de 15 % ces dernières années. Il nous faut donc poursuivre et amplifier notre action.

Comment j'ose dire amplifier ? Oui car contre l'habitat indigne et pour le logement social si nécessaire, oui il faut dépenser mieux et plus pour répondre aux attentes d'un logement de qualité pour tous. Deux millions de demandes de logement social au plan national et 60 000 demandes actives au plan local, plus les besoins de réhabilitation/rénovation dont nos délibérations citées en référence parlent si bien.

Il ne faut donc pas se cacher derrière le petit doigt : résoudre la crise du logement dans notre pays, c'est au bas mot 500 000 logements par an qu'il nous faut construire (publics et privés), dont 150 000 sociaux, et cela suppose plusieurs années d'effort. C'est donc une politique nationale à promouvoir en mobilisant tous les acteurs et en leur permettant d'en avoir les moyens.

Certes, l'on peut estimer que les modalités de la politique du logement social mise en œuvre jusqu'ici sont à revoir –Catherine Panassier y faisait allusion avec juste raison tout à l'heure– pour plus d'efficacité. Mais l'article 52 de la loi de Finances, suite à la réduction des APL, va à l'encontre de cette exigence d'un logement de qualité pour tous. En effet, il prive les bailleurs sociaux des moyens qui jusque-là étaient utilisés pour construire et réhabiliter. L'étalement du dispositif sur trois ans, voté jeudi dernier à l'Assemblée nationale, ne résout rien quant au fond et justifie la demande de l'UHS (Union sociale pour l'habitat), relayée par la plupart des conseils d'administration des organismes des bailleurs, d'un moratoire accompagné de tables rondes des acteurs pour construire le modèle économique du logement social qu'il faut faire évoluer pour sa plus grande efficacité, un modèle économique du logement social de notre temps.

L'efficacité se mesure à son aptitude à résoudre la crise du logement dans notre pays –parce que c'est cela l'enjeu– donc pas par des réductions de dépenses mais par des dépenses efficaces et modernes comme le retour à une politique plus axée sur les aides à la pierre et donc, par la construction, créer ce choc de l'offre de logement en baissant les coûts.

D'autres pistes sont évoquées comme l'allongement des durées de prêts et je propose aussi la réduction drastique des frais financiers car l'argent public doit aller exclusivement à son objet et non pas à nourrir les marchés spéculatifs qui nous préparent les bulles financières qui risquent d'exploser, comme l'excellent article du *Progrès* de ce jour nous en donne l'illustration.

Donc réduire les frais financiers et, avec cette volonté forte, nous voterons bien sûr les trois délibérations pour que nous nous donnions les moyens humains et financiers de réaliser nos objectifs. Et, en ce sens, nous partageons l'essentiel de votre démarche, monsieur le Président, en direction du Gouvernement.

Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Monsieur Le Faou, vous vouliez la parole, je crois.

M. le Vice-Président LE FAOU : Oui, monsieur le Président et chers collègues, quelques éléments en complément, suite aux interventions de nos deux collègues sur ces délibérations et, plus largement, sur le sujet du financement du logement social.

Alors, il est vrai qu'au travers du fameux article 52 du projet de loi de finances, le projet tel qu'il est proposé est à la fois soudain et brutal dans sa méthode mais, en même temps, je pense que le mouvement du logement social a aussi besoin de se réformer et cela fait quelques années que ceci était aussi attendu. Cette réforme est attendue et je pense qu'aujourd'hui, le moment est arrivé, au travers notamment de cet article 52 ; et j'entends bien l'ensemble des réactions contraires à cet article 52 et notamment de la part des bailleurs parce que leurs ressources essentielles, c'est le loyer et, à partir du moment où vous amputez une partie de cette ressource, c'est autant de capacités futures à pouvoir se développer qui disparaissent.

Donc il faut aussi que le Gouvernement entende raison sur ce sujet. Il a commencé à entendre raison sur ce sujet au travers de la discussion qui est intervenue vendredi soir à l'Assemblée nationale avec le dépôt et l'adoption d'un amendement gouvernemental prévoyant une entrée dans le dispositif de façon progressive mais les objectifs généraux restent les mêmes.

Nous, de notre côté –comme l'a rappelé monsieur le Président tout à l'heure dans son propos, et notamment au travers du courrier qui sera adressé à monsieur le Premier Ministre, nous souhaitons être un territoire expérimental en vue de pouvoir examiner un certain nombre de dispositifs relatifs au financement du logement social et, plus largement, sur la politique du logement et de l'habitat.

En effet, je pense qu'aujourd'hui, eu égard aux circonstances que nous traversons –comme l'a rappelé tout à l'heure Catherine Panassier–, une politique de l'habitat et du logement ne peut pas être la même à Paris, à Lyon, à Vichy

et à Saint Etienne ou dans des territoires ruraux. Il faut que cette politique de l'habitat et du logement soit adaptée et circonstanciée aux caractéristiques des territoires en question, à la fois de la vacance, de l'indice de pression en matière de logements sociaux ; et c'est le cas ici, sur ce territoire, où nous avons une demande très importante.

Je rappellerai juste que nous avons quasiment 60 000 demandeurs inscrits au titre du fichier commun du Rhône pour le territoire métropolitain et départemental et que nous produisons bon an mal an –comme cela a été rappelé tout à l'heure– entre 4 000 et 4 500 logements sociaux par an et on voit, au regard du nombre de logements produits, pour résorber cette demande, qu'il faudrait faire des efforts très importants afin de résorber ce chiffre de demandeurs.

Il faut que l'on puisse évoluer sur ces sujets et –comme le rappelait tout à l'heure Rolland Jacquet–, il faut que l'on revienne progressivement, je pense, à un dispositif tel qu'il existait avant la mise en œuvre des aides à la personne avec la mise en place de ces APL (aides personnalisées au logement), où on aidait la production du logement via des aides à la pierre conséquentes.

Or, progressivement, le système est passé d'un système d'aides à la pierre à des aides à la personne et je pense qu'il faut que l'on revienne progressivement, peut-être un peu plus rapidement, à un dispositif conséquent de financement des aides à la pierre pour qu'on puisse justement à la fois produire de façon plus importante un nombre de logements conséquents et en même temps jouer justement sur le prix de ces logements, donc in fine sur les loyers que devront ensuite payer les locataires, notamment dans le cadre du logement social.

Il y a tout un travail à faire sur ce sujet et –comme on le rappelait tout à l'heure– on est arrivé aujourd'hui dans une forme d'incongruité, c'est-à-dire qu'on a une progression du budget lié au financement du logement, avec notamment une progression ces dernières années des APL mais, en même temps, on a une situation toujours aussi insatisfaisante avec un nombre de mal-logés dans notre pays qui ne cesse de progresser.

Je pense que le moment est venu de se reposer les bonnes questions sur l'ensemble de ces sujets et qu'à notre niveau, au niveau du territoire de la Métropole de Lyon, où nous avons à mettre en avant une expérience reconnue aujourd'hui nationalement sur ce sujet, nous devons et nous pouvons être un territoire d'expérimentation sur un certain nombre de dispositifs qui nous permettront, dans ce cadre, d'avoir la production de logement sociaux telle que nous la connaissons aujourd'hui, voire même la faire progresser si cela est possible, tout en ayant à l'esprit une capacité à pouvoir maîtriser ses coûts de production et être en capacité de maîtriser les moyens financiers afférents permettant la production de ces logements.

Comme l'a rappelé monsieur le Président, un courrier va être adressé à monsieur le Premier Ministre sur ce sujet et nous serons en mesure de faire un certain nombre de propositions sur ces questions dans les semaines qui viennent. Nous sommes d'ores et déjà en contact avec un certain nombre d'interlocuteurs, tant au niveau de l'USH (union sociale pour l'habitat) qu'au niveau du ministère du logement, pour être en capacité de faire progresser le sujet en question et en tenant compte de la spécificité lyonnaise en la matière où nous avons pu, depuis quinze ans, faire œuvre ; en tout cas, nos résultats sont là pour le prouver. Nous allons continuer dans ce sens-là et être force de proposition sur ce sujet dans les jours et semaines qui viennent.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci, monsieur Le Faou. Je vais mettre ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-2362 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Lutte contre la précarité énergétique - Mesurer et accompagner pour garantir les économies d'énergie (MAGE) en faveur des ménage modestes - Attribution d'une subvention à l'association SoliNergy - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Vice-Président Claisse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2362. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Monsieur le Président, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association SoliNergy afin d'accompagner à titre expérimental le programme MAGE qui signifie mesurer et accompagner pour garantir les économies sous-entendu d'énergie. Ce programme participera à la diversification des actions que nous conduisons en faveur de la lutte contre la précarité énergétique. Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT : Merci. Deux minutes pour le groupe Europe Ecologie-Les Verts et apparentés.

Mme la Vice-Présidente VESSILLER : Monsieur le Président et chers collègues, quelques mots rapides pour insister sur l'intérêt de cette expérimentation avec l'association SoliNergy, dans le cadre d'un appel à projets du ministère de l'environnement, pour les ménages en précarité énergétique. Cet opérateur va accompagner une cinquantaine de ménages identifiés comme étant en précarité énergétique et/ou ayant bénéficié de travaux financés par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat) ou Ecoreno'v. Leur logement sera équipé d'instruments de suivi des consommations et les ménages seront ainsi aidés à prendre en main les nouveaux équipements afin que les économies attendues soient effectivement réalisées. L'évaluation dans un an nous apportera des éléments pour amplifier notre action de lutte contre la précarité énergétique, qu'il s'agisse des travaux à faire dans les logements, ce qu'on peut appeler le "hard", ou qu'il s'agisse de l'accompagnement social, le "soft", les deux étant complémentaires.

Nous voterons bien sûr cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, madame Vessiller. Je mets donc ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2365 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Feyzin - Genay - Givors - Irigny - Neuville sur Saône - Oullins - Pierre Bénite - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Solaize - Vénissieux - Volet habitat du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) Vallée de la Chimie - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) - Réduction de la vulnérabilité aux risques technologiques - Programmes opérationnels préventifs d'accompagnement des copropriétés (POPAC) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le Vice-Président Le Faou a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2365. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat qui s'insère dans le cadre du volet habitat du plan de prévention des risques technologiques de la Vallée de la Chimie. Avis favorable de la commission sur ce sujet.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Trois minutes pour le groupe Les Républicains et apparentés.

M. le Conseiller MOROGE : Monsieur le Président, cette prise en charge totale des travaux obligatoires pour les habitants de la Vallée de la Chimie est pour eux un soulagement. Cette participation financière est une décision à la fois juste et cohérente puisque les habitants de la Vallée de la Chimie vivaient cette obligation de réalisation de travaux comme une double peine, à savoir vivre avec cette culture constante et permanente du risque et, en plus, devoir financer les travaux prescrits par la puissance publique. La participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Métropole et des industriels est donc bien entendu la bienvenue et nous voterons cette délibération.

Toutefois, subsiste la question de l'avance du crédit d'impôts, à laquelle vous ne répondez hélas que très partiellement puisque vous ne la proposez qu'aux plus modestes et privez de cette avance plus de 70 % de la population concernée. Nous ne pouvons que regretter cette nouvelle mesure prise au détriment des classes moyennes.

Enfin, vous me permettez d'évoquer l'autre catégorie des grands oubliés de cette prise en charge, à savoir les Communes concernées par ce PPRT. Nos Communes ont huit ans pour réaliser des travaux extrêmement coûteux dans leurs bâtiments mais sans aucune aide ni de l'Etat ni de la Métropole et pourtant, les recettes fiscales liées à la présence de ces entreprises sont, elles, bien réelles.

Alors, si je crois comprendre que notre nouveau Président de la République n'est pas convaincu de l'utilité des élus locaux et qu'hélas, il a décidé de poursuivre en pire la baisse aveugle des dotations aux Communes, je vous serais reconnaissant, monsieur le Président, de relayer notre inquiétude très vive face à ces nouvelles charges qui pèseront sur le budget de nos Communes.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Moroge. Je mets le rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-2366 - urbanisme, habitat, logement et politique de la ville - Fontaines sur Saône - Zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Norenchal - Quitus donné à Lyon Métropole habitat - Suppression de ladite ZAC - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : Monsieur le Conseiller délégué Veron a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2017-2366. Monsieur Veron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Monsieur le Président, chers collègues, ce rapport concerne la communes de Fontaines sur Saône et notamment le quitus donné à Lyon Métropole habitat pour la suppression de la ZAC de la Norenchal. Cette ZAC d'une superficie de 3,5 hectares a été créée par délibération du Conseil le 12 juillet 2004 et confiée par voie de convention publique d'aménagement à l'Office public de l'habitat du Rhône, aujourd'hui Lyon Métropole habitat. Avis favorable de la commission pour ce quitus.

M. LE PRESIDENT : Merci monsieur Veron. Cinq minutes pour le groupe Synergies-Avenir.

M. le Conseiller délégué POUZOL : Monsieur le Président, chers collègues, je ne vous imposerai pas à cette heure tardive la totalité de mon intervention. Je vous propose que vous puissiez en prendre connaissance au compte-rendu.

Je voulais simplement apporter un témoignage positif qui nous fera du bien. J'exprime, dans cette intervention, combien je suis honoré de clôturer avec vous officiellement cette ZAC de la Norenchal, une belle opération exemplaire de la qualité du travail partenarial au sein de notre Métropole, auparavant bien sûr le Grand Lyon.

J'indique que ce renouvellement urbain du centre de Fontaines sur Saône est une réussite, que l'attractivité de notre ville s'en trouve renforcée mais surtout que le nouveau centre est la preuve que la cohabitation sociale et urbaine peut fonctionner. C'est la première opération ANRU de démolition-reconstruction de 280 logements en mixité qui ait été totalement achevée en à peine deux mandats et nous avons, de surcroît, respecté les budgets.

Il faut donc poursuivre les projets de renouvellement ou de réhabilitation urbains ciblés sur la Métropole, y compris en mode prévention, d'où l'intérêt, monsieur le Président, du courrier que vous allez adresser à monsieur le Premier Ministre.

La Norenchal, c'est une réussite qui constitue le meilleur guide de notre décision future en matière de renouvellement.

(Le texte de cette intervention non prononcée en séance publique, sous réserve de communication par son auteur, sera publié après approbation du procès-verbal sur le site Grand Lyon Territoires - Rubrique Vie institutionnelle - Présentations en séance - Conseil de la Métropole - 16/03/17).

M. LE PRESIDENT : Merci. Je mets ce rapport aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

DEUXIÈME PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des Présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET VOIRIE

N° 2017-2244 - Parc Antonin Poncet - Choix du futur mode de gestion - Approbation du principe de délégation pour la gestion du service public - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2017-2252 - Sathonay Camp - Parking angle rue Garibaldi - avenue du Val de Saône - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Veron comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2244 et 2017-2252. Monsieur Veron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Le projet numéro 2017-2244 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

Dans les visas, il convient de lire :

"Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 24 octobre 2017 ci-après annexé ;"
au lieu de :

"Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 24 octobre 2017 ;".

(Avis de la Commission consultative des services publics locaux –VOIR annexe 2 page 131–).

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

N° 2017-2245 - Saint Cyr au Mont d'Or - Aménagement des espaces du centre - Requalification de la place Chatard - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2017-2246 - Saint Cyr au Mont d'Or - Aménagement du chemin de Champlong - Phase 2 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2017-2248 - Couzon au Mont d'Or - Projet de relocalisation de la caserne des sapeurs-pompiers et du parking de la gare - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2017-2249 - Lissieu - Requalification de la RD 306 en entrée sud du centre-bourg - Approbation du programme - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2017-2250 - Quincieux - Aménagement du carrefour giratoire sur la RD 51 - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2017-2251 - Jonage - Régularisations d'acquisitions foncières et démolitions - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2017-2253 - Solaize - Réalisation de la VN 25 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2017-2255 - Chassieu - Requalification de la rue de la République phase 2 et de la place Coponat - Approbation du bilan de concertation, du programme et de la Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Individualisation d'autorisation de programme pour les études et les travaux de la rue de la République phase 2 et de la place Coponat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Abadie comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2245, 2017-2246, 2017-2248 à 2017-2251, 2017-2253 et 2017-2255. Monsieur Abadie, vous avez la parole.

M. le Vice-Président ABADIE, rapporteur : Avis favorable de la commission pour tous les rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président ABADIE.

N° 2017-2247 - Systèmes CORALY et poste avancé d'intervention et de surveillance - Approbation du budget pour l'année 2017 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Vice-Président Da Passano comme rapporteur du dossier numéro 2017-2247. Monsieur Da Passano, vous avez la parole.

M. le Vice-Président DA PASSANO, rapporteur : Avis très favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président DA PASSANO.

N° 2017-2254 – Lyon 4° - Lyon 6° - Travaux connexes à l'insertion d'une piste cyclable, pont Winston Churchill - Approbation d'une convention avec le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction voirie, végétal et nettoyage -

N° 2017-2258 - Chassieu - LY12 - Mesures compensatoires - Conclusion d'une convention avec le Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL) pour le suivi et l'entretien des zones de compensation réalisées - Années 2017-2026 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller délégué Hémon comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2254 et 2017-2258. Monsieur Hémon, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué HÉMON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité, MM. David KIMELFELD, Patrick VERON, Pascal BLACHE, Christian COULON, Alain GALLIANO, Mme Brigitte JANNOT, M. Stéphane GOMEZ, délégués de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale du Comité de la foire internationale de Lyon (COFIL), n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier n° 2017-2258 (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*).

Rapporteur : M. le Conseiller délégué HÉMON.

N° 2017-2257 - Villeurbanne - Site ABB Médipôle rue Fays - Aménagement et élargissement de la rue Frédéric Fays accompagnant la construction du Médipôle Lyon Villeurbanne - Approbation de la convention avec l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Individualisation de recettes - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

M. LE PRESIDENT : La commission déplacements et voirie a désigné monsieur le Conseiller Devinaz comme rapporteur du dossier numéro 2017-2257. Monsieur Devinaz, vous avez la parole.

M. le Conseiller DEVINAZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller DEVINAZ.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, NUMÉRIQUE, INSERTION ET EMPLOI

N° 2017-2263 - Tourisme d'affaires - Convention de partenariat entre SYTRAL, Keolis, ONLYLYON Tourisme et Congrès et la Métropole de Lyon concernant la fourniture de titres de transport à prix réduit, à l'occasion des congrès associatifs internationaux - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Dognin-Sauze comme rapporteur du dossier numéro 2017-2263. Madame Dognin-Sauze, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente DOGNIN-SAUZE.

N° 2017-2266 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à la Fédération française de carrosserie - industrie et services (FFC) pour l'organisation de l'édition 2017 du salon Solutrans - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-2273 – Lyon 1^{er} - Quartiers anciens - Bas des Pentes - Rez de chaussée (RDC) commerciaux - Acquisitions foncières - Individualisation totale d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Vice-Présidente Bouzerda comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2266 et 2017-2273. Madame Bouzerda, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente BOUZERDA, rapporteur : Avis favorable de la commission sur l'ensemble de ces dossiers, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Le projet numéro 2017-2266 fait l'objet d'une note pour le rapporteur déposée sur les pupitres :

- Dans le "**III - Présentation de l'édition 2017 et plan de financement prévisionnel**" de l'exposé des motifs :

. dans le paragraphe commençant par : "Il est proposé que la Métropole, etc.", il convient de lire :

"sur les dépenses dédiées à la communication autour de Solutrans."

au lieu de :

"sur les dépenses dédiées à la communication sur le volet formation autour de Solutrans."

. dans le tableau, dans la colonne "Montants en €" des produits, il convient de lire :

- vente surface stands : "958 000" au lieu de "985 000",
- subvention Métropole de Lyon : "47 000" au lieu de "20 000".

- Dans le "**1° - Approuve**" du dispositif, il convient de lire :

"a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 47 000 € au profit de la Fédération française de la Carrosserie, etc."

au lieu de :

"a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 000 € au profit de la Fédération française de la Carrosserie, etc."

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente BOUZERDA.

N° 2017-2267 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Intersoie France pour l'organisation de la 13^{ème} édition du marché des soies du 30 novembre au 3 décembre 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'innovation et de l'action économique -

N° 2017-2269 - Villeurbanne - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux - Attribution d'une subvention d'équipement à l'INSA Lyon pour la modification du dispositif de contrôle d'accès de la résidence F du Campus LyonTech La Doua (Villeurbanne) - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Peillon comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2267 et 2017-2269. Madame Peillon, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PEILLON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PEILLON.

N° 2017-2268 - Oullins - Attribution d'une subvention à l'association Rhône Arménie formation échanges (RAFE) pour son programme d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

N° 2017-2271 - Attribution d'une subvention à l'Association pour la formation des ruraux aux activités du tourisme (AFRAT) pour l'année 2017 - Phase 2 du programme 2017-2019 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'attractivité et des relations internationales -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné monsieur le Conseiller délégué Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2268 et 2017-2271. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VINCENT.

N° 2017-2274 - Mission d'appui pour le développement de la mise en oeuvre des clauses d'exécution sociales dans les marchés du Grand Lyon 2014-2018 - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché public - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction des ressources -

M. LE PRESIDENT : La commission développement économique, numérique, insertion et emploi a désigné madame la Conseillère déléguée Glatard comme rapporteur du dossier numéro 2017-2274. Madame Glatard, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée GLATARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée GLATARD.

III - COMMISSION DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET ACTION SOCIALE

N° 2017-2276 - Dispositif d'aide à l'investissement des établissements pour personnes âgées - Attribution de subventions d'équipements en faveur de 5 établissements - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la vie en établissement -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Vice-Présidente Gandolfi comme rapporteur du dossier numéro 2017-2276. Madame Gandolfi, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente GANDOLFI, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente GANDOLFI.

N° 2017-2279 - Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) associatifs et hospitaliers - Renouvellement des conventions et attribution de subventions - Programmes d'actions 2017 - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

N° 2017-2280 - Protection maternelle et infantile (PMI) - Parentalité et accueil du jeune enfant de 6 ans et moins - Soutien aux actions 2017 du Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2016-2019 avec la Caisse d'allocations familiales du Rhône (CAF) - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de la protection maternelle et infantile et modes de garde -

M. LE PRESIDENT : La commission développement solidaire et action sociale a désigné madame la Conseillère Runel comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2279 et 2017-2280. Madame Runel, vous avez la parole.

Mme la Conseillère RUNEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

- n° 2017-2279 - Adopté, Mme Gardon-Chemain et M. Girard (Les Républicains et apparentés) ayant voté contre.

- n° 2017-2280 - Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère RUNEL.

IV - COMMISSION ÉDUCATION, CULTURE, PATRIMOINE ET SPORT

N° 2017-2283 - Cités scolaires - Participation financière de la Métropole de Lyon au profit de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre de l'année 2016 et une partie 2017 - Avenant à la convention cadre - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Desbos comme rapporteur du dossier numéro 2017-2283. Monsieur Desbos, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué DESBOS, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué DESBOS.

N° 2017-2288 - Mise en lumière du grand théâtre antique de Lyon-Fourvière à l'occasion de la Fête des Lumières 2017 - Attribution d'une subvention à la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-2290 - Pôle métropolitain - Attribution d'une subvention à l'association MJC Presqu'île Confluence pour l'organisation d'un évènement au Marché gare en résonance au festival Nouvelles voix en Beaujolais 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

N° 2017-2291 - Soutien aux enseignements artistiques - Attribution de subventions de soutien à l'investissement, au projet Démos et aux projets collectifs des établissements pour l'année 2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné madame la Vice-Présidente Picot comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2288, 2017-2290 et 2017-2291. Madame Picot, vous avez la parole.

Mme la Vice-Présidente PICOT, rapporteur : Avis favorable de la commission pour les trois rapports, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Vice-Présidente PICOT.

N° 2017-2289 - Sport - Comités sportifs départementaux Rhône Métropole de Lyon - Attribution de subventions de fonctionnement pour la saison sportive 2016-2017 - Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative -

M. LE PRESIDENT : La commission éducation, culture, patrimoine et sport a désigné monsieur le Conseiller délégué Sellès comme rapporteur du dossier numéro 2017-2289. Monsieur Sellès, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué SELLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué SELLES.

V - COMMISSION PROXIMITÉ, ENVIRONNEMENT ET AGRICULTURE

N° 2017-2321 - Syndicat intercommunal de distribution d'eau du sud-ouest Lyonnais (SIDESOL) - Approbation des conventions de transfert de patrimoine et de vente d'eau - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2017-2322 - Contrat de délégation de service public pour la gestion du service de production et de distribution d'eau potable de la Métropole de Lyon avec la société Eau du Grand Lyon - Avenant n° 2 - Modification du règlement de service public local de l'eau - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public -

N° 2017-2326 - Syndicat de la Station d'épuration de GIVORS (SYSEG) - Approbation de la convention relative au transport et au traitement des eaux usées en provenance de GIVORS et GRIGNY - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2017-2331 - Fonds solidarité eau - Attribution de subventions pour 12 projets de solidarité internationale - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

N° 2017-2332 - Convention de participation pluriannuelle à l'analyse comparative des services d'eau potable et des services d'assainissement des données des exercices 2015 à 2019 - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) au titre de l'analyse de l'année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Colin comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2321, 2017-2322, 2017-2326, 2017-2331 et 2017-2332. Monsieur Colin, vous avez la parole.

M. le Vice-Président COLIN, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pas pris part au vote (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*) :

- des dossiers n° 2017-2321, 2017-2322 et 2017-2326 : M. Michel HAVARD –pouvoir à M. Marc GRIVEL–, à sa demande ;

- du dossier n° 2017-2332 : M. Gérard CLAISSE, délégué de la Métropole de Lyon au sein de l'assemblée générale de l'association Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

Rapporteur : M. le Vice-Président COLIN.

N° 2017-2324 - Fontaines sur Saône - Extension du réseau de chaleur de Sathonay Camp - Transfert de gestion de la compétence réseau de chaleur au Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLY) sur la commune de Fontaines sur Saône - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné madame la Conseillère déléguée Belaziz comme rapporteur du dossier numéro 2017-2324. Madame Belaziz, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée BELAZIZ.

N° 2017-2327 - Solaize - Syndicat intercommunal de distribution d'eau Communay et Région - Approbation d'une convention - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : Le rapport numéro 2017-2327 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré de l'ordre du jour).

N° 2017-2329 - Syndicat mixte d'eau potable Rhône Sud - Retrait de la Métropole de Lyon - Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance -

N° 2017-2330 - Attribution d'une subvention à l'association programme-Solidarité Eau (pS-Eau) pour son programme - Renforcer la capacité d'intervention des acteurs de coopération internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement en Région Auvergne-Rhône Alpes - 2016-2019 - Année 2 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - eau -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2329 et 2017-2330. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

N'ont pas pris part au vote (*article 26 du règlement intérieur du Conseil*) :

- du dossier n° 2017-2329 : M. Michel HAVARD –pouvoir à M. Marc GRIVEL–, à sa demande ;

- du dossier n° 2017-2330 : MM. Jean Paul COLIN, Max VINCENT, délégués de la Métropole de Lyon au sein du conseil d'administration de l'association Programme solidarité - Eau (ps-Eau) n'ayant pris part ni aux débats ni au vote du dossier

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2337 – Agenda 21 Vallée de la Chimie - Programme d'actions 2017 - Attribution de subvention à l'Association pour le développement durable de la Vallée de la Chimie (ADDVC) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

N° 2017-2338 - Saint Genis Laval - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de Saint Genis Laval - Convention relative à la poursuite des relations contractuelles permettant le financement des mesures foncières prescrites par le PPRT annulé - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Vice-Président Charles comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2337 et 2017-2338. Monsieur Charles, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CHARLES, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CHARLES.

N° 2017-2339 - Politique agricole - Séminaire national sur l'agro-tourisme - Attribution d'une subvention à la Fédération nationale Accueil Paysan - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRESIDENT : La commission proximité, environnement et agriculture a désigné monsieur le Conseiller Gouverneyre comme rapporteur du dossier numéro 2017-2339. Monsieur Gouverneyre, vous avez la parole.

M. le Conseiller GOUVERNEYRE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller GOUVERNEYRE.

VI - COMMISSION FINANCES, INSTITUTIONS, RESSOURCES ET ORGANISATION TERRITORIALE

N° 2017-2296 - Décision modificative n° 2 - Révision des autorisations de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances -

N° 2017-2316 – Lyon 7° - Remplacement du portique de lavage poids lourds de la subdivision du 117, rue de Gerland Lyon 7° - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée aux ressources - Direction du patrimoine et des moyens généraux -

N° 2017-2369 - Délégations d'attribution accordées par le Conseil de la Métropole au Président – Modification n° 1 de la délibération n° 2017-1975 du Conseil du 10 juillet 2017 - Direction générale déléguée aux ressources - Direction des assemblées et de la vie de l'institution -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Brumm comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2296, 2017-2316 et 2017-2369.

Avis favorable. Pas d'opposition ?

- dossier n° 2017-2296 - Adopté, le groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ayant voté contre et le Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) s'étant abstenu.

- dossiers n° 2017-2316 et 2017-2369 - Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Vice-Président BRUMM, absent momentanément.

N° 2017-2317 - Réservations et achats de titres de transports en France et à l'étranger pour les déplacements et l'hébergement des élus et des personnels de la Métropole de Lyon et prestations annexes - Autorisation de signer l'avenant n° 1 du marché - Direction générale déléguée aux ressources - Service finances, achats, ressources -

M. LE PRESIDENT : La commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale a désigné monsieur le Vice-Président Grivel comme rapporteur du dossier numéro 2017-2317. Monsieur Grivel, vous avez la parole.

M. le Vice-Président GRIVEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président GRIVEL.

VII - COMMISSION URBANISME, HABITAT, LOGEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

N° 2017-2345 - Lyon - Attribution d'une subvention dans le cadre du pôle public de l'habitat au profit du Centre Max Weber pour la réalisation d'une recherche sur le voisinage et la mixité sociale dans le logement - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

N° 2017-2355 – Lyon 7° - Parc Blandan - Travaux d'aménagement - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2017-2358 - Lyon 1^{er} – Lyon 2° - Rives de Saône - Aménagement des Terrasses de la Presqu'île - Réalisation de sondages archéologiques - Convention avec la Ville de Lyon - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2017-2359 - Opérations d'urbanisme - Comptes-rendus financiers au concédant - Année 2016 - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Le Faou comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2345, 2017-2355, 2017-2358 et 2017-2359. Monsieur Le Faou, vous avez la parole.

M. le Vice-Président LE FAOU, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président LE FAOU.

N° 2017-2346 - Francheville - Avenue de la Table de Pierre - Démolition de bâtiments commerciaux désaffectés - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2017-2348 - Pierre Bénite - Vallée de la Chimie - Projet directeur - Requalification du secteur de la Lône - Individualisation partielle d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2017-2364 - Neuville sur Saône - Périmètre Dugelay - Institution d'un droit de préemption urbain renforcé - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Diamantidis comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2346, 2017-2348 et 2017-2364.

Avis favorable de la commission.

Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Président KIMELFELD, en remplacement de M. le Conseiller DIAMANTIDIS, absent momentanément.

N° 2017-2347 - Irigny - Site d'Yvours - Aménagement des infrastructures de desserte - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Veron comme rapporteur du dossier numéro 2017-2347. Monsieur Veron, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué VERON, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué VERON.

N° 2017-2349 – Lyon 5° - Place Varillon - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Approbation du programme et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2017-2363 - Lyon - Programme d'intérêt général (PIG) habitat indigne et dégradé - Convention d'opération et principes de participation financière - Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement -

M. LE PRESIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné madame la Conseillère déléguée Panassier comme rapporteur des dossiers numéro 2017-2349 et 2017-2363. Madame Panassier, vous avez la parole.

Mme la Conseillère déléguée PANASSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : Mme la Conseillère déléguée PANASSIER.

N° 2017-2352 - Villeurbanne - Travaux d'accompagnement C3 - Réaménagement de la place Grandclément, du boulevard Réguillon et de la rue Decors - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour les études et les travaux du boulevard Réguillon et de la rue Decors - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures -

N° 2017-2353 - Villeurbanne - Grandclément - Projet urbain partenarial (PUP) site Alstom - Actualisation du programme des équipements publics (PEP) du périmètre élargi - Avenants n° 1 aux conventions de PUP avec OGIC, SLCI et Prestibat - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

N° 2017-2354 - Villeurbanne - Projet urbain partenarial (PUP) Gervais Bussière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour acquisitions foncières et travaux - Participation de la Ville de Villeurbanne au titre de la convention de maîtrise d'ouvrage unique (CMOU) - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller Llung comme rapporteur des dossiers numéros 2017-2352 à 2017-2354. Monsieur Llung, vous avez la parole.

M. le Conseiller LLUNG, rapporteur : Avis très favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller LLUNG.

N° 2017-2356 – Lyon 7° - Projet Ecocité - Modélisation urbaine de Gerland (MUG) - Avenant n° 2 à la convention de recherche et développement (R&D) avec le groupement Véolia recherche et innovation (VERI), EDF, The CoSMo Company et ForCity - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Vice-Président Claisse comme rapporteur du dossier numéro 2017-2356. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le Vice-Président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Vice-Président CLAISSE.

N° 2017-2360 - Bron - Application de gestion des autorisations du droit des sols (ADS) dans la Métropole de Lyon - Pack ADS - Convention avec la Commune - Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines -

M. LE PRÉSIDENT : La commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville a désigné monsieur le Conseiller délégué Longueval comme rapporteur du dossier numéro 2017-2360. Monsieur Longueval, vous avez la parole.

M. le Conseiller délégué LONGUEVAL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le Président. Je suis ravi de conclure.

M. LE PRÉSIDENT : Ce n'est pas tout à fait la conclusion, nous avons quelques sujets. Pas d'opposition ?

Adopté à l'unanimité.

Rapporteur : M. le Conseiller délégué LONGUEVAL.

VOEUX

M. LE PRÉSIDENT : J'ai reçu –et on l'a évoqué tout à l'heure dans mon intervention– deux propositions de voeux. La première proposition est déposée par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain. C'était monsieur Genin, je ne sais pas qui prend la parole ? Allez-y, je vous en prie.

Voeu présenté par le groupe Communiste, Parti de gauche et républicain "Pour la défense du logement"

M. le Conseiller BRAVO : Monsieur le Président, mes chers collègues, le vœu que nous vous proposons –il est sur vos tables, vous pouvez donc le lire aisément– concerne justement l'article 52 du projet de loi de finances que vous évoquiez tout à l'heure.

(VOIR annexe 3 page 132).

Quelques remarques tout de même sur votre propos. Vous avez décidé d'écrire une lettre au Gouvernement pour un petit peu aménager cet article 52. Or, pour nous, cet article nous semble parfaitement insuffisant et nous ne croyons pas à une certaine modification qui permette aux bailleurs sociaux, aujourd'hui, de pouvoir sortir avec des finances honorables qui leur permettront non seulement d'investir mais aussi de maintenir leur parc social.

Nous proposons tout simplement la suppression de cet article 52 pour les raisons qui sont évoquées dans le document que vous avez sur vos tables.

Nous proposons qu'il y ait un véritable débat, à l'image d'un Grenelle du logement, autour de quelques objectifs clairs qui permettraient déjà de débattre sur la question, par exemple :

- la priorité retrouvée à l'aide à la pierre, avec un engagement de l'Etat de consacrer la moitié des gains sur le montant des APL au financement du fonds national de l'aide à la pierre ;
- une réduction du coût total de l'aide au logement, conditionnée par l'objectif d'un taux d'effort maximum garanti à l'ensemble des locataires, taux d'effort calculé en prenant en compte les charges locatives ;
- le renforcement des mises à disposition de foncier public avec décote pour permettre un réel choc de l'offre en zone tendue ;
- la mutualisation solidaire des ressources des bailleurs contribuant à un véritable service public national du logement, permettant la réduction rapide des annuités d'emprunts au service d'une baisse réelle des loyers du parc existant.

Vous voyez qu'à travers ces quatre propositions, nous allons bien plus loin que ce que vous nous proposez dans votre courrier pour une véritable politique du logement social et qui va aussi bien plus loin que le vœu proposé par Les Républicains.

Je voudrais aussi relever un certain nombre de propos qui ont été tenus tout à l'heure. Nous sommes tous ici unanimement d'accord pour dire que les bailleurs sociaux vont être confrontés à de graves difficultés en termes d'investissement et de construction. Je crois qu'il faut aujourd'hui qu'on assume aussi chacun ses responsabilités parce que certains appuis de ce Gouvernement avaient été annoncés de longue date, une certaine politique sur ces logements ; je crois qu'il y a une certaine contradiction à entendre vos propos.

Je crois qu'il faut une politique de logement qui soit réellement ambitieuse, au regard justement des mal-logés et des personnes sans-abri, dénoncée régulièrement dans les différents rapports, notamment de la Fondation Abbé Pierre que j'ai pour habitude de citer. Mais il semblerait que votre courrier doit aller au-delà de ce que vous évoquez et je note que monsieur Le Faou propose notamment une politique du logement qui soit adaptée aux territoires. C'est d'ailleurs ce que nous demandons nous-mêmes puisque nous demandons que des logements sociaux soient construits là où il y a une demande de logement social, notamment dans les villes les plus défavorisées sur les questions du logement. Nous pouvons rejoindre, au moins sur ce point-là, monsieur Le Faou.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Consécutivement à mes propos tout à l'heure, au détour de la délibération sur le plan 3A et à la proposition de courrier que j'adresse au Premier Ministre, je vous propose de ne pas adopter ce vœu et de voter contre.

Je mets ce vœu aux voix :

- pour : MM. Berthilier, Bret, Devinaz, Mmes Gandolfi, Le Franc, Reveyrand (La Métropole autrement) ; groupe Communiste, Parti de gauche et républicain ;
- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; MM. Chabrier, Kabalo, Mmes Belaziz, Tifra (La Métropole autrement) ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ;
- abstentions : groupes Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Parti radical de gauche (PRG) ; Lyon Métropole gauche solidaires.

N'ont pas pris part au vote : groupes Les Républicains et apparentés ; Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

Absents au moment du vote : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Boudot, Casola, Havard, Vesco (Non-inscrits).

M. LE PRESIDENT : Le vœu est rejeté.

M. le Conseiller DEVINAZ : On voudrait donner des explications de vote.

M. LE PRESIDENT : Allez-y, je vous en prie ! Excusez-moi, je n'ai pas vu votre demande de temps de parole.

M. le Conseiller DEVINAZ : Simplement, monsieur le Président, vous proposez un courrier. On va s'associer au courrier que vous proposez.

Pour autant, vous le proposez en substitution des deux voeux et en ce qui nous concerne, La Métropole autrement, nous avons lu les deux voeux. Certes, celui proposé par le groupe Communiste a le mérite d'être plus clair puisqu'il demande, quelque part, le retrait de l'article qui pose problème, l'article 52. Néanmoins, ces deux voeux reprennent ce que toutes les associations d'élus demandent au niveau national.

Dans votre courrier, il manque quelque chose, par rapport à l'article 52. Vous avez soulevé des aspects dangereux de cet article 52 qui va priver les HLM d'un milliard et demi d'euros de moyens financiers ; mais il y a un autre danger, c'est celui d'être injuste puisqu'il ne concerne que les locataires du logement social public. Or, jusqu'à preuve du contraire, sur cette Métropole, on n'a jamais raisonné séparément, c'est globalement public et privé qu'il faut raisonner. Et c'est bien un certain nombre de projets qui ont été présentés ce soir et qu'on soutient qui vont dans ce sens-là. De plus, il va aggraver le différentiel entre les loyers du privé et du secteur public, ce qui ne facilitera pas le transfert du public vers le privé.

Donc il me semble que la moindre des choses serait de demander le retrait de l'article 52.

Ceci étant dit, nous sommes pour le voeu que présente le groupe Communiste et, en même temps, nous ne rejetons pas le voeu présenté par les Républicains. Après tout, pourquoi ne pas encourager tous les élus à soutenir le logement social ?

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Devinaz. Vous aviez demandé un temps de parole ? Allez-y !

M. le Conseiller ARTIGNY : Monsieur le Président, merci. Je ne veux pas reprendre tout ce qui a déjà été dit. Je pense qu'il y a déjà un consensus général pour considérer que cet article 52 est tout à fait inquiétant et que si le Gouvernement veut économiser 1,7 milliard d'euros sur les APL, c'est une mesure effectivement brutale qui n'a pas été discutée avec les bailleurs sociaux et qui va gravement les fragiliser au détriment des locataires et des demandeurs.

Nous souhaitons aussi rappeler que les offices publics et les entreprises sociales de l'habitat mettent en fonds propres au moins 25 000 € par logement neuf et entre 5 et 8 000 € pour la réhabilitation des logements, notamment sur le plan thermique.

Nous avons voté tout à l'heure un projet métropolitain de solidarité et si notre PLU-H ne construisait plus une Métropole solidaire et inclusive, ce serait tout de même assez incompréhensible.

Ensuite, comment va-t-on satisfaire aux objectifs du Ministre sur la transition écologique et solidaire de résorber les passoires thermiques et de lutter contre la précarité énergétique, objectifs pour lesquels nous avons mis en place notre politique Ecoreno'v pour le parc public ?

Enfin, comment expliquer que le Gouvernement demande un effort sans précédent effectivement –comme cela a été souligné il n'y a pas très longtemps– au parc social alors que le parc privé n'est pas concerné par la baisse imposée des APL ?

Il faut absolument que le Gouvernement se donne le temps avec les bailleurs sociaux pour construire un ensemble de solutions qui permettront de rechercher des économies pour les finances de l'État tout en tenant compte des réalités du logement social, des spécificités territoriales et des solutions qui doivent veiller à répondre mieux aux besoins du logement de nos concitoyens.

Ceci dit, monsieur le Président, vous avez proposé un courrier au Premier Ministre, dont vous nous avez fait la lecture il y a quelques instants, pour demander un dialogue constructif entre le Gouvernement et les bailleurs sociaux et faire en sorte que cette Métropole puisse continuer à mener, avec les partenaires bailleurs, une action volontariste en matière de logement social comme elle le fait depuis plusieurs années. Cela nous paraît une avancée pour sortir de l'impasse actuelle dans laquelle le Gouvernement nous a conduits. Espérons que le Premier Ministre entendra la voix de notre Métropole et espérons aussi que notre Ministre lyonnais au gouvernement nous aidera en ce sens !

Concernant les vœux qui nous sont présentés, si en tant que militants écologistes nous sommes sensibles aux arguments avancés, notamment ceux du groupe Communiste, parti de gauche et républicains, nous souscrivons aussi à l'esprit du courrier que vous venez de nous faire lecture et que vous adressez au Premier Ministre.

Aussi nous nous abstenons sur ces voeux.

**Voeu présenté par le groupe Les Républicains et apparentés
pour la mise en place d'un pacte de confiance durable sur la politique du logement social**

M. LE PRÉSIDENT : La seconde proposition est déposée par le groupe Les Républicains et apparentés.

(VOIR annexe 4 page 134).

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, mes chers collègues, effectivement, on a un débat intéressant sur cet article 52 qui ne laisse personne indifférent.

Vous me permettrez très rapidement d'évacuer l'histoire de l'amendement de vendredi soir, un amendement très technique qui n'amène rien et qui surtout n'amène rien aux finances des bailleurs sociaux et ne résoud absolument pas le problème. C'est un écran de fumée et personne n'est dupe à ce sujet.

Je rappellerai juste rapidement que vous avez cité tout à l'heure, monsieur le Président, 40 M€ de capacité de financement en moins pour la Métropole ; si on applique l'effet de levier habituel des emprunts, on est à 200 M€ d'investissements sur la Métropole. Sur un mandat complet –pour le présent mandat, il ne reste que trois ans–, on approche le milliard d'euros d'investissements sur la Métropole. C'est juste un effet énorme.

J'ai travaillé –et Catherine Panassier, Présidente de Grand Lyon habitat peut en attester– pour que Grand Lyon habitat puisse voter un vœu unanime demandant au Gouvernement de revoir sa copie sur cet article 52. Comme l'a très bien dit monsieur Devinaz, ce vœu unanime était peut-être le plus petit dénominateur commun et il est vrai que le vœu que nous présentons aujourd'hui est bâti sur cette base.

Mais si nous voulons tous dans cette assemblée être d'accord sur un socle, il ne faut pas non plus être trop gourmand et j'ai peur que le vœu de nos collègues Communistes donne déjà des pistes de réflexion et de réponse sur lesquelles nous pouvons ne pas être d'accord, même si sur l'idée de la réflexion nous sommes totalement d'accord.

Votre courrier, monsieur le Président, ne changera rien à l'article 52, vous le savez comme moi, il sera adopté. La vraie question c'est l'attitude qu'auront nos parlementaires, les quelques parlementaires membres de cette assemblée –j'allais dire présents, ils ne sont pas nombreux, il en reste deux–. Je n'ose parler du Ministre numéro deux du Gouvernement qui, depuis de nombreuses années, nous explique que le logement social est sa priorité et qui, aujourd'hui, prend part à un Gouvernement qui nous met devant le fait accompli, puisque c'est cela aujourd'hui cet article 52.

Je partage totalement vos pistes de prospective, monsieur le Président et monsieur Le Faou. Vous le savez, monsieur Le Faou, nous avons eu l'occasion d'en discuter très souvent depuis trois ans sur ces bancs, je suis un des rares Conseillers à dire qu'il faut que notre système de logement social évolue. Je suis un des rares Conseillers à dire aussi qu'il faut que les bailleurs sociaux de la Métropole fusionnent. Je suis très content de l'avoir entendu dans plusieurs Conseils d'administration, que ce soit à Grand Lyon habitat ou à Lyon Métropole habitat, que cette réflexion puisse avancer.

Aujourd'hui, Les Républicains –et je pense parler pour tout le groupe– sont totalement d'accord avec le fond de votre courrier. Je pense qu'il aurait beaucoup plus de poids si on lui adjoignait un petit vœu adopté à l'unanimité. Et je pense honnêtement que le vœu proposé par Les Républicains est un socle qui peut faire l'unanimité. C'est pour cela que nous sommes restés très prudents en le rédigeant, nous y avons veillé. Il ne va pas forcément très loin mais il a l'avantage d'être accepté par tout le monde et de montrer au Gouvernement l'unanimité de notre assemblée face à cet article 52.

Je remercie chacun de mes collègues d'apporter les suffrages à ce vœu que vous annexerez à votre courrier, monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT : Je vous remercie, monsieur Guillard. Je ne veux pas reprendre les propos que j'ai tenus pour le vœu proposé par le groupe Communiste mais, de la même façon, je vous remercie de ne pas adopter ce vœu.

Je mets ce vœu aux voix :

- pour : groupe Les Républicains et apparentés ; MM. Berthilier, Bret, Devinaz, Mmes Gandolfi, Le Franc, Reveyrand (La Métropole autrement) ; groupe Union des démocrates et indépendants (UDI) et apparentés ;

- contre : groupes Socialistes et républicains métropolitains ; Synergies-Avenir ; MM. Chabrier, Kabalo, Mmes Belaziz, Tifra (La Métropole autrement) ; Centristes et indépendants - Métropole pour tous ; Centre démocrate Lyon Métropole ; Métropole et territoires ; Parti radical de gauche (PRG) ;

- abstentions : groupes Communiste, Parti de gauche et républicain ; Europe Ecologie-Les Verts et apparentés ; Lyon Métropole gauche solidaires.

Absents au moment du vote : Groupe de réflexion et d'actions métropolitaines (GRAM) ; MM. Boudot, Casola, Havard, Vesco (Non-inscrits).

M. LE PRÉSIDENT : Il n'est pas adopté. Je vous remercie.

Le groupe Les Républicains et apparentés a déposé une question orale en Conférence des Présidents portant sur le développement des offres de location de vélos sans borne dit "free floating". Je donne la parole à monsieur Cochet.

M. le Conseiller COCHET : Excusez-moi, peut-être qu'il faudrait compter les présents. Je pense qu'il y a peut-être un problème de quorum. Si notamment certains groupes se lèvent et quittent l'hémicycle, cela pose une vraie difficulté quant à la réalité de notre travail ici.

Je pense que c'est important de compter. Le sujet a été abordé de manière très sereine de la part des uns et des autres et de vous-même, monsieur le Président, et je vous remercie d'ailleurs d'avoir pu aborder ce sujet. Cela me semble être un message très fort qui, de toute façon, doit être pris en compte. Il se trouve qu'il y a tout de même des Députés En Marche qui, théoriquement, doivent faire remonter ce genre de choses, bien qu'ils aient voté cet élément qui pose problème concernant le logement social.

A un moment ou à un autre, il faut une cohérence au milieu de tout cela. Je pense que l'objectif ce n'est pas simplement de se faire plaisir et de dire que ce n'est pas bien mais d'arriver à faire bouger les choses. S'il y a une position globale et commune de la part de l'ensemble des Conseillers métropolitains, me semble-t-il, cela aurait un petit peu plus de "gueule". Le fait que vous appeliez à ne pas voter ni le vœu du parti Communiste ni le vœu des Républicains, à mon avis, est une erreur. Il fragilise la position de la Métropole par rapport à cette décision qui est inique.

M. LE PRÉSIDENT : D'abord, sur la question du quorum, vérifions. Vous avez posé une question précise, je crois, sur le quorum, donc je voudrais que l'on vérifie le quorum, monsieur Plaisant.

Il y a le quorum.

Attendez, madame Burricand, c'est moi qui mène les débats. Si vous en êtes d'accord, c'est moi qui mène les débats, même à cette heure tardive et je m'en excuse.

La question des Républicains était, pour valider le vote contre ce vœu, de savoir s'il y avait le quorum. Il y a le quorum donc je considère que le vœu est rejeté.

Monsieur Guillard.

M. le Conseiller GUILLAND : Monsieur le Président, compte tenu de la confusion, je souhaiterais qu'il y ait un vote nominatif sur ce vœu déposé par notre groupe. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Bien, écoutez, je crois que le règlement intérieur l'oblige, monsieur Plaisant, il faut que quinze personnes demandent le vote nominatif. Qui souhaite un vote nominatif ?

M. le Conseiller GUILLAND : Compte tenu de l'heure tardive, je suis complètement conscient que le vote nominatif est acquis. Maintenant, le fait de compter les voix, de les compter calmement et sereinement, pas comme vous l'avez fait la première fois, pourrait nous suffire. Je souhaiterais que chacun puisse voir ce que chacun vote et que chacun puisse, dans le temps et à l'avenir, assumer son vote.

M. LE PRÉSIDENT : Allons-y, on recommence, monsieur Guillard et je vous remercie de cette proposition qui va nous combler.

- pour :46,

- contre :67,

- abstentions : ..14.

(Le vœu est rejeté).

**Question orale présentée par le groupe Les Républicains et apparentés
sur le développement du *free floating*, offre de location de vélos sans borne**

M. LE PRÉSIDENT : Je passe la parole à monsieur Cochet concernant une question sur le *free floating* vélos.

(VOIR annexe 5 page 135).

M. le Conseiller COCHET : Merci, monsieur le Président.

Lors du Conseil de la Métropole du 18 septembre 2017, nous avons adopté le marché de mise à disposition de mobilier urbain pour le développement du service Vélo'v au profit de la société JC Decaux. Si cette offre présente quelques nouveautés comme le passage d'une partie du parc à vélos à assistance électrique, une augmentation de l'offre, un élargissement du territoire, elle reste toutefois identique à la précédente dans sa philosophie. Nous avons opté pour la sécurité d'une prestation dont on peut mesurer les résultats mais dont on sait déjà qu'elle n'apportera pas seule le développement des trajets par cycle fixé dans les objectifs du PDU et surtout qu'elle ne répondra pas suffisamment à la demande totale et croissante des habitants. Ce choix du classicisme de la pensée et du conservatisme financier de la majorité ont d'ailleurs été particulièrement bien analysés par Gilles Vesco dans son intervention.

Pour autant, le succès des expériences publiques dont Lyon fut à la pointe a ouvert la voie à la pénétration des entreprises privées sur le marché de la location de vélos pour les trajets urbains. Nous constatons donc le développement d'une offre nouvelle dite "free floating" qui consiste à proposer une location de vélo sans abonnement, payable au temps d'utilisation, sans borne, c'est-à-dire en libre-service, sur l'ensemble du territoire de location. Cette offre est simple d'utilisation : le smartphone sur lequel l'application est téléchargée sert à la fois de géolocalisation du vélo, sa sécurisation par un verrouillage par QR Code et au paiement.

Comme pour la location de nuitée de type Airbnb, le trajet par VTC type Uber, la nouvelle économie vient bousculer à la fois notre relation à l'objet dans son usage et de nos procédures publiques.

L'ampleur du phénomène et la force financière des sociétés les plus importantes sont telles que cette nouvelle concurrence, si elle s'installe à Lyon, va nécessairement impacter l'équilibre financier de notre marché qui nous engage désormais sur quinze ans.

Pour répondre à cela, nous avons reçu un message un peu hors-sol du Conseiller délégué aux mobilités actives qui demande aux Maires de freiner l'implantation de ces nouvelles offres en usant de leur pouvoir de police au regard de l'encombrement futur de l'espace public.

On pourrait en rire s'il n'y avait pas un vrai besoin d'étudier l'impact de cette activité sur l'offre de service. Car évidemment :

- que ce service privé ne sera pas universel et qu'il impactera les seules zones à forte rentabilité ;
- que ce service privé limitera ses coûts de fonctionnement pour assurer l'entretien, la réparation et le déplacement des cycles mis en location ;
- que si l'espace public doit être partagé, se posera la question de la redevance d'occupation du domaine public et même de la légalité de l'intervention de la puissance publique dans un domaine de la liberté du commerce et de l'industrie –pour reprendre la jurisprudence du Conseil d'Etat–.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'anticiper les conséquences multiples de cette réorganisation de la philosophie de l'usage d'un service, de la notion d'appropriation d'un bien face à son utilité, de la simplicité exigée par le consommateur d'un service, des modalités des trajets et du suivi de la rupture de charge qui va favoriser le recours à des vélos, de la gestion de l'espace public tant pour les voies de circulation que le stationnement, du modèle économique du prestataire de service public face à des prestataires privés.

Ces questions mériteraient un vrai débat au sein de notre collectivité. Nous vous demandons donc, monsieur le Président, d'organiser une réunion spécifique de la commission générale en présence de JC Decaux, titulaire du marché Vélo'v ainsi que d'autres formules.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Cochet. Quelques mots de monsieur Hémon sur ce sujet et j'en dirai quelques mots pour conclure.

M. le Conseiller délégué HÉMON : Quelques mots ! Cela nécessite tout de même trois ou quatre minutes.

Juste en introduction pour vous dire, monsieur Cochet, quand vous dites "On pourrait en rire", vous vous rappelez que, dans la mission que m'a confiée monsieur le Président de la Métropole, il ne s'agit pas de réussir à vous faire rire d'ici la fin du mandat, sinon j'aurais refusé.

Plus sérieusement, pour en revenir à cette question, vous dire que le message que j'ai adressé à chacun des 59 Maires de la Métropole de Lyon, n'était pas hors sol mais bien les deux roues sur la chaussée, les pieds sur la terre de la Métropole de Lyon en l'occurrence. Il informe surtout les Maires de l'arrivée d'opérateurs qui proposent différents systèmes, dits vélos sans station, et ce courrier, au contraire je dirai, suscite votre vigilance à vous, Maires et vous encourage à anticiper rapidement l'éventualité d'un tel déploiement. Je vous proposai justement de construire une approche métropolitaine des réponses à apporter aux potentiels dysfonctionnements générés

par ces nouveaux services. Plusieurs retours positifs d'ailleurs sur ce courrier, dont certains venant de votre groupe, m'ont conforté dans ce que je vous ai écrit.

Gérard Claisse a pu présenter largement au dernier Conseil, à notre assemblée, l'analyse de l'offre proposée par Jean-Claude Decaux. Quelques éléments tout de même : notre assemblée a décidé de renouveler ce contrat pour une durée de quinze ans, à compter du 27 novembre prochain. Il est donc un peu tard pour demander aujourd'hui une commission générale sur quelque chose que l'on a voté il y a un mois et sur quelque chose dont on discute depuis deux ans.

Et je dirai que si le service Vélo'v connaît le succès unanime qu'il tient aujourd'hui, c'est bien qu'il y a des raisons à cela, c'est bien que ce service plaît et qu'il donne satisfaction, et aux abonnés et aux touristes. Cela s'explique par la qualité du service, la disponibilité, la fiabilité des matériels, les tarifs attractifs, y compris les tarifs proposés pour 2018 à Lyon et ceux qui sont proposés à Paris –ils restent très largement attractif à Paris– et la simplicité d'utilisation. Les stations font partie de cet ensemble et il ne faudrait pas déduire trop vite qu'à l'arrivée de nouveaux opérateurs, les stations deviendraient inutiles ou superflues. Cela, seul l'avenir le dira et j'y reviendrai.

Loin de s'essouffler, le service Vélo'v, vous le savez, continue chaque année de séduire de plus en plus d'abonnés et d'usagers : 8,5 millions de locations annuelles, + 68 500 abonnés longue durée en progression de 5 à 6 % par an, confirmés avec les chiffres d'ailleurs à la mi-2017.

Plus simplement, je vous dirai qu'un Vélo'v est partagé entre 6 et 7 fois chacun des jours qui passent. Dans ce cadre, le nouveau marché de mobiliers urbains, supports d'information et de service de mobilité, lancé en décembre 2015, ayant fait l'objet de recours en 2016 et d'une phase de négociation sur début 2017, ce marché a été approuvé en Conseil métropolitain du 18 septembre dernier, signé, notifié à JC Decaux le 27 octobre sans qu'aucun recours en référé ne soit intervenu.

Je dirai juste qu'effectivement, depuis deux ans, en Chine, et depuis septembre en France, de nouveaux opérateurs font leur apparition, que ce soit Gobe-bike à Lille et à Paris, que ce soit Ofo, Indigo Weel à Metz, Pony Bikes à Angers. Au revoir Villeurbanne. Et si ces nouveaux services apparaissent plus flexibles car sans station et ne coûtant rien pour les collectivités, ils pourraient laisser penser à la fin du modèle avec station. Ils constituent à la fois un service supplémentaire permettant à la pratique du vélo de continuer à progresser. C'est aussi le signe, pour certains qui ont, pendant des années beaucoup moqué le vélo, que le vélo se développe et se développe très fortement pour que de telles sociétés pointent leur nez sur ce marché.

C'est donc des nouveaux services qui apparaissent plus flexibles, sans station et ne coûtant rien pour les collectivités mais coûtant beaucoup plus cher aux usagers, ne l'oubliez pas. Ils pourraient laisser penser à la fin du modèle avec station. Ils constituent un service supplémentaire permettant à la pratique du vélo de continuer à progresser, un défi justement pour JC Decaux qui se doit d'innover pour rester à la pointe et en même temps, un point de vigilance sur les effets potentiels de ces nouveaux vélos, s'ils n'étaient pas maîtrisés. C'était bien là le sens de mon message.

En particulier, en l'état actuel de la réglementation, aucune disposition préalable ne permet d'encadrer ces services qui sont libres de se déployer sur le domaine public. Par contre, si des débordements apparaissent (troubles à l'ordre public, conflits d'usage) –imaginez une dizaine de vélos garés devant votre hangar, à tel ou tel endroit parce qu'il n'y a plus de station– à cela il faut répondre. Seules les compétences des Communes sont alors mobilisables pour réguler ces situations a posteriori, que ce soit votre pouvoir de police de stationnement ou général ou votre police de l'occupation commerciale du domaine public ; et nous regardons à cet égard, avec intérêt, les retours d'expériences sur Lille et Paris et d'autres villes.

J'ai moi-même rencontré encore ce mardi 31 octobre avec Jean-Yves Sécheresse, adjoint au Maire de Lyon, les promoteurs de Gobe-bike, afin d'appréhender leurs intentions et leur état d'esprit. Aujourd'hui –et pour ne citer que lui– Gobe-bike a confirmé son intention de se déployer sur Lyon d'ici mi-décembre avec un lancement à 400 vélos et une cible de 2 000 vélos d'ici février 2018. Je vous le disais tout à l'heure : 50 centimes d'euros la demi-heure. Le service sera plus cher pour l'utilisateur que Vélo'v et le parc de vélos mis à la disposition plus faible. Si vous prenez le vélo le matin pour aller au boulot en moins d'une demi-heure et le soir pour rentrer en moins d'une demi-heure, c'est un euro par jour, 20 € par mois ; Vélo'v, c'est 2,50 € par mois.

Cela encourage bien évidemment JC Decaux à accélérer l'innovation de son offre, que ce soit en matière d'électrification anticipée ou de free floating, dont je souligne qu'il est intégré déjà dans le nouveau marché lyonnais à travers ce qu'on a appelé la surcapacité : quand les gens arrivent sur une station, que déjà toutes les encoches sont prises, les gens peuvent verrouiller le vélo à proximité de la station. Il s'agit donc de pouvoir laisser ce vélo à proximité d'une station pleine ou d'une station virtuelle, arrêter sa location Vélo'v en dehors d'une borne sur un espace géo-référencé. S'agissant de la concurrence à Vélo'v, le choix fait par nos élus d'opter pour un marché global où l'essentiel des recettes provient de la publicité montre là tout son intérêt.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire sur ce sujet. Je me tiens à la disposition de chacun des Maires pour anticiper au mieux les choses. Donnons-nous disons une année pour tirer un premier bilan du nouveau contrat Decaux, de sa capacité à innover et de la cohabitation possible avec de nouveaux services.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Hémon. Juste deux mots, pas plus, mais pour la route, pour le plaisir, "pour le fun" comme on dit, à 22 heures 32, juste pour remercier monsieur Philippe Cochet de sa question parce que c'est un sujet extrêmement important, remercier Pierre pour la mobilisation car c'est finalement quelque chose d'assez nouveau.

C'est sans doute une opportunité de nouveaux services mais c'est aussi beaucoup de contraintes et de risques qu'il va falloir qu'on travaille, en étroite collaboration avec l'ensemble des Communes, parce qu'on le sent bien, il y a des conséquences, en particulier sur l'occupation de l'espace public, qui vont être extrêmement problématiques. Il s'agit de prendre le dossier à bras-le-corps. C'est ce que nous avons fait en essayant d'anticiper au mieux avec les premiers opérateurs qui pointent leur nez. Il va falloir qu'on continue et qu'on le fasse en collaboration avec les Communes.

Voilà, je vous remercie. Je n'ose pas vous souhaiter une bonne soirée, peut-être une bonne nuit simplement. Merci beaucoup.

(La séance est levée à 22 heures 32).

Annexe 1 (1/19)

Projet métropolitain des solidarités 2017-2022

(dossier n° 2017-2275)

Document projeté lors de la présentation du dossier par madame la Vice-Présidente Laurent

PROJET MÉTROPOLITAIN DES SOLIDARITÉS

Conseil de la Métropole 6 novembre 2017

la métropole
GRAND LYON

06/11/2017

Annexe 1 (2/19)

la métropole
GRAND LYON

1. Le contexte et les étapes du projet



Un contexte réglementaire

Une obligation réglementaire...

En tant que chef de file des politiques sociales, la Métropole doit établir, pour 5 ans, des **schémas d'organisation sociale et médico-sociale**.

... renouvelée par une approche transversale :

La Métropole a fait le choix, à travers son Projet des Solidarités, de regrouper, dans un document cadre, **l'ensemble de ses compétences sociales et médico-sociales** afin de favoriser la transversalité de ses actions :

- *Développement social,*
- *Prévention et protection de l'enfance,*
- *Protection Maternelle et Infantile,*
- *Personnes âgées, Personnes en situation de handicap,*
- *Santé publique.*

Quelques données clés

25% du budget métropolitain

La Métropole représente un **pilier essentiel des politiques sociales et médico-sociales**, avec un budget global de plus de **750 millions d'euros** en 2017.

Plus de 1500 agents répartis sur les territoires, au contact des habitants

1539 agents (hors collèges) travaillent dans les 57 Maisons de la Métropole.

Un réseau partenarial dense :

La Métropole délivre des agréments, habilite, tarifie ou finance des Etablissements et Services, accueillant du public, à tous les âges de la vie :

- 566 établissements d'accueil du jeune enfant et 10 066 assistants maternels,
- 103 établissements et services habilités en protection de l'enfance,
- 185 établissements et services pour personnes âgées,
- 142 établissements et services pour personnes en situation de handicap,
- 191 services d'aides à domicile.

Quelques chiffres d'activité

Un accueil et un accompagnement au quotidien

En 2016, le nombre de publics reçus et accompagnés en Maisons de la Métropole s'élevé à :

- + de 500 000 contacts physiques,
- 55 000 ménages reçus,
- 141 120 entretiens sociaux réalisés,
- 14 901 visites à domicile,
- 17 345 enfants de 3-4 ans vus en bilan de santé,
- 12 509 enfants vus en consultation postnatale précoce,
- 9 811 mineurs pris en charge par l'aide sociale à l'enfance.

Des prestations sociales pour venir en aide aux situations de vulnérabilité

Les prestations sociales versées par la Métropole en 2016 concernent aussi bien le logement, les aides aux familles ou la prise en charge de la dépendance :

- 6 138 aides versées pour le maintien et l'accès dans le logement,
- 19 378 aides financières versées aux familles dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance
- 26 218 bénéficiaires de l'APA,
- 8 752 allocataires de la PCH ou ACTP,
- 107 000 demandes adressées à la MDMPH.

Annexe 1 (6/19)

Les objectifs de la démarche

Trois objectifs ont orienté le travail autour du Projet Métropolitain des Solidarités :

- **Définir les orientations stratégiques** pour 5 ans des politiques sociales et médico-sociales de la Métropole,
- **Mobiliser les élus, les agents et les partenaires** par le biais d'une large concertation,
- **Favoriser la transversalité des actions déployées** en lien avec les principales institutions et les acteurs du territoire métropolitain.

UNE MOBILISATION IMPORTANTE

Janvier / Mai 2016 - Un diagnostic partagé : **770 personnes consultées**

- **Entretiens individuels et collectifs** avec des élus et des directions de la Métropole, des partenaires institutionnels et associatifs,
- **Consultation par questionnaire** des agents de la Métropole et des partenaires.

Juin/Décembre 2016 - Une vaste concertation avec les partenaires : **Plus de 1000 participants**

- **29 juin 2016** : première **journée transversale** réunissant **130 participants**, pour définir les axes stratégiques du Projet,
- De septembre à novembre, **6 demi-journées en ateliers thématiques ont réuni entre 130 et 150 participants** pour l'élaboration de fiches actions.

Une association des élus métropolitains et municipaux : **Près de 150 élus et DG associés**

Les élus métropolitains ont participé à la réflexion :

- Lors de réunions régulières de la **Commission développement solidaire et action sociale** (en 2016 : 18/05, 30/06, 13/09, 26/10 ; en 2017 : 25/01, 02/10)
- Par des échanges mensuels avec le **Pôle développement solidaire affaires sociales et éducation**.

Les Maires et Directeurs Généraux des communes ont été associés au projet, lors de **conférences territoriales des maires** qui se sont déroulées durant les mois d'octobre et novembre 2016.

Annexe 1 (8/19)

2. La structuration et le pilotage du projet



Des documents offrant une vision transversale et sectorielle

Un document socle transversal

Présentation des **axes stratégiques**, des **orientations transversales** et de l'ensemble du **programme d'actions**

Un atlas des solidarités

Cartographie des politiques sociales et médico-sociales (données démographiques, données d'activités, taux d'équipements), structurée en 8 parties :

1. Contexte démographique
2. Développement social
3. Santé Publique
4. Logement social
5. Éducation
6. Protection Maternelle et Infantile
7. Protection de l'enfance
8. Personnes âgées / Personnes en situation de handicap

Cinq livrets sectoriels

Présentation des politiques publiques et des **feuilles de route** détaillées de chaque direction :

1. Santé Publique
2. Développement social
3. Protection Maternelle et Infantile
4. Prévention et protection de l'enfance
5. Personnes âgées et personnes en situation de handicap

A noter que les livrets sectoriels peuvent être abordés indépendamment du document socle transversal

Annexe 1 (10/19)

Le projet construit autour de 4 axes stratégiques, 16 orientations et 80 actions

- **Développer la prévention à destination de tous :**
 - ✓ Coordonner et améliorer la visibilité des actions de prévention,
 - ✓ Détecter le plus en amont possible les vulnérabilités,
 - ✓ Apporter un soutien renforcé à la parentalité,
 - ✓ Privilégier le maintien à domicile.
- **Offrir un parcours adapté et continu à l'utilisateur :**
 - ✓ Faciliter l'accès à l'information et améliorer l'accueil social,
 - ✓ Promouvoir le développement social,
 - ✓ Articuler les prises en charge pour éviter les ruptures,
 - ✓ Diversifier les offres d'accueil et d'hébergement pour mieux répondre à l'évolution des besoins.

Annexe 1 (11/19)

• Renforcer les partenariats pour gagner en cohérence :

- ✓ Décloisonner les dispositifs, notamment sanitaire et médico-sociaux,
- ✓ Renforcer les synergies avec les communes (en lien avec le Pacte de Cohérence),
- ✓ Rénover les modalités de pilotage et de dialogue avec les établissements et services habilités,
- ✓ Impulser une démarche structurée de recherche et d'observation (Observatoire Métropolitain des Solidarités).

• Favoriser l'inclusion sociale et urbaine :

- ✓ Rendre l'utilisateur acteur de son parcours en l'associant davantage aux dispositifs sociaux et médico-sociaux,
- ✓ Valoriser les citoyens et les associations, comme partenaires de l'action publique,
- ✓ Mobiliser les leviers éducatifs et culturels pour favoriser l'insertion sociale,
- ✓ Allier les dynamiques du développement social, économique et urbain.

Annexe 1 (12/19)

la métropole
GRAND LYON

3. Les livrets sectoriels : les feuilles de route techniques



1. DEVELOPPEMENT SOCIAL

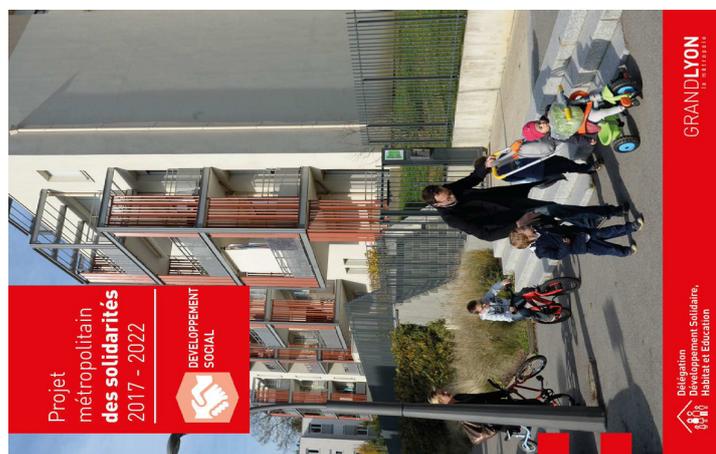
Les enjeux clés :

Renouveler l'**organisation du service social** métropolitain, permettant de délivrer un premier niveau de réponse rapide et un accompagnement cohérent,

Développer l'usage du numérique dans le travail social pour faciliter les démarches de l'utilisateur,

Promouvoir des formes d'intervention innovantes et complémentaires à l'accompagnement individuel : le **développement social local, les interventions collectives,**

Faciliter le partage d'informations entre les acteurs (Etat, communes, Métropole) pour mieux accompagner les situations complexes, à la croisée de plusieurs dispositifs.



Annexe 1 (14/19)

2. LA PREVENTION ET PROTECTION DE L'ENFANCE

Les enjeux clés :

Replacer **les parents et les enfants** au cœur des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance,

Se mobiliser pour les enfants et adolescents sans solution d'accueil, en engageant un partenariat renforcé avec les établissements et en **diversifiant les modalités d'accueil**,

Développer l'observation dans le champ de la Protection de l'Enfance, permettant de disposer de données fines et précises sur le territoire et de renforcer la gouvernance des missions de la prévention et protection de l'enfance,

Lutter contre les phénomènes d'isolement et d'exclusion, en se mobilisant avec les partenaires, auprès des enfants et familles en difficulté.



la métropole
GRAND LYON

Annexe 1 (15/19)

3. LA PROTECTION MATERNELLE et INFANTILE

Les enjeux clés :

Proposer des actions s'adressant à tous, tout en adaptant nos moyens aux publics et territoires les plus vulnérables,

Soutenir la parentalité, par le renforcement des interventions à domicile auprès des jeunes mères isolées et précaires et la création de nouvelles consultations de puériculture pour les 18 mois - 5 ans,

Anticiper les besoins des habitants en matière de modes de garde, en développant un observatoire partagé de la petite enfance,

Garantir un parcours cohérent et continu en santé préventive pour les enfants de 0 à 6 ans, par une meilleure coordination avec les communes.



GRAND LYON
la métropole

Annexe 1 (16/19)

4. LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les enjeux clés :

Développer des actions de prévention de la perte d'autonomie favorisant le maintien à domicile,

Faciliter l'accès à l'information, simplifier les démarches et optimiser le traitement des demandes,

Garantir une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins en établissement et services et accompagner l'amélioration de la qualité de prise en charge par les établissements et services d'aide,

Favoriser la transversalité entre les politiques de l'habitat, du vieillissement et du handicap et décloisonner les dispositifs entre les secteurs sanitaire et médico-social.



GRAND LYON
la métropole

5. LA SANTE PUBLIQUE

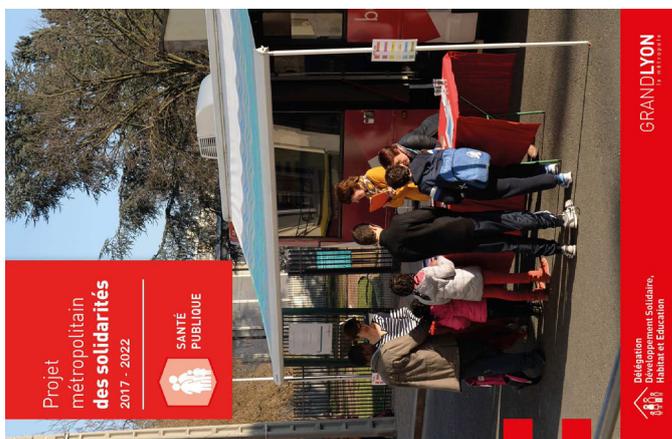
Les enjeux clés :

Développer la prévention, en menant des campagnes de communication à destination de tous, et contribuer à **la réduction des inégalités sociales en santé**,

Mieux détecter et prendre en charge les situations des **adultes vulnérables**,

Soutenir et promouvoir **les innovations dans le champ de la santé et du médico-social**, en lien avec les entreprises du territoire,

Mettre en place et structurer un Observatoire Métropolitain des Solidarités, pour mieux adapter les politiques publiques aux besoins des habitants.



Annexe 1 (18/19)

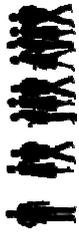
la métropole
GRAND LYON

4. Le pilotage



Annexe 1 (19/19)

Les instances de pilotage du Projet



Instances politiques



Instances techniques

- COMITE DE PILOTAGE
- POLE DEVELOPEMENT SOLIDAIRE AFFAIRES SOCIALES ET EDUCATION
- COMMISSION DEVELOPEMENT SOLIDAIRE et ACTION SOCIALE
- CONFERENCE TERRITORIALE DES MAIRES

- COMITÉ DES PARTENAIRES Transversal
Partenaires clés et acteurs ressources
- COMITE DES PARTENAIRES Sectoriel
Protection de l'enfance, PAPH Développement social
- COMITE DES PARTENAIRES Territorial
à l'échelle des CTM sous le pilotage du Directeur de Territoire



la métropole
GRAND LYON

REPRÉSENTATION DES USAGERS ET CITOYENS
Conseil Métropolitain de la Citoyenneté et de l'Autonomie
Comité d'usagers de la PMI
Conseil de Développement

CONSEIL METROPOLITAIN

ASSISES DE LA SOLIDARITÉ
Ensemble des partenaires
2018
2020
Mise en avant des réalisations et des actions territoriales remarquables

Annexe 2

Annexe de la note pour le rapporteur relative au dossier n° 2017-2244



Commission Consultative des Services Publics Locaux Séance plénière du 24 octobre 2017

Dossier : Parc de stationnement Antonin Poncet Avis de la CCSPL sur le projet de délégation de service public

En application de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, issu de la loi n°2002-276 du 27 février 2002, la CCSPL est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur le projet de délégation de service public d'une durée de 9 ans pour le service public d'exploitation du parc de stationnement Antonin Poncet à Lyon 2^e. Au vu du rapport sur les caractéristiques des prestations et de la présentation faite par la Métropole de Lyon, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a émis un avis FAVORABLE.

Rappel des votes : 43 voix exprimées

- 40 voix favorables
- 3 abstentions

Cet avis sera communiqué au Conseil de la Métropole avant de délibérer sur le principe de déléguer.

Annexe 3 (1/2)

**Voeu présenté par le groupe Communistes, Parti de gauche et républicains
pour la défense du logement**

Communistes, Parti de gauche & républicains

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU 6 NOVEMBRE 2017

VŒU... POUR LA DÉFENSE DU LOGEMENT...

La réforme du logement et la baisse des APL ont créé une forte émotion, du congrès HLM aux nombreux Conseils d'administration de bailleurs sociaux qui en ont étudié les conséquences de l'article 52 du PLF 2018. L'impact est énorme pour le cadre de vie des 5 millions de locataires, pour les capacités d'investissements des bailleurs sociaux et, donc, pour l'économie de la construction.

Les Président(e)s de l'Union sociale pour l'habitat, de la Fédération nationale des offices publics de l'habitat, de la Fédération des entreprises sociales pour l'habitat, de la Fédération nationale des sociétés coopératives d'HLM, de la Fédération nationale des associations régionales d'organismes d'habitat social, de Procvivis avaient proposé, sans succès, des pistes de travail au Premier Ministre le 19 septembre à Matignon. La brutalité des décisions remettant en cause tous les budgets des HLM pour 2018 met tous les acteurs au pied du mur. Dans les prochaines semaines, sans remise en cause de cet article, les bailleurs sociaux vont devoir décider de réductions fortes de leurs dépenses de fonctionnement et d'investissement pour compenser la perte de recettes, qui est estimée à 50 millions d'euros à l'échelle de la métropole.

La « réduction de loyer de solidarité » imposée par l'article 52 est une baisse fictive de loyer qui n'est pas soutenable. Elle mettrait en péril l'équilibre financier des organismes HLM engageant, ainsi, les garanties des Collectivités locales.

Le principe même d'une réduction de loyer qui ne s'applique qu'aux allocataires du seul logement social est inéquitable et injustifiable. Les bailleurs les plus engagés dans le logement des publics prioritaires sont les plus violemment impactés, comme ceux, souvent les mêmes, dont les loyers sont déjà très en dessous des plafonds et dont l'autofinancement locatif est, donc, faible.

Autrement dit, contrairement aux discours gouvernementaux, cet article 52 ne crée aucun choc de l'offre pour développer la construction et pousser les loyers à la baisse. Il a l'effet directement inverse... réduire les capacités de construction et pousser les bailleurs à privilégier les locataires non bénéficiaires de l'APL... autrement dit, pénaliser les locataires les plus modestes...

Les objectifs de la Métropole de constructions de 4 000 logements par an, de rénovation énergétique, de rénovation urbaine et d'accueil des publics prioritaires sont clairement mis en cause.

Pour toutes ces raisons, le Conseil de Métropole demande au Gouvernement de retirer l'article 52 du PLF et d'ouvrir un véritable Grenelle du logement, autour de quelques objectifs clairs créant les conditions d'une réponse nouvelle au défi des besoins de logements accessibles.

- ↳ La priorité retrouvée de l'aide à la pierre, avec un engagement de l'État à consacrer la moitié des gains sur le montant des APL au financement du fonds national d'aide à la pierre.

... / ...

groupe Communiste, Parti de gauche et républicain – 20, rue du Lac – BP 3103 – 69399 Lyon Cedex 03

Tél. : 04 26 99 38 79 Fax : 04 26 99 39 59 mél : groupecommuniste@grandlyon.com

la métropole
GRANDLYON

Annexe 3 (2/2)

- ↳ Une réduction du coût total de l'aide au logement conditionnée par l'objectif d'un taux d'effort maximum garanti à l'ensemble des locataires, taux d'effort calculé en prenant en compte les charges locatives.
- ↳ Le renforcement des mises à disposition de foncier public avec décote pour permettre un réel choc de l'offre en zone tendue.
- ↳ La mutualisation solidaire des ressources des bailleurs contribuant à un véritable Service public national du logement, permettant la réduction rapide des annuités d'emprunt au service d'une baisse réelle des loyers du parc existant.

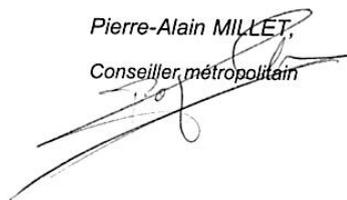
Il s'agirait alors d'un véritable choc de l'offre, au service d'une politique ambitieuse de réduction du mal-logement.

Lyon, le 31 octobre 2017

Bernard GENIN,
Président



Pierre-Alain MILLET,
Conseiller métropolitain



Annexe 4

**Vœu présenté par le groupe Les Républicains et apparentés
pour la mise en place d'un pacte de confiance durable sur la politique de logement social**

les Républicains et Apparentés
GRAND LYON MÉTROPOLE

Conseil métropolitain du 6 novembre 2017

Article 27 du règlement intérieur

**Vœu pour la mise en place d'un pacte de confiance durable
sur la politique de logement social**

Face aux orientations de la loi de Finances et notamment des dispositions de l'article 52, et au regard des débats et des motions votées dans les Conseils d'administration des bailleurs sociaux de la Métropole, le groupe Les Républicains et Apparentés souhaite que la Métropole interpelle le Gouvernement sur les conséquences de ses choix budgétaires.

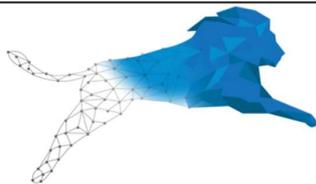
Pour cela, il propose au Conseil métropolitain d'adopter le vœu suivant :

« Les élus de la Métropole de Lyon sont convaincus d'un nécessaire débat sur le devenir du logement, et particulièrement du logement social en France pour mieux répondre aux besoins. Ils regrettent la soudaineté de la décision gouvernementale et ses conséquences.

La mise en œuvre des orientations de la Loi de Finances va conduire les bailleurs sociaux à un résultat négatif ou fortement diminué qui les amputera de leurs capacités d'investissement pour engager de nouvelles opérations de constructions neuves et de réhabilitations de l'existant.

Ils proposent que la nécessaire modernisation du modèle HLM s'étudie dans un pacte de confiance durable avec l'État comportant des engagements fermes réciproques des bailleurs sociaux, des collectivités territoriales compétentes et de l'État définis dans le cadre d'un dialogue partenarial constructif.

Car au-delà d'une approche comptable, les élus de la Métropole de Lyon souhaitent contribuer à donner du sens, à bâtir une vision de la place et du rôle du logement social en France et particulièrement dans notre agglomération ».

Annexe 5 (1/2)**Question orale présentée par le groupe Les Républicains et apparentés
sur le développement des offres de location de vélos sans borne dite "free floating"**

les Républicains et Apparentés
GRAND LYON MÉTROPOLE

Conseil métropolitain du 6 novembre 2017

Article 67 du règlement intérieur

**Question orale sur le développement des offres de location de vélos sans borne,
dit « free floating »**

Lors du conseil de la Métropole du 18 septembre 2017 (délibération 2017-2235), nous avons adopté le marché de mise à disposition de mobiliers urbains pour le développement du service Vélo'v au profit de la société JC Decaux.

Si cette offre présente quelques nouveautés comme le passage d'une partie du parc en vélos à assistance électrique, une augmentation de l'offre, un élargissement du territoire... Elle reste toutefois identique à la précédente dans sa philosophie. Nous avons opté pour la sécurité d'une prestation dont on peut mesurer les résultats, mais dont on sait déjà qu'elle n'apportera pas seule le développement des trajets par cycles fixé dans les objectifs du PDU et surtout qu'elle ne répondra pas suffisamment à la demande totale et croissante des habitants. Ce choix du classicisme de la pensée et du conservatisme financier de la majorité ont d'ailleurs été particulièrement bien analysés par Gilles VESCO dans son intervention.

Pour autant, le succès des expériences publiques, dont Lyon fut à la pointe, a ouvert la voie à la pénétration des entreprises privées sur le marché de la location de vélos pour les trajets urbains.

Nous constatons donc le développement d'une offre nouvelle dite « free floating » qui consiste à proposer une location de vélo sans abonnement, payable au temps d'utilisation, sans borne c'est-à-dire en libre-service sur l'ensemble du territoire de location.

Cette offre est simple d'utilisation, le smart-phone sur lequel l'application est téléchargée sert à la fois à la géolocalisation du vélo, sa sécurisation par un déverrouillage par « QR – code » et au paiement.

Comme pour la location de nuitées type « Air BnB », le trajet par VTC type « Uber », la nouvelle économie vient bousculer à la fois notre relation à l'objet dans son usage et de nos procédures publiques.

L'ampleur du phénomène et la force financière des sociétés les plus importantes sont telles que cette nouvelle concurrence, si elle s'installe à Lyon, va nécessairement impacter l'équilibre financier de notre marché qui nous engage désormais sur 15 ans.

Annexe 5 (2/2)

Pour répondre à cela, nous avons reçu un message un peu hors-sol du conseiller délégué aux Mobilités actives qui demande aux maires de freiner l'implantation de ces nouvelles offres en usant de leur pouvoir de police au regard de l'encombrement futur de l'espace public !

On pourrait en rire s'il n'y avait pas un vrai besoin d'étudier l'impact de cette activité sur l'offre de service. Car évidemment :

- que ce service privé ne sera pas universel et qu'il impactera les seules zones à forte rentabilité.
- que ce service privé limitera ses coûts de fonctionnement pour assurer l'entretien, la réparation et le déplacement des cycles mis en location.
- Que si l'espace public doit être partagé se posera la question de la redevance d'occupation du domaine public et même de la légalité de l'intervention de la puissance publique dans un domaine de la liberté du commerce et de l'industrie pour reprendre la jurisprudence du Conseil d'État.

Nous pensons qu'il est nécessaire d'anticiper les conséquences multiples de cette réorganisation de la philosophie de l'usage d'un service, de la notion d'appropriation d'un bien face à son utilité, de la simplicité exigée par le consommateur d'un service, des modalités des trajets et du suivi de la rupture de charge qui va favoriser le recours à des vélos, de la gestion de l'espace public tant pour les voies de circulation que le stationnement, du modèle économique du prestataire de service public face à prestataires privés...

Ces questions mériteraient un vrai débat au sein de notre collectivité.

Nous vous demandons donc, Monsieur le Président, d'organiser une réunion spécifique de la commission générale en présence de J.C. Decaux titulaire du marché Vélo'v.

Conformément à l'article L 3121-13 du code général des collectivités territoriales rendu applicable à la Métropole de Lyon par l'article L 3611-3 dudit code, le présent procès-verbal a été arrêté le : 16 mars 2018.

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

David Kimelfeld

Elsa Michonneau
